



Procès-verbal de la séance publique du Conseil de la Métropole du 11 mai 2015

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 7)
Appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées	(p. 7)
Communication de monsieur le Président : installation de 7 Conseillers métropolitains suite aux élections municipales et communautaires intervenues à Vénissieux les 22 et 29 mars 2015	(p. 7)
Communication de monsieur le Président : modification du nom du groupe Communiste et républicain	(p. 7)
Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 26 janvier et 23 février 2015	(p. 8)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2015-0275)	(p. 9)
Compte-rendu des décisions prises monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2015-0276)	(p. 9)
Vœu présenté au nom du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain relatif à l'Internat Favre	(p. 95)
Question orale du groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés relative la contribution de la Métropole de Lyon pour le Sommet mondial Climat et territoire	(p. 98)
Annexe 1 - Amendement au règlement intérieur présenté par le groupe Synergies-Avenir	(p. 99)
Annexe 2° - - Amendements au règlement intérieur présentés conjointement par le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés et le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés	(p. 100)
* Amendements au règlement intérieur présentés par le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés	(p. 100)
Annexe 3° - Amendements au règlement intérieur présentés par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	(p. 105)
Annexe 4° - Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon (dossier n° 2015-0377) - Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal	(p. 109)
Annexe 5° - Désignation de représentants au Conseil d'administration de l'OPH de la Métropole de Lyon (dossier n° 2015-0358) - Résultats du vote à bulletin secret	(p. 120)
Annexe 6° - Vœu présenté au nom du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain relatif à l'Internat Favre	(p. 121)
Annexe 7° - Question orale du groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés relative la contribution de la Métropole de Lyon pour le Sommet mondial Climat et territoire	(p. 122)

Le texte des délibérations n° 2015-0275 à 2015-0377 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 3

N° 2015-0275	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 30 mars 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 9)
---------------------	---	--------

- N° 2015-0276** *Compte rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1er février au 31 mars 2015 -* (p. 9)
- N° 2015-0377** *Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2015-2020 -* (p. 30)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2015-0277** *Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 85)
- N° 2015-0278** *Tarifification horaire des parcs publics de stationnement - Mise en oeuvre de la tarification par tranche de 15 minutes - Approbation de la nouvelle grille tarifaire -* (p. 87)
- N° 2015-0279** *Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -* (p. 88)
- N° 2015-0280** *Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2015 -* (p. 91)
- N° 2015-0281** *Vaulx en Velin - Réalisation du Boulevard urbain est (BUE) - Section la Soie - Participation financière aux travaux de dépollution de la parcelle cadastrée BL 152 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 90)
- N° 2015-0282** *Entretien du réseau routier sur les voies sécantes en limite de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône - Convention avec le Département du Rhône -* (p. 91)
- N° 2015-0283** *Transfert de gestion du réseau routier sur les voies limitrophes de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône - Convention avec le Département du Rhône -* (p. 91)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2015-0284** *Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 9)
- N° 2015-0285** *Conseil académique de l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 9)
- N° 2015-0286** *Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 10)
- N° 2015-0287** *Association Lyon French Tech - Adhésion à l'association - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 10)
- N° 2015-0288** *Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 10)
- N° 2015-0289** *Conseil de l'Ecole polytechnique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 11)
- N° 2015-0290** *Convention de coopération décentralisée 2015-2017 entre la Ville de Tinca (Roumanie) et la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde pour l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca - Année 2015 -* (p. 11)
- N° 2015-0291** *Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et le District de Bamako (Mali) pour la période 2015-2017 -* (p. 91)
- N° 2015-0292** *Convention de coopération tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville d'Erevan (Arménie) pour la période 2015-2017 -* (p. 91)
- N° 2015-0293** *Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) pour la période 2015-2017 -* (p. 91)
- N° 2015-0294** *Attribution d'une subvention au syndicat professionnel SYROBO à l'occasion du salon de la robotique personnelle INNOROBO à Lyon du 1er au 3 juillet 2015 -* (p. 91)
- N° 2015-0295** *Outils de l'innovation centrée sur l'expérimentation - Attribution d'une subvention à la société Safran Messier-Bugatti-Dowty (MBD) pour la mise en oeuvre d'un centre d'essais de freinage -* (p. 16)
- N° 2015-0296** *Attribution d'une subvention au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises - Programme d'actions 2015 -* (p. 18)

N° 2015-0297	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative pour son programme d'actions 2015 au titre de Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE) et au titre de l'économie sociale et solidaire et du développement des actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées -</i>	(p. 91)
N° 2015-0298	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lyon bande dessinée organisation pour l'organisation du volet professionnel du festival de la bande dessinée de Lyon en 2015 -</i>	(p. 91)
N° 2015-0299	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions au profit des associations ASPIE, ADL Villeurbanne, Sport dans la Ville, L'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, CIDFF du Rhône, Action'Elles ainsi qu'à la SCOP Elycoop, à la CCI de Lyon et à la CMA du Rhône pour leurs programmes d'accompagnement généraliste ante et post création 2015 -</i>	(p. 18)
N° 2015-0300	<i>Attribution de subventions au profit de la fondation Entrepreneurs de la Cité (EDC), du Réseau Entreprendre Rhône (RER) et de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour leurs programmes 2015 de financement et d'assurances des créateurs d'entreprises -</i>	(p. 91)
N° 2015-0301	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise en 2015 -</i>	(p. 92)
N° 2015-0302	<i>Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions à Rhône insertion environnement (RIE), Médialys et Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes -</i>	(p. 92)
N° 2015-0303	<i>Attribution d'une subvention à l'association de préfiguration d'un pôle d'innovation sociale urbaine sur le territoire de l'agglomération lyonnaise - Programme d'actions 2015 -</i>	(p. 20)
N° 2015-0304	<i>Filières sécurité - Attribution de subventions aux associations Cluster EDEN et Forum international des technologies de la sécurité (FITS) pour leur programme d'actions 2015 -</i>	(p. 92)
N° 2015-0305	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 92)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2015-0306	<i>Meyzieu - Conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 21)
N° 2015-0307	<i>Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (ADEMAS-69) - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2015 -</i>	(p. 92)
N° 2015-0308	<i>Accord cadre avec la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées -</i>	(p. 21)
N° 2015-0309	<i>Modalités de paiement direct entre la Métropole de Lyon et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Conventions types -</i>	(p. 21)
N° 2015-0310	<i>Etablissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées - Conventions de paiement par avances mensuelles -</i>	(p. 92)
N° 2015-0311	<i>Saint Genis Laval, Sainte Foy lès Lyon, Oullins, Irigny, Grigny, Givors, Pierre Bénite, Charly, Vernaison - Financement du dispositif d'intégration Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) Lyon sud - Convention pluriannuelle 2015-2016 -</i>	(p. 92)
N° 2015-0312	<i>Attribution d'une subvention à l'association CRIAS Mieux Vivre pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 23)

COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0313	<i>Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 24)
N° 2015-0314	<i>Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 24)
N° 2015-0315	<i>Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Avenant n° 1 à la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de la librairie-boutique du Musée des Confluences -</i>	(p. 93)
N° 2015-0316	<i>Lyon - Attribution de subvention à l'association RESEAU - Le Périscope et à l'établissement public Jazz à Vienne dans le cadre des actions en résonance du Pôle métropolitain dans le domaine culturel -</i>	(p. 93)
N° 2015-0317	<i>Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de l'exposition Lumière ! Le cinéma inventé, au Grand Palais de Paris -</i>	(p. 25)

N° 2015-0318	<i>Attribution d'une subvention à l'Association de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés -</i>	(p. 25)
N° 2015-0319	<i>Fonctionnement des collèges publics et des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Participations financières aux transports pédagogiques - Principes et cadre d'attribution -</i>	(p. 93)
N° 2015-0320	<i>Fonctionnement des collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Participations financières en faveur des voyages internationaux - Principes et cadre d'attribution -</i>	(p. 93)
N° 2015-0321	<i>Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et divers sites - Autorisation de signer les avenants n°2 aux marchés n° 11 106 à 11 118 et n° 11 120 à 11 128 après avenants de transfert partiel des marchés à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 93)
N° 2015-0322	<i>Compensations tarifaires des demi-pensions en régie pour l'année 2014 et des demi-pensions hébergées pour le trimestre septembre-décembre 2014 - Collèges publics -</i>	(p. 26)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0323	<i>Assemblées générales et conseils d'administration des sociétés ICF Sud-Est Méditerranée et Sollar - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 27)
N° 2015-0324	<i>Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 27)
N° 2015-0325	<i>Commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 28)
N° 2015-0326	<i>Cotisations et adhésions aux associations - Renouvellements et nouvelles adhésions - Année 2015 -</i>	(p. 28)
N° 2015-0327	<i>Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) - Programme d'actions 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0328	<i>Décroisement des services du Conseil général du Rhône et de la Métropole de Lyon - Convention de coopération -</i>	(p. 93)
N° 2015-0329	<i>Coopération entre le Service départemental - métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône et la Métropole de Lyon - Convention de mutualisation -</i>	(p. 94)
N° 2015-0330	<i>Financement des investissements - Agence France locale - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France locale - Année 2015 -</i>	(p. 93)
N° 2015-0331	<i>Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (ADEMAS-69) - Mise à disposition de personnels -</i>	(p. 94)
N° 2015-0332	<i>Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et convention avec l'Éducation nationale pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon dans les collèges publics -</i>	(p. 30)

COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0333	<i>Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 50)
N° 2015-0334	<i>Commission interdépartementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CIDERST) du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 50)
N° 2015-0335	<i>Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 50)
N° 2015-0336	<i>Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Mions, Villeurbanne - Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2015-0337	<i>Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 52)
N° 2015-0338	<i>Commissions consultatives d'élaboration et de suivi des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets de l'Ain - Gestion des déchets non dangereux - Gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 53)
N° 2015-0339	<i>Conseil de développement de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 53)

N° 2015-0340	<i>Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Ain - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet -</i>	(p. 57)
N° 2015-0341	<i>Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers de BTP de l'Ain - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet -</i>	(p. 57)
N° 2015-0342	<i>Bron, Rillieux la Pape - Avenant à la convention de délégation de service public des cimetières de Bron, Rillieux la Pape, et crématorium - complexe funéraire de Bron du 22 décembre 1994 -</i>	(p. 94)
N° 2015-0343	<i>Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 58)
N° 2015-0344	<i>Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions pour l'année 2015 - Délibération cadre - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 58)
N° 2015-0345	<i>Caluire et Cuire, Feyzin - Extension du programme de collecte séparée des déchets diffus spécifiques aux déchèteries de Caluire et Cuire et de Feyzin - Convention avec la société EcoDDS - Avenant n° 1 -</i>	(p. 58)
N° 2015-0346	<i>Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Attribution de subventions aux agriculteurs dans le cadre de la lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole -</i>	(p. 94)
N° 2015-0347	<i>Agenda 21 Vallée de la chimie - Programme d'actions 2015 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC), à l'Institut des risques majeurs (IRMA) et à l'association Service compris pour l'année 2015 -</i>	(p. 59)
N° 2015-0348	<i>Actions 2015 de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité - Attribution de subventions à la LPO du Rhône, à la FRAPNA, à Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au CEN Rhône-Alpes et au Syndicat mixte pour la création et la gestion du CBNMC et adhésion aux dispositifs de sciences participatives animés par l'association Noé conservation -</i>	(p. 59)
N° 2015-0349	<i>Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Subvention pour le programme d'actions 2015 -</i>	(p. 60)
N° 2015-0350	<i>Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Alakamisy Itenina pour la réhabilitation du réseau et la mise en place d'un gestionnaire professionnel pour le centre d'Alakamisy Itenina -</i>	(p. 94)
N° 2015-0351	<i>Communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais (SAGE) - Mise en oeuvre des actions du SAGE - Attribution et demande de subventions -</i>	(p. 94)
N° 2015-0352	<i>Captage de Crépieux Charmy - Enlèvement des atterrissements - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'EDF -</i>	(p. 60)
N° 2015-0353	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Assainissement du quartier du Nerbey - Attribution d'une aide financière à l'Association des riverains du chemin de Nerbey pour le raccordement au réseau public d'assainissement -</i>	(p. 94)
N° 2015-0354	<i>Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration de Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 3 -</i>	(p. 94)
N° 2015-0355	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau Vive pour le projet intercommunal eau et assainissement de Illéla (PICEA-I) 1ère année - Niger -</i>	(p. 94)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2015-0356	<i>Albigny sur Saône, Neuville sur Saône - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) de Neuville sur Saône et Albigny sur Saône, en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Objectifs de la révision et ouverture de la concertation préalable - Désignation des membres de la commission locale AVAP -</i>	(p. 61)
N° 2015-0357	<i>Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) - Section spécialisée chargée d'examiner les recours contre les avis de l'architecte des bâtiments de France - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 63)
N° 2015-0358	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 63)
N° 2015-0359	<i>Quincieux - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Extension de la prescription, des objectifs poursuivis et des modalités de concertation sur le territoire de la Commune de Quincieux -</i>	(p. 95)

N° 2015-0360	<i>Définition et modalités de collaboration entre la Métropole de Lyon et les Communes situées sur son territoire dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) -</i>	(p. 65)
N° 2015-0361	<i>Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU-H -</i>	(p. 66)
N° 2015-0362	<i>Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Aménagement des espaces publics et des infrastructures en lien avec le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu - Convention relative à la répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 71)
N° 2015-0363	<i>Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Aménagement des espaces publics et des infrastructures en lien avec le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 71)
N° 2015-0364	<i>Lyon 3° - Mission de maîtrise d'oeuvre des infrastructures du secteur gare ouverte du quartier de la Part Dieu - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours -</i>	(p. 71)
N° 2015-0365	<i>Lyon 6° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers - Achèvement du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) et du programme des équipements publics (PEP) -</i>	(p. 95)
N° 2015-0366	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Convention-type de participation des constructeurs -</i>	(p. 95)
N° 2015-0367	<i>Lyon 7° - Opération 75, rue de Gerland - Projet urbain partenarial (PUP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2015-0368	<i>Lyon 2° - French Tech - Hôtel d'entreprises numériques - Concession Lyon Confluence 2 - Côté Rhône - Avenant n° 4 -</i>	(p. 76)
N° 2015-0369	<i>Quincieux - Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée : pôle ADS - Convention avec la Commune de Quincieux -</i>	(p. 95)
N° 2015-0370	<i>Givors - Ilots Salengro et Zola - Aménagement - Indemnités de consultation des candidats -</i>	(p. 95)
N° 2015-0371	<i>Ecully - Réalisation d'une station de désenfumage du tunnel de La Duchère - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Demande d'autorisation de défrichement -</i>	(p. 77)
N° 2015-0372	<i>Vénissieux - Relogement des familles sédentarisées de gens du voyage - Attribution d'une subvention à la Commune de Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2015-0373	<i>Rillieux la Pape, Vénissieux, Saint Priest, Craponne, Lyon 2°, Francheville, Dardilly, Caluire et Cuire, Vaulx en Velin, Meyzieu, Chassieu, Saint Genis Laval, Grigny, Bron, Neuville sur Saône, Lyon 9°, Ecully, Corbas - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2015 d'aide à la gestion des aires d'accueil -</i>	(p. 95)
N° 2015-0374	<i>Villeurbanne - Programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles - Dispositif d'animation - Convention de participation financière avec la Ville -</i>	(p. 95)
N° 2015-0375	<i>Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement - Subventions 2015 aux associations -</i>	(p. 79)
N° 2015-0376	<i>Délégation de compétence de l'État à la Métropole de Lyon pour la gestion des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2009-2014 - Convention de délégation 2015-2020 et objectifs 2015 pour le parc public et le parc privé - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 81)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 11 mai 2015 à 16 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 21 avril 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Pas d'opposition ? Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera), MM. Colin (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Baume (pouvoir à Mme Vessiller), M. Artigny (pouvoir à M. Roustan), Mme Balas (pouvoir à M. Bérat), MM. Blache (pouvoir à M. Havard), Broliquier (pouvoir à M. Uhlich), Mme Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Coulon (pouvoir à Mme Gaillout), Diamantidis (pouvoir à M. Vaganay), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à M. Rantonnet), Forissier (pouvoir à M. Gascon), Mme Gardon-Chemain (pouvoir à Mme Maurice), MM. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Guillard (pouvoir à Mme Balas), Havard (pouvoir à M. Bérat), Mmes Hobert (pouvoir à M. Desbos), Iehl (pouvoir à M. Hémon), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mmes Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), de Malliard (pouvoir à Mme Gardon-Chemin puis à Mme Sarselli), Michonneau (pouvoir à Mme Hobert), Nachury (pouvoir à Mme Basdereff), M. Piegay (pouvoir à M. Veron), Mme Runel (pouvoir à M. Dercamp), MM. Sécheresse (pouvoir à Mme Peillon), Selles (pouvoir à M. Barge), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. David).

Communication de monsieur le Président

Installation de 7 Conseillers métropolitains suite aux élections municipales et communautaires intervenues à Vénissieux les 22 et 29 mars 2015

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que, suite à l'annulation, par le Conseil d'Etat, le 4 février 2015, des élections municipales et communautaires organisées à Vénissieux les 23 et 30 mars 2014, les 7 Conseillers métropolitains vénissiens, installés dans leurs fonctions le 16 avril 2014, ont vu celles-ci prendre fin.

Sur la base des élections municipales et communautaires intervenues les 22 et 29 mars 2015, ont été élus ou réélus pour siéger dans notre assemblée :

a) Sur la liste "Avec Michèle Picard, rassembler les Vénissiens, tenir le cap à gauche":

- Mme Picard Michèle,
- M. Millet Pierre-Alain,
- Mme Peytavin Yolande,
- M. Roustan Gilles,
- Mme Burricand Marie-Christine,
- M. Boumertit Idir.

b) Sur la liste "Avec Christophe Girard, je vote le bon sens !" :

- M. Girard Christophe.

Ceux-ci ont été convoqués pour notre séance et sont présents ce jour.

En votre nom à tous, je leur souhaite donc la bienvenue et les déclare installés ou réinstallés dans leurs fonctions.

(Les Conseillers sont installés).

Communication de monsieur le Président

Modification du nom du groupe Communiste et républicain

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que le groupe Communiste et républicain fait évoluer sa dénomination en groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Cette modification est

sans incidence sur sa composition qui est à votre disposition sur l'extranet Grand Lyon territoires, page Assemblées et vie institutionnelle.

Je donne la parole à madame Michèle Picard qui me l'a demandée.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, après l'annulation des élections municipales de Vénissieux, les élections partielles de mars 2015, la liste que j'ai conduite "Avec Michèle Picard, rassembler les Vénissiens, tenir le cap à gauche" est ressortie une fois de plus légitimée et, plus que jamais, confortée.

Une campagne difficile où l'esprit républicain qui nous anime n'a pas toujours été respecté, à l'exemple des tracts affichés par nos adversaires sur les portes des allées, dont les propos populistes, mélangeant homophobie et théorie du genre, ternissent notre République et désavouent le combat politique.

Face à nous, nous avons une droite arrogante, prête à toutes les compromissions. Sa tête de liste n'a pas hésité à utiliser toutes les ficelles du populisme pour s'attirer les voix des Vénissiens, allant jusqu'à faire des appels du pied au Front national et au Parti socialiste pour le second tour. Et oui, tous les moyens ont été utilisés pour mettre fin à la gestion progressiste à direction communiste de notre ville.

Aujourd'hui, nous sommes satisfaits, et ce à plus d'un titre. Avec près de 43 % des suffrages, n'en déplaise à la droite, nous avons réalisé un score supérieur à 2014 et gagné un Conseiller métropolitain supplémentaire. De plus, la liste menée par le Front national n'a pas réussi à obtenir un siège à la Métropole.

J'en profite également pour rétablir une vérité : contrairement à ce qui a été martelé par le candidat socialiste qui se présentait comme seule liste de la majorité métropolitaine, nous sommes bien dans la majorité métropolitaine, même si nous ne sommes pas dans l'exécutif. Le seul fil rouge qui nous guide, c'est l'intérêt des Vénissiens et celui des habitants de la Métropole... (*brouhaha dans la salle*)... Mais vous êtes très amers, messieurs dames !

Quant au projet du Puisoz, monsieur le Président, vous aviez annoncé dans un tract sa sortie de terre avec le candidat socialiste. Cela pourrait laisser croire que seuls les élus de la même obédience pourraient obtenir la réalisation de projets. Je n'y crois pas un instant, ce serait contraire à l'esprit républicain et inquiétant dans nos relations avec la Métropole. Je précise que, pour le Puisoz, après tout le travail réalisé par nos deux collectivités ces dernières années, nous sommes désormais dans la phase opérationnelle.

Alors oui, nous sommes de nouveau présents à la Métropole et bien déterminés à y prendre toute notre place. Nous portons cette volonté de travailler dans un esprit républicain pour faire avancer des projets structurants pour notre Ville et ses habitants, pour que Vénissieux, troisième Ville du département, sixième Ville de Rhône-Alpes, soit l'entrée sud de l'agglomération.

Concernant le pacte de cohérence métropolitain, nous serons également force de propositions. La Métropole ne saurait avancer sans la troisième Ville du département. Il est donc important que Vénissieux soit représentée dans certaines instances, comme par exemple le SYTRAL ou l'OPH de la Métropole de Lyon ou même la présidence de la CLI 9.

Pour terminer, monsieur le Président, je voulais vous dire combien les Vénissiens ont apprécié votre présence sur notre ville ces dernières semaines. Vous connaissez le chemin,

vous serez toujours bien accueilli sur notre ville. J'espère que votre attention pour Vénissieux ne se démentira pas et que l'on continuera à travailler ensemble les nombreux dossiers utiles aux Vénissiens et à notre agglomération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Michèle Picard. Ce sera un plaisir d'y retourner dans les prochains mois.

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 26 janvier et 23 février 2015

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 26 janvier et 23 février 2015.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention du groupe UMP, divers droite et apparentés sur le procès-verbal du Conseil du 26 janvier 2015. Je leur donne donc la parole

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans notre Conseil du 26 janvier 2015, dont vous nous demandez l'approbation du procès-verbal, nous avons procédé aux désignations des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui s'est, par la suite, réunie en assemblée générale le 9 avril dernier.

Lors de cette assemblée générale, les membres de la CCSPL ont procédé à l'élection du Bureau. Depuis plus d'un an, l'opposition à la Métropole, votre opposition, monsieur le Président, était représentée au sein du Bureau, ce qui donnait au fonctionnement de la CCSPL un gage de transparence et d'indépendance. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, la candidature de votre Vice-Président monsieur Pierre Abadie ayant été préférée à celle de monsieur Mohamed Rabehi, ce que le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés regrette.

A titre liminaire, il convient de rappeler que la CCSPL a pour objet d'émettre des avis sur la qualité des services publics rendus dans le cadre des délégations de service public consenties par notre collectivité. Je ne vous ferai pas injure de rappeler que les délégations de service public (DSP) sont par nature, dans leurs attributions comme dans leur exécution, sujettes à discussions. Dans ce contexte, il ne nous semblait pas anormal -au contraire- que la transparence puisse jouer. La présence d'un représentant de votre opposition au sein du Bureau en était le gage. En imposant votre Vice-Président Abadie en lieu et place du représentant de l'opposition, vous avez fait un choix inverse. Ce choix est, en effet, le vôtre, monsieur le Président : les confessions tant des représentants des associations d'usagers que de certains élus de votre majorité nous confiant à la sortie : "C'est dommage pour le fonctionnement de la CCSPL mais nous avons eu des ordres" ne laissent que peu de doute sur les origines de la manœuvre.

Cette manœuvre, comme son résultat, démontre que, derrière votre discours d'ouverture, vous ne voulez pas d'un fonctionnement démocratique de la Métropole. Rappelons-nous encore une fois la mascarade qu'a constituée l'élection des membres de la Commission permanente, une mascarade démocratique que le Président Hollande n'hésiterait sans doute pas à comparer au fonctionnement du Parti communiste français des années 1970. Cette composition de la Commission permanente fait aujourd'hui de la Métropole la seule collectivité locale de France où plus de la moitié des décisions se prennent hors du champ de contrôle de l'opposition.

Ces exemples, monsieur le Président, relèvent certainement de votre modèle lyonnais, modèle dont vous n'avez pas omis de faire l'article au Premier Ministre en visite à Lyon aujourd'hui. Je doute pourtant que vous ayez mis en avant ce mode de fonctionnement, relevant à nos yeux plus de l'autocratie que de la démocratie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je laisserai de côté le ton un peu procureur de cette intervention mais moi je trouve totalement normal que, dans le Bureau, l'opposition soit représentée et donc je vais regarder si rien dans les statuts ne s'oppose à ce qu'on augmente le nombre de membres du Bureau, de manière à ce que l'opposition puisse être représentée dans le Bureau. Je trouve cela totalement logique. Donc je vais regarder cela et on verra comment faire en sorte que, sur des dossiers qui sont toujours délicats, tout le monde effectivement soit représenté.

Donc je mets les procès-verbaux aux voix. Pas d'opposition ?

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente

N° 2015-0275 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 30 mars 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération N° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attribution que vous avez accordée à la Commission permanente et qui font l'objet du dossier n° CP-2015-0275. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président

N° 2015-0276 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération N° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1^{er} février au 31 mars 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attribution que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier n° CP-2015-0276. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2015-0284 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0284. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : C'est une simple désignation, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur David KIMELFELD
- monsieur Jean-Pierre CALVEL

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0285 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil académique de l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0285. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit d'une désignation, comme vous l'avez dit, monsieur le Président, et je crois que je n'ai pas les noms qui ont été communiqués.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil académique de l'Université de Lyon. Je vous propose la candidature suivante :

- monsieur Jean-Paul BRET.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2015-0286 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0286 concernant la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI). Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaire :

- madame Fouziya BOUZERDA

Suppléant :

- monsieur David KIMELFELD

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0287 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Association Lyon French Tech - Adhésion à l'association - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0287. Madame Dognin-Sauze n'est peut-être pas encore arrivée et c'est un avis favorable.

Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Collège n° 3 "institutionnel" - Lyon French Tech. Je vous propose la candidature suivante :

- madame Karine DOGNIN-SAUZE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

M. LE PRÉSIDENT : Elle est sans doute encore avec les participants de la French Tech.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE absente momentanément.

N° 2015-0288 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0288. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Suite aux modifications statutaires votées lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'ADERLY le 20 mars 2015, il convient de désigner 2 représentants supplémentaires au sein du Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY). Je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur Jean-Luc DA PASSANO
- monsieur Pascal BLACHE

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2015-0289 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil de l'École polytechnique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0289. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Je crois que je suis à nouveau candidat.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Conseil de l'École polytechnique de l'Université Claude Bernard - Lyon 1. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaire :

- monsieur Jean-Paul BRET

Suppléant :

- monsieur Damien BERTHILIER

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2015-0290 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Convention de coopération décentralisée 2015-2017 entre la Ville de Tinca (Roumanie) et la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde pour l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0290 sur la convention de coopération avec la Ville de Tinca (Roumanie). Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de délibération concernant la convention de coopération décentralisée 2015-2017 entre la Ville de Tinca en Roumanie et la Métropole de Lyon et l'attribution d'une subvention à l'association Villes en transition - ITD Monde pour l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca.

Monsieur le Président, vous me permettrez de rappeler le contexte de ce partenariat de la coopération avec la Ville de Tinca en Roumanie : il s'agit d'exprimer un lien de coopération avec une Ville d'où provient une grande partie de la population rom se trouvant sur notre territoire. En lien avec les organisations qui suivent ces questions à Lyon, Forum réfugiés et l'association Villes en transition - ITD Monde, le Grand Lyon lance une opération de coopération avec Tinca en 2011, Commune de 8 000 habitants dont 20 % sont roms, population parmi les plus pauvres du territoire subissant, par ailleurs, une discrimination sociale et spatiale.

Le projet : au vu des conditions de vie déplorables du quartier abritant la population rom de Tinca, il a été décidé de financer, en accord avec les autorités municipales, un centre multifonctions offrant ainsi la possibilité aux habitants de disposer d'un lieu pour se laver et s'éduquer avec du soutien scolaire pour les enfants et des cours d'alphabétisation pour les adultes. En parallèle à la construction de cet équipement municipal, un projet d'électrification du quartier a été financé par le Grand Lyon, améliorant sensiblement les conditions de vie de ses habitants.

Concernant la contribution financière du Grand Lyon au cours des trois premières années 2011-2013, celle-ci s'élevait à 100 000 € par an, correspondant à la réalisation du centre multifonctions et à l'électrification du quartier. A partir de 2014, la contribution a été ramenée à 75 000 €, correspondant à la fin des travaux de ce centre et au financement des mesures d'accompagnement formation-éducation. Pour l'année 2015, l'apport financier du Grand Lyon est de 55 000 € dont 50 000 € versés à l'association Villes en Transition pour des actions de formation et d'éducation auprès des jeunes et des adultes, pour le paiement de l'intervention de l'association Villes en Transition. Il est à noter que la fondation Abbé Pierre a décidé d'accorder en 2015 un financement de 100 000 € à l'association Villes en Transition - ITD Monde, consolidant ainsi ses actions tout en diversifiant les sources de financement externe.

L'objectif à moyen terme est que le fonctionnement de ce centre soit totalement pris en charge par les autorités locales de Tinca, ce qui devrait entraîner un désengagement progressif de notre collectivité, amorcé en 2014 avec une baisse de 30 %.

Le Ministère des affaires étrangères, à travers son Ambassade de France en Roumanie, a souvent mis en avant ce projet de coopération décentralisée car il permet, sur un territoire de taille maîtrisable, d'avoir des résultats concrets à partir d'une action locale co-construite avec l'ensemble des acteurs (élus, représentants des habitants et des associations). Il permet de déclencher une dynamique de reconnaissance à la citoyenneté d'une population victime d'une très forte discrimination. Le Maire de Tinca a ainsi désigné un représentant de la communauté rom au sein du Conseil municipal.

A terme, cet équipement devrait être ouvert à l'ensemble des populations défavorisées de la Commune de Tinca, répondant à la volonté du Maire de favoriser la mixité et de réduire les inégalités dans sa Commune.

Avec l'appui de l'association Villes en Transition - ITD Monde, la Commune de Tinca se mobilise aujourd'hui pour rechercher des financements extérieurs, en particulier à l'endroit de l'Union européenne. La coopération de la Métropole de Lyon permet ainsi de crédibiliser la Commune de Tinca vis-à-vis des partenaires financiers en lui apportant son soutien politique et technique.

La Métropole de Lyon est la première collectivité territoriale à conduire un tel projet en Roumanie sur les questions de l'inclusion sociale des Roms. Il a été présenté à des réseaux de villes roumaines et bulgares à Lyon pour échanger sur le contenu de cette coopération.

A partir de cette expérience de coopération Lyon-Tinca, le réseau Eurocités a lancé un groupe de travail à l'échelle des collectivités européennes pour mutualiser les expériences sur la question de l'inclusion sociale des populations précaires et candidater à des programmes européens.

Enfin, pour répondre à l'exigence de créer des emplois, la coopération du Grand Lyon s'oriente vers des actions de formation professionnelle en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour créer des activités génératrices de revenus à Tinca.

Voilà, monsieur le Président, ce que je tenais à préciser. La commission a donné un avis favorable à ce dossier.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Front national.

Avant, chers collègues, j'essaierai de faire respecter les temps de parole parce que nous avons déjà six heures de débats et nous devrions nous quitter assez tard dans la soirée. Donc je demanderai à chacun de respecter son temps de parole.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci. Monsieur le Président et monsieur le Conseiller délégué, cher Max, mesdames et messieurs, cette convention de coopération entre la Ville de Tinca et la Métropole de Lyon n'est pas une nouveauté. Elle fait suite à une première convention signée en 2011 visant à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées de Tinca, village d'origine d'une bonne partie des Roms installés sur notre territoire.

J'ai une faiblesse, monsieur le Président et cher Max, à chaque fois que vous nous demandez notre avis en séance, j'ai la faiblesse de me demander si tous ces rapports et tous ces budgets sont vraiment utiles aux métropolitains.

Venir en aide à des populations et associations en souffrance est une démarche charitable et compréhensible. Au Front national, nous considérons en effet qu'il faut développer des politiques de coopération pour fixer ces populations chez elles, afin d'éviter notamment qu'elles viennent grossir les rangs des clandestins chez nous

Mais cette délibération soulève en effet le problème des phénomènes migratoires qui s'abattent en France aujourd'hui. Aujourd'hui, la pression migratoire est réelle. Elle impacte directement la vie de nos compatriotes et ce phénomène n'en est qu'à ses prémices. Je vous invite à lire ou à relire pour certains *Le Camp des Saints* de monsieur Jean Raspail. La réalité, aujourd'hui, c'est que 6 à 8 000 miséreux arrivent sur les côtes européennes chaque semaine, en complément des 200 000 légaux par an, que vous favorisez, UMP et PS, depuis vingt ans. En l'absence de frontières que vous avez supprimées, quelles sont les mesures de lutte ou d'accompagnement possibles ?

Par cette convention, vous souhaitez aider les populations de Tinca, pourvoyeuses de candidats au départ pour Lyon, nous avons compris. Mais est-ce bien à la Métropole de Lyon de se charger de cette aide humanitaire de développement ?

Car, en effet, face à l'exaspération généralisée de nos compatriotes devant le trop-plein migratoire, face à l'installation d'une situation de crise économique profonde où l'emploi non qualifié soumis à la concurrence déloyale des travailleurs détachés s'effondre sous nos yeux, à cet égard, cette situation est une véritable arme de destruction massive de nos emplois français ; des dizaines de milliers de travailleurs détachés affluent chaque année dans notre région pour travailler sur nos grands chantiers, notamment le Grand Stade, monsieur Collomb, où, suivant les moments, la participation de centaines de travailleurs détachés, polonais, roumains et portugais, est incontestable. Vous ne luttez pas contre cette directive de travailleurs détachés qui ruine nos emplois car vous en êtes les instigateurs, bien évidemment. Les groupes de droite et de gauche l'ont soutenue et la soutiennent encore au Parlement européen. Alors, pour sauver les apparences, vous luttez à la marge contre la fraude à cette directive.

Tout cela est dérisoire face à l'angoisse de nos jeunes sans emploi. Dans ce contexte catastrophique, vous demandez à nos compatriotes, à qui vous prélevez toujours plus d'impôts, d'aider les Roms en Roumanie.

Le phénomène d'exaspération est à son comble lorsque nos compatriotes excédés par la mendicité agressive, par la recrudescence des cambriolages, apprennent que l'Union européenne débloque pourtant chaque année de larges crédits par

l'intermédiaire des fonds FSE ou FEDER pour venir en aide aux populations Roms de Hongrie, de Bulgarie ou de Roumanie. Mais ces fonds -plusieurs dizaines de milliards d'euros tout de même !- ne sont pas employés ou disparaissent dans la nature. Combien de villages roms dans la misère en voient véritablement la couleur ? Pas beaucoup ! La France, je vous le rappelle, est contributrice nette de 7 milliards au budget européen, c'est-à-dire qu'elle donne 21 milliards ; elle n'en reçoit que 14, PAC comprise.

Dans ce contexte, je vous le dis comme je le pense -et je ne suis pas le seul à le penser-, ce n'est pas aux habitants de la Métropole de Lyon de financer une hypothétique intégration des Roms en Roumanie si le Gouvernement roumain ne le souhaite pas et ne fait rien pour ses populations. C'est à l'Etat français d'exiger une politique d'assimilation en Roumanie en échange de contreparties financières. C'est à l'Etat français d'exiger une coopération directe mais sûrement pas aux villes françaises et à la Métropole de Lyon d'agir pour combler, à grands frais, les carences des autorités.

Par idéologie et par faiblesse, vous prenez toujours le problème à l'envers. Par obsession d'une plus vaste décentralisation, vous avez condamné nos compatriotes à renflouer des caisses de plus en plus vides.

En faisant jouer la clause de compétence générale, vous engagez, comme souvent, le budget de notre collectivité sur des sujets qui ne la concernent pas. Mais se donner bonne conscience comme vous le faites, monsieur le Président, a tout de même un coût, un coût sévère pour nos compatriotes de la Métropole de Lyon à qui l'on refuse parfois ou l'on limite les prises en charge dans le secteur du handicap ou la petite enfance ou de l'accès aux prestations sociales...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Boudot, vous vous acheminez vers la conclusion.

M. le Conseiller BOUDOT : Je conclus, monsieur le Président. Cette convention signée aujourd'hui c'est près de 300 000 € que vous engagerez pour les Roms en Roumanie ; cet argent n'empêchera pas la poursuite du va-et-vient entre Tinca et Lyon.

Après, avec le rapport suivant de notre assemblée, ce sera le Mali avec 330 000 € de plus, avec le rapport suivant, ce sera Erevan, avec 137 000 € et...

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez terminé votre temps de parole, monsieur Boudot et donc je donne maintenant la parole au GRAM.

M. le Conseiller BOUDOT : Je vous remercie, monsieur le Président, pour votre écoute !

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas revenir sur le contenu de ce programme qui est dans sa cinquième année, il a été développé d'une manière très précise dans les documents qui nous ont été transmis, également dans l'introduction de monsieur le Conseiller Vincent.

L'initiative du Grand Lyon, aujourd'hui de la Métropole, en Roumanie se situe dans un objectif d'appui aux politiques publiques locales de la Commune de Tinca. Il s'agit d'un partenariat européen tout à fait original, dans lequel le Grand Lyon a été précurseur. Pourquoi original ? Parce qu'il privilégie le lien social, le développement local et s'inscrit dans le long terme.

Nous ne pouvons que saluer le chemin parcouru. Au-delà des améliorations matérielles des conditions de vie des populations les plus pauvres, ce programme est aussi un exhausteur de la

démocratie locale par l'engagement de la Maire de Tinca, par la participation des habitants concernés et les évolutions des relations institutionnelles. Il faut donc soutenir la poursuite de notre engagement à Tinca.

Mais nous pouvons aussi profiter de l'occasion qui nous est donnée pour examiner l'action de la coopération décentralisée du Département du Rhône dont nous héritons. Il ne s'agit pas de reprendre l'ensemble du programme du Département, il y a des points qui ne sont pas tous positifs, il y a eu des échecs mais, par contre, nous pourrions retenir ou nous devrions retenir le soutien qui a été apporté à la formation des travailleurs sociaux et qui mérite d'être soutenu ou, en l'occurrence, repris. Cette initiative rejoint plus précisément celle de la Métropole à Tinca. Il serait intéressant de lui donner un nouveau souffle et pourquoi pas dans une mutualisation des moyens entre la Métropole et le Département.

Nous devrions aussi nous pencher sur l'aide au retour qui a été prévue par les accords entre la France et la Roumanie en 2012, réactualisés en janvier 2015. Dès l'entrée en vigueur de ces accords, le 25 janvier 2013, le Département du Rhône a signé un accord local avec les judets d'Alba et de Timis. Aujourd'hui, la direction de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) à l'ambassade de France à Bucarest est en attente d'interlocuteurs métropolitains. Il est vrai que ces dispositifs reposent surtout sur les relations avec les familles issues des secteurs concernés et qu'il y a donc là à rechercher des aménagements qui lui donneraient un peu d'efficacité. Enfin, si nous parlons de la Roumanie, nous ne pouvons pas ne pas évoquer la situation des squats et bidonvilles que notre agglomération connaît depuis maintenant vingt ans. La permanence de cet état de fait montre, à l'évidence, la nécessité de construire des réponses qui permettent de sortir de politiques erratiques pour les populations en errance.

Les moyens d'agir autrement existent. Ils sont parfois sous-utilisés. Le bilan dressé par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, le 5 mai dernier, le démontre. Les moyens mis à disposition sont inégalement utilisés dans notre région : à Grenoble, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) qui concerne 800 personnes ; à Lyon, une plateforme pour l'accès à l'emploi de 50 ménages ; des projets d'agglomération existent à Strasbourg, à Bordeaux, à Dijon ou à Toulouse.

Dans le cadre du programme pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, les 4 M€ dédiés pour cette année 2015 offrent des moyens d'agir. Il faut pour cela avoir des projets. La Métropole de Lyon dispose d'un nombre d'acteurs compétents qui le permet. Le prochain déplacement du délégué interministériel à Lyon devrait être l'occasion d'évoquer cela de manière concrète.

Mais nous pourrions aussi, sur le terrain des bidonvilles, retenir l'absence de recours aux fonds de droit commun ; l'ANAH bidonville, par exemple, demeure un objet administratif non identifié et pourtant bien réel, même si ses subventions n'ont été utilisées que trois fois dans notre pays au cours des quatre dernières années. Bien entendu, je pourrais rappeler les fonds européens mais je l'ai déjà fait deux fois, il n'est pas utile que j'y revienne.

Au final, comme pour la coopération décentralisée, les clés du succès dans la lutte contre les bidonvilles et l'habitat précaire se trouvent dans la mobilisation des acteurs, dans leur diversité, sur la base des engagements de la collectivité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole Gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, monsieur Max Vincent a bien présenté l'objet de notre délibération et de son contenu, je n'y reviens donc pas. Simplement pour dire que cette proposition de prolonger le travail à Tinca et entre Tinca et la Métropole de Lyon, c'est une très bonne proposition qui devrait permettre aux populations roumaines de surmonter les discriminations pour réussir à mieux vivre ensemble en Roumanie.

Cette action ne nous exonère pas de nos responsabilités ici ! La qualité de notre accueil conditionne la réussite là-bas ! Ces populations d'origine européenne ont droit à circuler librement, à faire des allers et retours... Donc réussir à les impliquer dans les projets ici et là-bas est essentiel !

Les respecter, ces populations, en leur permettant de scolariser leurs enfants, de trouver avec le concours des autorités préfec-torales des lieux de vie et un processus de formation et d'insertion à l'emploi, c'est à mon sens -et à notre sens- le moyen le plus efficace pour contribuer à ce que ces populations soient reconnues par leur propre administration et à se sentir utiles dans leur pays, pour leur famille, leur communauté, pour leur émancipation, en leur permettant d'en être eux-mêmes responsables ! C'était en quelque sorte ce que permettait le programme préfec-toral Andatu, expérimenté sur notre territoire et qui a vu 400 Roms mis en situation d'insertion sociale ! Tinca là-bas, Andatu ici, nous tenions les deux bouts de la chaîne humaine !

Or, le programme Andatu n'a actuellement pas de suite. Ces populations connaissent donc aujourd'hui, avec d'autres, les campements et hébergements "illicites", vivant dans des conditions indignes, provoquant aux alentours des sentiments d'insécurité. Chaque évacuation disperse dans l'agglomération ces familles et donc les mêmes problèmes se reproduisent de manière élargie !

C'est pourquoi nous pensons que notre collectivité nouvelle de plein exercice, la Métropole de Lyon, devrait engager le dialogue sur ces questions avec les services de l'Etat dont c'est la compétence pour construire une politique complète et de fond contre l'habitat indigne et pour l'hébergement des populations défavorisées. La circulaire interministérielle du 26 août 2012, signée par 7 Ministres, relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites peut en constituer un cadre, en appui de l'élaboration des nouveaux plans locaux. Je me permets de citer les conclusions de cette circulaire d'ailleurs qui montrent comment elle est équilibrée : "C'est la mobilisation de l'ensemble des partenaires et des moyens de chacun, intervenant le plus en amont possible, qui permettra d'identifier et de mettre en œuvre les solutions d'insertion les plus adéquates, dans un double objectif de fermeté en matière de sécurité et d'humanité dans la prise en charge des personnes". Le rapport d'évaluation de ces dispositifs datant de mai 2013 souligne les difficultés et obstacles rencontrés, certes, mais aussi les potentiels nécessitant beaucoup de persévérance, de dialogue, de concertation avec les associations et avec les populations concernées. Il s'agit de mobiliser tous les acteurs et il s'agit aussi des sollicitations accrues des fonds européens -comme il a été évoqué-, aujourd'hui compétence régionale ! Ainsi donc articuler à Tinca Andatu 2 ; sous une forme ou une autre, ne devrait-il pas être remis en chantier ?

Si l'on tient tous ces bouts de la chaîne, le projet Tinca nous permettra d'apporter notre modeste pierre à un monde meilleur et nous votons donc avec plaisir cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons été habitués, lors des derniers conseils de la Métropole et aujourd'hui encore, à entendre certains élus, bien que minoritaires, nous signaler que toute entreprise de coopération décentralisée était du ressort de l'Etat, qu'une collectivité territoriale comme notre Métropole ne pouvait ni ne devait se positionner sur des projets à visée humanitaire. Or, au titre du code général des collectivités territoriales, la Métropole de Lyon est pourtant parfaitement dans la légalité.

Qu'y a-t-il alors qui dérange ? Sûrement un point davantage idéologique. Notre collectivité ne devrait pas -à défaut de ne pas pouvoir- s'engager financièrement dans une logique d'aide à destination d'autorités locales étrangères et devrait se contenter de gérer les affaires de son propre territoire. Mais de quelles affaires nous parlent ces mêmes élus ?

Leur premier argument : la multiplication des personnes précaires venues d'ailleurs. Cette délibération répond pourtant à ces préoccupations, seul l'objectif diffère : au lieu d'une opposition non constructive, la majorité propose des mesures mélioratrices en mettant en œuvre le soutien social plutôt que le conflit. En effet, par une coopération avec la ville de Tinca, ville d'origine d'une grande partie de la communauté installée sur le territoire métropolitain, l'inclusion sociale des populations défavorisées est engagée par l'amélioration de l'habitat, le renforcement des équipements publics et le renforcement du lien social sur leur propre territoire. Notre territoire étant donc lié à cette convention, nul ne peut remettre en cause la pertinence de cette délibération.

L'échelle, qui plus est, est adaptée tout comme le fond de cette convention qui permettra, entre autres choses, d'augmenter la capacité d'activité de soutien scolaire et la poursuite de projets concernant l'hygiène, la santé, l'information des droits et des devoirs des citoyens pour, en aval, permettre à des universitaires lyonnais de mener un travail de recherche.

Des interrogations constructives cette fois ont été entendues concernant des effets d'entraînement pour que d'autres collectivités suivent et sur le maillage nécessaire pour que le projet soit véritablement utile. Ces questions doivent, à notre sens, monsieur le Président, rester dans nos mémoires pour tenter le plus possible de rendre ces projets pérennes et pour que l'argent public soit constamment utilisé avec le plus de sérieux possible.

Néanmoins, le renouvellement de la coopération avec l'association Villes en transition - ITD Monde, dont la collaboration avec notre Métropole a largement fait ses preuves, apporte des garanties à la réussite de ce projet.

Monsieur le Président, pour toutes les externalités positives que cette convention peut apporter et parce qu'elle répond aux objectifs de solidarité et de rayonnement international que notre collectivité s'est donnés en devenant la Métropole de Lyon, le groupe Parti radical de gauche votera sans retenue cette délibération. Notre groupe se félicite, en effet, qu'encore une fois, la Métropole de Lyon fasse sa part face à une opposition stérile et non constructive.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur Rolland Jacquet est intervenu pour son groupe et le nôtre tout à l'heure ; il n'a pas été trop long, il a été clair et précis, donc je ne rajouterai rien et je le remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de cette délibération qui s'inscrit dans la volonté d'une coopération internationale utile et solidaire, même si nous en mesurons évidemment les limites. Cette action participe de la volonté d'agir positivement contre la misère et le sous-développement et d'apporter ainsi notre pierre à cette situation terrible qui contraint des milliers de femmes et d'hommes à quitter leur pays et, pour certains -et c'est de ceux-là dont on parle dans cette délibération-, en direction de notre agglomération.

Ce que cette délibération confirme en creux c'est que, contrairement à ce que répandent certains, si tant de gens aujourd'hui quittent leur pays, notamment les populations dites Roms, ce n'est ni par plaisir ni pour profiter de notre système mais bien parce qu'ils ne peuvent plus survivre là où ils sont. Créer les conditions de coopération de développement est donc essentiel pour permettre à ces populations concernées de vivre et de travailler chez elles. C'est tout de même une vérité à méditer et à prendre très au sérieux aujourd'hui quand des milliers de migrants, adultes et enfants, succombent sur les rives de la méditerranée, rejetés par une Europe forteresse qui porte pourtant une lourde responsabilité dans les guerres dans leur pays, la mise en place de régimes dictatoriaux qui les chassent, les crises écologiques, industrielles et économiques qui les poussent à prendre une route qui est trop souvent meurtrière.

S'il faut aider ces populations -je reviens aux populations de Tinca- à sortir de l'exclusion dans leur propre pays, il faut aussi, quand elles arrivent ici, faire en sorte qu'elles soient accueillies dignement et que soient mises en œuvre des mesures d'insertion pour ici et pour là-bas. Rentrer dans cette action -et c'est pour cela qu'elle mérite d'être connue- c'est aussi sortir de la stigmatisation de ces populations trop souvent agitées.

Le chiffre des Roms en France est assez stable depuis plusieurs années, entre 15 000 et 20 000 et, contrairement à l'imagerie véhiculée, un très grand nombre de ces Roms ne vivent pas dans des squats, seuls les plus pauvres y sont contraints.

Un autre mythe : non, ces populations ne viennent pas comme elles veulent. Plus exactement, si effectivement elles bénéficient de la liberté de circulation pendant trois mois, au-delà de trois mois, leur droit à rester en France est soumis à des conditions de travail quasiment inatteignables pour elles et c'est la grande perversité de l'Union européenne de faire croire qu'on a la liberté de circulation quand, en fait, quand on est pauvre, on a juste la liberté d'errer de squat en squat et d'être la proie de tous les profiteurs.

De la même manière, sur les droits sociaux, non, ces populations ne nous volent pas car, pendant trois mois, elles n'ont droit à aucun droit et, ensuite, ces droits sont impossibles à obtenir hors conditions de domiciliation. Or, ceux qui vivent dans des squats ou dans des camps n'ont pas de domicile.

Plus ces populations sont rejetées dans des conditions de vie précaires, plus elles sont livrées aux trafics et à la débrouille, plus l'exaspération et le rejet des citoyens montent, c'est une spirale infernale. Notre agglomération a connu des drames terribles ces dernières années, notamment dans les squats et

dans les camps, y compris des drames qui ont coûté la vie à certaines de ces personnes.

Cela fait plusieurs années, pour notre part, que nous demandons d'en finir avec cette errance dans l'agglomération et que nous souhaitons que l'ensemble des institutions concernées travaillent à des solutions pérennes qui évitent que les Communes affrontent seules les questions...

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez terminé votre temps de parole, madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Voilà, je finis en disant qu'il serait donc temps d'avancer sur ces questions et que nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COMPAN : Merci, monsieur le Président, chers collègues, merci donc pour cette présentation détaillée, monsieur Max Vincent. Si les bienfaits de cette coopération avec la Ville de Tinca semblent évidents à Tinca, son efficacité semble plus discutable au niveau de notre Métropole.

En effet, si le premier objectif consistant à améliorer les conditions d'hébergement, d'équipement et de vie en Roumanie pour les populations concernées semble prendre forme -et c'est tant mieux-, leur inclusion sur leur propre territoire n'est toujours pas une réussite. Nous l'avons constaté cet hiver : les campements illégaux se sont multipliés un peu partout dans le Grand Lyon : à Lyon, à Saint Priest, à Bron, etc.

Ces campements de fortune, parfois construits au centre même des villes, ne présentent pas une solution humainement acceptable pour leurs habitants ni une situation vivable au quotidien pour les riverains : d'un côté, des enfants qui vivent dans des conditions déplorables, que ce soit en termes de sécurité ou sur un plan sanitaire ; de l'autre, des habitants qui s'exaspèrent et qui, qu'on le veuille ou non, cristallisent beaucoup de rancœur en voyant tout cela.

Si de nombreuses associations ont pu prendre en charge les habitants des campements pour les aider, même si parfois il fut difficile de voir les conditions de démantèlement de certains camps, les Grand Lyonnais, élus compris, se sont souvent sentis, en revanche, parfois bien dépourvus face à ce phénomène.

Qui est responsable au niveau de notre Métropole ? Qui s'occupe du sujet sur le terrain pour répondre aux interrogations, pour calmer les esprits, pour trouver des solutions ?

Par ailleurs, les initiatives du Conseil de l'Europe visant à encourager l'éducation inclusive des enfants, notamment à travers l'Europe, vont continuer et des fonds vont être consacrés pour trouver des solutions en Roumanie et en République Tchèque par exemple.

Nous nous demandons donc, dans ce cas, comment peut s'articuler au mieux l'aide de la Métropole et quelle peut bien être son efficacité face à des programmes au niveau européen. La réponse n'a, en tout cas, pas été très claire en commission.

Enfin, nous tenons à souligner que, sans créer d'échelle dans la détresse humaine, nous devons également veiller à aider -car c'est notre rôle historique- celles et ceux qui sont aujourd'hui persécutés à cause de leurs croyances et de leurs traditions, nous pensons particulièrement aux Chrétiens d'Orient qui ont besoin de nous et dont nous devons parler pour tenter d'empêcher un véritable génocide.

Face à ces interrogations et dans l'attente d'une plus grande efficacité, à mesurer bien sûr dans l'ensemble des Communes de la Métropole, nous ne voterons pas cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots de réflexion sur un sujet, évidemment, qui est toujours un sujet délicat, qui à la fois concerne des problèmes de dignité humaine et, en même temps, qui est évidemment un sujet à controverse.

Si nous avons établi le programme de Tinca, c'est parce que les 10 à 12 millions de Roms ont vocation essentiellement à pouvoir s'intégrer dans leur pays respectif dans l'Union européenne. Et donc nous voulions montrer par là qu'il doit y avoir un effort, à la fois de cette Union des Etats et en même temps des grandes villes, pour faire en sorte que l'on puisse permettre de développer les équipements, les installations dans les agglomérations dont sont originaires ces populations roms.

Nous faisons ce programme et, en même temps, nous n'acceptons pas que puissent s'installer dans l'agglomération des campements illicites et que, petit à petit, on puisse arriver à une bidonvilisation de notre agglomération. C'est pour cela que dès que des campements illicites -qu'ils soient d'ailleurs de Roms, de demandeurs d'asile, d'autochtones, de Lyonnais- sont réalisés dans l'agglomération, sur notre territoire, sur nos équipements, nous en demandons immédiatement au Préfet l'interdiction et le démantèlement. Comme vous le savez, il existe un certain nombre de procédures très encadrées par la loi et donc les choses se font toujours dans la durée puisqu'il faut que la chose soit jugée et qu'elle soit quelquefois rejugée.

Mais notre ligne directrice est celle-ci : à la fois une ouverture mais en même temps une volonté de faire en sorte que l'on puisse, dans cette agglomération, avoir ce que l'on peut supporter, supporter d'ailleurs en termes financiers comme en termes humains.

Donc voilà, je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Front national ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2015-0295 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Outils de l'innovation centrée sur l'expérimentation - Attribution d'une subvention à la société Safran Messier-Bugatti-Dowty (MBD) pour la mise en oeuvre d'un centre d'essais de freinage - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0295. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Un avis favorable de la commission pour l'attribution de cette subvention -comme vous l'avez dit- à la société Safran Messier-Bugatti-Dowty (MBD) située à Villeurbanne pour la mise en oeuvre d'un centre d'essais de freinage qui permettra, d'une part, d'apporter une offre supplémentaire pour une plateforme de recherche et de développement qui pourra bénéficier à d'autres entreprises dans cet écosystème autour de la mobilité et, bien sûr, d'autre part, de créer 5 emplois au passage et aussi d'ancrer cette entreprise qui est à Villeurbanne, une entreprise de plus de 200 salariés, sur notre territoire, le risque étant qu'elle puisse éventuellement partir vers d'autres lieux avec ce centre d'essais.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'accompagner la Région dans la mise en oeuvre d'un centre d'essais de freinage pour 100 000 €. Il s'agit là d'une subvention directe à un grand groupe industriel, via sa filiale Safran Messier-Bugatti installée à Villeurbanne et employant 200 salariés. 5 créations d'emplois sont envisagées, venant ainsi conforter l'implantation de cette entreprise dans notre agglomération.

Il est pour le moins troublant de subventionner, pour 100 000 €, un projet de 5 M€ pour un groupe industriel international des plus performants de notre pays. Permettez nous, en conséquence, un peu d'humour, un commentaire et une décision !

Pour l'humour, le safran est une épice rare et chère et, si je lis bien le site *Bulbes de Safran des Alpes*, ce n'est qu'à partir des années 1520 que sa culture...

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez un temps imparti, comme le savez, donc...

M. le Conseiller JACQUET : ...est devenue objet de spéculation -je cite ; décidément, on n'en sort pas !-. Sa consommation, à forte dose, engendre maux de tête et vomissements... A trop en abuser, on s'en éloigne ! Attention donc ! A trop en vouloir, le rejet guette : "Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin, elle se casse !" Voici pour l'humour.

J'en viens au commentaire car il s'agit là d'une proposition exceptionnelle qui mérite un examen approfondi. Si j'en crois le PDG de Safran, Jean-Paul Herteman :

- le groupe a triplé, depuis 2009, son résultat opérationnel ;
- son résultat net s'élève, pour 2014, à 1,248 milliard d'euros (plus 4,6%) ;
- sa charge d'impôts de 522 M€ est en diminution grâce à la déductibilité des revenus des brevets ;
- le groupe bénéficie du crédit d'impôt recherche ;
- les versements aux actionnaires représentent 40 % du résultat net ajusté (plus 7,1 %) ;
- le groupe a vu ses effectifs croître de 1 200 personnes en 2014 -bravo !-, ce qui est une bonne nouvelle ; mais pour 2015 -dit-il- déjà et malgré des perspectives très positives, ce rythme va se réduire !

Donc ce groupe a-t-il réellement besoin des 100 000 € de notre collectivité alors que nous connaissons des contraintes budgétaires fortes, imposées par la nécessité qu'a le Gouvernement de financer le CICE ? Les dirigeants de ce groupe ne devraient-ils pas savoir que ces 100 000 € nous seraient très utiles pour développer encore mieux l'attractivité réelle de notre

agglomération, la qualité d'accueil dont il fut question ce matin lors de l'inauguration de l'extension du labo P4 de l'INSERM à Gerland ?

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes arrivé vers votre conclusion, monsieur Jacquet ?

M. le Conseiller JACQUET : Oui... (*Rires dans la salle*). Ma conclusion c'est...

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez trop fait dans l'humour du coup !

M. le Conseiller JACQUET : Voilà, vous avez raison ! Mais je voulais dire, dans le troisième point, que nous votons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Donc nous passons au groupe PRG.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Safran est un grand groupe industriel, leader mondial des fonctions d'atterrissage pour le domaine du transport civil régional d'affaires et militaire et qui plus est en très bonne santé financière. Laissez-moi donc vous dire, monsieur le Président, que l'octroi d'une telle subvention ne nous a pas tout de suite paru évident.

En effet, si nous ne remettons pas en cause la vocation à pérenniser l'implantation d'un site existant ni le potentiel de développement des activités génératrices d'attractivité à l'échelle régionale, nous n'avons pu faire l'économie de nous interroger sur le véritable effet levier que constitue l'apport d'une telle subvention. Ces 100 000 € représentent, vous en conviendrez, une somme non négligeable pour notre Métropole. Elle est cependant, même couplée à la subvention de 100 000 € accordée par la Région, quasi anecdotique pour le groupe Safran Messier-Bugatti au regard du montant global du projet et de la part très importante d'autofinancement de 4,8 M€. Quelle est donc la part de contribution de la collectivité au développement économique dans ces proportions ? Comment penser que l'absence de subvention aurait pu compromettre la réalisation de ce projet ?

L'intérêt de ce financement réside sans doute ailleurs. Rappelons que le site de production est actuellement implanté au Carré de soie et compte 200 salariés. Avec la mise en concurrence du site de Vélizy-Villacoublay, la Métropole de Lyon, forte d'une certaine attractivité, ne peut que s'enorgueillir de favoriser l'expansion des industries mais surtout le maintien de ces emplois. L'emploi ne peut être qu'une priorité, est-il nécessaire de le rappeler ? Et c'est bien parce que nous avons conscience que la préservation des emplois est essentielle, d'autant plus dans cette période de longue crise économique, que nous voterons ce rapport.

Nous regrettons juste la manière de défendre l'emploi, la mise en concurrence des collectivités sous couvert de préservation des sites existants. Si le rôle de la collectivité est bien d'assurer son soutien dans la concrétisation des grands projets, y compris privés, ce soutien nous semblerait davantage approprié s'il était destiné...

M. LE PRÉSIDENT : Vous concluez ?

Mme la Conseillère PIANTONI : ...à des entreprises dans l'incapacité de s'autofinancer.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Quelques mots parce que monsieur David Kimelfeld, je crois, a bien résumé quels étaient l'intérêt et l'objet d'une telle délibération et d'une subvention.

En tant que Maire de Villeurbanne, j'avais moi-même accompagné cette demande du groupe Safran auprès de la Région et de la Métropole; donc j'aurais évidemment mauvaise grâce aujourd'hui à dire le contraire de ce que j'ai souhaité mais il me semble important de rappeler, en entendant ce qui vient d'être dit -et qui avait d'ailleurs été évoqué lors de la commission-, qu'évidemment, ce n'est pas simplement un apport de 200 000 € -en ajoutant 100 000 € plus 100 000 €- à un groupe qui effectivement réalise un chiffre d'affaires beaucoup plus important mais cela signifie l'intérêt d'un territoire, la Métropole et la Région, pour voir se développer l'implantation du groupe Safran sur notre territoire. Donc c'est un positionnement industriel global : conception, fabrication, essais de systèmes de freins. Et j'ajoute -puisque personne ne l'a dit ici- que cette plate-forme de freinage va bénéficier à d'autres entreprises qui sont sur le même territoire, sur la même problématique industrielle. Donc cette plate-forme de freinage va être ouverte à d'autres groupes comme Aerospace Cluster et LUTB-RAAC qui vont avoir une offre de service nouvelle sur un territoire, à travers effectivement un investissement réalisé dans une entreprise.

Je crois vraiment que c'est tout à notre honneur et c'est de notre responsabilité d'accompagner non seulement le développement économique sur notre territoire mais tout ce qui relève de l'innovation technologique et cela correspond bien à l'engagement de notre Métropole, affirmé dans d'autres secteurs à travers un certain nombre de pôles de compétitivité, celui-ci tout simplement en étant un.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, il s'agit simplement d'une explication de vote. Vous savez que notre groupe est vigilant sur l'attribution de subventions, surtout quand il s'agit d'un grand groupe industriel qui réalise -on l'a dit maintenant- d'importants bénéfices. Les Vice-Présidents David Kimelfeld et Jean-Paul Bret ont défini le projet, donc je ne vais pas revenir dessus, allons à l'essentiel : l'essentiel, c'est que cette subvention permet de pérenniser un site industriel et même de le développer, c'est ce qui nous paraît important et c'est ce qui est apparu en commission développement économique. Donc il s'agit d'activités et d'emplois dans la Métropole et c'est pour cela que nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Kimelfeld, quelques mots.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Quelques mots pour rappeler les motivations de cette délibération -vous l'avez dit- : création d'emplois, sauvegarde d'emplois, maintien de l'activité sur notre Métropole ; puis -comme l'a dit monsieur Jean-Paul Bret-, tout comme on le développe sur des plates-formes technologiques à travers les sciences de la vie autour du centre d'infectiologie d'Accinov -nous y étions ce matin-, c'est bien aussi l'attractivité d'autres PME et d'autres entreprises qui vont venir utiliser cet outil dans notre Métropole, avec l'ambition aussi d'accueillir celles-ci sur notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots simplement pour rappeler ce qu'est notre conception. Sur le territoire de l'agglomération, on a finalement deux sortes d'entreprises : un certain nombre de PME qui sont attachées au territoire, qui évidemment sont dans leur environnement et ne peuvent guère s'évader de leur environnement, puis un certain nombre de

grands groupes pour qui le marché est mondial, avec très souvent d'ailleurs un déplacement des marchés de la France voire de l'Europe vers d'autres sphères du monde et qui, désormais, font une part de marché relativement minime sur le territoire. Et donc je crois qu'il est extrêmement important d'essayer de lier ces groupes avec le territoire. On n'y arrive pas forcément toujours et, pour ceux qui suivent l'actualité économique, vous avez en tête ce qui se passe avec Renault Trucks, avec la décision de Volvo de pouvoir regrouper un certain nombre d'activités, qui sont aujourd'hui sur le territoire de Lyon, en Suède ou qui les font aller dans d'autres parties du monde. Donc c'est cela notre environnement.

Et donc, lorsque nous prenons des décisions comme celle-ci, c'est effectivement -comme l'a dit monsieur Jean-Paul Bret, comme l'a rajouté monsieur David Kimelfeld- pour essayer de tisser des liens parce que, si l'on ne fait rien, si l'on montre une totale indifférence, on verra partir petit à petit de notre agglomération des pans entiers de notre économie.

Donc voilà, au travers des politiques qu'on mène -nous étions ce matin avec les acteurs des sciences du vivant, cet après-midi avec l'ensemble des acteurs du numérique-, on essaie effectivement de consolider et de développer ce qui fait la force de l'agglomération lyonnaise et n'on y réussit pas si mal que cela, nonobstant toutes les difficultés.

Pendant la période de crise que nous avons connue, on a continué à développer de l'emploi, voire un solde d'emplois positif, alors que, dans bien d'autres agglomérations de notre pays, on perdait des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois. La dernière note de l'INSEE sur le développement de l'emploi dans l'agglomération lyonnaise montrait que, sur l'année 2014, nous avons un redémarrage de l'emploi. Nous avons un redémarrage de l'emploi parce que nous menons l'ensemble de ces politiques. Si nous disions : "L'économie, ce n'est pas notre problématique", il est clair qu'à ce moment-là, nous irions vers de grands déboires. Donc c'est pour cela que nous menons ce type de politique.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0296 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios pour l'animation de l'hôtel d'entreprises Pixel entreprises - Programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0296. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, voici un rapport qui concerne le pôle Pixel, un pôle qui est marqué par son succès puisqu'on est à 100 % de remplissage. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller CHABRIER : Merci, monsieur le Président. Nous ne pouvons effectivement que nous féliciter du soutien financier apporté par la Métropole aux industries créatives par cette délibération qui concerne -comme madame Dognin-Sauze

l'a dit- l'attribution d'une subvention au Centre européen cinématographique Rhône-Alpes Studios pour l'animation du pôle Pixel entreprises.

Le pôle Pixel à Villeurbanne est le premier pôle régional français d'activités innovantes de l'image, du son et des industries créatives. Il est devenu aujourd'hui un lieu de référence des entreprises des filières de l'image et son développement a été fulgurant, le succès ayant dépassé les espérances : créé il y a cinq ans sur une ancienne friche industrielle, le pôle Pixel accueille désormais plus de 70 entreprises et 450 salariés. Le pôle favorise ainsi l'échange entre les acteurs de toute la filière de l'image numérique et constitue un lieu exemplaire de synergie entre le développement économique et le secteur culturel

L'attractivité et le fort succès du pôle Pixel se mesurent également par l'implantation de nombreuses entreprises à proximité immédiate du pôle, qui participe à une complète restructuration du quartier Grandclément, lequel, à l'est de la Part-Dieu, sur le chemin de l'aéroport, du Carré de Soie et du Grand Stade, confirme la nouvelle centralité de l'agglomération, illustrée également par l'implantation très proche du nouveau pôle de santé.

Cela démontre la capacité de la structure de contribuer à la création d'emplois sur le territoire métropolitain et le soutien financier apporté par la Métropole se justifie donc indéniablement. L'attribution d'une nouvelle subvention de 35 000 € est également confortée par les deux objectifs annoncés pour le programme d'actions 2015 : la poursuite du renouvellement des entreprises hébergées à hauteur d'un tiers et le renforcement de l'accueil d'activités innovantes, notamment la robotique.

Les potentialités de développement du pôle Pixel semblent majeures et restent devant nous et la Métropole se doit d'accompagner activement ce type de structures qui confortent son rayonnement national, bien évidemment, mais également international.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Effectivement, de ce que peut l'action politique lorsqu'elle est menée dans le domaine économique, je me souviens lorsque nous avons fait voter la délibération qui permettait de rénover la friche industrielle dont vous parlez et, aujourd'hui, c'est devenu l'un des points les plus effervescents de tout le domaine des industries créatives en matière d'image.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2015-0299 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions au profit des associations ASPIE, ADL Villeurbanne, Sport dans la Ville, L'Incubateur au féminin Rhône-Alpes Pionnières, CIDFF du Rhône, Action'Elles ainsi qu'à la SCOP Elycoop, à la CCI de Lyon et à la CMA du Rhône pour leurs programmes d'accompagnement généraliste ante et post création 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0299. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission pour apporter un

accompagnement de subventions à différentes associations qui interviennent dans le cadre Lyon Ville de l'entrepreneuriat.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, j'ai une question pour vous : à quand une véritable politique de subventions métropolitaine ?

Alors que nous décidons, dans ce Conseil, de l'attribution de subventions à des associations de droit privé pour un montant d'environ 2,5 M€, notre groupe souhaite vous interroger sur votre politique dans ce domaine important pour la collectivité. Si je regarde les chiffres du budget primitif 2015, la Métropole a prévu de distribuer environ 50 M€ de subventions à des associations de droit privé, sans compter les 8,7 M€ à des organismes publics.

Nous attendons donc de connaître votre méthodologie pour fixer la répartition de ces sommes. Alors, nous avons bien compris qu'il fallait attendre 2016 pour que la lumière soit révélée mais, d'ici là, pour qu'elle le soit, il y a du travail et nous sommes assez dubitatifs sur la manière de le conduire.

Monsieur Michel Forissier vous avait interpellé sur ce sujet lors du précédent Conseil en vous rappelant que le Conseil général avait déjà fait adopter une procédure d'analyse qui pouvait servir de base. Nous attendions donc beaucoup de la Commission Métropole du 30 avril dernier traitant du thème suivant : subventions et vie associative. Mais nous avons été assez déçus ; la discussion, comme souvent, n'a tourné que sur une part infime du sujet. Si on regarde, en effet, les subventions aux associations, parmi elles, on peut estimer que les subventions distribuées jusqu'ici par le Département représentaient environ 20 M€ dans le BP 2015. Mais ce ne sont que des estimations. En effet, la présentation de la commission concernait seulement 3,5 M€ de ces subventions ex-départementales et, finalement, le débat n'a tourné que sur 760 000 €, soit ce qui constituait la dotation cantonale laissée jusqu'ici à la discrétion de chaque Conseiller pour son territoire.

Pour 2015, en ce qui concerne cette dotation, les montants distribués seront identiques à ceux de 2014, faute d'avoir eu le temps de construire une stratégie. Plusieurs élus de tous bords ont exprimé la nécessité d'une consultation des Maires des Communes concernées pour éviter la distribution de subventions inutiles ou en détecter d'autres nouvelles indispensables. Les besoins évoluant d'une année sur l'autre et les associations concernées changeant presque chaque année, l'idée était de ne pas perdre un exercice dans le soutien à la vie associative, surtout pour les petites associations, et d'être pertinents dans les choix qui sont faits.

Le montant de cette dotation est ensuite destiné, à partir de 2016, très logiquement, à être réintégré dans une politique globale de subventions dont il faudra définir les critères ainsi que pour les 49 autres millions d'euros que j'évoquais en introduction.

Il est nécessaire de garder pour ces subventions, comme pour d'autres sujets, un relais de proximité qui pourrait être les Conférences territoriales des Maires. Les Maires sont souvent les premiers consultés par les associations et ils connaissent leur tissu associatif ; leur avis sera utile à la prise de décision métropolitaine. C'est un sujet de plus pour la construction du

pacte métropolitain. Mais, pour l'instant, ce n'est vraiment pas l'esprit de votre organisation.

La distribution sera faite par la commission Vie associative présidée par madame Brugnera et monsieur Da Passano. Le circuit provisoire de demandes de subventions qui a été présenté était tellement complexe qu'il n'a pas été possible de le lire sur l'écran et on nous a indiqué qu'il nous serait transmis un document annexe. Beaucoup d'efforts restent donc à faire pour la simplification.

Alors, si la commission Vie associative a un rôle à jouer dans cette période de rigueur budgétaire, plutôt que de fixer des enveloppes, ce serait plutôt de faire un travail de simplification administrative, y compris en partenariat avec d'autres collectivités, de favoriser la mutualisation de certaines actions associatives, notamment dans le processus de demandes de subventions.

L'occasion est donnée à la Métropole d'être innovante ; il faut la saisir pour être plus efficace, en ayant comme objectif de rendre davantage service à nos concitoyens et d'optimiser les financements. Nous avons appris, lors de cette commission, que le traitement d'une subvention coûte à minima 240 € à la collectivité. Cela doit nous amener à réfléchir sur les montants versés et sur les circuits de prises de décisions. Enfin -et c'est essentiel-, il faut établir des critères financiers, des ratios, des objectifs à atteindre pour le choix des associations accompagnées et les mixer avec une trajectoire d'économies de fonctionnement.

Une première ébauche de cette réflexion a été présentée en commission développement économique mais elle reste assez générale sur les grands principes. Elle donne des critères pas toujours précis et surtout elle n'explique pas comment ces critères sont appliqués individuellement à chaque subvention.

En conclusion, nous ne comprenons toujours pas les axes stratégiques de votre politique métropolitaine de subventions qui doit se construire à partir de deux systèmes, celui du Département et celui du Grand Lyon, qui, pour l'instant, coexistent mais ne se mélangent pas.

Nous sommes en mai 2015. Pour présenter un véritable projet pour 2016 et réaliser des économies, il va falloir être vraiment innovant, au risque de passer encore une année "pour rien". Nous voyons, sur différents sujets -nous le verrons lors de ce Conseil-, la voirie, par exemple, ou les offices HLM, que la mutualisation attendue recule au fur et à mesure que les mois passent. Espérons qu'en ce qui concerne les subventions, vous arriverez à construire un mode opératoire qui facilite la vie des associations, qui soit efficace, transparent et performant en termes financiers.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai bien entendu votre conseil, madame Balas, comme quoi nous devrions reprendre les analyses qui ont été faites au niveau du Conseil général. Apparemment, ce n'est pas exactement l'avis de votre collègue, nouveau Président du Conseil général, qui nous dit qu'il faut tout revoir sur ce qui avait été fait et donc qu'il est obligé de revisiter l'ensemble des politiques. Il se trouve que, moi, je commence à connaître un certain nombre de choses et que je vois, par exemple, que votre collègue m'écrit : "Voyez, il faut absolument, sur les DSP, sur les transports, faire des économies parce que, de manière un peu hasardeuse, on s'était engagé sur 58 M€ de DSP qui sont aujourd'hui à revoir".

Si vous voulez que je fasse de la suspicion comme vous, que je dise : "C'est untel qui a fait cela" et que je dise qu'on compare la gestion de ce que nous faisons à la Métropole de

Lyon et les gestions qui ont pu être faites, je suis à votre parfaite disposition. Donc je pourrais faire évidemment de manière aussi plus brutale, comme vos collègues de Chambéry ! Il se trouve que nous échangeons entre nous et que les choses ne sont pas compliquées que pour la Métropole de Lyon, elles sont compliquées pour toutes les agglomérations. J'étais avec votre collègue de Chambéry et lui, il a fait plus simple : il a dit qu'il supprimait 20 % à toutes les associations ; c'est effectivement radical comme méthode. Nous, on essaye d'être dans des approches un tout petit peu plus sensibles. On va essayer de continuer sur notre méthode ; à mon avis, ce sera moins brutal pour un certain nombre d'associations.

Voilà donc je mets aux voix ce dossier :

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0303 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association de préfiguration d'un pôle d'innovation sociale urbaine sur le territoire de l'agglomération lyonnaise - Programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0299. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, ce que nous souhaitons dans cette délibération que je présente aujourd'hui c'est faire émerger ce que l'on appelle un pôle d'excellence en innovation sociale urbaine, qui a pour ambition de se développer sur plusieurs territoires. L'idée c'est de trouver des solutions innovantes pour répondre à un certain nombre de besoins en matière de santé, en matière d'insertion, de handicap, de culture et d'autres sujets. La différence, c'est de le faire avec des solutions entrepreneuriales. En fait, l'ambition est de conjuguer l'efficacité économique avec l'intérêt général en décloisonnant l'économie sociale et l'économie classique. Ce que nous proposons là c'est l'émergence d'un pôle pour faire émerger finalement des ETI sociales avec un partenariat étroit entre les structures de l'économie sociale avec les grands comptes que sont Veolia, La Poste, la Caisse d'épargne, EDF et d'autres qui rejoindront ce pôle d'innovation sociale.

Cette proposition a été accueillie avec un avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, mon propos traite des délibérations précédentes sur l'économie sociale et solidaire au titre de la vie associative entre autres avec le dispositif local d'accompagnement mais aussi au titre de l'incubation de projets avec ce fameux pôle d'innovation sociale.

Je m'arrête quelques instants sur cette notion : l'innovation sociale fait actuellement l'objet d'une réelle attention en France depuis sa définition et son inscription dans le cadre de la loi Economie sociale et solidaire (ESS) qui a été votée en 2014 avec le lancement d'un fonds dédié, qui est expérimenté sur notre territoire rhônalpin et qui est vu plus largement au niveau européen puisque l'innovation sociale est intégrée dans le cadre de ce qu'on appelle la stratégie Europe 2020.

L'innovation sociale a comme support l'ESS qui, face aux limites de l'Etat et face aux carences du marché, répond à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits et permet à des nouvelles façons d'agir et d'entreprendre de se concrétiser localement -c'est ce qu'a indiqué monsieur David Kimelfeld à l'instant-. En effet, l'ESS et ses entreprises s'adaptent sans cesse aux évolutions sociétales pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins sociaux et écologistes.

Ce jour, les écologistes ne peuvent donc que se réjouir de la mise en place d'un lieu concret dans le septième arrondissement de Lyon, dédié à l'incubation de projets dits innovants, non pas au sens technologique mais bien au sens organisationnel. Ceci va sortir de terre après d'autres projets déjà soutenus par les collectivités locales, de la Commune à la Région ; je pense aux Locaux Motiv' dans le même arrondissement ou bien au Woopa ou encore aux ateliers de coworking mais aussi à la Paillasse Saône à Villeurbanne.

Dans le cadre des nouvelles compétences de notre Métropole et pour répondre aux enjeux liés à la dépendance, à l'insertion professionnelle, à l'éducation populaire et à l'inclusion sociale, à la culture, à la lutte contre toutes les formes de précarité, notre collectivité pourrait expliciter clairement son cadre d'intervention via une politique publique de l'innovation sociale. Notre territoire, fort de ses associations citoyennes ou plus institutionnelles, de ses SIG, de ses SCOT mais aussi de ses auto-entrepreneurs, de ses universitaires, dispose de forces vives pour réaliser, aux côtés des agents de la Métropole et des élus, un tel exercice.

Dans cette logique, les écologistes, pour expliquer le vote précédent sur Safran, ne valident pas de mobiliser de l'argent public au service d'un outil de recherche et de développement d'un groupe industriel réalisant de nombreux bénéfices chaque année, étant donné que l'outil en question, à savoir cette plateforme d'essais de freinage, sera mis à disposition du tissu économique local 15 % du temps, à la demande de la Métropole d'ailleurs ; ce sera une abstention.

Et, pour revenir sur ce pôle, bien entendu, nous soutenons la délibération et la création d'emplois locaux de tous niveaux de qualification qui vont sortir de terre. Nous vous repropoisons de vous accompagner sur l'explicitation d'une politique publique d'innovation sociale et nous vous remercions pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Voilà, trois minutes pile ! Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère JANNOT : Cette délibération propose l'attribution d'une subvention à l'association qui préfigure dans la mise en place d'un pôle d'innovation sociale urbaine sur le territoire de la Métropole lyonnaise.

L'innovation sociale aborde des réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé et certaines discriminations. Portée par différents acteurs, elle apporte des solutions efficaces à des enjeux complexes auxquels ni l'Etat ni le marché ne peuvent répondre seuls. Elle implique la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou le service que le manque d'organisation ou de distribution. Elle passe par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion et évaluation.

Chacun s'accordera sur la nécessaire priorité de répondre à ces besoins sociaux et à leurs enjeux.

Le premier de ces enjeux, pour les entreprises, réside aujourd'hui dans l'adaptation de l'offre à l'ensemble du public.

C'est pourquoi le processus d'innovation sociale engagé ces dernières années consiste, au-delà des valeurs communes, des intérêts, des besoins et des sensibilités très diverses, à construire des initiatives marquées par des demandes coopératives et participatives.

La création d'un pôle d'excellence visant à faire émerger et à promouvoir l'innovation sociale auprès des acteurs du territoire s'impose. L'année 2014 a permis de définir et de rassembler les partenaires économiques privilégiés. Ce pôle d'excellence bénéficiera d'un double partenariat mettant l'efficacité économique au service de l'intérêt général avec, d'une part, des entrepreneurs sociaux comme Rhonalpia, Ashoka, ETIC et bien sûr le Mouves (Mouvement des entrepreneurs sociaux) et, d'autre part, le soutien de grands comptes de notre agglomération comme La Poste, Orange, le groupe Seb, entre autres.

Des enjeux attendent les acteurs du changement sociétal qui se dessine. 2015 permettra d'entrer dans la phase de mise en œuvre, avec l'animation de la communauté des acteurs de l'économie sociale et solidaire et ceux de l'économie classique.

Décloisonnement, co-création, la démarche est novatrice puisque l'économie sociale et solidaire nouvelle collabore aussi avec des porteurs privés comme Veolia. Cette mise en synergie vise d'abord à créer de l'activité économique. Un lieu dédié sera ouvert l'an prochain, avec des espaces de coworking favorisant l'émulation entre entrepreneurs sociaux et acteurs publics, groupes privés et enseignement supérieur autour de projets innovants. Ce pôle d'innovation sociale accompagnera les porteurs d'innovation sociale urbaine au sein d'un incubateur de porteurs de projets et dix projets seront accompagnés chaque année.

Plusieurs temps forts marqueront l'année 2015 : cet été, avec la mise en route de co-créations multipartenariales et, à l'automne, avec le lancement officiel de l'appel à projets et de l'ouverture du lieu dédié.

A l'initiative de sa création, la Métropole de Lyon souhaite soutenir l'association de préfiguration d'un pôle d'innovation sociale urbaine sur le territoire de l'agglomération lyonnaise en attribuant une subvention de fonctionnement de 35 000 €, conjointement à celle apportée par la Région Rhône-Alpes.

Comme le disait en début d'après-midi le Premier Ministre à la présentation de la French Tech de Lyon, "J'aime l'entreprise, j'aime l'entreprise quand elle innove et regarde loin." Alors, le groupe Socialiste soutient donc très fortement cette demande de subvention pour cette association à la démarche ambitieuse et innovante.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0306 - développement solidaire et action sociale - Meyzieu - Conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes âgées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0306. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une désignation de représentants de la Métropole au Conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la maison de retraite Jean Courjon à Meyzieu. Je vous propose les candidatures suivantes :

- madame Claire LE FRANC,
- madame Joëlle BEAUTEMPS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2015-0308 - développement solidaire et action sociale - Accord cadre avec la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2015-0309 - développement solidaire et action sociale - Modalités de paiement direct entre la Métropole de Lyon et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Conventions types - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0308. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit, dans la suite logique de l'accord cadre que nous avons passé avec la Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie - nous avons voté cet accord cadre en mars dernier, d'une partie de sa déclinaison opérationnelle, aujourd'hui à travers des conventions auprès de trois associations. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Madame la Conseillère Gailliout a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0309. On va lier les deux délibérations. Madame Gailliout, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOUT, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs, dans cette délibération, il s'agit de régir les modalités de paiement direct entre la Métropole de Lyon et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap par la signature de conventions types. Ces modèles de conventions types permettront de simplifier et de sécuriser les paiements en versant le montant de la prestation due directement au prestataire qui la réalise et non plus au bénéficiaire. Cette délibération a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe UDI et apparentés.

M. le Conseiller LAVACHE : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce premier rapport sur le maintien à domicile des personnes âgées fait entrer notre collectivité de plain-pied dans cette compétence nouvelle qu'est l'action sociale. C'est dire notre responsabilité quant aux choix des politiques qui seront les nôtres. Concernant plus particulièrement les personnes âgées mais aussi l'accompagnement des familles, nous aurons très vite à fixer la ligne et à prendre toute notre part, justement parce nous sommes désormais une collectivité et non plus un syndicat intercommunal.

Si le maintien à domicile est une action à développer, elle demeurera insuffisante. Dans vingt-cinq ans, le nombre de personnes âgées de plus de quatre-vingts ans sera en augmentation de 94 %, près de 7 millions en 2040. Pour conserver le ratio actuel de 16 lits pour 100 personnes âgées, il faudra créer plus de 240 000 lits en maisons de retraite à l'horizon de la même période. Cette projection n'est pas une estimation personnelle, elle relève de l'observation de nombreux experts.

Par ailleurs, le constat est hélas simple : dans notre région, tous les voyants sont au rouge. Les demandes d'entrées en maison de retraite de toutes natures explosent. Les Maires et mes collègues en charge de ces questions dans leur Commune le savent bien, vivant au quotidien l'angoisse des familles. Les offres sont insuffisantes ou inadaptées. Les retraites des personnes âgées sont absorbées pour le financement de l'établissement, quand elles y suffisent.

Les élus UDI et apparentés de la Métropole de Lyon pensent que la politique de prise en charge des personnes âgées, notamment lorsque la dépendance s'installe, doit devenir une priorité sur notre territoire. Nous devons à la fois accentuer le maintien à domicile pour maîtriser la demande et entreprendre une politique de création d'établissements et de contributions afin d'adapter les tarifs des établissements aux budgets des foyers.

J'ai bien en tête les préconisations du Conseil de développement sur ces questions. Alors, sans entrer dans une démonstration trop longue, pour faciliter la création d'établissements avec un bon maillage territorial, sans doute faut-il réfléchir à une baisse du coût des terrains de construction par exemple. Nous sommes une collectivité nouvelle, expérimentale je crois même, alors osons expérimenter !

La profession du bâtiment ne s'en porterait pas plus mal et nos aînés ne seraient plus expatriés loin de chez eux, parfois dans

un autre département parce qu'il n'y a plus de place -comme l'on dit communément- là où ils vivent souvent depuis longtemps. Ils se retrouvent sans connaissance, sans visite d'amis parce que âgés également ou, malheureusement, sans visite du tout.

Le Grand Lyon a réalisé de belles voiries publiques pour desservir un temple privé du football. Les élus UDI et apparentés estiment que la Métropole doit avoir la capacité d'inventer une politique humaine, moderne, adaptée pour le mieux-être de nos aînés et les accompagner dignement dans ce qui est et sera, pour nous toutes et tous le moment venu, la fin de vie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Monsieur le Président, chers collègues, la compétence sociale revient à la Métropole depuis le 1^{er} janvier et dans la corbeille de la mariée se trouvent, avec tant d'autres, les acteurs du secteur d'aide à domicile. Ces services sont un des piliers de l'action sociale que conduit la Métropole dans la continuité de celle du Département.

Cependant, la Métropole possède désormais un atout supplémentaire de par l'étendue des compétences qu'elle détient : celui de pouvoir conduire ses actions dans une plus grande transversalité. N'est-ce pas là l'occasion d'innover ? Un terme qui vous est cher, monsieur le Président, et que vous souhaitez développer au sein de la Métropole au titre de l'expérimentation ou de l'action. Les exemples sont remarquables en développement économique. L'occasion est donnée maintenant d'insuffler cette innovation en politique sociale. Si 2015 est considérée comme une année d'observation, d'études et de transition en reprenant les actions et engagements du Département sur le périmètre métropolitain, 2016 se doit d'être le reflet d'une politique volontaire de notre Métropole, en concertation avec les acteurs et partenaires.

La convention qui est soumise s'inscrit dans la continuité de ce qui préexistait, avec quelques variantes sur la forme.

Cependant, différentes associations d'aide et de maintien à domicile ont alerté autant le Département en son temps que les structures de la Métropole sur les difficultés budgétaires et les conditions qui leur sont imposées. Il ne s'agit pas de pallier un déficit lié à une mauvaise gestion ou de placer sous perfusion des services incompétents -si j'osais l'ironie- ; non, bien sûr, nous le savons tous, ces associations subventionnées sont reconnues comme des maillons incontournables et nécessaires de l'aide à domicile. Elles ont dû faire face, ces dix dernières années, à une augmentation des demandes de prestations. Elles remplissent une mission de service public que ne peuvent supporter ou mettre en place les collectivités.

L'attribution de subventions et la contractualisation via des conventions imposent des conditions de plafonnement des montants de leurs prestations. Or, les subventions ne permettent pas les équilibres budgétaires. Les montants imposés creusent davantage les décalages et les écarts entre le coût réel de revient et celui proposé par les services métropolitains aux environs de 2,50 € de l'heure. Ces écarts provoquent des "déficits chroniques" et peuvent remettre en cause la pérennité de ces structures. Certes, nous sommes conscients des contraintes budgétaires et des efforts que chacun doit fournir. Il est à noter que les associations que je connais actionnent tous les leviers pour limiter les dépenses.

Toutefois, il relève d'une volonté politique de déterminer les orientations pour l'avenir et de mettre en place les conditions

de leur réalisation. Nous voulons certes une métropole forte, concurrentielle à l'échelle internationale, proposer un cadre de vie agréable et nous ne pouvons pas négliger des pans entiers de l'action sociale et mettre en péril les services d'aide à la personne par des contraintes éloignées de la réalité de marché.

Ces associations ne s'inscrivent pas dans un secteur marchand mais dans celui de l'intérêt général, constituent de véritable service public dédié et portent la politique de la collectivité. Plus que des prestataires, il s'agit de véritables partenaires et cela a aussi un coût, d'autant que ces structures embauchent des personnes qualifiées, formées en conséquence, assurent, outre les prestations, un véritable suivi et un relais auprès des services des Communes et elles sont des acteurs de la professionnalisation des structures d'aide à la personne.

Outre les contraintes locales budgétaires, le cadre législatif doit également évoluer afin de répondre à une nécessaire adaptation face à la réalité de terrain. La loi sur la dépendance dite "adaptation de la société au vieillissement" est attendue. Nous ne pouvons qu'engager les Parlementaires de cette assemblée d'intercéder et de promouvoir l'émergence de cette loi.

Enfin, au niveau de notre Métropole qui a donc intégré la compétence sociale, il serait pertinent d'harmoniser la diversité des tarifications.

M. LE PRESIDENT : Vous êtes en train de dépasser votre temps de parole, donc vous concluez.

Mme la Conseillère GLATARD : Plusieurs pistes peuvent être envisagées...

M. LE PRESIDENT : Vous nous les donnerez par écrit.

Mme la Conseillère GLATARD : Très bien. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, j'ai bien entendu d'abord les remarques de monsieur Lavache. Je dois dire qu'il comprendra aisément que nous venons de prendre cette compétence depuis quatre mois et donc, évidemment, quand vous dites : "Il manque des établissements, il manque des services", comprenez que, depuis quatre mois, ce n'est pas à ce moment-là que porte la responsabilité. Il me semble, sans vouloir offenser le groupe UDI et apparentés, qu'il avait quelques responsabilités dans la gestion et donc ce qu'il constate aujourd'hui, je pourrais le retourner comme un compliment.

Mais je pense qu'en fait, c'est un problème extrêmement difficile et je rejoins ce qu'a dit madame Glatard. Je commence à regarder, je ne suis pas un spécialiste de ce genre de problématique mais, petit à petit, je commence à m'approprier les dossiers. Et c'est un des secteurs où l'augmentation des dépenses pour le Département était extrêmement importante et où nous allons avoir à faire un exercice un peu plus compliqué puisqu'il y a effectivement une demande importante de la part des personnes âgées du fait des problèmes démographiques. Mais, en même temps, nous avons évidemment des finances qui sont limitées parce que, dans le Grand Lyon, nous n'avons pas encore trouvé de puits d'or. Alors, que faut-il faire ?

D'abord, ce qui coûte très cher, ce sont effectivement les établissements et, plus on retarde l'entrée dans les établissements très médicalisés, plus évidemment on réduit nos dépenses. Ensuite, pour les services d'aide à domicile, il faut peut-être regarder -mais cela prend un peu de temps- ce qu'est la réalité de ces services. Il en existe 177 dans la Métropole de Lyon. Peut-être qu'on peut essayer de regarder comment trouver les complémentarités, la rationalisation pour arriver à maîtriser nos dépenses. En tout cas, c'est comme cela, avec sérieux, que l'on va essayer de prendre la question.

Je mets aux voix le rapport n° 2015-0308.

Adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport n° 2015-0309.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteurs : Mme la Vice-Présidente LE FRANC (n° 2015-0308) - Mme la Conseillère GAILLIOUT (n° 2015-0309).

N° 2015-0312 - développement solidaire et action sociale -
Attribution d'une subvention à l'association CRIAS Mieux Vivre pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0312. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Monsieur le Président et chers collègues, je tenais à souligner, au travers d'une courte intervention cette fois-ci, le travail remarquable qu'ont pu déjà accomplir le CRIAS et l'association Mieux Vivre qui ont fusionné en 2008, ce qui -au passage- constitue un bel exemple de rapprochement, de mise en commun et de complémentarité. Si, souvent, les interventions sont les expressions de mécontentement, il me semble équitable d'intervenir quand les services rendus reflètent la satisfaction.

Ces deux associations oeuvrent depuis plusieurs décennies dans le secteur de l'aide à domicile et, plus particulièrement, dans le champ de la gérontologie et du handicap. Elles sont devenues, de par leur expérience, leur connaissance du terrain, leur contribution, des acteurs incontournables et majeurs en la matière. Certaines Communes connaissent bien cette association qui a pu apporter des solutions, contribuer à l'élaboration de programmes, apporter son éclairage sur des problématiques particulières que peuvent rencontrer nos collectifs. Je ne peux qu'encourager les élus que nous sommes à se rapprocher, par besoin ou par curiosité, de cette association dont les services ne se limitent pas qu'à la dispense de prestations d'aide à domicile.

Le temps n'est pas au débat entre secteur marchand ou secteur associatif, subventionné ou pas, où on ne peut comparer deux fonctionnements que s'ils opèrent dans le même secteur, qui n'ont pas la même approche, voire les mêmes objectifs. Chacun a sa place dans ce secteur.

Comme je l'ai évoqué il y a quelques instants, le secteur de l'aide à domicile en mode associatif est soumis à des obligations strictes autant de la qualité des prestations rendues et leur tarification que de la qualification et de la formation du personnel, sans oublier le suivi et la connaissance du terrain détenus par ces structures qui ne peuvent qu'enrichir un partenariat public et s'inscrire dans une mission d'intérêt général. Un partenariat préexistait déjà avec le Département.

La Métropole reprenant -comme nous le savons- la compétence sociale, elle a l'occasion d'harmoniser et d'inscrire les actions de sa politique dans une transversalité pour plus d'efficacité. La convention proposée va dans ce sens et permet une meilleure harmonisation quant aux actions conduites. En effet, les actions de l'association sont confirmées, donc dynamiques, en clarifiant

les rôles de chacun, en renforçant et en précisant la coopération. La convention inscrit un suivi et une évaluation de ses actions à terme. Nous ne pouvons en être que satisfaits.

Le montant et les demandes légitimes de la Métropole sont dans la droite ligne de la reconnaissance du rôle de cette association et en font un partenaire majeur de notre Métropole. Nous ne pouvons que souscrire à cette demande de subvention, aux conditions de son attribution et à la convention proposée.

Notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2015-0313 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0313. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, ce dossier concerne la désignation de représentants du Conseil au sein du CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) qui, entre autres, rend des avis sur les aires de recrutement des collèges ou encore sur la création et la fermeture de collèges.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN). Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- monsieur Eric DESBOS
- madame Anne BRUGNERA
- madame Chantal CRESPI

Suppléants :

- monsieur Damien BERTHILIER
- madame Pascale COCHET
- monsieur Yann COMPAN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : Mme le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0314 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0314. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Toujours un avis favorable concernant la désignation de représentants du Conseil au sein du Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN), Conseil qui donne des avis sur l'aide accordée aux collèges privés dans le cadre de la loi Falloux, entre autres.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein du Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- monsieur Damien BERTHILIER
- monsieur Eric DESBOS

Suppléants :

- madame Inès DE LAVERNEE
- madame Annie GUILLEMOT

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0317 - éducation, culture, patrimoine et sport -
Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de l'exposition Lumière ! Le cinéma inventé, au Grand Palais de Paris - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoir - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0317. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de l'exposition *Lumière ! Le cinéma inventé*, au Grand Palais de Paris.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, nous allons donc passer de l'éducation à la culture. Les critiques sont unanimes pour saluer la qualité de l'exposition *Lumière ! Le cinéma inventé* qui a lieu au Grand Palais à Paris. A la fois populaire et pédagogique, cette exposition aborde l'histoire de l'invention du cinématographe à travers l'épopée artistique et industrielle de la famille Lumière. Une histoire sans fin car, à la pointe des nouvelles technologies, le cinéma reste une des industries les plus dynamiques en termes économiques et bien évidemment artistiques. Avec plus de 200 millions d'entrées chaque année, le cinéma français est le premier marché en Europe et le troisième producteur mondial de films. Le secteur du cinéma dégage un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards d'euros et génère plus de 100 000 emplois. Et c'est bien là le génie des frères Lumière à qui cette exposition rend hommage. Une invention qui, depuis 120 ans, se réinvente pour toujours plus se développer et pérenniser.

Dans une époque de difficultés économiques, les Lumière sont là pour nous rappeler que la recherche, la création, l'inventivité sont indispensables pour retrouver la croissance économique. Cette exposition est en résonance avec nos politiques qui ont pour objectif de révéler et de soutenir les frères Lumière de demain, du collège à l'entreprise, en passant par nos universités.

Un dernier point concernant le choix du Grand Palais à Paris pour cette exposition : ce lieu d'exposition mondialement connu donne un éclairage médiatique important. D'ailleurs, le public est au rendez-vous et les journalistes aussi. La revue de presse nationale et internationale l'atteste : plus d'une centaine d'articles de presse régionale et nationale, 50 passages à la télévision et à la radio ; quant à la presse internationale, elle nous vient d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, des Etats-Unis, du Japon, etc. Et, à chaque fois, c'est notre Métropole lyonnaise qui est mise en avant à travers l'aventure des frères Lumière.

Permettez-moi de vous lire un extrait du *New York Times* qui ne peut que nous enchanter et que je vous ai traduit : "Il était une fois deux frères à Lyon, dont les innovations ont ouvert la porte de l'avenir." et aussi un petit extrait de *El País* qui nous cite et qui dit : "A partir du mois de juin, l'exposition quittera Paris pour aller en Italie, en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, en Argentine, au Brésil, avant de terminer son périple à Lyon où toute cette aventure a commencé". Lyon est bien le lieu où tout a commencé, une bien belle devise !

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, 120 ans après son invention et sa première projection payante, l'histoire du cinéma investit de nouveau Paris avec cette exposition au Grand Palais. Quelque 1 422 films des frères Lumière, autant de témoignages projetés de manière simultanée dans leur version restaurée, les évolutions techniques durables que nous redécouvrons aujourd'hui à l'image de la 3D jusqu'à la reconstitution du salon indien du Grand Café rue des Capucines, *Lumière ! Le cinéma inventé* est à la fois un hommage et un voyage dans notre patrimoine. Et oui, c'est un patrimoine lyonnais que nous célébrons cette année à Paris avec l'Institut et le festival.

Déjà, notre agglomération défend de la meilleure des façons son titre de capitale de la culture de l'image. Je ne doute pas que monsieur Thierry Frémaux nous offrira de nombreuses surprises dans les mois qui viennent mais cette exposition marque dès maintenant le coup d'envoi des festivités des 120 ans du cinéma. Bientôt, comme l'a rappelé monsieur Eric Desbos, cette exposition sera accueillie dans d'autres villes du monde entier, ainsi que dans notre Métropole, bien sûr au Musée des Confluences qui coproduit cet événement avant de l'accueillir en 2017. Elle permettra de promouvoir la tradition d'innovation de l'agglomération. Le cinéma n'est qu'une des inventions des frères Lumière, la plus connue.

De la même manière, la créativité est bien inscrite dans l'ADN du Grand Lyon. Je pense d'abord à la filière image, qui a vu se structurer acteurs et entrepreneurs pour réinventer, depuis les années 2000, l'un des emblèmes de Lyon. En matière culturelle également, nous avons su anticiper les tournants techniques du cinéma, qu'il s'agisse de la sauvegarde des films ou de la diffusion des œuvres auprès du plus grand nombre.

L'exposition Lumière dresse ainsi de nombreuses passerelles pour mieux faire connaître et rayonner la Métropole de Lyon auprès des professionnels, auprès des touristes, auprès des spectateurs.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Si vous allez à Paris, allez voir l'exposition parce qu'elle le mérite vraiment !

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N° 2015-0318 - éducation, culture, patrimoine et sport -
Attribution d'une subvention à l'Association de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0318. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'une délibération ayant trait à l'attribution d'une subvention à l'association de la Maison d'Izieu, qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus métropolitains, le

groupe Socialiste et apparentés se félicite de voir la Métropole de Lyon participer au projet d'extension de la Maison d'Izieu.

La colonie des enfants de l'Hérault installée à Izieu a été un lieu de vie et un refuge qui a accueilli, entre mai 1943 et avril 1944, 105 enfants juifs et quelques adultes pour les soustraire à la persécution nazie. Le 6 avril 1944, sur ordre de Klaus Barbie, 44 enfants étaient arrêtés à Izieu et emmenés vers la mort. Parmi ces 51 personnes, seule une adulte survécut, les autres furent exterminées dans les chambres à gaz d'Auschwitz ou sous les balles des soldats nazis à Reval en Estonie.

Visiter Izieu aujourd'hui, c'est penser à ces victimes dont certaines n'avaient même pas quatre ans, c'est se confronter à l'indicible, à l'horreur, à la douleur, c'est ressentir dans les murs, dans les traces de vie écourtée, des innocences perdues et des destins brisés.

En mai 1987, le procès de Klaus Barbie a lieu à Lyon. Il est jugé pour la rafle d'Izieu et également pour la rafle de la rue Sainte Catherine. Izieu s'inscrit alors définitivement dans la mémoire nationale. Les lieux sont acquis en juillet 1990 par souscription nationale. Restaurés et réaménagés, les trois bâtiments qui constituent la Maison d'Izieu sont ouverts au public après leur inauguration par le Président de la République, monsieur François Mitterrand, le 24 avril 1994.

La Maison d'Izieu, Mémorial des enfants juifs exterminés, est, avec l'ancien vélodrome d'hiver à Paris et l'ancien camp d'internement de Gurs, l'un des trois lieux de la mémoire nationale commémorant l'une des pages les plus noires de l'histoire de France.

Ce mémorial permet à ses visiteurs de réfléchir sur les persécutions racistes et antisémites de l'Etat français et d'adapter cette réflexion à des problèmes d'actualité.

Une visite à Izieu permet d'apprendre l'histoire de la colonie d'Izieu, de replacer dans le contexte le statut des juifs et l'antisémitisme en France à cette époque. C'est comprendre comment les enfants sont arrivés à Izieu, le rôle de madame Sabine Zlatin et de son mari.

Une visite dans ce haut lieu de mémoire impose de penser la déportation et l'extermination des enfants mais aussi de constater que là où il y a des bourreaux, il y a des justes. Nous devons être fiers du fait qu'il y ait eu des justes en France pour épargner la déportation d'enfants, ce qui diminua quelque peu l'horreur dans notre pays, un peu plus que dans les autres pays européens.

La visite de la Maison d'Izieu nous guide vers une meilleure connaissance et une définition intime sur l'horreur d'un crime contre l'humanité, d'un génocide. Elle nous permet de connaître et de comprendre les procès d'après-guerre entre 1945 et 1965, notamment le célèbre procès de Nuremberg mais aussi les procès de Pétain, de Laval, de Darquet de Pelpois, de Darnand et, bien sûr, plus particulièrement pour nous, à Lyon, le procès de Klaus Barbie, premier procès à reconnaître quelqu'un coupable de crime contre l'humanité en France.

Elle nous permet aussi de connaître les temps cruciaux de notre histoire comme la convention de 1948 sur la répression du génocide et la loi du 29 janvier 2001 sur la reconnaissance du génocide arménien, dont nous avons commémoré le centenaire le 24 avril dernier. Car venir à Izieu permet de regarder en face les génocides du XX^{ème} siècle, de saisir l'enjeu de civilisation qu'est la justice pénale internationale et de comprendre le rôle civilisateur de la mémoire et de la construction mémorielle.

Lieu de mémoire active et vivante, la Maison d'Izieu a vu sa fréquentation passer de 17 000 visiteurs à plus de 26 000 depuis

son inauguration, dont la moitié de scolaires. Un projet d'extension a été approuvé fin 2008 pour répondre à l'accueil des publics et aux vocations du lieu. Le Président de la République, monsieur François Hollande, a inauguré les nouveaux bâtiments le 6 avril dernier.

Compte tenu de la contribution de ce site au devoir de mémoire et de sa valeur historique et mémorielle, la Métropole de Lyon souhaite s'associer à cette réouverture par un soutien financier aux actions de communication. Faire connaître ce haut lieu de mémoire nationale, participer à son rayonnement et à l'augmentation de sa fréquentation sont les raisons de ce soutien afin que se perpétue le souvenir des victimes, enfants et adultes déportés et exterminés, le souvenir des horreurs de cette guerre et des persécutions antisémites, la mémoire des crimes contre l'humanité et des circonstances qui les ont engendrés.

Notre groupe soutient de toute son énergie ce choix de la Métropole de Lyon et également qu'elle ait repris la délégation du devoir de mémoire du Conseil général, travail de mémoire devrais-je dire pour suivre l'idée de monsieur Jean-Luc Da Passano dont c'est la délégation.

M. LE PRESIDENT : Madame Brugnera, vous en avez terminé.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Je conclus, je donne ma dernière phrase : il nous faut continuer en ce sens car si la réflexion et la pédagogie de l'histoire de la résistance et de la déportation s'adressent à tous et à tous âges, elle doit s'adresser particulièrement aux jeunes qui feront la société de demain, préserveront la paix et poursuivront ce travail de transmission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

M. Thierry Philip, trésorier de l'association gestionnaire de la Maison d'Izieu, n'a pris part ni aux débats ni au vote du dossier. Il a quitté la salle à 18 heures et est revenu à 18 heures 05.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA

N° 2015-0322 - éducation, culture, patrimoine et sport - Compensations tarifaires des demi-pensions en régie pour l'année 2014 et des demi-pensions hébergées pour le trimestre septembre-décembre 2014 - Collèges publics - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0322. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une délibération qui poursuit la tarification sociale qui avait été mise en place par le Département dans les collèges pour les déjeuners de midi. Donc c'est une forme de compensation pour les collèges qui est mise en place. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Si nous intervenons rapidement sur ce dossier destiné à voter les compensations des tarifs des

demi-pensions en régie dans les collèges, c'est pour souligner et nous féliciter de l'importance de cette tarification dans les cantines des collèges selon le quotient familial. La mairie de Lyon -comme beaucoup d'autres Communes- pour les écoles et le Conseil général pour les collèges ont introduit cet élément indispensable pour la justice sociale et nous sommes satisfaits que la Métropole continue de le faire. Faire en sorte que cette tarification ne pénalise pas le budget des établissements scolaires est également un devoir de la collectivité territoriale.

Nous profitons de cette délibération pour avancer l'idée que le quotient familial devrait être plus utilisé dans les collèges pour les sorties scolaires, surtout pour les voyages linguistiques car le facteur financier est un élément d'inégalité fort entre les familles.

Cette délibération porte sur l'année 2014 et arrive un peu tardivement car la majorité des collèges ont délibéré sur leur budget mais attendent les compensations pour ceux qui ont un déséquilibre. Nous ferons mieux l'année prochaine, j'en suis certaine. Il conviendra donc d'intégrer ces montants dans le bilan de fin d'année entre le Conseil général et la Métropole, je suppose.

Mais ces compensations vont nous permettre aussi de repérer les collèges dans lesquels la diversité n'est pas forcément assez à l'œuvre : dans un sens, ceux qui ont besoin d'une compensation et ont donc une proportion plus élevée de familles en difficulté ou, dans l'autre, ceux dont la majorité des familles est plus aisée afin de les aider à aller vers une mixité sociale plus équilibrée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0323 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Assemblées générales et conseils d'administration des sociétés ICF Sud-Est Méditerranée et Sollar - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0323. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce dossier a trait aux assemblées générales et conseils d'administration des sociétés ICF Sud-Est Méditerranée et Sollar. Il s'agit de désigner des représentants du Conseil.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale d'ICF Sud-Est Méditerranée et d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de Sollar. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Pierre-Alain MILLET pour la société ICF Sud-Est Méditerranée,
- Mme Béatrice VESSILLER pour la société Sollar.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0324 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0324. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, comme pour le rapport précédent, il s'agit de désigner des représentants du Conseil.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une liste de candidats dont les noms suivent, sachant que les désignations concernant les Hospices civils sont reportées :

(VOIR tableau page suivante).

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la liste de candidats aux voix.

Adoptée, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

Tableau du projet de délibération n° 2015-0324

Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon	Bernard GILLET
	Alice de MALLIARD
Centre hospitalier de Montgelas-Givors	Martial PASSI
	Brigitte JANNOT
Hôpital local intercommunal Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	Valérie GLATARD
	Thierry POUZOL
	Hubert GUIMET
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or	Jean Paul COLIN
	Pierre GOUVERNEYRE
	Philippe COCHET
	Ronald SANNINO
Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or	Marc GRIVEL
	Max VINCENT
	Ronald SANNINO
	Claude REYNARD
Centre hospitalier du Vinatier	Georges KEPENEKIAN
	Nora BERRA
	Michel LE FAOU
	Bertrand ARTIGNY

N° 2015-0325 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0325. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit pour nous de désigner des représentants du Conseil à la Commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 3 représentants titulaires au sein de la Commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises. Je vous propose les candidatures suivantes :

- madame Brigitte JANNOT
- madame Virginie POULAIN
- madame Doriane CORSALE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0326 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Cotisations et adhésions aux associations - Renouvellements et nouvelles adhésions - Année 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0326. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, c'est un rapport qui a reçu un avis favorable de la commission. Je voudrais simplement toutefois rassurer les collègues qui auraient quelques inquiétudes pour leur dire, comme pour les subventions, que nous sommes extrêmement vigilants, compte tenu des contraintes qui nous sont imposées, sur les montants à engager et nous sommes toujours soucieux d'économiser les deniers publics. C'est ainsi, par exemple, que les demandes de renouvellement et de nouvelles

adhésions s'élevaient à 1 032 482,28 €. Nous avons procédé à un arbitrage ; l'enveloppe a été contenue à 890 894,36 € soit, en définitive, un arbitrage de 141 587,92 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président et chers collègues, nous votons ce dossier, sauf pour l'adhésion au Comité pour la liaison européenne Transalpine. Nous avons déjà demandé, en juin 2014, le retrait de notre collectivité de cette association qui tient le rôle d'une agence de lobbying pour un projet inutile et excessivement cher, et ce d'autant plus qu'il existe une ligne ferroviaire qui permettrait de transporter 100 % des marchandises circulant entre la France et l'Italie, tous modes confondus. Des travaux d'amélioration de cette ligne permettraient de transporter 75 % des marchandises circulant dans les Alpes du Nord et coûteraient bien moins cher à nos collectivités, ce qui serait une bonne nouvelle pour nos poumons et pour notre porte-monnaie.

Nous vous proposons donc de transférer les 30 375 € prévus pour ce Comité à l'association Air Rhône-Alpes, mondialement reconnue pour la fiabilité de ses mesures, à l'heure où les défis liés à la pollution atmosphérique sont nombreux, d'autant plus que la dotation de l'Etat a diminué de 30 % depuis cinq ans alors que ses missions ne cessent d'augmenter. Si les industriels ont jusqu'ici compensé cette diminution, on atteint aujourd'hui les limites du système. Nous sommes inquiets sur le devenir de cet outil remarquable et nous devons réfléchir à un modèle économique qui garantit son financement pérenne autant que son indépendance.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre aux voix l'ensemble des adhésions et cotisations en faisant un vote séparé pour cette problématique :

a) Sur le reste des adhésions et cotisations -

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

b) Sur l'adhésion et la cotisation au Comité pour la liaison européenne Transalpine Lyon-Turin -

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

N'ont pas pris part au débat ni au vote du dossier :

- M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acocité, au sein de l'assemblée générale de l'association nationale des communes pour la maîtrise des

risques technologiques majeurs (AMARIS) et au sein de l'assemblée générale et du comité territorial Rhône de l'association Air Rhône-Alpes (ARA) ;

- MM. Gérard COLLOMB, David KIMELFELD, Mme Annie GUILLEMOT, M. Marc GRIVEL, Mme Catherine PANASSIER, MM. Philippe COCHET, Bernard GENIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et assemblée générale de l'ACUF ;

- Mmes Hélène GEOFFROY, Murielle LAURENT, Béatrice VESSILLER, MM. Bernard MORETTON, Jérôme MOROGE, Mmes Anne REVEYRAND, Sandrine RUNEL, MM. Eric DESBOS, Pierre CURTELIN, Romain BLACHIER, Christophe GEOURJON, Michel HAVARD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'ALE de l'agglomération lyonnaise ;

- MM. Michel LE FAOU, Martial PASSI, Richard LLUNG, Marc GRIVEL, Mme Brigitte JANNOT, M. Xavier ODO, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise ;

- Mme Emeline BAUME, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) ;

- Mme Hélène GEOFFROY, MM. Denis BOUSSON, Marc GRIVEL, Mmes Murielle LAURENT, Valérie GLATARD, Mme Claude REYNARD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Comité directeur de l'AMR ;

- MM. Gérard COLLOMB, Christian COULON, Thierry PHILIP, Pascal BLACHE, David KIMELFELD, Jean-Yves SECHERESSE, Thomas RUDIGOZ, Gérard CLAISSE, Mme Myriam PICOT, MM. Christophe GEOURJON, Denis BROLIQUIER, Mmes Laurence BALAS, Nathalie PERRIN-GILBERT, délégués de la Ville de Lyon au sein du Comité directeur de l'AMR ;

- Mme Karine DOGNIN-SAUZE, déléguée de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) ;

- MM. Roland CRIMIER, Michel LE FAOU, délégués de la Métropole de Lyon au conseil d'administration de l'association du Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (CERF-RA).

- M. Gilles VESCO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association le Club des villes cyclables ;

- M. Alain GALLIANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Eurocités ainsi que Mme DOGNIN-SAUZE Karine, déléguée de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Eurocités ;

- M. Max VINCENT, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) ;

- Mme Karine DOGNIN-SAUZE, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Fondation internet nouvelle génération (FING) ;

- M. Gérard CLAISSE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ;

- M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association France BIOTECH ;

- M. Jean Paul COLIN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) ;

- MM. Jean Paul COLIN, Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau) ;

- Mme Sandrine FRIH, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale du Réseau Tempo territorial ;

- MM. Bruno CHARLES, Lucien BARGE, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Terres en Ville ;

- M. Jean-Luc DA PASSANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale du Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0332 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et convention avec l'Education nationale pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon dans les collèges publics - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0332. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Lyon métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

N° 2015-0377 - Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2015-2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0377. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Très bien, je veux juste dire quelques mots, monsieur le Président, pour vous confirmer que ce règlement intérieur, en tout cas cette proposition, a été élaborée à travers une commission ad'hoc. Nous nous sommes réunis six fois, ce qui doit totaliser environ entre 12 à 14 heures de débats.

Beaucoup de sujets ont été abordés, les moyens des groupes politiques, les modalités de modulation des indemnités

en fonction de l'absentéisme, les modalités de fonctionnement des Conférences territoriales des Maires, le rééquilibrage des espaces dans *Grand Lyon magazine* et aussi la proposition d'une clause de revoyure à l'issue de la première année.

Même si nous ne sommes pas arrivés à un accord total -les amendements d'ailleurs le prouvent-, je crois que nous avons trouvé le plus petit dénominateur commun qui nous permettra de fonctionner dans les prochaines années.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : J'espère même pas le plus petit mais le plus grand dénominateur commun. Et, comme j'ai vu qu'il y avait un enthousiasme général pour l'adoption de ce règlement intérieur, je ne doute pas que les Maires qui sont présents dans cette agglomération vont s'empresse de le copier de manière à ce qu'il soit établi partout.

J'ai des demandes de temps de parole relativement longues. Je commence par le groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, la longue suite d'articles réglementaires de ce document ne doit pas nous faire perdre de vue que le règlement intérieur soumis à notre vote ce soir dit beaucoup de la vision politique que nous avons de notre Métropole.

Nous remercions les services de la Direction des assemblées et de la vie de l'institution qui ont accompagné nos débats en commission règlement intérieur, commission présidée par le Premier Vice-Président, monsieur David Kimelfeld, que nous remercions également.

Mais nous avons constaté que la commission s'est souvent et très longuement enfermée dans des détails techniques au lieu de s'attacher à travailler une vision politique pouvant faire accord et avenir communs. C'est d'ailleurs bien pour cela que nous avons été plusieurs groupes politiques à éprouver le besoin de déposer des amendements en séance publique.

Une première insuffisance, en termes de méthode, est que ce règlement intérieur n'a pas été travaillé conjointement avec le pacte de cohérence métropolitain. Or, des allers-retours réguliers entre ces deux documents étaient, selon nous, indispensables, ainsi que le GRAM l'a exprimé lors de la commission règlement intérieur du 2 avril dernier. Pour illustrer mon propos, je dirai que voter un règlement intérieur sans avoir avancé sur le pacte de cohérence qui rappelle les objectifs et les valeurs de notre Métropole, c'est un peu comme voter le budget 2015 de la Métropole avant d'avoir eu un débat sur le plan de mandat et la programmation pluriannuelle des investissements, par exemple.

Il découle de cette insuffisance une seconde qui concerne les instances territoriales. Le règlement intérieur prévoit, en effet, une Conférence métropolitaine a minima et des Conférences territoriales des Maires qui sont, pour l'instant, les reconductions à l'identique des Conférences locales des Maires donc chacun/chacune, dans cette assemblée, disait qu'elles avaient eu le mérite d'exister mais qu'il fallait en revoir le fonctionnement et la portée.

Il est dit, dans l'article 49, que le périmètre des CTM sera déterminé par délibération du Conseil de la Métropole. Mais, au-delà de cette géographie qui était effectivement à revisiter, le règlement intérieur vient entériner le fonctionnement des Conférences locales des Maires quand l'EPCI Grand Lyon existait.

Comme nous n'avons, pour l'heure, pas de garantie sur un véritable espace politique qui serait ouvert à l'ensemble des territoires composant la Métropole et à l'ensemble des groupes politiques constituant l'assemblée délibérante pour travailler cette question, parce que cela n'a pas été possible en commission règlement intérieur et parce que nous sommes attachés au caractère public des débats et positions politiques, le GRAM présente en séance sa vision de la Métropole au travers du fonctionnement qu'il souhaite pour les instances territoriales de notre collectivité.

Nous estimons que le fonctionnement à venir des Conférences territoriales des Maires répond, au moins, à quatre enjeux :

1 - enjeu en matière d'élaboration des politiques publiques métropolitaines : comment organiser une logique ascendante dans la définition et l'élaboration des politiques publiques ? Quelle place à l'expérimentation et à l'innovation ?

2 - enjeu en matière de déconcentration des politiques publiques métropolitaines : quels outils déconcentrés de pilotage et de mise en œuvre des politiques ?

3 - enjeu en matière de gouvernance politique de la Métropole : quelle intégration des CTM dans le processus décisionnel métropolitain ? Quel poids et quelle valeur aux avis émis par les Conférences territoriales des Maires ?

4 - enfin, enjeu en matière de pertinence des territoires vécus : quels sont les territoires infra-métropolitains qui font sens, au-delà des "simples" spécificités communales ou d'arrondissements lyonnais ?

Sur ces quatre enjeux, voici le point de vue du groupe GRAM :

En matière d'élaboration des politiques publiques métropolitaines -

Le principe de coopération intercommunale est un acquis à garder de l'EPCI Grand Lyon, même s'il est à revisiter du fait du statut de collectivité *sui generis* de la Métropole de Lyon au sens de l'article 72 de la Constitution de 1958. Conserver ce principe de coopération implique de créer des logiques ascendantes dans la définition et l'élaboration des politiques métropolitaines. Le droit à l'expérimentation des territoires doit être inscrit en tant que tel dans le règlement intérieur. Le périmètre géographique des CTM est, selon nous, suffisamment large pour que ces expérimentations soient significatives à l'échelle de la Métropole et efficaces au niveau des territoires. Il évite également de retomber dans les particularismes -ou possibles "égoïsmes"- communaux ou d'arrondissements.

En matière de conduite des politiques publiques métropolitaines -

Le principe de subsidiarité doit nous guider. Un pouvoir d'initiative doit être confié aux Conférences territoriales qui pourront déposer des propositions au Conseil de la Métropole. Si la Métropole de Lyon est bien la garante de la finalité des politiques publiques, une partie des modalités de mise en œuvre doit être confiée aux territoires.

En matière de gouvernement politique de la Métropole -

Toujours au vu du principe de subsidiarité, le rôle uniquement consultatif des Conférences territoriales tel que prévu dans le règlement intérieur n'est pas suffisant. Nous avons évoqué plus haut la nécessité du pouvoir d'initiative.

Il est également nécessaire de créer un statut de délibérations cadres, délibérations cadres qui nécessiteraient l'avis favorable des CTM avant d'être soumises au vote du Conseil de la Métropole.

Concernant la régularité des réunions des CTM, telle que prévue encore par le règlement intérieur, elle doit être revue : une réunion annuelle a minima est bien évidemment insuffisante pour véritablement impulser, accompagner et permettre la mise en œuvre de nouvelles compétences. Enfin, il convient de laisser aux CTM la possibilité de demander des rapports d'évaluation des politiques publiques métropolitaines.

En matière de pertinence des territoires vécus -

Un bilan doit être fait du découpage précédent qui semblait fonctionner, sauf pour la conférence Lyon-Villeurbanne qui s'est peu ou pas réunie. Nous pensons également qu'il convient de prendre en compte la réalité lyonnaise.

D'abord, le principe d'équité des politiques publiques, notamment sociales, sur l'ensemble de la Métropole, impose pour le territoire lyonnais de prendre en compte des échelles de proximité infra-communales.

Ensuite, la réalité lyonnaise, c'est 9 arrondissements dont les exécutifs ont été élus au suffrage universel direct par les citoyens. Ce fait lyonnais ne peut être ignoré au regard de la légitimité des exécutifs locaux et du nombre de citoyens concernés.

Enfin, et parallèlement, intervient aussi la nécessité d'harmonisation des CTM avec les circonscriptions nées du découpage électoral de la Métropole. Cette harmonisation est nécessaire pour que les citoyens-habitants-usagers-électeurs aient une meilleure lisibilité de la manière dont s'organise et se décide l'action publique. A l'inverse, l'absence d'harmonisation conduira de nouveau au sentiment de mille-feuille administratif et de dilution de la responsabilité politique.

En conclusion, ce règlement intérieur est loin d'être abouti et il faudra continuer de travailler politiquement sur les instances territoriales de gouvernement de la Métropole.

D'autre part, le GRAM prend acte que le règlement intérieur entérine la composition et le fonctionnement de la Commission permanente, une commission dont nous n'avons voté ni la composition ni les prérogatives lors de la séance du 16 janvier dernier tant les contours et compétences de cette commission sont irrespectueux d'un certain nombre de principes :

- parité femmes/hommes,
- représentation équitable des divers territoires de la Métropole,
- représentation démocratique de tous les groupes politiques...

M. LE PRESIDENT : Madame Perrin-Gilbert, vous en avez terminé.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : ...et, bien sûr, séparation des pouvoirs exécutif et délibératif.

J'en ai terminé, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole Gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Notre intervention est couplée avec d'autres groupes, il y a eu plusieurs regroupements d'interventions, avec le groupe Socialiste et d'autres groupes.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ : Monsieur le Président, intervention retirée de la même façon.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, enfin, après plus de quatre mois d'existence, la Métropole se dote de son règlement intérieur ! Il aura fallu pas moins de six réunions de travail pour réussir à boucler ce document. C'est dire les efforts qu'a dû faire une partie de votre majorité !

Notre groupe avait demandé avec insistance la mise en place de pénalités financières en cas d'absentéisme des élus métropolitains, en commissions thématiques, en Commission permanente ou au Conseil métropolitain. Vous nous avez enfin entendus et donné satisfaction : les pénalités iront de 10 à 50 % en fonction du taux d'absentéisme. Je souhaite, à cette occasion, remercier la forte mobilisation citoyenne ; sans ces milliers de contribuables, je crains que vous auriez montré encore plus de réticence.

Nous souhaitons souligner le problème de méthode concernant l'adoption du règlement intérieur des Conférences territoriales des maires alors que ces dernières, dont nous ne connaissons pas les missions, ne sont pas encore constituées autour d'un périmètre géographique précis et cohérent. Nous retrouvons ici votre méthode "avancer caché". Nous, élus UDI, préférons le débat démocratique et la transparence. C'est pourquoi nous avons présenté début avril notre projet de pacte de cohérence métropolitain.

Nous souhaitons, avec nos collègues du groupe UMP, que notre Conseil soit plus respectueux de la démocratie et de la diversité des sensibilités. C'est pourquoi nous souhaitons que les vœux et motions soient soumis au vote du Conseil métropolitain. L'objectif n'est pas d'imposer une décision à un exécutif mais beaucoup plus simplement de pouvoir illustrer, sur certains dossiers, l'existence d'une autre vision.

Toujours avec le même objectif de respect de la démocratie, nous souhaitons que l'ensemble des groupes politiques puissent s'exprimer dans l'ensemble des vecteurs de communication de la Métropole de Lyon. Pour le respect des électeurs, nous souhaitons, avec nos collègues du groupe UMP, que chaque groupe indique clairement s'il se situe dans la majorité ou dans l'opposition de la nouvelle collectivité locale qu'est la Métropole de Lyon.

D'autre part, nous voterons les cinq amendements présentés par le groupe GRAM. En effet, ces cinq articles nous semblent aller dans le bon sens pour une meilleure gestion de notre collectivité, avec plus de démocratie et de transparence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons beaucoup travaillé : monsieur David Kimelfeld a dit six séances, il a dû mal compter, je crois qu'il y en a eu sept, mais, sur l'esprit général, oui, il y a eu beaucoup de travail.

Le résultat est extrêmement imparfait. Ceci dit, quand on regarde ce qu'ont fait d'autres collectivités, j'ai rarement vu autant de travail fait. Donc, dans un premier temps, je crois que l'on peut se réjouir de ce qui a été fait, se réjouir de la manière

dont se sont passées ces réunions ; moi, je trouve qu'elles ont été globalement respectueuses des uns et des autres, des avis, des conseils écoutés.

Quelques remarques tout de même sur ce que vient de dire le collègue de l'UDI parce que je trouve que c'est un tout petit peu en contradiction avec ce qui s'est passé. Je trouve que l'on n'a pas trop joué à tirer la couverture à soi et, sur la question des demandes de pénalités ou de mises en conformité des indemnités des élus avec ce que l'on appelle le présentisme, je pense que, s'il y a eu quelques réticences, globalement ce n'est pas l'UDI toute seule qui a porté -et je crois que plusieurs groupes y ont travaillé- cette question-là. La difficulté a été parfois technique mais, en tout cas, on était un certain nombre de groupes à le travailler.

Il reste beaucoup de choses à améliorer. Je crois que la clause de revoyure doit être une vraie clause de revoyure, il faudra retravailler cela car il reste un certain nombre de choses à voir.

Pour terminer, juste une idée que soumet aujourd'hui le groupe : vous voyez que nos séances sont publiques. Il y a parfois quelques difficultés d'accès pour le public à nos séances parce que, certaines fois, il y a plus de gens -et c'est heureux- qui veulent y assister que de gens qui y assistent réellement. Je crois qu'aujourd'hui, on pourrait tout à fait, sans que cela coûte cher, filmer nos assemblées et les retransmettre, comme cela se fait dans d'autres assemblées équivalentes, sur Internet et dans d'autres salles peut-être de la Métropole s'il y a plus de gens que ce petit endroit pour le public.

Voilà, je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, notre jeune Métropole se dote aujourd'hui de son règlement intérieur. C'est une tâche importante mais ce ne fut pas simple. Le projet de règlement intérieur qui est soumis à notre approbation est le fruit d'un long travail de concertation mené avec l'ensemble des groupes politiques, dans le cadre d'une commission spéciale créée à cet effet et qui s'est réunie à plus de six reprises. Parvenir à un consensus sur ce sujet ne va pas de soi, comme le montrent les amendements déposés à l'occasion de cette délibération. En effet, les enjeux sont importants : ce règlement intérieur détermine les modalités d'organisation de nos instances au sein de la Métropole afin d'en assurer le bon fonctionnement. Il fixe également les règles indispensables qui permettent à l'ensemble des groupes politiques de s'exprimer dans un respect mutuel tout en assurant une réelle efficacité des débats.

Ce nouveau règlement porte également une innovation majeure puisque la loi MAPTAM a désormais ouvert la possibilité, pour le Conseil métropolitain, de réduire le montant des indemnités versé à ses membres, et ce en fonction de leur présentisme. Si cette modulation des indemnités des élus n'est pas rendue obligatoire par la loi, sa formalisation dans le règlement intérieur nous semble indispensable et le principe même me semble en avoir été acquis pour l'ensemble des groupes lors des discussions. C'est en effet un signal fort envoyé à nos concitoyens alors que la défiance à l'égard du monde politique est forte. Sanctionner financièrement l'absentéisme permet d'afficher notre volonté à tous d'exercer pleinement nos responsabilités de Conseillers métropolitains.

La mise en œuvre de cette mesure n'a cependant pas qu'une portée symbolique. En devenant une collectivité territoriale, assurant l'ensemble des missions auparavant dévolues au Conseil général et à la Communauté urbaine, la Métropole a changé de dimension. Elle exerce un large spectre de compétences qui touche tous les aspects de la vie quotidienne de nos habitants. Aussi, la présence assidue de l'ensemble des élus est indispensable à sa bonne marche. Sont en jeu autant la qualité des débats dans le cadre de l'élaboration de notre politique métropolitaine mais également la capacité d'expertise des élus confrontés à des problèmes particulièrement complexes et souvent nouveaux.

Au final, ce règlement intérieur est équilibré mais ce n'est pas un aboutissement au regard de la clause de revoyure puisqu'il sera peut-être amené à évoluer à l'issue de cette année. Le risque était cependant grand d'aboutir à un dispositif impossible à mettre en œuvre. Aussi, on peut se réjouir de l'équilibre auquel nous sommes parvenus.

Cette modulation des pénalités s'applique à tous les élus, à toutes les instances délibérantes de la Métropole mais également aux commissions thématiques et c'est important : cela permettra effectivement de mieux appréhender et de mieux dynamiser ces commissions qui balayent tout le spectre de nos compétences : déplacements et voirie, développement économique, insertion, emploi, action sociale, éducation, culture, sport, finances, environnement, urbanisme et la liste n'est pas exhaustive. Les sanctions financières sont suffisamment incitatives puisqu'une retenue peut aller jusqu'à 50 % des indemnités.

Nul doute que ces mesures, associées aussi à une meilleure stabilité de la lisibilité de notre calendrier, permettront de redynamiser certaines des instances et faire baisser ce taux d'absentéisme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Merci. Quelques mots à mon tour. Bien sûr, notre groupe votera cette délibération qui concerne le règlement intérieur de la Métropole, d'abord, parce que le document qui est soumis au vote marque la fin d'un processus ou d'une concertation d'échanges constructifs et patients, au sein du groupe de travail qui avait été mis en place ces derniers mois avec les Présidents des groupes politiques de la Métropole ; ensuite, parce que fondamentalement ce règlement acte le fonctionnement de plusieurs instances nouvellement créées avec la mise en place de la Métropole : Commission permanente, Conférence métropolitaine -on y reviendra ensuite- puis présente une avancée importante -qui a été soulignée par l'oratrice précédente notamment- qui est d'instaurer un dispositif modulant les indemnités des élus en fonction du présentisme. La loi MAPTAM le prévoyait mais n'en faisait pas une obligation. Je voudrais m'étonner tout de même un peu après les propos -comme l'a fait monsieur Pierre Hémon d'ailleurs- : il ne m'a pas semblé, en participant assez régulièrement à cette commission, que le groupe UDI était à l'origine de la présentation de cette modulation ou alors tout le monde était très distrait mais il ne me semble pas tout de même que l'origine leur revienne. Convenons que nous pouvons la partager mais il me semble que, si certains cherchent à tirer la couverture, ce n'est pas très honnête en cette occasion.

Je voudrais terminer mon propos en revenant peut-être sur un certain nombre de points qui ont été évoqués par madame Nathalie Perrin-Gilbert, non pas pour les faire miens parce que je crois qu'ils ont été exprimés d'une manière un peu rigide

ou en tout cas tout de suite en demandant à ce qu'on avance là-dessus. D'abord, on a bien vu qu'on ne peut pas attendre non plus non pas ad vitam aeternam mais plusieurs mois pour avoir un règlement intérieur. Donc il fallait tout de même le faire, près d'un an après la création de la Métropole...

M. LE PRÉSIDENT : Quatre mois après la création de la Métropole, pas un an !

M. le Vice-Président BRET : Quatre mois, oui, je pensais à l'élection moi ; merci de me corriger là-dessus mais l'esprit était celui-là. Et ensuite, parce que la Conférence métropolitaine et les Conférences territoriales des Maires sont des sujets sur lesquels nous avons besoin encore de discuter. Donc attendre que ces sujets soient en quelque sorte réglés ou en tout cas que l'on ait avancé dans la décision démocratique et y subordonner le règlement intérieur, il me semble qu'on peut jouer là-dessus -au bon sens du terme- sans pour autant être dans des processus anti-démocratiques. C'est ce que je voulais dire.

Il n'en reste pas moins que l'évolution des Conférences territoriales des Maires et de la Conférence métropolitaine est un sujet important et que le règlement - je viens de le dire- ne traite finalement que des modalités techniques du fonctionnement de ces instances. Donc il faudra aller plus loin. Nous sommes plusieurs, notamment plusieurs Maires et plusieurs Présidents de groupes aussi -et on en a eu le témoignage encore dans ces courtes interventions- à avoir exprimé une attente en matière d'évolution du rôle des Conférences territoriales. Pour le pacte métropolitain, nous avons été plusieurs aussi à nous exprimer, y compris par écrit, et concertés même d'une certaine manière.

Evidemment, précédemment, ces instances n'étaient pas complètement intégrées dans le processus décisionnel et la gouvernance communautaire, ce qui donnait, c'est vrai, peu de poids aux demandes et avis qu'elles émettaient. Avec le nouveau découpage des circonscriptions de la Métropole, où les Maires ne pourront plus être représentés tous demain, je crois que l'évolution de la Conférence métropolitaine et des Conférences territoriales des Maires n'en présente que plus de nécessité et nous devons donc nous donner les moyens pour que ces Conférences territoriales deviennent un véritable -je m'en tiendrai là dans la généralité mais c'est important- outil de prise en compte des territoires qui composent la Métropole, à charge pour nous ensuite d'en définir les modalités plus précises.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, je vais faire un peu comme notre collègue, monsieur Jean-Paul Bret, pour revenir sur un certain nombre de points et pas revenir sur l'ensemble de ce qui a été déjà mentionné.

Simplement, vous avez pris connaissance de l'amendement que notre groupe a déposé sur l'article 27 - Vœux et motions. Effectivement, nous avons demandé qu'un vœu ou une motion, déposé en temps et en heure à la direction des assemblées et de la vie de l'institution, puisse être soumis au vote du Conseil de la Métropole. Le texte est plus important puisqu'il prévoit quelques modalités, notamment par rapport à l'avis du Président -je pense que tout le monde en a pris connaissance-. C'est un point sur lequel nous sommes attachés et nous défendons ce point de vue depuis la première séance du règlement intérieur, qui remonte tout de même au 28 novembre.

Effectivement, nous avons beaucoup travaillé pendant plus de six séances et le travail était intéressant entre l'ensemble

des présents et des groupes politiques. Donc six réunions sur le règlement intérieur et, bien sûr, nous étions très motivés et demandeurs sur le point des indemnités des élus métropolitains. Je pense que nous avons effectivement tous ensemble fait un excellent travail, pour revenir à quelque chose de simple parce que vous savez que, quand on aborde des questions de ce type, on a toujours au-dessus de nous le risque de pouvoir faire simple quand on peut faire compliqué. En fait, on est arrivé à quelque chose d'assez simple qui permet de dire que c'est tout à fait envisageable et nous pouvons l'appliquer.

Pourquoi c'était important ? Parce qu'à l'heure où les citoyens attendent de leurs élus le plus d'engagement et le plus d'exemplarité, il était important que les élus de la Métropole traduisent dans les faits cette exigence pour tout ce que nous sommes, chacune et chacun d'entre nous. C'est un apport très important au règlement intérieur, encore une fois que nous avons tous travaillé. Nous sommes tout à fait d'accord avec cela et je précise simplement que l'absentéisme va se calculer sur un trimestre et que les indemnités effectivement baisseront rapidement à 10 % jusqu'à 50 % dès la quatrième absence. Précisons aussi -parce que cela n'a pas été dit- que les absences motivées pour raison médicale ou simplement de représentation pour la Métropole ou y compris même pour convocation tardive aux réunions ne donneront pas lieu à retenues sur indemnités. Cela nous semble assez évident.

Concernant les CTM, nous avons effectivement demandé aussi à ce que ces CTM soient prévues dans le règlement intérieur pour un certain nombre de conditions à minima et qu'il fallait laisser à chaque CTM la possibilité de se doter d'un règlement intérieur qui les concerne et donc de pouvoir en parler en leur sein avec une coordination entre toutes les CTM. Cela nous paraissait important de laisser un espace de conception et de liberté en matière de conception d'un règlement intérieur des Conférences territoriales des Maires.

Enfin, bien sûr, il y aura une clause de revoyure au bout d'un an et nous en sommes satisfaits. Pour intégrer éventuellement d'autres commissions sur lesquelles on pourrait appliquer la clause concernant les retenues sur indemnités, nous avons demandé -et cela n'a pas été signalé jusqu'à maintenant- que soit mis au point un calendrier annuel des Conseils et des Commissions. Ce serait en tout cas plus facile pour organiser nos propres agendas en tant qu'élus, et notamment pour ceux qui ont des obligations professionnelles.

Dernier point, en questions diverses, nous avons abordé, largement en tout cas, les problèmes de locaux des groupes politiques. On va résumer la situation en disant que, pour l'instant, nous sommes tous tombés d'accord pour dire que nous tenons absolument à rester dans l'Hôtel de la Métropole, que des aménagements se font un peu partout dans l'Hôtel de la Métropole et que, bien entendu, nous attendons et nous demanderons que soient faites de nouvelles propositions pour tous les groupes, pour qu'elles soient rapidement présentées et que nous puissions travailler dans des conditions tout à fait améliorées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus métropolitains, j'interviens au nom des groupes Lyon Métropole gauche solidaires, Rassemblement démocrate Lyon Métropole et Socialiste et apparentés.

Les Présidents des groupes de notre assemblée ont mené, depuis le mois de novembre 2014, un travail approfondi pour parvenir au règlement intérieur qu'il nous est proposé d'adopter aujourd'hui. Je veux d'abord, au nom de ces trois groupes, saluer la qualité du travail mené dans le cadre des réunions de commission règlement intérieur qui se sont tenues à ce sujet. Le temps que nous y avons conjointement consacré a permis d'aller dans le détail de chaque article et à chaque groupe de faire entendre ses positions. Un véritable débat a eu lieu et je pense que nous saurons tous le reconnaître. Cette méthode de l'écoute qui a prévalu ne nous a jamais empêchés, par ailleurs, d'être guidés par une volonté d'efficacité. Le souci de mettre en place un règlement intérieur applicable et de maintenir la fluidité du fonctionnement de l'institution a été présent tout au long de nos échanges. Il a d'ailleurs justifié certains arbitrages.

Ensuite, cette proposition porte la possibilité pour tous les groupes d'être largement associés au travail et est marquée par le respect du droit à l'expression de tous. Ayant parcouru, à l'occasion de ce travail, les règlements intérieurs de nombreuses autres collectivités, je veux souligner ce dernier point : le caractère inclusif du travail que nous menons ici et l'ouverture de nos débats.

Enfin, ce règlement intérieur traduit des volontés politiques fortes, tel le mécanisme de sanctions de l'absentéisme dont nous nous sommes dotés. Un mécanisme efficient encore, que nous avons voulu -excusez-moi l'expression-, ni "usine à gaz" ni démagogue ; il vient répondre à une demande justifiée de la population.

Pour finir, parce notre Métropole est naissante et que ce règlement intérieur modifie ou crée de nouveaux fonctionnements, nous avons choisi de nous doter d'une clause de revoyure à un an, permettant l'éventuelle adaptation du dispositif prévu. Nous savons tous que des difficultés peuvent se faire jour à l'épreuve de la mise en œuvre et nous ouvrons ainsi la possibilité de faire évoluer notre fonctionnement dans quelques mois. Il y a déjà quelques pistes et, par exemple, nous nous demandons si notre magazine ne devrait pas être adapté, notamment au niveau des tribunes des groupes pour une meilleure lisibilité de nos expressions.

En conclusion, monsieur le Président, nos groupes saluent le travail mené, la méthode retenue pour le faire ainsi que le résultat auquel nous sommes parvenus.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, voici un rapport qui, sous ses airs techniques, revêt un caractère politique important. Le règlement intérieur d'une collectivité fixe, pour le mandat, les conditions de travail des élus, les règles de présentation et d'adoption des rapports, les modalités de droit d'expression, etc.

Tout d'abord, je tiens à le faire remarquer car ce n'est pas l'habitude dans cette maison, la commission spécialement créée était une instance réelle d'échanges. Je pense que nos débats ont été constructifs et que chacun ici a pu s'en rendre compte s'il a pris le temps de lire les comptes-rendus de nos réunions à huis clos, dont la retranscription fidèle des enregistrements a été publiée par la presse locale avant même de nous être communiquée.

Nous n'avons néanmoins pas pu faire évoluer le texte au-delà de la marge de manœuvre que l'exécutif voulait bien nous laisser. Ce fut là tout l'art bien connu du Premier Vice-Président

d'accepter nos demandes techniques pour nous refuser toute évolution politique car c'est là où l'enjeu d'un règlement intérieur se situe, dans l'interprétation et donc l'application. Or, monsieur le Président, sans vouloir vous manquer de respect, la manière dont vous exercez le pouvoir de police de l'assemblée nous amène à en douter. On a déjà parlé ici d'un refus de mettre aux voix un vœu car il vous mettait en minorité, d'une demande de suspension de séance qui est de droit et que vous refusez ou encore du dédain avec lequel vous traitez des demandes d'information ou d'explication en ne répondant pas. Et tout cela ne nous met pas vraiment en confiance dans la manière dont ce règlement s'appliquera à l'avenir.

L'enjeu, c'est aussi le titre V consacré aux instances territoriales. On nous a demandé de régler les éléments administratifs et techniques avant même de savoir quelles sont les lignes politiques de l'organisation métropolitaine. Nous avons bien compris que cela ne posait pas de problème aux groupes composés d'élus qui sont des ravis permanents, quelles que soient les orientations, tant qu'ils en profitent. Ce n'est pas notre cas. L'article 49 sur le rôle des Conférences territoriales des Maires est inconsistant mais comment peut-il en être autrement puisque vous ne vous êtes jamais prononcé sur ce que vous souhaitez confier à ces instances ?

La version de ce règlement intérieur, sous ses aspects de texte négocié, reste bien un texte de la majorité politique. C'est pourquoi, nous proposons, en commun avec le groupe UDI et apparentés, deux amendements qui ont vocation à rétablir dans leur droit des expressions pluralistes.

Le premier, sur l'article 27, concerne les vœux et motions. Inutile de revenir sur le camouflet que vous avez porté au groupe Synergies-Avenir à propos du vœu sur le découpage des circonscriptions et qui est à l'origine de cette discussion. Nous attendions donc beaucoup de ce groupe pour obtenir une rédaction qui soit conforme à ses attentes et qui aurait pu satisfaire tous les élus sensibles au respect de la démocratie. Ils ne l'ont pas obtenue en commission spéciale, on attendait le rattrapage en Conseil ; c'était sans compter sur le fait que leur amendement doit passer sous les fourches caudines de l'exécutif auquel ils participent. Il en ressort un texte confus qui n'apporte rien de plus que le texte proposé mais, lorsqu'il sera voté -car vous pouvez bien faire une concession de façade, monsieur le Président-, les comblera sûrement d'aise.

Notre vœu, à l'inverse, propose une rédaction qui, sans retirer au Président son pouvoir d'appréciation qui est le sien -cela étant juridiquement impossible-, fixe un cadre pour le débat et le vote des vœux et motions afin que chacun assume ses choix quand il est décidé de retirer la liberté de parole.

Le second amendement commun avec le groupe UDI et apparentés porte sur l'article 73 et n'a d'autre but que de définir de manière claire les membres de la majorité et les membres de l'opposition. En commission, tous les groupes ont indiqué leur accord car ici chacun sait où il habite, sauf un groupe qui est dans le doute perpétuel. Pour autant, quand il faut s'opposer à l'élection d'un élu UMP à la CCSPL, c'est un membre de ce groupe qui s'y colle ; quand il faut supprimer des crédits dits "proxi" des Communes gérées par des Maires UMP, c'est un Vice-Président issu de ce groupe qui s'en occupe. Nous pensons simplement que donner une lisibilité politique à cette assemblée c'est rendre des comptes aux électeurs et renforcer la démocratie locale au sein de notre territoire, bref le b.a.-ba de l'engagement politique.

Notre groupe dépose aussi deux amendements qui ont pour objet d'inscrire la Métropole de Lyon dans ce qu'elle est, c'est-à-dire une collectivité territoriale. Il devient nécessaire que

les questions de gestion des groupes politiques soit tranchées par les instances politiques et non plus au gré du bon vouloir de l'administration et du Cabinet du Président. Pour cela, nous proposons la mise en place d'une questure.

Enfin, pour que cette assemblée sorte de son rôle de chambre d'enregistrement à laquelle vous aimez la cantonner, notre dernier amendement réforme les questions orales. Il s'agit de permettre à chacun d'engager un échange avec l'exécutif sur les orientations politiques. C'est aussi le moyen pour l'exécutif d'évoquer et parfois de faire évoquer -car chacun connaît cette pratique- des sujets sur lesquels il souhaite donner une orientation en dehors du vote d'un rapport. Vous l'aurez compris, nos amendements ont pour objet de donner à cette institution l'éclat politique qui lui manque cruellement et d'en faire, comme vous le souhaitez, monsieur le Président, la première collectivité politique du territoire.

Ayant entendu la représentante du groupe GRAM et les différents amendements proposés, nous voterons les cinq amendements du groupe GRAM.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, un règlement intérieur, c'est un peu la façon dont on veut vivre ensemble, c'est vrai dans chaque assemblée et donc où on est capable, au travers de l'appréhension de la diversité de nos opinions publiques, de faire vivre une institution. C'est vrai au niveau national pour l'Assemblée nationale, c'est vrai au niveau du Sénat, quelles que soient les majorités et les oppositions.

Et, pour faire vivre la démocratie, il faut que la diversité des points de vue puisse s'exprimer. Si je regarde la longueur de nos délibérations, je pense que la liberté de parole n'est pas totalement bridée dans cette assemblée mais il faut évidemment que l'on puisse avancer.

Si une assemblée ne pouvait pas avancer, si elle était paralysée, évidemment, c'est notre système démocratique lui-même qui serait remis en question et il existe, dans des secteurs d'opinion, un certain nombre de gens qui pensent que la démocratie comme elle fonctionne, dans notre diversité, ne fonctionne pas bien et ils la remettent sans cesse en question.

Moi, j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun. J'ai examiné l'ensemble des amendements. Je retiendrai l'amendement qui a été présenté par le groupe Synergies-Avenir tel qu'il est présenté à notre vote de ce soir parce qu'il permet à la fois de présenter un certain nombre de points de vue au travers de "motions" mais évidemment qu'il ne présente pas un caractère obligatoire ; car imaginons que, par des conjonctions diverses et variées, comme peut-être le vote de ce soir va le montrer, on nous oblige à dépenser plus. Il y aurait des groupes qui voteraient le budget et qui se feraient mettre en minorité parce qu'ensuite, il y aurait des conjonctions pour dépenser plus. Est-ce cela que nous voulons dans la période actuelle ?

Alors, je crois qu'on est arrivé -et on l'a dit tout à l'heure- à un compromis qui est acceptable par tous et donc c'est ce compromis que je vous invite à valider ce soir. Le règlement intérieur, ce n'est évidemment pas le problème du pacte de cohérence territoriale. Je rappelle que, sur le pacte de cohérence, nous avançons -contrairement à ce qui a peut-être été dit parfois-, que monsieur Renaud George a déjà rencontré 45 Maires pour pouvoir discuter du pacte de cohérence, que monsieur Thierry Pouzol est en train d'installer les Conférences territoriales des Maires. Donc nous avançons. Il y a, d'un côté, le règlement intérieur et, évidemment -comme l'a souligné

monsieur Jean-Paul Bret-, si la Métropole est nouvelle, notre élection à nous est relativement ancienne et il est important que nous ayons, dans des délais tout de même relativement raisonnables, un règlement intérieur et c'est ce que nous allons faire ce soir.

J'aurai un mot sur le problème des indemnités qui a un peu défrayé la chronique, pour dire qu'évidemment, j'essaie chaque fois de regarder ce que font les autres et, lorsque je regarde -puisque nous sommes voisins- quel est le ratio du fonctionnement de la Métropole de Lyon par rapport à d'autres collectivités pour ce que représentent les indemnités, je m'aperçois que le pourcentage des indemnités des élus, si on le compare aux recettes réelles de fonctionnement, est de 0,17 % chez notre voisin, le Conseil départemental du Rhône et qu'il est chez nous de 0,14 %, que, si on le compare non pas aux recettes mais aux dépenses, nous sommes à 0,18 % pour le Conseil départemental du Rhône et à 0,15 % pour la Métropole de Lyon. Donc je m'inscris en faux contre le fait qu'il y aurait des dépenses qui seraient dispendieuses.

Je regarde encore sur le problème qui est discuté ce soir concernant les retenues sur indemnités des élus, je m'aperçois que les pénalités sont moins importantes, plafonnées aujourd'hui à 30 % dans le Département du Rhône, alors qu'elles pourront atteindre jusqu'à 50 % dans la Métropole de Lyon. Donc je me dis que nous trouvons un équilibre raisonnable et, évidemment, j'invite toutes celles et tous ceux qui veulent aller plus loin à faire en sorte que, dans les autres assemblées, où peut-être ils ont aussi une influence, à pouvoir aller dans la même voie que celle dans laquelle nous allons.

Monsieur le Président du groupe UMP, divers droite et apparentés, puis-je vous dire que, quelquefois, dans la tonalité de vos propos, j'espère que vos propos dépassent votre pensée parce qu'il y a quelquefois un caractère blessant par rapport aux autres groupes. Vous voyez, je pense que personne n'est aujourd'hui dans notre assemblée dans une espèce de contrainte, ferait cela parce qu'on se vendrait pour tel ou tel point, que l'on ferait de basses besognes ; c'est insultant de dire des choses comme cela.

Nous sommes divers et ce que j'essaie de faire c'est de respecter cette diversité et c'est peut-être pour cela que la Métropole de Lyon, anciennement la Communauté urbaine de Lyon, est allée de l'avant au cours des dernières années, que, y compris dans les agglomérations qui sont de la même sensibilité politique que vous, on dit souvent : "Prenons exemple sur ce qui se fait dans l'agglomération lyonnaise !". Voilà, je crois qu'aujourd'hui on essaie, dans la diversité de nos points de vue, de faire avancer une institution qui est évidemment, dans la période métropolitaine, dans les balbutiements mais que nous essaierons de faire à nouveau aller de l'avant.

Je vais passer, si vous le voulez bien, chacun s'étant exprimé, aux amendements.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT : Allez-y !

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, vous m'avez interpellé, vous avez du mal à dire mon nom, je m'appelle Philippe Cochet mais, au-delà de cet aspect-là, je pense que vous interprétez négativement et que vous me faites tenir des propos que je n'ai pas tenus.

Maintenant, dès l'instant où nous sommes dans une institution politique, nous avons reçu un mandat de la part des électeurs. Ce mandat doit être respecté et je pense qu'il faut avoir bien en tête -et tout à l'heure, je pensais au rapport qui concernait

notamment un lieu de mémoire qui s'appelle Izieu-, je pense qu'il est important qu'en politique, quand on s'engage, ce n'est pas par hasard, c'est que derrière, il y a des conséquences et que derrière, l'honneur, quand on est élu, c'est de respecter l'engagement qu'on a tenu devant les électeurs. Et vous me permettrez, monsieur le Président, dans cette attitude-là, je pense qu'il est au contraire très honorable, pour les élus qui ont reçu un mandat, de le respecter et de le rappeler tous les jours.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous me permettez de dire, monsieur Philippe Cochet, que lorsque vous comparez des résistants et des collaborateurs, c'est quelques chose qui n'a rien à voir. Je veux dire, vous vous rendez compte où vous allez ? Vous comparez -c'est vous qui le faites, ce n'est pas moi- à ce qui s'est passé à Izieu quoi ! C'est quand même lourd de conséquences. Les mots ont un sens, on ne peut pas les employer à tort et à travers. Donc moi, je ne pense pas qu'il y ait des résistants et des collaborateurs, il y a des gens qui veulent faire avancer notre Métropole dans la diversité et quelquefois, excusez-moi, des gens qui ne pensent uniquement qu'à la bloquer ! (*Applaudissements*).

Voilà, donc je vais mettre aux voix l'amendement n° 1.

Monsieur Marc Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Juste quelques mots, à partir de ce que nous avons entendu et votre réponse, monsieur le Président. Je pense qu'il faut que l'on raisonne avec calme et avec un peu plus de profondeur.

Je pense qu'on ne peut pas nous reprocher, en tant que Synergies-Avenir, d'être le regroupement et le rassemblement d'un certain nombre de Maires -et nous sommes des Maires, nous avons tous été élus légitimement, démocratiquement- et on ne peut pas nous reprocher cet état de fait. Et c'est assez difficile d'entendre ce que nous venons d'entendre en termes d'engagement : l'engagement, nous l'avons tous les jours, nous l'avons comme tout le monde, nous avons le contact avec nos citoyens et les concitoyens et nous faisons beaucoup d'efforts pour les comprendre et pour traduire en décisions. Et ces décisions, nous les portons jusqu'ici et, bien sûr, nous le faisons avec la plus grande humilité possible et la plus grande honnêteté possible. Donc nous avons le sentiment de porter aussi, nous -mais il faut admettre aussi-, la diversité des points de vue. Nous avons le sentiment de porter aussi -et nous le revendiquons et nous le revendiquerons jusqu'à la fin de ce mandat- la parole du citoyen et nous représentons aussi le citoyen et que le groupe Synergies-Avenir fait un certain nombre de propositions et je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas balayer d'un revers de main le travail du groupe Synergies-Avenir ou dire que nous sommes inféodés à qui que ce soit. Et ce que je trouve intéressant, c'est la manière dont tous les groupes ont repris cette idée des Conférences territoriales des Maires pour lesquelles nous avons beaucoup travaillé et nous y sommes aussi pour quelque chose. Alors, c'est assez saisissant d'entendre effectivement cette revendication sur les Conférences territoriales des Maires alors qu'il y a maintenant plus de quatre ans, quand nous avons commencé nos travaux et quand nous avons présenté les premiers travaux, nous avons été vilipendés, critiqués et finalement presque mis en pièces parce que ce n'était pas une bonne idée. Et bien, finalement, tout arrive !

Donc je voudrais que le travail des uns et des autres soit respecté comme nous le respectons et je pense que, quand on fait appel à des notions de flou, il faut aussi faire appel à des notions d'évolutions aussi en matière politique. Nous faisons

tous de la politique. Nous revendiquons de faire de la politique et nous revendiquons de le faire comme nous l'entendons ; et, comme nous l'entendons, ce n'est effectivement pas forcément comme d'autres l'entendent. Mais nous le respectons et nous ne sommes pas forcément dans le flou.

Et pour nous c'est important. Nous avons le sentiment d'ouvrir une voie qui est une voie qui permet de retrouver la trace du citoyen et d'aller beaucoup plus loin et nous ne souhaitons pas en tout cas être embrigadés dans un corps d'idées pour lesquelles nous n'aurions plus rien à dire. Nous avons notre indépendance, nous la revendiquons et nous continuerons à travailler dans ce sens dans la Métropole.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Marc Grivel.

Donc, pour l'**amendement n° 1** présenté par le groupe Synergies-Avenir, je vous propose d'approuver cette proposition d'amendement et je vais le mettre aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Pour l'**amendement n° 2** du groupe UMP, divers droite et apparentés, qui a été présenté par monsieur Philippe Cochet, je vous propose de rejeter cette proposition d'amendement. Je mets l'amendement aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- abstention : groupe Front national.

Rejeté.

M. LE PRESIDENT : Pour l'**amendement n° 3** du groupe UMP, divers droite et apparentés, je donne un avis négatif. Donc je vous propose de rejeter cet amendement concernant les questions orales. Je mets l'amendement aux voix :

- pour : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole

pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Rejeté.

M. LE PRESIDENT : Pour l'**amendement n° 4** du groupe UMP, divers droite et apparentés qui concerne l'expression des élus dans le bulletin d'informations générales, je vous propose de le rejeter. Monsieur Marc Grivel a dit des choses excellentes à l'instant. Je mets l'amendement aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- abstentions : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

Rejeté.

M. LE PRESIDENT : Pour l'**amendement n° 5** du groupe UMP, divers droite et apparentés, je donne un avis négatif. Je mets l'amendement aux voix :

- pour : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Rejeté.

M. LE PRESIDENT : Pour l'**amendement n° 6**, l'amendement n° 6 du GRAM donc, je propose le rejet de cet amendement, c'est l'amendement n° 1 du GRAM. Je mets l'amendement aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- abstentions : groupes Synergies-Avenir ; Front national.

Rejeté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRESIDENT : Pour l'amendement n° 7 du GRAM, un avis négatif. Je mets l'amendement aux voix, on comptera par groupe :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- abstention : groupe Front national.

Rejeté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRESIDENT : L'amendement n° 8, qui est pour cet amendement ? C'est l'amendement concernant la commission générale, donc qui est pour...

Madame Nathalie Perrin-Gilbert, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : J'interviens sur le règlement intérieur encore mais n'est-il pas d'usage que les amendements soient présentés parce que là, la manière dont vous les faites voter, excusez-moi, mais on ne comprend rien ! Ensuite, on ne prend pas le temps de véritablement compter les votes ; en ce qui me concerne, cela ne me convient pas.

M. LE PRESIDENT : Si vous voulez, on peut compter, on peut le faire -enfin, mis à part s'il y a des votes différents- au niveau des groupes. On les compte relativement facilement.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je souhaite présenter mes amendements.

M. LE PRESIDENT : Vous l'avez fait tout à l'heure, vous avez eu sept minutes et donc vous avez pu présenter l'ensemble de vos positions.

Donc je mets aux voix, si vous me le permettez, l'amendement n° 8 :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- abstentions : groupes Synergies-Avenir ; Front national.

Rejeté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRESIDENT : Pour l'amendement n° 9, nous sommes contre, qui est pour ?... Je le mets aux voix...

M. le Conseiller COCHET : Ce n'est pas possible !

M. LE PRESIDENT : Si ! Ecoutez, tout à l'heure, cela a été très largement présenté. Bon, les votes : alors qui est pour cet amendement ? Si vous voulez bien les compter. Regardez l'assemblée, ça fait les groupes :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Socialiste et apparentés ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- abstentions : groupes Synergies-Avenir ; Front national.

Rejeté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRESIDENT : Cela donne, il y en a deux qui s'abstiennent. Sur les groupes, je vous signale que cela donne 93 contre 59.

Donc je mets maintenant aux voix la délibération globale :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Le règlement intérieur est adopté et je vous donne la parole, monsieur Philippe Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, je pense que, pour éviter toute interprétation, il me paraît logique qu'il y ait un scrutin public parce que, sur les amendements, on peut s'apercevoir que les groupes ne votent pas tous de la même façon. Alors, soit vous avez une capacité à compter avec une rapidité exceptionnelle, peut-être est-ce le cas mais nous qui avons une capacité peut-être moindre, on aimerait avoir tout de même le chiffre précis de qui est pour, qui est contre et qui s'abstient concernant ces amendements. Cela me paraît a minima, surtout sur un dossier aussi important que celui du règlement intérieur.

(En application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin public à la demande du sixième des membres présents. Le résultat des scrutins publics, énonçant les noms des votants et indiquant le sens de leur vote, est reproduit au procès-verbal. En cas de partage égal des voix, la voix du Président du Conseil de la Métropole est prépondérante).

Le scrutin public est demandé par 42 élus présents sur un total de 143 élus présents :

- groupe UMP, divers droite et apparentés	34
- groupe UDI et apparentés	6
- groupe GRAM	2

(Plus d'un sixième des membres présents demande le vote au scrutin public auquel il doit donc être procédé).

M. LE PRÉSIDENT : Je ne vais pas mettre au scrutin public sur chaque amendement !

Si ! *(dans la salle).*

M. LE PRÉSIDENT : Bon alors, enfin, scrutin public, on va y passer la nuit ! Je veux bien qu'on bloque l'assemblée. Moi, je demande à ce qu'il y ait un scrutin public sur l'ensemble du règlement intérieur et on va voter effectivement sur l'ensemble du règlement intérieur, les choses seront claires. Donc on fait l'appel, donc allez-y ! Règlement intérieur : pour, contre ou abstention. Allez-y ! Vous faites l'appel. Chacun pourra s'exprimer.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je demande une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT : Suspension de séance à la demande du groupe GRAM. Allez-y !

Madame Michonneau, vous faites l'appel tout de suite après. Cinq minutes de suspension.

(Suspension de séance à 19 heures 05).

M. LE PRÉSIDENT : Je vais demander qu'on fasse revenir les membres de l'assemblée.

(Les membres de l'assemblée reviennent à 19 heures 10).

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si chacun est en séance, nous allons pouvoir reprendre nos travaux. Je suppose que les pouvoirs ont été enregistrés. Je vais donc mettre aux voix le règlement intérieur avec l'amendement du groupe Synergies-Avenir qui a été adopté.

Allez-y, madame Nathalie Perrin-Gilbert !

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : L'article 21 du règlement intérieur que nous sommes en train de voter...

M. LE PRÉSIDENT : Justement, il n'y en a pas !

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Voilà, on va reprendre le précédent. Il est prévu que le vote au scrutin public peut se produire à la demande du sixième des membres présents. Le groupe GRAM demande donc à ce que ses cinq amendements puissent être votés au scrutin public.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc si vous le voulez bien, nous allons faire un vote où nous allons grouper, chacun indiquera comment il vote pour les six amendements et puis pour le règlement intérieur, cela gagnera un peu de temps, si vous le voulez bien.

Monsieur Marc Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, simplement une explication de vote pour l'ensemble du groupe Synergies-Avenir. Le règlement intérieur, il a été travaillé, nous l'avons suffisamment dit, la motion, en tout cas l'article 27 a été modifié dans le sens que nous avons souhaité. Il nous semble important de dire que, du fait du manque de délai que nous avons observé par rapport aux propositions du GRAM, qui méritent en tout cas réflexion et qui méritent attention, nous souhaitons en tout cas ne pas les écarter, voter ce règlement intérieur et en tout cas les considérer comme étant des propositions vraisemblablement pour la clause de revoyure.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci beaucoup. Mais en attendant, il faut voter dessus. Moi, je veux bien le revoir. On vient de les déposer une heure avant d'être en séance, donc nous les découvrons. Pour le moment, j'invite à voter. Je vais demander un vote, donc nous commençons l'appel.

Monsieur Pierre Hémon.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, je ne sais pas si l'on va revoter les amendements de l'UMP, mon groupe votera contre. Sur les cinq autres amendements, notre groupe n'a pas eu le temps d'en débattre : je rejoins ce qu'a dit monsieur Marc Grivel et ce que l'on a fait tout à l'heure pour la majorité du groupe, chacun individuellement, comme c'est un vote individuel, chacun fait ce qu'il veut mais notre groupe ne participera pas à ce vote et s'en tiendra au règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc nous allons voter sur le règlement intérieur et chacun indiquera le sens de son vote. Donc nous allons...

M. le Conseiller HÉMON : Je crois, je ne suis pas sûr d'avoir été clair : sur le règlement intérieur, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés vote pour le règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT : Tel qu'il est proposé avec l'amendement Synergies-Avenir.

M. le Conseiller HÉMON : Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT : Et donc on mettra les amendements, si madame Nathalie Perrin-Gilbert le veut bien, pour la clause de revoyure et là on aura le temps de les discuter.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je souhaite que l'on vote les amendements du GRAM.

M. LE PRÉSIDENT : Chacun pourra voter sur les amendements. Je demande le rejet, pour cette séance, considérant qu'ils sont présentés à la dernière minute et on les inscrira pour la clause de revoyure.

Vous permettez ? Donc si vous voulez bien faire l'appel, allons-y ! Allez, l'appel, madame Elsa Michonneau. Madame Elsa Michonneau, l'appel ! Vous demandez un scrutin public, allons-y !

M. le Conseiller GEOURJON : Juste pour une petite explication au niveau du groupe UDI et apparentés : nous nous abstiendrons sur l'amendement Synergies-Avenir et nous voterons les amendements 2 et 4 déposés par les groupes UMP, divers droite et apparentés et UDI et apparentés. Nous voterons les cinq amendements déposés par le groupe GRAM et nous regrettons cette cacophonie au moment d'adopter les amendements et le règlement intérieur et nous trouvons que cela a été très mal géré par l'exécutif. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chacun va pouvoir s'exprimer. Madame Elsa Michonneau, à vous !

(Il est procédé au vote sur appel nominal).

(VOIR annexe 4 -résultats du vote au scrutin public sur appel nominal- page 109)

(Sont retranscrits ci-dessous les propos qui n'ont pas été prononcés hors micro lors du vote sur appel nominal)

(VOIR tableau pages suivantes).

Tableau des propos qui n'ont pas été prononcés hors micro lors du vote sur appel nominal

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Retranscription
MM.	Abadie Pierre		<p>M. ABADIE Pierre : Monsieur le Président, la difficulté par rapport à ce que l'on vient d'entendre, j'aimerais savoir comment on vote ?</p> <p><i>(rires dans la salle)</i></p> <p>M. LE PRESIDENT : Vous dites si vous êtes d'accord avec la proposition que je fais de proposer que les amendements du GRAM soient rejetés pour être examinés à la clause de revoyure et que nous votions le règlement intérieur avec l'amendement Synergies-Avenir et non avec ceux de l'UMP, divers droite et apparentés, uniquement avec l'amendement de Synergies-Avenir.</p> <p>M. ABADIE Pierre : Donc je vote pour.</p>
	Aggoun Morad	Piantoni Ludivine	<p>M. LE PRESIDENT : Donc vous indiquez si vous êtes pour qu'il y ait la clause de revoyure et si vous votez pour le règlement intérieur.</p> <p><i>[Enoncé du vote hors micro].</i></p>
Mme	Ait-Maten Zorah		<p>MmeAIT-MATEN Zorah : Pour la clause de revoyure et pour le règlement intérieur avec l'amendement de Synergies-Avenir.</p> <p>M. LE PRESIDENT : Voilà !</p>
M.	Artigny Bertrand		<p>M. LE PRESIDENT : Le vote est commencé, on va aller jusqu'au bout. Allez-y.</p> <p>M. ARTIGNY Bertrand : Pour le règlement intérieur. Ne participe pas au vote pour le reste.</p>
Mme	Balas Laurence		<p>M. LE PRESIDENT : Il y a une proposition qui est faite, c'est donc d'examiner les amendements du GRAM qui sont rejetés pour aujourd'hui. On les examinera dans la clause de revoyure. C'est ceci qui est mis aux voix avec, ensuite, le règlement intérieur adopté avec l'amendement Synergies-Avenir. Donc, vous dites oui aux deux propositions ou non aux deux propositions.</p> <p>Madame Michonneau, allez-y.</p> <p>M. COCHET Philippe : Je demande une suspension de séance.</p> <p>M. le PRESIDENT : Pas quand un scrutin est en cours. Madame Michonneau...</p> <p>Mme BALAS Laurence : Je suis pour les amendements du GRAM et contre le règlement intérieur.</p> <p>M. LE PRESIDENT : C'est bien, on note.</p>

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Retranscription
MM.	Barge Lucien		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
	Barral Guy		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
	Barret Guy		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
Mmes	Basdereff Irène		Mme BASDEREFF Irène : Je serais pour une suspension de séance, sinon je suis contre le règlement et pour les amendements du GRAM et j'aimerais bien qu'on mette aussi au vote nos amendements. M. LE PRESIDENT : Il n'y a plus de commentaires, on vote.
	Baume Emeline		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
	Beautemps Joëlle	Quiniou Christophe	M. QUINIOU Christophe : Je suis incapable de comprendre ce qu'on est en train de voter précisément. Pour avoir un vote sur un texte, on nous donne un texte pour savoir si l'on vote pour ou contre. M. LE PRESIDENT : Donc vous vous abstenez ou refusez de prendre part au vote. Madame Michonneau, continuez.
	Belaziz Samia		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
MM.	Berat Pierre		M. BERAT Pierre : Je suis contre le report, pour les amendements, contre le règlement intérieur, contre la semaine de 5 jours et contre le travail dominical. <i>(rires dans la salle)</i>
	Bernard Roland		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
Mme	Berra Nora	Compan Yann	M. COMPAN Yann : Pour les amendements du GRAM, contre le règlement intérieur.
MM.	Berthilier Damien		M. BERTHILIER Damien : Pour le règlement, pour la revoyure.
	Blache Pascal		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
	Blachier Romain		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
	Boudot Christophe		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
	Boumertir Idir		M. BOUMERTIR Idir : Pour ma part, sacrée première, donc pour les amendements du GRAM et je m'abstiens pour le règlement intérieur.
	Bousson Denis		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
Mme	Bouzerda Fouziya		Mme BOUZERDA Fouziya : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> règlement intérieur et l'amendement.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Retranscription
MM.	Bravo Hector		M. BRAVO Hector : Pour les amendements du GRAM et abstention sur le règlement intérieur.
	Bret Jean-Paul		M. BRET Jean-Paul : Pour le règlement intérieur amendé du groupe Synergies-Avenir et non à l'ensemble des amendements déposés par le GRAM et l'UMP, divers droite et apparentés ; cela peut être la clause de revoyure si vous voulez, il me semble que c'est comme cela qu'on dit. M. LE PRESIDENT : On ne commente pas, Jean-Paul.
	Broliquier Denis		M. BROLIQUIER Denis : Abstention sur le règlement intérieur et je ne participe pas au vote sur les amendements.
Mme	Brugnera Anne		Mme BRUGNERA Anne : Pour le règlement intérieur amendé avec l'amendement Synergies-Avenir, contre les amendements GRAM et UMP, divers droite et apparentés.
MM.	Brumm Richard		M. BRUMM Richard : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> et l'amendement de Synergies-Avenir.
	Buffet François-Noël	Pouzergue Clotilde	Mme POUZERGUE Clotilde : Contre le règlement intérieur et pour les amendements du GRAM.
Mmes	Burillon Carole	Millet Marylène	Mme MILLET Marylène : Pour le règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
	Burriland Marie-Christine		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
MM.	Butin Thierry		M. BUTIN Thierry : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> et pour les amendements de Synergies-Avenir.
	Cachard Marc		M. CACHARD Marc : Pour le règlement amendé et pour la clause de revoyure.
	Calvel Jean-Pierre		M. LE PRESIDENT : Calvel ? Pas là.
Mme	Cardona Corinne	Vergiat Eric	M. VERGIAT Eric : Pour le règlement intérieur et la clause de revoyure.
MM.	Casola Michel		
	Chabrier Loïc		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
	Charles Bruno		M. CHARLES Bruno : Pour le règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
	Charmot Pascal	Crespy Chantal	Mme CRESPIY Chantal : Pour les amendements et contre le règlement intérieur.
	Claisse Gérard		M. CLAISSE Gérard : Pour le règlement intérieur, pour la clause de revoyure.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Re transcription
Mme	Cochet Pascale		<i>[Enoncé du vote hors micro].</i>
MM.	Cochet Philippe		<p>M. COCHET Philippe : Je pense que la manière dont les choses se passent va poser un problème au contrôle de légalité.</p> <p><i>(applaudissements)</i></p> <p>Donc, dans ce contexte-là, je ne sais pas comment les gens peuvent voter intelligemment et surtout de manière intelligible...</p> <p>M. LE PRESIDENT : Vous n'avez pas de commentaires monsieur Cochet.</p> <p>M. COCHET Philippe : Simplement, monsieur le Président, je vous rappelle que la Métropole devient une des plus grosses entités de la France...</p> <p>M. LE PRESIDENT : Monsieur Cochet, vous dites pour ou contre.</p> <p>M. COCHET Philippe : Vous permettez, vous avez refusé, alors que c'est de droit pour un Président de groupe, de demander une interruption, vous ne l'avez pas voulue, alors vous me permettez simplement de dire que je suis pour les amendements du groupe GRAM et je vote contre le règlement alors que j'aurais aimé être en capacité de voter pour.</p> <p>M. LE PRESIDENT : Très bien.</p>
	Cohen Claude		M. COHEN Claude : Pour les amendements du GRAM, contre le règlement intérieur.
	Colin Jean Paul		M. COLIN Jean Paul : Pour le règlement intérieur, contre les amendements, sauf celui de Synergies-Avenir.
	Collomb Gérard		M. LE PRESIDENT : Pour les amendements... Pardon, pour la clause de revoyure et pour le règlement intérieur et pour l'amendement Synergies-Avenir !
	Compan Yann		M. COMPAN Yann : Le Président n'y retrouve pas ses petits, moi je ne prends pas part au vote.
Mme	Corsale Doriane		Mme CORSALE Doriane : Pour les amendements du GRAM et contre le règlement.
M.	Coulon Christian	Gailliout Béatrice	Mme GAILLIOUT Béatrice : Pour le règlement et pour la clause de revoyure.
Mme	Crespy Chantal		Mme CRESPIY Chantal : Pour les amendements et contre le règlement intérieur.
M.	Crimier Roland		M. CRIMIER Roland : Pour le règlement modifié et pour la clause de revoyure.
Mme	Croizier Laurence		Mme CROIZIER Laurence : Pour les amendements du GRAM et abstention sur le règlement intérieur.
MM.	Curtelin Pierre		M. CURTELIN Pierre : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> et pour la clause de revoyure.
	Da Passano Jean-Luc		M. DA PASSANO Jean-Luc : Pour le règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
Mme	David Martine		Mme DAVID Martine : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Re transcription
MM.	David Pascal		<i>[Enoncé du vote hors micro]</i>
	Denis Michel	Frier Nathalie	<i>[Enoncé du vote hors micro]</i> M. LE PRESIDENT : Pour les deux.
	Dercamp Christophe		M. DERCAMP Christophe : Pour le règlement, pour la clause de revoyure.
	Desbos Eric		M. DESBOS Eric : Pour le règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
	Devinaz Gilbert-Luc		M. DEVINAZ Gilbert Luc : Pour le règlement amendé et pour la clause de revoyure.
	Diamantidis Pierre		<i>[Enoncé du vote hors micro]</i>
Mme	Dognin-Sauze Karine		Mme DOGNIN-SAUZE Karine : Pour le règlement intérieur avec l'amendement Synergies-Avenir et rien d'autre.
M.	Eymard Gérald		M. EYMARD Gérald : Pour le règlement intérieur et l'amendement de mon groupe Synergies-Avenir.
Mme	Fautra Laurence		Mme FAUTRA Laurence : Ecoutez, tout cela est bien compliqué pour une jeune élue, alors on va faire pour l'amendement du GRAM et puis on va voter contre le règlement intérieur, voilà.
MM.	Fenech Georges	Rantonnet Michel	M. RANTONNET Michel : Pour les amendements UMP, divers droite et apparentés et GRAM et contre le règlement intérieur.
	Forissier Michel		M. FORISSIER Michel : Contre le règlement, pour les amendements.
Mmes	Frier Nathalie		Mme FRIER Nathalie : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> pour les amendements.
	Frih Sandrine		Mme FRIH Sandrine : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> la clause de revoyure.
MM.	Fromain Eric		M. FROMAIN Eric : Pour les amendements du GRAM et contre le règlement.
	Gachet André		M. GACHET André : Pour les amendements et contre le règlement.
Mme	Gailliot Béatrice		Mme GAILLIOUT Béatrice : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
M.	Galliano Alain		M. GALLIANO Alain : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
Mmes	Gandolfi Laura		Mme GANDOLFI Laura : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
	Gardon-Chemain Agnès		Mme GARDON-CHEMAIN Agnès : Pour les amendements, tous, y compris ceux de mon groupe, et contre le règlement intérieur.
MM.	Gascon Gilles		M. GASCON Gilles : Pour les amendements et contre le règlement.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Retranscription
	Genin Bernard		M. GENIN Bernard : Pour les amendements du GRAM et abstention sur le règlement intérieur.
Mme	Geoffroy Hélène		Mme GEOFFROY Hélène : Pour le règlement intérieur amendé avec l'amendement Synergies-Avenir, pour la clause de revoyure.
MM.	George Renaud		M. GEORGE Renaud : C'est une première version, donc pour le règlement intérieur avec amendement Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure et se donner du temps.
	Geourjon Christophe		M. GEOURJON Christophe : Abstention sur le règlement intérieur, et puisque nous sommes une république bananière, je ne participerai pas au vote sur les amendements.
Mme	Ghemri Djamila		Mme GHEMRI Djamila : Pour les amendements du GRAM et abstention sur le règlement intérieur.
MM.	Gillet Bernard		M. GILLET Bernard : Abstention sur le règlement intérieur et pour les amendements GRAM, UMP, divers droite et apparentés et UDI et apparentés.
	Girard Christophe		M. GIRARD Christophe : Pour l'amendement et contre le règlement intérieur.
Mme	Glatard Valérie		Mme GLATARD Valérie : Pour le règlement intérieur et la clause de revoyure.
MM.	Gomez Stéphane		M. GOMEZ Stéphane : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> la clause de revoyure et pour le règlement intérieur amendé avec l'amendement Synergies-Avenir.
	Gouverneyre Pierre		M. GOUVERNEYRE Pierre : Pour le règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
	Grivel Marc		M. GRIVEL Marc : Pour le règlement intérieur avec l'amendement Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Guilland Stéphane		M. GUILLAND Stéphane : Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en début de séance, je serais pour un fonctionnement démocratique de notre assemblée apaisée, ce qui est loin d'être le cas, je vote donc pour les amendements du GRAM et contre le règlement intérieur.
Mme	Guillemot Annie		Mme GUILLEMOT Annie : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
MM.	Guimet Hubert		M. GUIMET Hubert : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Hamelin Emmanuel		M. HAMELIN Emmanuel : Pour les amendements GRAM et UMP, divers droite et apparentés et contre le règlement intérieur, même si celui-ci devrait être voté après le vote des amendements.
	Havard Michel		M. HAVARD Michel : Pour les amendements du GRAM et de l'UMP, divers droite et apparentés et contre le règlement intérieur.
	Hémon Pierre		M. HEMON Pierre : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
Mmes	Hobert Gilda		Mme HOBERT Gilda : <i>[Enoncé du vote hors micro]</i> intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Retranscription
	Iehl Corinne		Mme IEHL Corinne : Abstention sur le règlement intérieur. (<i>rumeurs dans la salle</i>). Il y a une araignée dans l'assemblée, c'est la république bananière ! Donc abstention sur le règlement et pour certains amendements, c'est pour cela que mon vote n'est pas aussi tranché, présentés par le GRAM.
M.	Jacquet Rolland		M. JACQUET Rolland : Clause de revoyure absolument indispensable, pour l'ensemble des questions d'ailleurs, après un an d'expérimentation.
Mme	Jannot Brigitte		Mme JANNOT Brigitte : [<i>Enoncé du vote hors micro</i>] intérieur amendé pour Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
MM.	Jeandin Yves		M. JEANDIN Yves : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Kabalo Prosper	Bret Jean-Paul	M. BRET Jean-Paul : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Kepenekian Georges		M. KEPENEKIAN Georges : [<i>Enoncé du vote hors micro</i>] amendement Synergies-Avenir, favorable au vote sur le règlement intérieur et la clause de revoyure.
	Kimelfeld David		M. KIMELFELD David : Pour le règlement intérieur, contre tous les amendements, sauf celui de Synergies-Avenir, et pour la clause de revoyure.
Mme	Laurent Murielle		Mme LAURENT Murielle : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
M.	Lavache Gilles		M. LAVACHE Gilles : Abstention sur le règlement intérieur et refus de vote sur les amendements.
Mmes	Laval Catherine		Mme LAVAL Catherine : Pour les amendements du GRAM et de l'UMP, divers droite et apparentés et contre le règlement intérieur.
	de Lavernée Inès		Mme de LAVERNEE Inès : Pour les amendements du GRAM et de l'UMP, divers droite et apparentés et contre le règlement intérieur.
M.	Le Faou Michel		M. LE FAOU Michel : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir, pour la clause de revoyure.
Mme	Le Franc Claire		Mme LE FRANC Claire : Pour le règlement intérieur amendé et pour la clause de revoyure.
M.	Lebuhotel Bruno		M. LEBUHOTEL Bruno : Pour le règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
Mmes	Lecerf Muriel		Mme LECERF Muriel : Pour le règlement amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Leclerc Claudette		Mme LECLERC Claudette : Pour les amendements GRAM et UMP, divers droite et apparentés et contre le règlement intérieur.
MM.	Llung Richard		M. LLUNG Richard : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Longueval Jean-Michel		M. LONGUEVAL Jean-Michel : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Retranscription
Mme	de Malliard Alice		Mme de MALLIARD Alice : Pour les amendements du GRAM et de l'UMP, divers droite et apparentés et contre le règlement intérieur. Monsieur le Président, cette façon de voter est un peu archaïque, on perd beaucoup de temps, c'est dommage.
M.	Martin Jean-Wilfried		M. MARTIN Jean-Wilfried : Pour les amendements UMP, divers droite et apparentés et GRAM et contre le règlement intérieur.
Mmes	Maurice Martine		Mme MAURICE Martine : Pour les amendements GRAM et UMP, divers droite et apparentés et contre le règlement intérieur.
	Michonneau Elsa		Mme MICHONNEAU Elsa : Pour le règlement intérieur et la clause de revoyure.
	Millet Marylène		Mme MILLET Marylène : Pour le règlement intérieur et la clause de revoyure.
MM.	Millet Pierre-Alain		M. MILLET Pierre-Alain : J'aurais voté pour les amendements du GRAM s'ils étaient mis au vote, abstention sur le règlement intérieur et bon courage monsieur Plaisant ! M. LE PRESIDENT : Excellent !
	Moretton Bernard	Suchet Gilbert	M. SUCHET Gilbert : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Moroge Jérôme	Cohen Claude	M. COHEN Claude : Pour les amendements du GRAM et de l'UMP, divers droite et apparentés et contre le règlement intérieur.
Mme	Nachury Dominique		Mme NACHURY Dominique : Pour les amendements, contre le règlement intérieur.
M.	Odo Xavier	Barret Guy	M. BARRET Guy : Pour les amendements et contre le règlement.
Mme	Panassier Catherine		Mme PANASSIER Catherine : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
M.	Passi Martial		M. PASSI Martial : Pour la clause et le règlement
Mmes	Peillon Sarah		<i>[Enoncé du vote hors micro]</i>
	Perrin-Gilbert Nathalie		Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Pour l'ensemble des amendements déposés et contre le règlement intérieur.
M.	Petit Gaël		M. PETIT Gaël : Pour l'ensemble des amendements déposés, aussi, et contre le règlement intérieur.
Mme	Peytavin Yolande		Mme PEYTAVIN Yolande : Abstention pour le règlement et pour les amendements du GRAM.
M.	Philip Thierry		M. PHILIP Thierry : Pour la clause de revoyure et pour le règlement intérieur amendé.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Retranscription
Mmes	Piantoni Ludivine		Mme Piantoni Ludivine : [Enoncé du vote hors micro] amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Picard Michèle		Mme PICARD Michèle : [Enoncé du vote hors micro] abstention sur le règlement.
	Picot Myriam		Mme PICOT Myriam : [Enoncé du vote hors micro] revoyure et pour le règlement amendé Synergies-Avenir.
M.	Piegay Joël	Veron Patrick	M. VERON Patrick : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
Mme	Pietka Françoise	Genin Bernard	M. GENIN Bernard : Pour les amendements du GRAM et abstention sur le règlement intérieur.
M.	Pillon Gilles		M. PILLON Gilles : [Enoncé du vote hors micro] pour la clause de revoyure.
Mmes	Poulain Virginie		Mme POULAIN Virginie : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir, pour la clause de revoyure.
	Pouzergue Clotilde		Mme POUZERGUE Clotilde : Pour les amendements et contre le règlement.
MM.	Pouzol Thierry		M. POUZOL Thierry : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Quiniou Christophe		M. QUINIOU Christophe : Un scrutin public amenant soit un vote pour, soit un vote contre, je suis contre.
Mme	Rabatel Thérèse		Mme RABATEL Thérèse : [Enoncé du vote hors micro] règlement intérieur amendé Synergies-Avenir, pour la clause de revoyure.
MM.	Rabehi Mohamed		M. RABEHI Mohamed : Pour les amendements GRAM et UMP, divers droite et apparentés et contre, malheureusement, ce règlement intérieur puisqu'il est amendé par le groupe Synergies-Avenir.
	Rantonnet Michel		M. RANTONNET Michel : [Enoncé du vote hors micro] amendement, contre le règlement intérieur.
Mmes	Reveyrand Anne		Mme REVEYRAND Anne : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Reynard Claude		Mme REYNARD Claude : Contre le règlement et pour l'ensemble des amendements.
MM.	Roche Arthur		M. ROCHE Arthur : Pour le règlement intérieur avec l'amendement Synergies-Avenir. Je rappelle que l'article 76 de notre présent règlement prévoit la procédure de modification si nécessaire.
	Rousseau Michel		M. ROUSSEAU Michel : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Roustan Gilles		M. ROUSTAN Gilles : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Rudigoz Thomas		M. RUDIGOZ Thomas : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure pour tous les autres amendements.

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Retranscription
Mme	Runel Sandrine		Mme RUNEL Sandrine : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
M.	Sannino Ronald		M. SANNINO Ronald : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
Mme	Sarselli Véronique		Mme SARSELLI Véronique : Pour les amendements et contre le règlement intérieur.
MM.	Sécheresse Jean-Yves	Peillon Sarah	Mme PEILLON Sarah : <i>[Énoncé du vote hors micro]</i> règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Sellès Jean-Jacques	Barge Lucien	M. BARGE Lucien : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
Mme	Servien Elvire		Mme SERVIEN Elvire : Pour le règlement intérieur et l'amendement Synergies-Avenir.
MM.	Sturla Jérôme	Lebuhotel Bruno	M. LEBUHOTEL Bruno : Pour le règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
	Suchet Gilbert		<i>[Énoncé du vote hors micro]</i>
Mme	Tifra Chafia	Berthilier Damien	M. BERTHILIER Damien : Pour le règlement intérieur et pour la clause de revoyure.
MM.	Uhlrich Yves-Marie		M. UHLRICH Yves-Marie : Abstention au niveau des amendements... Non, je répète, abstention au niveau du règlement intérieur et ne participe pas au vote au niveau des amendements.
	Vaganay André		M. VAGANAY André : Pour le règlement intérieur, pour l'amendement Synergies-Avenir.
Mme	Varenne Virginie		Mme VARENNE Virginie : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
MM.	Vergiat Eric		M. VERGIAT Eric : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Veron Patrick		M. VERON Patrick : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
	Vesco Gilles		M. VESCO Gilles : Pour le règlement intérieur amendé Synergies-Avenir et la revoyure.
Mme	Vessiller Béatrice		Mme VESSILLER Béatrice : <i>[Énoncé du vote hors micro]</i> Synergies-Avenir et la clause de revoyure.
MM.	Vial Claude		<i>[Énoncé du vote hors micro]</i>
	Vincendet Alexandre		M. VINCENDET Alexandre : Contre le règlement et pour les amendements du GRAM.
	Vincent Max		M. VINCENT Max : <i>[Énoncé du vote hors micro]</i> amendé Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.
Mme	Vullien Michèle		Mme VULLIEN Michèle : Pour le règlement intérieur avec l'amendement Synergies-Avenir et pour la clause de revoyure.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous en avons terminé. Nous passons aux dossiers suivants.

N° 2015-0333 - proximité, environnement et agriculture - Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0333. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il nous faut désigner un représentant du Conseil au Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes. Voilà, monsieur le Président, avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes. Je vous propose la candidature suivante :

- monsieur Bruno CHARLES.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0334 - proximité, environnement et agriculture - Commission interdépartementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CIDERST) du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0334. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Pour la Commission interdépartementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CIDERST) du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, il nous faut désigner un titulaire et un suppléant

pour ce qui s'appelle la formation plénière et un titulaire et un suppléant pour ce qui s'appelle la formation habitat insalubre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous propose :

a) pour la formation plénière :

Titulaire :

- monsieur Jean-Luc DA PASSANO

Suppléant :

- monsieur Thierry PHILIP

b) pour la formation habitat insalubre :

Titulaire :

- monsieur Thierry PHILIP

Suppléant :

- monsieur Jean-Luc DA PASSANO

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0335 - proximité, environnement et agriculture - Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0335. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour désigner les représentants du Conseil à la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Nous voterons bien sûr pour les représentants.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, la récente actualité législative avec le vote de la loi Macron qui permettra la privatisation de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry et les déclarations du Président de la République démontrent une fois de plus que le jacobinisme des acteurs nationaux influe dans la gouvernance locale.

L'article 49 de loi Macron prévoit la vente, par l'Etat, des parts qu'il détient dans la société Aéroports de Lyon. Le sujet interpelle quand l'arrivée d'un nouvel actionnariat majoritaire dans la gouvernance de cet outil public, dont les infrastructures et le foncier restent la propriété de l'Etat, ne serait une opportunité que s'il était porteur d'un véritable projet de développement prenant en compte les enjeux de nos territoires.

Cet aéroport a un tel potentiel de développement qu'il ne pourra que dynamiser le tissu économique et touristique. Ce développement peut se faire sur l'existant sans réalisation d'un doublet supplémentaire de piste. La Métropole détient aujourd'hui 7,5 % des parts du capital social d'Aéroports de Lyon. Avez-vous l'intention, monsieur le Président, de vous investir et d'être partie prenante dans l'élaboration du cahier des charges, compte tenu de vos relations privilégiées avec le Gouvernement qui conduira à la cession des actifs de l'Etat et donc au choix du futur actionnaire majoritaire ?

La Métropole, associée aux autres collectivités (Département du Rhône, Communauté de Communes de l'est lyonnais, Région Rhône-Alpes, bientôt Région Rhône-Alpes-Auvergne) doit pouvoir peser dans le débat et agir sur les décisions qui seraient contraires aux intérêts communs de leurs territoires.

Depuis de nombreuses années déjà, les milieux économiques et patronaux lyonnais se mobilisent en faveur du développement économique de l'aéroport. C'est dans cet esprit qu'a été créé, en juillet 2003, à l'initiative du Grand Lyon, de la CCI de Lyon et de la direction de l'aéroport ainsi que d'une vingtaine d'entreprises fondatrices, le Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon et Bron.

Il me paraît nécessaire de tout mettre en œuvre pour agir au niveau national afin de convaincre l'Etat du bien-fondé de nos demandes et de lui faire comprendre que mieux desservir Lyon Saint-Exupéry n'est contraire ni aux intérêts parisiens ni à ceux de la France.

C'est un fait, l'aéroport de Lyon n'est pas sur le territoire de la Métropole. Il n'en demeure pas moins que Saint-Exupéry est un carrefour ferroviaire, routier et aéroportuaire. Le développement de toutes ces infrastructures doit s'intégrer dans une vision politique des transports à l'échelon métropolitain mais, bien plus largement, à l'échelle du Pôle métropolitain et de la Région.

Qu'en est-il de cette vision ? Elle doit être commune et partagée par les autres territoires. J'attire l'attention de cette assemblée sur les enjeux économiques, touristiques et commerciaux qui sont le bras armé de notre politique métropolitaine. Il faut profiter de cette opportunité de développement pour renforcer la politique des transports de demain et l'intégrer dans une vision politique plus globale.

Pour exemple, la réfection des gares de centre-ville de Lyon doit s'intégrer dans une réflexion plus large et nous devons nous interroger sur leur devenir, prendre en compte la sous-exploitation de la gare TGV de Saint-Exupéry. Demain, lorsque

le contournement ferroviaire sera réalisé, tous les trains y auront accès, permettant ainsi la liaison avec l'ensemble du réseau SNCF.

Bien entendu, tous ces projets futurs de développement ne doivent pas nous faire oublier l'intérêt général et la prise en compte des enjeux environnementaux, du bien-être des habitants, de la préservation et la protection des espaces naturels.

Le projet de territoire de la Plaine de Saint-Exupéry est capital en termes de développement économique et les enjeux concernant la Métropole, les Départements du Rhône, de l'Isère, de l'Ain et de la Région Rhône-Alpes doivent être pris en compte.

Nous sommes, avec l'installation de la Métropole, en quelque sorte "la tête dans le guidon" mais cela ne doit pas nous faire oublier la nécessité de sortir des projets de territoires pour les décennies à venir, notamment pour cette nouvelle confluence de Saint-Exupéry.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Forissier, comme vous le savez, nous n'avons pas attendu vos suggestions -mais elles sont toujours les bienvenues, bien évidemment- pour nous occuper de l'aéroport. Comme vous le savez, le Premier Ministre était aujourd'hui à Lyon et, en marge de cette venue et avec les acteurs du numérique, le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon était présent et donc nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec le Premier Ministre de ce sujet qui, pour nous, est important et donc le Premier Ministre nous a fait observer, vous voyez, que les choses vont plutôt dans le bon sens par rapport à ce que vous souhaitez.

Pour nous, le problème principal, c'est qu'on ouvre des droits effectivement de vols pour permettre à l'agglomération d'être bien desservie. Quant au reste, sur l'aménagement du secteur de l'aéroport de Saint-Exupéry, comme vous le savez aussi, il a été décidé que ce soit le Pôle métropolitain qui s'occuperait du devenir de ce territoire.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- monsieur David KIMELFELD
- monsieur Lucien BARGE

Suppléants :

- monsieur Patrick VERON
- monsieur Stéphane GOMEZ

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0336 - proximité, environnement et agriculture - Bron - Chassieu - Décines Charpieu - Saint Priest - Vaulx en Velin - Mions - Villeurbanne - Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0336. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Comme il y a une commission consultative par aéroport maintenant -on a vu la première qui concernait Saint-Exupéry-, dans ce deuxième dossier, il s'agit de l'aéroport de Lyon-Bron. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au sein de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport Lyon-Bron. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- monsieur Jean-Michel LONGUEVAL
- madame Laurence FAUTRA
- monsieur Gilles GASCON
- monsieur Jean-Jacques SELLES
- monsieur. Stéphane GOMEZ

Suppléants :

- madame Annie GUILLEMOT
- monsieur Claude COHEN
- monsieur Michel FORISSIER
- monsieur Yann COMPAN
- monsieur Thierry BUTIN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0337 - proximité, environnement et agriculture - Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0337. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Il s'agit de l'aéroport de Lyon-Corbas. Là aussi, il y a une commission consultative de l'environnement.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du collège des collectivités territoriales, de même qu'au sein du collège de l'exploitant de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Corbas. Je vous propose les candidatures suivantes :

a) Collège des collectivités territoriales :

Titulaire :

- monsieur Thierry BUTIN

Suppléant :

- madame Françoise PIETKA,

b) Collège de l'exploitant :

Titulaire :

- monsieur Jean-Michel LONGUEVAL,

Suppléant :

- monsieur Thierry BUTIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0338 - proximité, environnement et agriculture - Commissions consultatives d'élaboration et de suivi des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets de l'Ain - Gestion des déchets non dangereux - Gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté-

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0338. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : La commission a émis un avis favorable sur la désignation de ses représentants.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de :

a) un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets de l'Ain - Déchets non dangereux ;

b) un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets de l'Ain - Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics de l'Ain.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

a) Pour la Commission consultative d'élaboration et de suivi des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets de l'Ain - Déchets non dangereux :

Titulaire :

- monsieur Thierry PHILIP,

Suppléant :

- madame Emeline BAUME.

b) Pour la Commission consultative d'élaboration et de suivi des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets de l'Ain - Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics de l'Ain :

Titulaire :

- monsieur Thierry PHILIP,

Suppléant :

- madame Emeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole

pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2015-0339 - proximité, environnement et agriculture - Conseil de développement de la Métropole de Lyon - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0339. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je saisis l'occasion de cette délibération sur le Conseil de développement de la Métropole pour dire quelques mots sur cette instance consultative et indépendante, qui a pris toute sa place au cours des dernières années dans la politique de participation citoyenne de la Communauté urbaine de Lyon. Alors, je vous ferai un bref rappel : création en 2001 en application de la loi Voynet du 25 juin 1999 et, dans la continuité du chantier Millénaire 3, refondation en 2008, puis renouvellement en 2010.

En fait, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 prévoit, dans son article 35, la création d'un Conseil de développement de la Métropole de Lyon. En février 2014, il y a eu une co-saisine du Président du Grand Lyon et de monsieur Gérard Claisse qui a permis aux membres de formuler des propositions d'évolution dans la perspective de la création de la Métropole.

Dix mois de travail de concertation avec les membres du Conseil de développement ont donné lieu à une contribution riche de 40 propositions. Madame Anne-Marie Comparini, nouvelle Présidente nommée par monsieur Gérard Collomb depuis le 1^{er} septembre, s'est appuyée sur ce travail pour présenter un cadre directeur adopté lors d'une séance plénière le 29 janvier 2015. C'est sur la base de ce travail que les rôles du Conseil de développement ont été définis.

Deux rôles donc pour cette instance.

Le premier rôle est inchangé : force de proposition envers l'institution, par le biais de saisines et auto-saisines. Alors, pour un rappel, entre 2008 et 2014, sous la présidence de monsieur Jean Frébault, le Conseil de développement a produit une trentaine de contributions en réponse à des saisines du Grand Lyon sur des politiques d'agglomération, tels le schéma de cohérence territoriale (SCOT), le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), le plan climat et bien d'autres. Il a joué un rôle d'aiguillon, a produit des alertes, avec des auto-saisines entre autres sur la précarité ou sur la crise du logement et a également contribué à la formation citoyenne de ses membres. Sur six ans, le Conseil de développement se sera réuni 400 fois, ce qui représente 20 000 heures de bénévolat.

Le deuxième rôle, qui est une nouveauté, est un rôle de croisement des engagements citoyens, des engagements civiques de

tous les acteurs du territoire. Cette instance devient donc un lieu où les personnes mobilisées sont appelées à faire ensemble. Pour y parvenir, il faudra assurer l'expertise en organisant des groupes restreints sur une thématique, l'expertise étant prise comme l'expertise d'usage dont les citoyens sont détenteurs ; créer des liens plus étroits avec les instances participatives infra-métropolitaines (conseils de quartier et conseils de développement locaux) sur l'ensemble du territoire de la Métropole dans une logique de réseau de partage d'idées ; valoriser les engagements citoyens et les relayer auprès de l'institution, ses partenaires et habitants.

Alors, sur la composition -et j'en aurai terminé-, elle est passée de 260 à 200 membres. Dans un souci d'efficacité, choix de maintenir une représentation à la fois de la société civile organisée et des citoyens volontaires, donc une composition hybride. La structuration en 6 collèges reste inchangée. 50 % de nouveaux membres, 40 % sont des femmes. Renouvellement complet du collège citoyen volontaire 100 %, avec un succès de l'appel à candidatures et un tirage au sort et, à venir, la désignation des membres du collège représentation territoriale des habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons un certain nombre de temps de parole. Tout d'abord, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le Conseil de développement est un organisme dont les élu(e)s du groupe Lyon Métropole gauche solidaires suivent les travaux avec intérêt depuis de nombreuses années. Notre groupe se réfère d'ailleurs volontiers, ici et là, à des avis du Conseil de développement.

Nous voulons souligner que la loi MAPTAM a décidé le maintien d'un Conseil de développement sur la Métropole de Lyon, une spécificité unique pour une collectivité de plein exercice, et nous nous en félicitons. En principe, les Conseils de développement ont été créés au niveau des EPCI pour faciliter la concertation du fait de l'élection des Conseillers communautaires au second degré. En 2020, les élus de la Métropole de Lyon seront élus au suffrage universel direct et le Conseil de développement sera maintenu, ce qui est une décision positive pour la qualité de la vie démocratique dans nos territoires et ce qui montre aussi que l'on a jugé l'apport du Conseil de développement intéressant et utile.

Notre groupe a accompagné, au cours du précédent mandat, la montée en puissance du Conseil de développement du Grand Lyon avec l'implication de monsieur Gérard Claisse, Vice-Président actif et reconnu, en charge de la participation citoyenne sur le Grand Lyon. Nous tenons aussi à saluer l'engagement exemplaire de monsieur Jean Frébault, ancien Président du Conseil, ici présent dans le public-. Nous formulons tous nos vœux de réussite à madame Anne-Marie Comparini et à sa nouvelle équipe et nous souhaitons bon travail à madame la Vice-Présidente Sandrine Frih, désormais en charge de la participation.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite aussi souligner le double rôle du Conseil de développement métropolitain : il est force d'analyse de nos politiques publiques et force de proposition aux élus, ce qui est nécessaire mais aussi classique pour un Conseil de développement. Il est devenu de plus en plus un "développeur du débat public" et il se veut être demain -comme le dit la délibération- un espace de "croisement des engagements civiques", avec les citoyens, les associations, les institutions diverses, le tissu économique, les partenaires

sociaux, les experts, etc. Et cela est original et très important : il faut que nos populations s'approprient les enjeux et actions portés sur notre territoire et, au-delà, s'engagent pour le "mieux-vivre ensemble" de tous. Pour le dire autrement, le Conseil de développement doit être l'un des acteurs et médiateurs emblématiques de cette "citoyenneté active" que nous appelons de nos vœux.

Nous voulons aussi insister sur les liens que le Conseil de développement doit tisser avec toutes les instances participatives métropolitaines officielles, en particulier avec les Conférences territoriales des Maires. Notre groupe Lyon métropole gauche solidaires a suggéré, dans ses propositions sur le pacte de cohérence métropolitain, que le Conseil de développement soit en relation étroite avec les territoires où s'incarnent nos politiques. Les politiques d'insertion, par exemple, sont intimement liées aux territoires, aux bassins de vie, aux zones économiques, et nous suggérons que la concertation en cours sur ce thème aborde pleinement cette dimension avec l'appui du Conseil de développement.

Enfin, nous souhaitons alerter sur un point de vigilance important concernant le travail fourni par le Conseil de développement et formuler une proposition : les analyses, commentaires, alertes, propositions du Conseil ont déjà été prises en compte dans nos politiques publiques ; je pense à certaines préconisations pour le plan climat énergie ou à certaines propositions pour notre politique de traitement des déchets.

Plus généralement, il faut donc que les contributions du Conseil de développement ne soient pas lettres mortes ; elles méritent d'être examinées par les services et par les élus pour améliorer et infléchir nos projets, si besoin est, sachant que les décisions reviennent à notre Assemblée élue. Je pense ici à l'intérêt qu'il y aurait par exemple à bien considérer les travaux du Conseil de développement sur l'approche citoyenne de la densité et sur la mixité sociale dans la révision du PLU-H en cours.

C'est pourquoi nous trouverions utile que le rapport annuel du Conseil de développement ne soit pas seulement présenté à l'exécutif de la Métropole -comme le note la délibération- mais puisse aussi susciter un débat lors d'une Commission générale dédiée de notre Assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ : Monsieur le Président et chers collègues, dans la continuité de son attachement à la prospective initiée en 2001 avec messieurs Moulinier et Frébault, le nouveau Conseil de développement de la Métropole, présidé maintenant par madame Anne-Marie Comparini, mène des réflexions et des actions sur l'avenir de notre agglomération.

Ce Conseil renouvelé va relayer les attentes des habitants, à la fois sur des questions de proximité mais aussi de prospective. Les premières réunions ont été riches d'enthousiasme et de volonté de participer. C'est plus de 200 personnes des milieux économiques et universitaires, des représentants d'organisations syndicales et 104 associations qui ont répondu présents, convaincus que cette nouvelle donne pourrait ouvrir à des innovations en matière sociale, technique et susceptible d'influer directement sur la vie quotidienne des habitants de notre territoire.

Je tiens à saluer l'énergie déployée par la nouvelle Présidente du Conseil de développement, ici présente -comme l'a précisé madame Thérèse Rabatel-, madame Anne-Marie Comparini, pour mener à bien ses missions, ses travaux et cette concertation.

Rappelons aussi l'intérêt suscité par les 40 propositions d'orientation du Conseil qui lui donnent corps. Une Métropole répondant aux besoins à tous les temps de la vie, par une politique de la jeunesse renforcée, une anticipation des conséquences du vieillissement de la population avec des formes nouvelles et multiples d'accompagnement de la personne âgée et une politique du logement adapté ; une gouvernance partenariale et participative affirmée par la volonté de co-élaborer avec le tissu associatif, les réseaux professionnels, les actions publiques. Comme l'a dit madame Sandrine Frih, le Conseil de développement aura ainsi un rôle de croisement des engagements et réflexions de tous les acteurs du territoire.

La mise en place de la diversification de ses formats de travail, la participation des membres suppléants, a déjà permis une meilleure mobilisation de la société civile organisée, que ce soient -comme je l'ai indiqué- les acteurs économiques, les organisations syndicales, les organismes d'enseignement, de recherche et d'innovation, les acteurs culturels, réseaux sociaux éducatifs et le tissu associatif au sens large, une meilleure écoute et une relation dynamique. C'est le cas, par exemple, du groupe de l'insertion par l'économie qui a été mis en place fin mars et qui va permettre de rapprocher les filières des associations d'insertion des organisations patronales.

Je salue également la qualité du renouvellement du Conseil menée par madame Anne-Marie Comparini et son bureau avec un triple objectif : ouverture, rajeunissement, parité. Le Conseil de développement n'est certes pas le seul à associer les citoyens à la décision publique. Le Conseil souhaite agir à sa juste place afin de contribuer à la consolidation d'un tissu social vivant. Ainsi, tous les six mois, le Conseil de développement invite les comités de quartiers qui le souhaitent à échanger de manière volontaire sans se substituer à leurs actions dans le but de créer un réseau informel d'écoute représentant la diversité des territoires.

Participer à la nouvelle gouvernance qui implique tous les acteurs publics de proximité, c'est aussi accompagner les Maires et les élus qui veulent installer leur Conseil de développement -comme l'a dit madame Sandrine Frih- avec la création de conseils locaux.

C'est dans ce sens que le Conseil de développement recommande à la Métropole de jouer un rôle de stratège et de pilote des politiques métropolitaines, toujours en lien étroit avec les Communes mais également avec le pacte de cohérence territoriale.

La qualité des propositions du Conseil et la qualité du dialogue avec les responsables des services administratifs métropolitains, conduite en premier lieu par la direction de la prospective et du dialogue public et madame Sandrine Frih, Vice-Présidente de la Métropole chargée de la participation citoyenne, forment une dynamique réelle et partagée.

L'indépendance du Conseil et de sa présidence se révèle essentielle, au fil des mois, à la crédibilité de cette instance participative.

Écouter les citoyens à l'échelon métropolitain, proposer des solutions simples et lisibles, mettre en relation, dynamiser les projets, voilà les axes que le Conseil de développement est en train de construire, tant il est convaincu que la proximité est le lieu incontournable où des solutions durables et solidaires peuvent mobiliser et inciter les citoyens. Dans une période où notre société doit réinventer ses schémas de pensées et ses modèles d'action, c'est à ce débat que nous invite le Conseil de développement.

Je souhaite beaucoup de réussite dans ses travaux et ses projets au nouveau Conseil de développement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère IEHL : Cher Président, chers Conseillers, les modalités d'organisation du débat et de la participation citoyenne à la construction du projet métropolitain sont les espaces garants d'une démocratie plus ouverte et innovante. A cette fin, le Conseil de développement a réalisé un certain nombre de travaux qui ont été cités tout à l'heure, je ne reviens pas dessus, ce n'est pas nécessaire mais ils sont d'excellente qualité.

Ainsi, le Conseil de développement devrait être une instance renforcée dans son rôle de contributeur éclairé à l'élaboration des politiques publiques, qu'il soit saisi par le Conseil de la Métropole ou qu'il s'auto-saisisse de sujets qui l'intéressent au regard de ses compétences et dans une vision prospective.

De même, le Conseil de développement devrait bénéficier de moyens lui permettant d'assurer également un travail de veille et de dialogue avec les initiatives citoyennes porteuses d'innovations dans les territoires. En effet, en marge des institutions classiques, existe -nous le savons bien- une grande variété de projets collectifs, notamment émanant de jeunes, qui œuvrent au bien commun et constituent des ressources nouvelles de coopération pour une Métropole participative.

Dans cet esprit et, à titre d'exemple, les membres du Conseil de développement pourraient jouer utilement un rôle de garant et de regard indépendant, notamment dans les démarches de concertation lors d'aménagements urbains. Ces démarches -nous le savons parce qu'elles avaient fait l'objet de recommandations, justement du Conseil de développement, il y a quelques années déjà- devraient être amorcées bien plus en amont, lors des phases de programmation de ces projets, c'est-à-dire au moment où rien n'est encore joué, afin d'ouvrir à une large participation sur la définition même des enjeux fonciers, de conception de l'espace, de création de services et d'expérimentation.

S'agissant de l'évolution du Conseil de développement, nous saluons bien sûr une meilleure prise en compte du secteur économique et des organisations professionnelles, un plus large éventail du collège vie associative dans sa composition mais nous regrettons que, d'une part, les représentants territoriaux soient désignés par le Maire, ce qui ne garantit pas l'indépendance nécessaire et je dirais même le rôle de contre-pouvoir vertueux qu'appelle une telle instance démocratique.

Et, d'autre part, ce mode de représentation de second degré contribue à entériner une démocratie exclusivement représentative, dont on connaît les limites aujourd'hui liées au fort taux d'abstention. Il n'introduit pas ce qui nous semble nécessaire, à savoir une proportion de démocratie participative plus importante vis-à-vis des citoyens.

Par ailleurs, pour que les propositions issues du Conseil de développement constituent un levier effectif vis-à-vis des politiques publiques et si l'on veut donner toute sa place à l'expertise d'usages, il nous semble crucial qu'elles soient entendues, débattues et prises en compte. C'est pourquoi nous nous réjouissons qu'un droit de suite puisse être donné à toutes les saisines réalisées par le Conseil de développement.

De même, la commission de suivi de la Métropole pourrait utilement s'appuyer sur ces productions et inviter périodiquement des membres du Conseil de développement à venir exposer le fruit de leurs travaux lorsqu'ils se rapportent à des thématiques abordées en séance.

Enfin, nous souhaitons faire une proposition qui serait la création de Conférences territoriales de citoyens, à raison d'environ une centaine de personnes par Conférence territoriale des Maires, issues de la société civile, d'entreprises, de professionnels, etc., avec un large collège d'habitants tirés au sort et qui pourraient être organisées sous la forme de rencontres périodiques dans chacune des Conférences des Maires avec l'appui du Conseil de développement. Elles seraient amenées à faire remonter des besoins, initiatives et expérimentations locales, susceptibles de générer des plus-values sociales, culturelles et économiques pour les territoires : formes de mutualisation de services, télétravail et espaces de coworking en milieu rural et périurbain, mise en réseau d'acteurs, économie de partage, amélioration des services publics, etc. Ces propositions "remontantes" proches du terrain ainsi qu'une charte de la participation, signée par les élus de la conférence métropolitaine, serviraient ainsi de matière pour l'élaboration de nouvelles politiques métropolitaines et leur meilleure appropriation par tous les citoyens.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, le Conseil de développement du Grand Lyon, désormais Conseil de développement de la Métropole, fête en 2015 ses quatorze années d'existence. Cette ancienneté fait de notre Conseil de développement l'un des pionniers en France. Dès 2001, le Grand Lyon avait ainsi innové en se dotant de cet outil de dialogue et de consultation.

La démocratie participative à l'échelle métropolitaine a des origines plus anciennes encore. On se souvient de la démarche Lyon 2010 entre 1985 et 1988 et, bien sûr, à partir de 1997, Millénaire 3, un espace large de débats et de partage de la prospective d'agglomération voulue par monsieur Raymond Barre et animée par monsieur Jacques Moulinier. L'une des "21 propositions pour le XXI^{ème} siècle" était justement la création d'une instance de participation citoyenne, composée de membres de la société civile organisée et de citoyens volontaires, tous bénévoles.

Autant dire que le Conseil de développement est l'héritier d'une tradition d'écoute et de participation de la société civile aux grands projets de l'agglomération lyonnaise. Il a prouvé son intérêt au cours de ses années d'existence grâce à des contributions de qualité, notamment à l'occasion de sa participation à l'élaboration de l'agenda 21 ou, plus récemment encore, dans le cadre de ses réflexions sur une "métropole solidaire, inclusive et citoyenne".

Aujourd'hui, à l'occasion de la création de la Métropole, nous devons réaffirmer notre volonté de donner les moyens au Conseil de développement de pleinement jouer son rôle. Refondé, il aura, comme dans le passé, vocation à se prononcer sur l'élaboration du projet métropolitain et, de manière plus générale, sur toute question relative à l'agglomération, en étant force de proposition. Il devra également agir comme un développeur de débat public.

Les compétences élargies de la Métropole ouvrent le champ à des démarches de concertation sur des problématiques nouvelles et étrangères à la culture historique du Grand Lyon.

Le Conseil de développement a ainsi été associé au lancement de la grande concertation initiée par monsieur le Président de la Métropole, assisté de monsieur le Vice-Président David Kimelfeld et de madame la Conseillère déléguée Fouziya Bouzerda. Cette concertation qui mobilise l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion ainsi que les représentants du monde économique a pour objectif d'élaborer le programme métropolitain d'insertion et d'emploi (PMIE) pour la période 2016-2020. Le Conseil de développement a toute légitimité pour se saisir de cette question afin d'apporter une expertise citoyenne et favoriser la construction collective par le débat.

Associer les citoyens d'horizons variés (tissu associatif, monde de l'entreprise, experts, simples citoyens volontaires) aux décisions de la Métropole contribuera également à créer des liens forts entre la société civile et notre nouvelle institution. Nous affirmons ainsi notre volonté de ne pas construire une superstructure éloignée du citoyen. Au contraire, il s'agit de le placer au centre, le rendre co-acteur de nos décisions qui doivent être pensées pour lui.

Notre groupe, qui a pris connaissance du rapport avec beaucoup d'attention, se félicite par ailleurs que la présidence ait été confiée à madame Anne-Marie Comparini. Ses compétences et son engagement de longue date au service de l'intérêt général permettront au Conseil de développement d'être force de propositions sur les nombreuses problématiques d'intérêt métropolitain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, pour avoir été partie prenante de la démarche Millénaire 3 en son temps et pour avoir été partie prenante en Conseil de quartier à Villeurbanne, je peux dire que je suis une fervente adepte de la démocratie participative. La nécessaire démocratie représentative doit nécessairement se frotter à la parole des citoyens durant un mandat. Les textes ont institutionnalisés des instances pour ce faire. Le Conseil de développement en est une. Il est cependant plus facile de bâtir à l'échelle d'un quartier une telle instance et, pour les citoyens, d'y trouver leur place, au plus près des réalisations, au plus près du quotidien et du vécu.

Organe consultatif indépendant, le Conseil de développement formule des avis sur saisine de l'exécutif et des propositions pour une prise en compte des évolutions sociétales dans les politiques publiques. Pour les affirmer, il développe des temps de dialogue avec l'institution. Ces temps de dialogue sont majeurs dans le dispositif, avec un point nouveau que je souligne parce qu'il va dans le sens de la démocratie : il sera essentiel -j'ouvre les guillemets- "d'assurer le suivi des propositions, en rendant visible ce qui a été pris en compte ou non par l'institution". C'est effectivement essentiel de ne pas avoir le sentiment de produire pour ne pas être entendu, comme cela a pu être le cas ; et je rejoins ici la proposition du groupe Lyon Métropole gauche solidaires qui proposait, à l'instant, de faire un retour des travaux du Conseil de développement en commission générale.

Et le citoyen, dans tout cela, me direz-vous ? Il est au sein du collège experts d'usage mais, à mon sens, on le retrouve partout comme citoyen volontaire, comme représentant territorial des habitants. Mais n'est-il pas aussi parfois membre d'une association dans laquelle il a choisi de s'engager ? A mon sens, il est essentiel de donner la parole aux citoyens pour recueillir vraiment l'avis de la population et éviter au Conseil de

devenir une assemblée de "sachants" qui maîtrisent un langage technocratique et ont la capacité à mener des débats. Et c'est d'ailleurs pour cela qu'à mon sens, pour le citoyen lambda, la formation prévue est importante.

Mais le recours à une ingénierie d'organisation du débat et de maillage de la parole collective peut également s'avérer utile pour le collège citoyen car le Conseil de développement peut très vite devenir une assemblée où il est difficile de s'exprimer. Ils sont peu nombreux, dans certains quartiers, les citoyens à oser s'engager dans un tel Conseil, considérant que les sujets les dépassent, que ce qu'ils expriment parfois par "ne les intéresse pas" ou bien "qu'ils ne sauront pas prendre la parole". Soyons vigilants à garder cette parole citoyenne car le problème peut se situer là-même où on ne l'attend pas, avec des services extrêmement précieux pour la qualité des productions qui influent fortement sur la formulation mais aussi sur les orientations des propositions.

Un autre aspect a retenu mon attention : le croisement des engagements citoyens doit permettre, à travers des rencontres périodiques -je cite- "de créer des liens étroits avec les instances participatives infra-métropolitaines" pour un partage d'idées et un échange de contributions. Et c'est une bonne chose de le réaffirmer car un Conseil de développement en apesanteur au-dessus de la vie locale serait une instance viciée.

Cependant, un écueil important réside dans les sujets travaillés : certains d'entre eux sont complètement balisés par les élus et techniciens qui ont un pouvoir et qui n'entendent pas percevoir un ton divergent ou sujets d'actualité traités et retraités, sujets consensuels -qui penserait aujourd'hui qu'il ne faut pas plus de nature en ville, par exemple ?-. Ne convient-il pas de développer la capacité d'auto-saisine du Conseil de développement ?

La représentation de la diversité de la société civile doit permettre un creuset d'idées, source d'innovations dans tous les domaines.

Les bases jetées semblent être les bonnes mais restons vigilants à ne pas dévoyer, au fil du temps, cette instance parce qu'elle pourrait déranger ou parce qu'elle constituerait une institution à elle seule, une institution ronronnante.

Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

Mme la Conseillère REYNARD : Monsieur le Président, qui, dans cette assemblée, pourrait être opposé à une démocratie participative qui permet aux citoyens d'être acteurs de leur avenir dans notre Métropole ? Pas notre groupe, en tous les cas !

Cependant, ce Conseil de développement appelle quelques observations.

Tout d'abord, monsieur le Président, nous tenons à rappeler l'importance de la démocratie représentative que nous, les élus, incarnons dans cet hémicycle et qui devrait être davantage respectée. La preuve : nous venons d'en avoir un bel exemple avec le vote du règlement intérieur.

Ensuite, la constitution de la liste des membres nous interpelle. En effet, nous retrouvons là un ancien Président d'un groupe politique de votre majorité à la Communauté urbaine sous le précédent mandat, là le chargé de mission d'un groupe politique de votre majorité à la Ville de Lyon, là encore un soutien d'un candidat PS aux municipales, etc. Avec humour, je citerai Lavoisier : "Rien ne se perd, tout se transforme"!

En commission proximité nous avons entendu que les 40 sièges du "collège citoyens volontaires" étaient issus de la candidature de 480 personnes tirées au sort. Comment s'est fait ce tirage au sort ? Sous quel contrôle ? Des critères d'âge, de sexe, d'origine géographique ont bien été avancés. Nous avons demandé par mail à la Vice-Présidente plus d'éléments sur ce sujet et nous n'avons pas obtenu de réponse à ce jour. Nous ne pouvons que nous étonner que le hasard ait su fort opportunément désigner certains !

Nous ne doutons pas que les experts, dont nous connaissons pour beaucoup le parcours professionnel ou politique, sauront apporter toute leur science -à défaut de leur sagesse- dans cette instance. Quoiqu'il en soit, nous avons bien noté que des formations sont prévues pour les nouveaux membres de ce Conseil.

Par contre, nous pouvons nous poser la question : Comment un groupe de 200 personnes peut travailler en respectant la parole de chacun -comme cela est précisé dans la délibération- ?

Les sujets sont vastes, les acteurs sont diversifiés mais, même organisé en commissions, nous pouvons redouter une "lourdeur" qui peut nuire à "l'éclairage" sur une politique publique, tel que vous le décrivez dans votre rapport.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2015-0340 - proximité, environnement et agriculture - Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Ain - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0341 - proximité, environnement et agriculture - Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers de BTP de l'Ain - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0340 et 2015-0341. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Ces deux délibérations concernent le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Ain issus des chantiers de BTP de l'Ain. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Monsieur le Président, cette délibération, nécessaire, mérite tout de même qu'au-delà d'un vote de soutien pour permettre l'activité de notre BTP métropolitain, nous nous interrogeons sur ce que nous devrions faire, à l'échelon métropolitain, de nos agrégats des chantiers de constructions qui jalonnent notre territoire. Cette délibération vient mettre en lumière le fait qu'il nous faille éviter au maximum d'exfiltrer chez nos voisins les déchets que nous créons depuis notre territoire.

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas nous targuer d'être une Métropole exemplaire sur le plan du développement

durable et, dans le même temps, aller enterrer les cadavres de nos constructions chez nos voisins. Aussi, certes, la Métropole n'a que quatre mois mais, pour l'avenir, nous devons, sur ce dossier, être dans une démarche de progrès.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote sur les deux propositions que j'avais faites, à la fois sur la clause de revoyure et sur l'adoption du règlement intérieur avec l'amendement du groupe Synergies-Avenir.

(VOIR annexe 4 -Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal- page 109)

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, chers collègues, nous passons maintenant aux dossiers de madame Emeline Baume.

N° 2015-0343 - proximité, environnement et agriculture - Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0344 - proximité, environnement et agriculture - Programme de développement du compostage domestique - Attribution de subventions pour l'année 2015 - Délégation cadre - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0343 et 2015-0344. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, deux rapports relatifs à l'accompagnement de notre Métropole pour des démarches de compostage domestique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande du groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président et chers collègues, le compostage est l'un des moyens de réduire pour notre part les déchets qui, au vu de la taille et du développement de notre agglomération, représente un enjeu considérable.

Nous nous félicitons de cet engagement avec les compostiers qui dure maintenant depuis 2011 et qui a permis de réduire de manière alternative, avec le concours des habitants, la quantité d'ordures ménagères de notre Métropole.

Aussi, le compostage domestique doit sans doute son développement et sa réussite à une alliance entre pédagogie, proximité et souci de développement durable. La participation de la Métropole de Lyon, dans la continuité du Grand Lyon, au sein des cantines scolaires, par exemple, nous semble une très bonne chose et ne peut que contribuer à valoriser et, indirectement, permettre la promotion du compostage domestique au sens large ; en faisant participer les citoyens de demain, nous nous assurons des futurs écocitoyens éclairés sur leurs pratiques et nous montrons une image positive de ce que révèle le champ vaste du développement durable.

Cela nous semble incontournable quand nous voyons qu'en 2014, ont ainsi été générés plus de 530 000 tonnes de déchets et que plus de 25 % d'entre eux peuvent être valorisés. Le compostage permet, de ce fait -en toute humilité, cela va de soi- d'aller dans le sens du partage de valeurs écocitoyennes mais également économiques.

Aussi, vous l'aurez compris, nous adhérons pleinement à cette démarche et soutenons sans réserve cette opération qui, au-delà d'être simplement reconduite, mériterait même d'être davantage développée et soutenue par notre collectivité qui allierait de ce fait toujours mieux efficacité et proximité. Cet engagement permet aussi modestement de montrer tout l'intérêt que méritent ces projets d'utilité publique, sans se limiter aux grandes opérations urbaines comme nous pouvons parfois l'entendre.

Nous voterons donc pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ces rapports.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2015-0345 - proximité, environnement et agriculture - Caluire et Cuire - Feyzin - Extension du programme de collecte séparée des déchets diffus spécifiques aux déchèteries de Caluire et Cuire et de Feyzin - Convention avec la société EcoDDS - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0345. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, la commission a émis un avis favorable pour la signature d'un avenant pour l'extension du programme de collecte séparée des déchets diffus spécifiques aux déchèteries de Caluire et Cuire et de Feyzin.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un temps de parole pour le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, l'occasion m'est donnée, à travers ce rapport, d'évoquer la situation de la déchèterie située sur la Commune de Caluire et Cuire et, plus largement, ces mêmes équipements sur tout le territoire. L'outil était fortement attendu dans sa construction, donc le succès est au rendez-vous : on comptabilisait déjà fin mars 10 000 passages. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ce succès auprès des usagers est allé de pair avec un autre succès dont on se passerait volontiers : il s'agit des vols quotidiens d'objets et de matériaux à même les containers. Ces vols permettent la constitution de réseaux mafieux qui vivent du trafic d'objets volés et de recettes de matériaux. Ces vols sont faits de telle manière qu'ils portent atteinte à l'équipement par des destructions partielles ou totales, créant des situations d'insécurité pour les employés et les usagers. Ils sont responsables de pollutions lorsque l'on constate le dépouillement d'objets à même le sol en laissant se répandre des substances dangereuses. Enfin, laisser faire ce serait créer l'impunité pour les auteurs des infractions et contribuer à l'augmentation de la délinquance sur notre territoire.

Cette situation n'est pas à minimiser tant l'ampleur du phénomène est grave. Alors que la déchèterie ne fonctionne que depuis quelques mois, il y a eu plusieurs plaintes déposées par les services de la Métropole, des individus arrêtés et même une enquête sollicitée auprès du gestionnaire pour des faits de vols par ses propres employés.

Comment avons-nous pu constater tout cela et réagir si rapidement ? Par le système de vidéoprotection installé à proximité de l'équipement, par la Ville de Caluire et Cuire suite -je me dois de le rappeler- au refus du Grand Lyon de prendre en charge ce dispositif pour des raisons budgétaires. Aussi, nous vous demandons que le dossier de la sécurisation des déchèteries soit examiné par la commission proximité, environnement et agriculture. Nous proposons un équipement systématique de ces sites par un système de vidéoprotection, tant il a déjà prouvé son utilité ici et pour d'autres équipements.

Par ailleurs, nous souhaitons un bilan de la protection des rondes de surveillance pour étudier au mieux la répartition des coûts de fonctionnement de ces services. Nous proposons que les sites soient étudiés pour définir les travaux qui permettraient de limiter les intrusions.

Enfin, nous souhaitons que les employés de ces équipements soient sensibilisés à cette situation et que les gestionnaires participent à la protection de l'ordre public. De cette situation, la mairie de Caluire et Cuire en a informé le Vice-Président chargé de l'environnement par courrier le 17 avril, pour lequel elle n'a pas de réponse. Notre intervention de ce jour donnera peut-être l'occasion au Vice-Président d'exprimer la position de l'exécutif sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Philip.

M. le Vice-Président PHILIP : La position de l'exécutif c'est effectivement de faire en sorte qu'il y ait le moins de vols possible et, à chaque fois qu'on fait une nouvelle déchèterie -cela a été le cas de celle de Caluire et Cuire-, on réfléchit sur le plan architectural à la manière dont on peut diminuer les choses. C'est vrai que, dans le cas particulier de Caluire et Cuire -heureusement qu'il ne se retrouve pas partout-, le système de vidéosurveillance a permis de voir que c'étaient les propres employés du délégataire qui étaient en cause. Donc on travaille sur cette question, qui est une question également importante sur le plan de la pollution de l'air puisqu'on fait brûler ensuite ce qu'on a volé et que cela pollue de façon très importante. On y attache donc une grande importance et on essaie de faire le maximum pour éviter les vols.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2015-0347 - proximité, environnement et agriculture - Agenda 21 Vallée de la chimie - Programme d'actions 2015 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC), à l'Institut des risques majeurs (IRMA) et à l'association Service compris pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0347. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour ces deux rapports, dont le premier a trait à l'Agenda 21 de la Vallée de la chimie ; il s'agit de subventions à trois partenaires qui sont l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie, l'Institut des risques majeurs et l'association Service compris. Le deuxième concerne des actions de connaissance et de valorisation de la biodiversité et il s'agit de subventions à des partenaires du Grand Lyon qui sont des associations et a Fédération des chasseurs pour contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine naturel de notre agglomération. Avis favorable pour des deux dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande du groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, je souhaite profiter de ce point à l'ordre du jour et du versement de cette subvention à l'ADDVC pour saluer toute l'équipe de l'association qui est partenaire de la Semaine du développement durable de Saint Fons qui se déroulera du 30 mai au 4 juin.

Je souhaite également :

- vous redire l'urgence et l'importance de redonner de la perspective et du développement à ce territoire meurtri à l'entrée sud de notre Métropole et qui a profondément façonné notre Commune ;

- vous réitérer aussi la volonté et l'espoir des Saintfoniards de voir cette Vallée de la Chimie se restructurer et se tourner vers une chimie innovante, durable et pourvoyeuse d'emplois ;

- saluer aussi le travail de l'exécutif, des Maires et des élus des villes concernées par le projet de l'Appel des 30 ainsi que des techniciens de la mission de la Vallée de la Chimie ;

- et, enfin, vous rappeler que les Saintfoniards n'ont plus honte de la vallée, croient au développement économique de cette vallée et souhaitent aussi être associés à son devenir et être concertés et ont l'espoir de pouvoir retrouver la proximité avec le fleuve, comme l'ont fait avant eux les riverains de la Saône et du Rhône à Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0348 - proximité, environnement et agriculture - Actions 2015 de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité - Attribution de subventions à la LPO du Rhône, à la FRAPNA, à Arthropologia, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au CEN Rhône-Alpes et au Syndicat mixte pour la création et la gestion du CBNMC et adhésion aux dispositifs de sciences participatives animés par l'association Noé conservation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0348. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Je l'ai déjà présenté, donc avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, une simple remarque sur ce rapport, donc loin de moi l'envie de lancer le débat sur le rôle réel des associations dans la protection et la valorisation de la biodiversité. Juste un regret : l'obligation de soutenir en bloc des associations qui ont au fond, pour certaines, des objectifs divergents tels que la Fédération des chasseurs et la Ligue protectrice des oiseaux. C'est juste une remarque. Notre groupe votera favorablement.

M. LE PRESIDENT : C'est parce que, justement, nous pensons que la société est diverse que nous essayons de la prendre en compte dans sa pluralité.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0349 - proximité, environnement et agriculture - Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Subvention pour le programme d'actions 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0349. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur cette subvention accordée à la MRE (Maison rhodanienne de l'environnement) pour son programme d'actions 2015.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Centristes et indépendants.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement est une association à but non lucratif loi 1901. Elle a pour objet statutaire, depuis sa création, de réunir les personnes publiques et les associations qui participent, dans le périmètre du Département du Rhône, à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Aujourd'hui, 33 associations ou fédérations d'associations environnementalistes en sont membres aux côtés de la Métropole de Lyon et du nouveau Département du Rhône.

La Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) développe principalement des activités d'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) sur les deux sites qu'elle gère, directement dans les structures auprès desquelles elle intervient ou sur des sites extérieurs.

Cela se traduit par la mise en œuvre d'actions selon trois axes :

- le développement et la coordination d'animations pédagogiques en 2014 : 7 000 participants en ont bénéficié ;

- l'organisation de manifestations pour sensibiliser le public : 700 réunions se sont tenues dans les locaux de la rue Sainte Hélène en 2014 -avec seulement deux salles de réunion de taille limitée- ;

- la réception du public et la gestion d'un centre documentaire de plus de 15 000 documents pour donner accès à l'information et à la culture environnementales.

Les actions sont la déclinaison opérationnelle du projet d'activités validé annuellement par le Conseil d'administration et repris dans les conventions annuelles conclues avec les collectivités partenaires.

Au-delà de ses activités d'éducation à l'environnement vers un développement durable, la MRE met à disposition des moyens et services mutualisés favorisant les activités de ses associations membres. Elle facilite la mise en réseau des acteurs du territoire.

Son financement est assuré par notre Métropole, le Département du Rhône, la Région, les ventes et les produits divers. Les locaux de l'actuel immeuble de la rue Sainte Hélène étant aujourd'hui notoirement insuffisants tant pour l'accueil, l'information et la formation du public que pour la réalisation d'un véritable projet inter-associatif au service de l'écologie et du développement durable (salles de conférences, de formation, d'expositions, de réunions, médiathèque et locaux associatifs), les associations membres de la MRE souhaitent, depuis de nombreuses années, une nouvelle Maison de l'environnement, plus grande et mieux adaptée.

En effet, en vingt ans, le nombre des associations membres est passé de 7 à 33, prouvant l'utilité et l'attrait de la MRE pour tous les acteurs de l'environnement. A la demande des collectivités, un programme des besoins a été finalisé en 2011, démontrant la nécessité de tripler au minimum la surface de l'équipement actuel. L'évolution de la société, concrétisée par la prise de conscience de la part du public de la nécessité de préserver l'environnement, a entraîné un accroissement des besoins, qui ne sont bien entendu plus les mêmes qu'il y a vingt ans ; d'où la nécessité que cet équipement renoué et agrandi soit réalisé au plus tôt pour qu'il puisse être opérationnel dans l'actuel mandat.

L'enjeu est d'autant plus important que la France sera l'hôte, en décembre 2015, de la 21^{ème} Conférence de l'ONU sur le changement climatique. Dans ce cadre d'ailleurs, Lyon accueillera en juillet le Sommet mondial climat et territoires. Près de 900 représentants des territoires locaux, venus du monde entier, y sont attendus.

Vous-même, monsieur le Président, à plusieurs reprises, vous vous êtes déclaré favorable à la recherche d'un site adapté pour cette réalisation. Cette relocalisation doit bien évidemment tenir compte des contraintes budgétaires qui sont les nôtres.

Notre groupe votera donc cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité, MM. Thierry Philip et Bruno Charles, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0352 - proximité, environnement et agriculture - Captage de Crépieux Charmy - Enlèvement des atterrissements - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'EDF - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0352. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme ainsi qu'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'EDF en vue de financer l'enlèvement des atterrissements dans le champ captant de Crépieux-Charmy. Ces atterrissements de gravier qui commencent à s'accumuler depuis de nombreuses années dans le lit du Rhône et le canal de Miribel commencent à poser des problèmes à la fois de sécurité et de qualité du champ captant de Crépieux-Charmy. Il est donc urgent d'intervenir sur ces atterrissements. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai cinq minutes de temps de parole pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues,...

M. LE PRÉSIDENT : Je laisse la présidence pour deux minutes à monsieur David Kimelfeld, premier Vice-Président.

(Monsieur David Kimelfeld, Premier Vice-Président, assure la présidence de la séance pour une brève absence de monsieur Gérard Collomb).

M. le Conseiller QUINIOU : Mais on peut faire une pause de deux minutes si vous voulez !

Ce rapport concerne un élément clé de notre territoire et des missions de notre Métropole, à savoir assurer la ressource en eau potable des Grand Lyonnais.

Depuis la fin des années 1960, la nappe d'accompagnement du Rhône, située sous le grand parc Miribel-Jonage, subvient aux besoins de l'agglomération avec une qualité équivalente à celle d'une eau de source. Cette alimentation en eau se fait par un système de champ captant sur les îles de Crépieux-Charmy. Le rapport de ce soir consiste en l'entretien de ce champ par suppression d'atterrissements, c'est-à-dire -pour faire simple- une accumulation de graviers qui contrarie le bon fonctionnement du système.

Plusieurs remarques, chers collègues.

Cette accumulation de graviers est le résultat d'une modification du régime hydrique du canal de Miribel. Les actions qui sont envisagées dans ce rapport ne sont qu'une solution à court terme qui ne règle pas le problème de base. Il existe une solution pour régler le problème : c'est mettre en œuvre un programme de restauration du canal de Miribel. C'est dans ce cadre qu'un contrat territorial 2015-2020 pour la mise en œuvre du programme de restauration du canal de Miribel est actuellement en préparation. Ce plan est évalué à près de 42 M€ et s'inscrit dans le plan Rhône. Les acteurs de ce futur contrat sont nombreux : Voies navigables de France, l'Agence de l'eau, le Département de l'Ain, la Communauté de Communes du canton de Montluel, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, la Métropole de Lyon, le SYMALIM et EDF.

Les quatre enjeux prioritaires de ce plan sont :

- sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise en qualité et en quantité,
- gérer les crues du Rhône,
- conserver voire restaurer les potentialités écologiques des milieux aquatiques,
- accueillir et sensibiliser le public.

Si la présente délibération traite du premier point, à savoir sécuriser l'alimentation en eau potable, c'est aussi sur le point relatif à l'accueil des publics que je voudrais vous alerter, chers collègues.

L'Anneau bleu est aujourd'hui un pôle d'attractivité considérable, non seulement pour l'est lyonnais mais pour une grande partie de l'agglomération. Sa fréquentation, lors de belles journées comme hier, est proche de la saturation et on mesure facilement la nécessité de poursuivre le projet car aujourd'hui c'est plus un arc qu'un anneau. En fait, pour correspondre aux différents usages, ce serait plutôt plusieurs anneaux entrecroisés qu'il faudrait, avec le centre du grand parc et ses différentes polarités comme points de jonction. C'est pourquoi, monsieur le Premier Vice-Président, il est important que les lignes de ce contrat concernant la réalisation de l'Anneau bleu soient conservées et que l'accueil du public de la partie nord du canal de Miribel soit une action à valoriser.

C'est l'occasion également de reparler de transports innovants, utilisant le câble et permettant de s'affranchir des contraintes géographiques telles que les dénivelés ou les voies d'eau ; l'occasion enfin de repenser les échanges multimodaux entre la Côte de l'Ain et Rillieux la Pape avec le réseau de métro.

Cependant, il est évident, pour toute personne qui connaît le territoire situé autour de cet espace, que la logique administrative est très loin de la logique géographique. La Métropole n'y a rien changé car, étant en bordure, la multiplicité des acteurs est encore de mise et l'efficacité tant recherchée mise à mal.

(Monsieur le Président Collomb reprend la présidence de la séance).

Monsieur le Président, j'imagine aisément que l'intégration de nouveaux territoires dans la Métropole ne soit pas à l'ordre du jour, même si, que ce soit pour la Côte de l'Ain ou pour la Communauté de Communes de l'est lyonnais, cela faciliterait grandement le développement de projets territoriaux et d'équipements structurants de transports. Cependant, des modes de fonctionnement qui puissent ménager les attentes des différentes parties sont sans doute à trouver pour faciliter les décisions et adoucir l'image d'ogre de la Métropole souvent ressentie sur les bordures est de son territoire.

Notre groupe votera favorablement pour ce rapport en restant attentif à ce que des actions pérennes soient décidées afin de ne pas avoir à le revoter dans cinq ans et que le Grand Lyon soutienne, auprès de ses partenaires, sur le plan Rhône, les actions d'accueil du public.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0356 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Albigny sur Saône - Neuville sur Saône - Mise à l'étude de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) de Neuville sur Saône et Albigny sur Saône, en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Objectifs de la révision et ouverture de la concertation préalable - Désignation des membres de la commission locale AVAP - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0356. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GLATARD, rapporteur : Il s'agit de la révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (dite ZPPAUP) de Neuville sur Saône et Albigny sur Saône, en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (dite AVAP). Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Je reprends la parole. Monsieur le Président, chers collègues, bien que l'AVAP soit un dispositif réglementaire qui s'inscrit dans le cadre de l'évolution des ZPPAUP, nous ne pouvons que souscrire à sa mise en place.

Cependant, notre expérience de terrain acquise depuis cinq ans au travers de la ZPPAUP à Neuville sur Saône suscite quelques inquiétudes quant à l'arrivée de l'AVAP. Aussi souhaiterions-nous que puissent être prises en compte nos constatations.

Ce dispositif présente, pour notre secteur, de nombreux avantages. En s'attachant à une meilleure conservation du cadre historique des bâtiments, il révèle la singularité du centre-ville. Nous ne pouvons qu'adhérer aux objectifs affichés, telle la rénovation maîtrisée des immeubles anciens. Les constructions nouvelles ont l'obligation de produire une qualité architecturale cohérente avec l'existant. Tout ceci confère au maintien du centre historique sur lequel s'appuie le développement touristique et, de fait, conforte une zone de chalandise.

Cependant, au vu de nos travaux de longue haleine, conduits depuis des années en concertation avec de nombreux partenaires, des travaux transversaux pour dynamiser le centre-ville jusqu'à l'obtention du label européen TOCEMA, nous restons perplexes quant à l'application des obligations faites à la prochainement ex-ZPPAUP et des contraintes observées *in situ*. Et ce jusqu'au paradoxe !

La mise en conformité des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite engendre de grosses difficultés pour les commerçants qui voient souvent leurs efforts d'adaptation et leurs projets, pourtant étudiés, rejetés.

De plus, les bâtiments existants situés dans l'actuelle ZPPAUP peuvent parfois difficilement répondre à ce qu'impose le Grenelle II. La réglementation apparaît souvent peu compréhensible et les coûts pour les propriétaires, compte tenu des obligations, se trouvent majorés. Il leur est difficile d'y faire face, d'autant que l'information sur les aides accordées est déficitaire. Les Communes concernées ne disposent pas toujours des compétences spécifiques au sein de leur service d'urbanisme, quand il existe. Nous souhaiterions également que l'Architecte des bâtiments de France, pièce majeure et décisive de ce dispositif, puisse davantage être présent sur le terrain au travers des réunions, afin de saisir les contraintes de terrain et de vie que rencontrent les propriétaires et les commerçants. Ceci dans un esprit d'échange, de réelle concertation voire de conseils préalables avant que "ne tombe son couperet".

Parmi les objectifs de l'AVAP, celui de "permettre l'adaptation du bâti ancien aux attentes de la vie contemporaine, que ce soit en matière de confort ou d'accessibilité" nous semble pertinent et répond à certains de nos constats face auxquels nous sommes démunis. Gageons que cet objectif puisse être interprété dans le sens d'une adaptation nécessaire des aménagements. Nous prônons un assouplissement de l'instruction des dossiers, non pas des passe-droits mais un regard porté moins dogmatique

afin que vivent nos centres-villes et qu'ils ne deviennent pas de beaux musées éteints.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Puis-je vous dire, madame Valérie Glatard, que je partage largement votre point de vue, pour avoir moi-même à gérer effectivement un certain nombre d'AVAP. Je comprends vos préoccupations parce que, à force de rajouter des clauses sur les clauses, on va finir par faire en sorte que nos cœurs de ville deviennent inhabitables parce qu'inabordables. Et donc la mixité dont on parle ici sera quelque chose qui sera renvoyée aux oubliettes.

Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 3 représentants titulaires au sein de la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Neuville sur Saône et Albigny sur Saône. Je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur Michel LE FAOU
- monsieur Gilbert SUCHET
- monsieur Hubert GUIMET

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adoptées.

Rapporteur : Mme la Conseillère GLATARD.

N° 2015-0357 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) - Section spécialisée chargée d'examiner les recours contre les avis de l'architecte des bâtiments de France - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0357. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour la désignation de représentants du Conseil à la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de la section spécialisée chargée d'examiner les recours contre l'avis de l'Architecte des bâtiments de France de la Commission régionale du patrimoine et des sites. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- monsieur Michel LE FAOU
- monsieur Richard LLUNG

Suppléants :

- monsieur Stéphane GOMEZ
- monsieur Jean-Wilfried MARTIN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0358 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0357. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette désignation de représentants du Conseil l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 17 représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole :

- 6 Conseillers métropolitains,
- 3 personnes qualifiées élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH, mais n'ayant pas la qualité de Conseiller métropolitain,
- 6 autres personnes qualifiées,
- 2 représentants d'associations d'insertion.

Je vous propose les candidatures suivantes :

** Conseillers métropolitains*

- M. Michel LE FAOU
- Mme Corinne CARDONA
- Mme Sarah PEILLON
- M. Martial PASSI
- M. Stéphane GUILLAND
- M. Michel DENIS

** Personnes qualifiées*

- M. Jean-Claude TALBOT
- Mme Mima HAJRI
- Mme Saliha PRUD'HOMME LATOUR
- M. Alain JEANNOT
- Mme Elodie AUCOURT
- M. Patrick BOUJU
- Mme Géraldine ROLLAND
- Mme Fabienne CRESCI
- Mme Marie-Françoise BAL

** Représentants des associations d'insertion*

- Mme Marie-Laurence MADIGNIER (ADAPEI du Rhône)
- M. Gérard VALÈRE (Habitat et humanisme)

Y a-t-il d'autres listes ?

M. le Conseiller GEOURJON : Oui, monsieur le Président, le groupe UDI et apparentés présente une liste de candidats au titre des 6 Conseillers métropolitains. Donc la liste est conduite par madame Laurence Croizier, puis messieurs Christophe Geourjon, Gilles Lavache, Denis Broliquier, Bernard Gillet et Yves-Marie Uhlich.

Je vous demande de bien vouloir faire distribuer des bulletins de vote par équité.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons des bulletins blancs. Donc je vais répéter de manière à ce que chaque Conseiller puisse effectivement mettre les noms et nous voterons ensuite.

Alors, pour les 6 Conseillers métropolitains, nous avons une première liste :

- M. Michel LE FAOU
- Mme Corinne CARDONA
- Mme Sarah PEILLON
- M. Martial PASSI
- M. Stéphane GUILLAND
- M. Michel DENIS

M. le Conseiller GEOURJON : Il y avait un temps de parole très court sur ce rapport, monsieur le Président. Lorsque vous avez été élu Président du Grand Lyon, aujourd'hui Métropole, vous êtes *de facto* devenu Président de tous les Métropolitains. Cette responsabilité est couplée aux importantes attentes de

nos administrés. Parmi ces enjeux, le logement est un marqueur fort et *in extenso* le développement de logements sociaux en accord avec les élus locaux doit être une priorité sur notre agglomération.

S'il y a dans cet hémicycle un sujet qui fait consensus de l'ensemble des élus, un sujet qui fait consensus au sein des 14 groupes qui composent notre assemblée, c'est bien la compétence liée aux logements sociaux. Et, là, surprise, que constatons-nous ? Sur les 18 sièges alloués aux représentants de la Métropole pour les trois autres OPH dans laquelle notre agglomération est impliquée, les groupes de votre exécutif totalisent 83 % de sièges. C'est ce que vous appelez, je suppose, monsieur le Président, une démocratie bien ordonnée.

Au-delà de cette désignation, nous regrettons également que le choix des représentants des groupes soit, au final, parfois censurés par vous-même ou votre Cabinet. Loin de nous de penser clientélisme politique ! Nous aimerions, par contre, vous offrir un nouveau concept, une nouvelle vision de l'échange démocratique : cela s'appelle le regard croisé. Voyez-vous, nous croyons à la diversité. Cette diversité qui est une richesse humaine incroyable vous permettrait de mener une belle et une grande politique de l'habitat au service de tous les Métropolitains que vous représentez.

Monsieur le Président, s'il y a bien une compétence métropolitaine où nous pouvons unir l'humain et l'urbain -selon la formule qui vous est chère- c'est bien le logement social. C'est pour cette simple raison de respect de la démocratie que notre groupe présentera une liste alternative et -j'en suis conscient- de témoignage à la liste dont vous avez décidé seul de la composition.

Je vous remercie.

Donc je vais redonner les noms des six conseillers métropolitains qui sont candidats, en redisant que je souhaiterais que l'on puisse distribuer des bulletins de vote, je pense qu'il y a encore une photocopieuse à portée de pas de cet hémicycle pour que le traitement et le vote soient plus équitables ; word fait des copier-coller très rapides !

M. LE PRESIDENT : Monsieur Geourjon, je veux tout ce qu'on veut mais si on présentait des listes alternatives dans les temps voulus, on aurait le temps effectivement d'imprimer ! Vous nous les présentez maintenant, donc nous vous demandons d'écrire sur les bulletins.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, je suis dans les clous par rapport au règlement intérieur et à la législation.

M. LE PRESIDENT : Bon d'accord, on va terminer à 3 heures du matin !

M. le Conseiller GEOURJON : Ceci étant, je vais redonner les six Conseillers métropolitains que nous présentons.

M. LE PRESIDENT : Allez-y !

M. le Conseiller GEOURJON : Madame Laurence Croizier, messieurs Christophe Geourjon, Gilles Lavache, Denis Brolquier, Bernard Gillet et Yves-Marie Uhrlich.

M. LE PRESIDENT : Je vais demander de faire circuler les urnes. Donc vous avez deux bulletins à votre disposition : la liste qui est présentée par l'ensemble des groupes avec monsieur Le Faou,

mesdames Cardona, Peillon, messieurs Passi, Guillaud et Denis ou la liste que présente monsieur Geourjon.

Donc nous ouvrons le vote. Oui ?

M. le Conseiller MILLET : Nous prenons acte de la proposition minimale de la représentation de la Ville de Vénissieux dans cet Office mais Vénissieux représente 12 % du parc de cet Office et globalement plus de 10 % du parc total de nos trois OPH et vous n'avez pas jugé utile de lui donner une place dans la représentation de notre Conseil métropolitain. Avez-vous bien entendu les Vénissiens le 29 mars 2015 sur la place des Communes dans la Métropole ? Allez-vous sortir d'une logique d'affrontement avec la gauche de cette ville, logique mortifère d'ailleurs des socialistes ! En votant pour votre proposition qui n'était pas notre demande, nous faisons le pari d'une Métropole qui respecte ses Communes, quelle que soient les directions politiques et qui considère sa gauche comme un atout, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je rappelle simplement qu'il y a monsieur Martial Passi pour le groupe que vous représentez ; donc s'il faut subdiviser ensuite à l'intérieur des groupes, ça va devenir compliqué !

Donc nous avons deux listes en proposition. Que l'on commence les opérations de vote.

(Les conseillers votent).

Nous passons ensuite... Allez-y !

M. le Conseiller GUILLAND : Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner la parole. Monsieur le Président, mes chers collègues, la désignation des représentants de la Métropole au sein de ce nouvel OPH est l'occasion de regretter une nouvelle fois l'absence de vision politique dont vous faites preuve dans la gestion de ce dossier.

Alors même que, depuis l'annonce de la création de la Métropole, vous clairotez que la simplification du mille-feuille administratif est votre seul objectif, alors même que vous avez, à de nombreuses reprises, pris l'exemple de la fusion des trois OPH intervenant sur le territoire de la Métropole pour appuyer vos propos, alors même que le nom du futur directeur général de cet acteur majeur du logement social n'était plus un secret pour personne, la création de l'OPH de la Métropole de Lyon lors de notre Conseil du 26 janvier dernier a constitué une volte-face dont vous seul avez le secret. Nous ne pouvons que prendre acte de votre changement de cap avec, pour conséquence directe -faut-il le rappeler-, la création d'un OPH supplémentaire sur le périmètre de la Métropole-Rhône, à l'inverse des préconisations de la Cour des Comptes. En termes de simplification administrative, nul besoin de longs discours, votre pratique se suffit à elle-même !

Ce renoncement appelle néanmoins des précisions que nous vous saurions gré de bien vouloir nous apporter : un projet de rapprochement des trois OPH Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat et du nouvel OPH dit "de la Métropole" est-il toujours d'actualité ? Si oui, à quelle échéance ? Sous quelle forme : fusion totale, fusion partielle ou mutualisation ? Si ce n'est pas le cas, les raisons de l'abandon de vos objectifs initiaux doivent être portées à la connaissance de notre assemblée dans le cadre de l'information nécessaire pour une prise de décision éclairée.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Au départ, nous comptions avoir un seul Office mais, effectivement, la majorité du Département a souhaité que nous n'ayons pas un Office commun mais un Office du Département du Rhône pour les logements sociaux du nouveau Rhône. Vous avez votre réponse.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0360 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Définition et modalités de collaboration entre la Métropole de Lyon et les Communes situées sur son territoire dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0360. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots en préambule. Vous avez aujourd'hui trois délibérations liées et qui ont un fait générateur commun qui est l'adhésion de Quincieux à notre Métropole. Cela a entraîné trois conséquences sous forme de ces trois dossiers :

- le premier dossier, c'est la prescription de l'extension de la révision du PLU-H au territoire de Quincieux ;

- le deuxième dossier, parce que nous passons, de fait, sous le régime de la loi ALUR, ce qui implique -vous me suivez toujours ?- de formaliser le travail avec les Communes selon le régime de cette loi ALUR, prend la forme d'une Conférence intercommunale, telle que nous l'avons eue le 10 avril dernier ;

- et, enfin, un débat, sans vote, ici à l'assemblée métropolitaine ainsi que dans chacune de nos Communes d'ici le prochain 31 décembre, sur le PADD.

C'est dans ce contexte donc que ces trois dossiers sont présentés.

Encore un mot puisque trois événements ont eu lieu dans l'année qui vient de s'écouler :

- d'abord, évidemment, les élections municipales avec beaucoup de nouvelles équipes qui avaient sans doute à cœur de revoir les orientations communales de développement ;

- la création de la Métropole au 1^{er} janvier et, je l'entends ce soir, beaucoup d'entre vous l'appellent de leurs vœux... C'est l'occasion de montrer, dans cette construction de la révision du PLU, combien nous pensons à la Métropole et à nos habitants !

- enfin, la mise en révision récente du plan de déplacements urbains. Comme vous le savez, le PLU-H doit être compatible avec le plan de déplacements urbains. Aussi fallait-il accorder le mieux possible les calendriers de travail.

Quelques mots sur les fameuses modalités qui vous sont proposées dans ce dossier : d'une part, un principe qui est précisément de tenir l'arrêt du projet en 2016 ; c'est un travail lourd, en raison de l'articulation avec le PDU. L'un des premiers principes c'est justement de ne pas laisser le calendrier glisser. Cela prendra la forme de quatre niveaux de discussion ou de décision.

1 - D'une part, le Conseil métropolitain va rythmer notre travail depuis aujourd'hui, puisque nous allons voter les modalités qui vont nous accompagner jusqu'à la fin, jusqu'au vote du PLU-H révisé.

Il y aura un prochain Conseil de la Métropole pour voter l'arrêt du projet. Ce sera fin 2016. Et nous voterons, enfin, le PLUH révisé fin 2017, en décembre 2017.

2 - Le travail avec les Communes a déjà commencé bien sûr, depuis 2012, depuis la prescription de la révision qui a été menée jusqu'à présent, enfin jusqu'à ce nouveau mandat, par madame Martine David et monsieur Olivier Brachet. D'ailleurs, je rends hommage au passage à leur travail considérable. 90 réunions avec les Communes ont eu lieu. Cela va donner un plan d'aménagement durable communal qui sera discuté avec chacune des Communes d'ici la fin de l'année, au quatrième trimestre. Puis il y aura l'aspect des plans réglementaires qui seront aussi discutés avec les Communes.

3 - La troisième strate : la Conférence intercommunale des Maires. C'est le nouvel outil instauré par la loi ALUR. Nous avons eu sa première réunion le 10 avril -je l'évoquais tout à l'heure-. Nous en aurons deux autres que je vous propose : l'une en octobre sur toutes les modalités liées aux évolutions du stationnement et des règles de stationnement dans le PLU ; c'est un sujet important, en tout cas suffisamment important pour inviter tous les Maires à en débattre ; puis une troisième Conférence intercommunale des Maires à la fin du processus, après l'enquête publique mais avant le vote par notre assemblée.

Et, enfin, nouvelles instances ou en tout cas lieux de débats plus exactement : les bassins de vie qui sont donc les outils de la révision du PLU. Nous aurons deux séries de réunions de bassins de vie à partir de la rentrée et donc avant la séquence communale. Et j'espère que je me fais clair parce que ce n'est pas toujours évident de suivre, j'imagine. Donc, à partir de septembre, 9 réunions de bassins de vie. C'est le périmètre à peu près des Conférences territoriales des Maires auxquelles seront présents mes collègues Vice-Présidents et aussi des représentants du SYTRAL ainsi que messieurs Martial Passi et Gilles Vesco pour les aspects qui sont liés aux déplacements. Bien sûr, c'est le lieu... Pardon, j'ai oublié qui ?

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Moi !

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Madame Michèle Vullien, comment ai-je pu l'oublier ? Cela n'a duré qu'un instant et c'est parce qu'elle me l'a rappelé, tout de même !

Donc c'est le lieu aussi des discussions des orientations, enfin en tout cas, à partir des orientations métropolitaines. Il faut bien sûr regarder par bassin de vie comment nous répartissons, ne serait-ce que la capacité de logements. Monsieur Christophe Geourjon disait tout à l'heure que le logement social faisait consensus ; nous aurons l'occasion de le justifier dans chacun des bassins de vie.

Un dernier mot sur la concertation : il y a un gros travail réalisé déjà par les personnes publiques associées. Elles seront vues à nouveau dans une procédure assez longue et, cela a été convenu, avant la mise à l'enquête publique, donc début 2017.

Il y a la concertation réglementaire qui a pris la forme d'une réunion menée par madame Martine David et monsieur Olivier Brachet, ou soit l'un soit l'autre, dans chacune des 59 Communes. Cette obligation étant accomplie, nous avons la possibilité de faire de nouvelles réunions publiques ; c'est à la demande des Communes et s'il y en a 59 qui le demandent, nous en ferons

59. Si certaines ne le souhaitent pas pour des raisons qui leur appartiennent, nous ne les ferons pas nécessairement.

Enfin, le dossier de concertation, c'est-à-dire toutes les documentations ou documents qui vont pouvoir informer le public sur les bornes communales, que vous avez à disposition de vos services, pourront parvenir notamment par bassin de vie sous peu.

Donc voilà cette brève présentation pour les modalités de travail avec les Communes.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc avant que l'on ouvre le débat, tout le monde a-t-il pu voter ? Donc le scrutin est clos.

(Clôture du scrutin pour les désignations relatives au dossier n° 2015-0358 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance).

M. LE PRESIDENT : Il nous faut un certain nombre de personnes pour dépouiller. Je propose madame Michonneau, monsieur Vincendet, mesdames Peillon et Baume.

(Il est procédé au dépouillement).

M. LE PRESIDENT : Nous passons au débat sur rapport. Quatre minutes pour le groupe Centriste et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président BARRAL : Monsieur le Président, chers collègues, le Grand Lyon a initié en 2012 la révision de son plan local d'urbanisme. La loi dite Grenelle II, le schéma de cohérence territoriale ont fait évoluer son contenu pour reprendre des objectifs de développement durable, intégrer les dispositions du plan local de l'habitat et prévoir les actions adaptées aux besoins des habitants.

Avec le passage à la Métropole, laquelle exerce un large spectre de compétences héritées de la Communauté urbaine et du Département, la révision du PLU prend une nouvelle dimension et acquiert un intérêt supplémentaire.

Le PLU-H est un enjeu stratégique pour la Métropole mais aussi pour les 59 Communes. Ce document est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole de Lyon. Néanmoins, cela doit se faire en étroite concertation avec nos 59 Communes qui sont directement concernées au titre de leurs propres compétences.

Depuis le démarrage du processus de révision, quelques échanges ont été organisés avec les Communes. A mon sens, cela n'a pas été suffisant. Les Communes sont très sensibles aux conséquences de la révision sur leur territoire. Chaque document émanant de la Métropole est scruté par les Communes pour y retrouver les attentes qu'elles ont exprimées et qui ne sont pas pleinement prises en compte par cette première phase de concertation : illustration avec le cahier de concertation reçu dernièrement sans avoir eu d'information sur le sort réservé à nos attentes et se rendre compte qu'elles ne sont pas reprises.

La loi ALUR elle-même impose à la Métropole d'arrêter les modalités de collaboration avec les Communes jusqu'à l'approbation du nouveau document d'urbanisme.

Je profite de l'adoption de cette délibération qui nous offre l'opportunité de partir sur de nouvelles bases pour rappeler l'importance d'associer de manière plus étroite les Communes à cette démarche. J'en profite pour saluer l'initiative du Vice-Président Richard Llung qui donne des gages aux Communes en leur rendant visite et n'hésitant pas à aller sur le terrain.

Aussi, les propositions formalisées dans ce projet de délibération vont dans le bon sens mais il faudra veiller à ce que cela se traduise bien dans les faits.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, en quelques mots, je me fais l'écho de mes collègues du groupe Synergies-Avenir qui souhaitent justement qu'il y ait des modalités de collaboration plus intenses entre les Communes et la Métropole concernant la révision du PLU-H.

Je rappellerai que certaines Communes ont des contraintes entre la protection des espaces naturels et la forte pression foncière, l'urbanisation aussi des centres-villes qui doit se faire tout de même de manière raisonnée car nous avons des voiries qui ne sont pas toujours adaptées à l'accroissement des données démographiques ; donc, là aussi, il faut en tenir compte.

Je souhaite aussi que les services qui instruisent tous ces dossiers tiennent compte des observations des Maires ; je me suis aperçu que ce n'était pas toujours le cas.

Dernier point, concernant le PLU-H, là, je me permets d'insister puisque les PLS sont considérés comme du logement social et je pense que le règlement, à ce sujet, n'est pas suffisamment précis puisque j'ai eu l'occasion d'en faire l'expérience sur ma Commune ; en effet, les juges ont estimé que les PLS ne rentraient pas dans le logement social. Donc là, il y aura lieu d'être plus précis à ce sujet.

M. LE PRESIDENT : Bien, nous continuons, nous ferons des réponses globales.

(Le vote sur le dossier n° 2015-0360 a été effectué à l'issue de l'examen du dossier n° 2015-0361).

N° 2015-0361 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU-H - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole aux groupes qui l'ont demandée. Sur le rapport numéro 2015-0361, il y avait le GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens sur le rapport 2015-0361 : révision du plan local d'urbanisme (PLU-H). Mon intervention portera uniquement sur le volet 3, le volet de la solidarité, pour lequel le document qui nous a été remis nous dit qu'il s'agit d'un défi -et je cite- : "développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logement de tous ses habitants".

Ce sont les dispositions de la loi ALUR qui ont voulu la fusion des plans d'actions logement et hébergement, jusque-là élaborés séparément. Cette mise en cohérence est une bonne chose. Elle devrait nous permettre de coordonner les actions dans la

perspective de véritables parcours résidentiels et de définir plus précisément le soutien aux ménages en attente de trouver leur place dans le droit commun.

Permettez-moi de renouveler une remarque faite en commission : il s'agit bien d'un plan d'actions et non pas d'un plan d'aide, comme il a été écrit. Ces questions-là ne relèvent pas de l'humanitaire mais bien des politiques locales, même si celles-ci doivent être conduites avec humanité.

Les plans sont les outils qui permettent de définir l'ensemble des dispositions prises ou à prendre pour répondre à l'objectif donné par la loi du 30 mai 1990 et résumé dans son article 1^{er} -je cite- : "Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation. Toute personne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant et s'y maintenir".

Le plan d'actions est défini conjointement par l'Etat et la Métropole avec la participation des acteurs locaux, ce qui lui donne sa force par l'addition des compétences, le partage des informations et la répartition des moyens. Le premier plan du Rhône, élaboré après la promulgation de la loi, a donné lieu, dans l'esprit voulu par monsieur Louis Besson, à une véritable mobilisation des acteurs associatifs et des bailleurs sociaux. Permettez-moi d'insister sur ce point : il importe que, dans cette construction commune dirigée par l'Etat et la Métropole, il soit dit à l'ensemble des acteurs qu'ils doivent être des contributeurs avant d'être des prestataires. Un point, en particulier, devra retenir notre attention : celui de l'hébergement.

S'agissant de la réponse aux personnes et ménages en grande difficulté, nous avons beaucoup à inventer pour la page 24 du document sur le PLU-H : "assurer une offre d'hébergement d'urgence et d'insertion suffisante et équilibrée géographiquement et développer une offre de logement adaptée aux besoins des personnes sans domicile".

Il est urgent que la Métropole se donne les moyens d'agir, en particulier par une formule élargie de coordination qui inclut les perspectives de production et d'élargissement des moyens. Il est navrant de voir le peu de réactions locales face aux moyens et dispositifs nouveaux mis en place par d'autres collectivités, l'Etat ou l'Europe. Pour ne donner qu'un exemple, le plan de réduction du recours aux nuitées hôtelières, qui fait l'objet d'une circulaire de madame la Ministre du logement adressée au Préfet le 20 février dernier : ce plan sur trois ans, fortement concentré sur quatre régions dont la nôtre, décline des solutions alternatives très concrètes et s'ouvre à des propositions innovantes. Il est temps qu'il trouve ici un écho.

Pour conduire efficacement le travail d'élaboration du plan, il est indispensable de mobiliser de nouveaux moyens de connaissance. Nous avons déjà souligné en commission l'importance d'une approche rigoureuse qui permette de déterminer les pistes de travail à partir de la grande diversité des hébergements, de l'extrême hétérogénéité des publics concernés et de la multiplicité des obstacles comme des issues positives envisageables. Au-delà des questions d'hébergement qui ne sont pas marginales, il y a ce soir 800 personnes à l'hôtel, faute de place en hébergement et 1 500 demandes non satisfaites au 115. Mais, au-delà de ces questions, le plan nous donne la possibilité d'aborder toutes les problématiques, y compris celles qui relèvent de l'accès au droit commun.

Avec le plan, nous disposons d'un outil dont nous avons, par le passé, mesuré l'efficacité. Nous pouvons en faire une véritable

machine de progrès, à condition d'accepter de laisser parler la technicité autant que l'inventivité, de choisir les méthodes qui s'engagent sur la durée et les dispositifs reproductibles aux différentes échelles des Communes, des arrondissements et des quartiers. Nous avons l'occasion aujourd'hui de redonner un dynamisme, qui s'est parfois essouffé, aux outils partagés. Il ne faut pas laisser passer cette chance.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, grâce à cette délibération, nous découvrons les premiers éléments concernant la révision de ce plan important pour notre agglomération. Ce canevas laisse apparaître un travail de grande qualité, beaucoup d'éléments statistiques puis une connaissance parfaite du terrain, une compilation de tous les projets, ceux qui sont connus comme ceux qui sont souhaités pour le territoire. Bref, un beau travail d'expert sur lequel, nous, responsables politiques, nous pourrions nous appuyer avec sérieux et aplomb, si toutefois, monsieur le Président, vous nous laissez la marge de manœuvre nécessaire pour participer à l'élaboration de ce futur de notre agglomération.

Toutefois, nous demandons à un tel plan de faire mieux qu'une simple justification des constats. Tout le monde admet aujourd'hui que les grandes intentions n'ont pas de sens si elles ne s'appuient pas sur du concret, sur du factuel.

Un exemple pour étayer mon propos, monsieur le Président : l'Anneau des sciences ; le PLU-H ne serait pas le même si cet élément structurant était plus qu'un vague projet, reporté de mandat en mandat jusqu'aux calendes grecques. Pour un travail sérieux et efficace, nous avons besoin de connaître l'avenir précis de ce projet qui est au point mort depuis 16 à 18 mois. Pouvez-vous aujourd'hui nous dire quelles sont vos intentions au sujet de cette infrastructure vitale pour notre Métropole ? Les élus UDI et apparentés que nous sommes pensons que ce projet est indispensable au développement de toute l'agglomération. Il est d'ailleurs attendu par de nombreux métropolitains.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe-Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, juger les grandes orientations de notre futur PLU-H, c'est avant tout et d'abord juger leur adaptation au contexte qui sera le nôtre dans les années à venir. Et, de ce point de vue, les rapports scientifiques se multiplient et convergent pour dire que nous allons vivre de grands bouleversements dus à une accélération des phénomènes écologiques qui vont conjuguer leurs effets.

Dans le domaine climatique d'abord, et quel que soit le résultat de la COP 21 en décembre à Paris, il ne s'agit plus d'arrêter le réchauffement mais de le limiter et d'adapter autant que faire se peut notre tissu urbain.

Dans le domaine énergétique, malgré le yoyo actuel du prix du pétrole -dont on sait qu'il est dû à des conséquences géopolitiques, des guerres géopolitiques plutôt-, nous allons, dans les prochaines années, entrer pour de bon dans la phase de raréfaction des énergies fossiles et des matières premières, ce qui va rendre inadaptée la forme urbaine issue du XX^{ème} siècle dont nous avons hérité et héritée aussi de la pensée de la Charte d'Athènes.

Dans le domaine agricole enfin, le mauvais état d'une grande partie des terres fertiles dans le Monde va provoquer des grands désordres alimentaires, ce qui aura des conséquences ici aussi sur le prix de l'alimentation.

Cela alimente pour nous deux questions : compte tenu de ces prévisions, le PLU-H va-t-il dans la bonne direction ? Et -deuxième question- va-t-il assez vite et assez loin, c'est-à-dire est-il à la hauteur des enjeux et des ruptures nécessaires ?

Pour la première question, le PADD reprend et décline les orientations du schéma de cohérence territoriale que nous avons approuvé. Nous ne pouvons, dans cette courte intervention, entrer dans le détail mais nous notons avec satisfaction des évolutions importantes d'un PLU à l'autre comme, pour la première fois, l'intégration des objectifs énergie climat dans l'aménagement urbain.

Concernant notamment les réseaux énergétiques, nous devons intégrer les résultats du schéma directeur énergétique et, à ce sujet, je voudrais saluer le travail de grande qualité qui est en train d'être fait -dont nous verrons les résultats bientôt- sous la conduite de madame Hélène Geoffroy. Le PLU-H devra notamment réserver les emplacements pour les réseaux -je pense bien sûr en premier aux réseaux de chaleur urbains- mais aussi définir les endroits où la production d'énergie décentralisée est compatible avec les autres règles d'urbanisme, notamment celles relatives à la protection du patrimoine.

Nous souscrivons également aux objectifs de construire une ville des courtes distances et d'intégrer la nature en ville comme élément de qualité de vie mais aussi comme moyen d'adaptation au réchauffement climatique.

Le PLU-H devra aussi, en cohérence avec le plan des déplacements urbains, réserver l'emprise nécessaire aux nouvelles lignes fortes de transports en commun et adopter une réglementation du stationnement dissuadant l'usage de l'automobile pour les trajets pendulaires, c'est-à-dire les trajets domicile-travail.

Nous approuvons aussi l'objectif de protéger les espaces naturels et les terres agricoles et de valoriser l'activité agricole périurbaine.

Nous voulions saluer l'important travail de connaissance du patrimoine naturel qui a été engagé depuis plusieurs années, qui porte ses fruits aujourd'hui et dont nous avons une délibération ce soir. Grâce au travail sur la trame verte et sur les corridors écologiques, nous avons aujourd'hui une connaissance bien meilleure des espaces et des espèces naturelles présentes sur notre territoire et cela doit permettre, à l'avenir, d'aménager sans détruire, de concilier la protection des espèces et des espaces avec l'activité humaine.

Mais, à la deuxième question -notre PLU va-t-il assez vite et assez loin ?-, nous avons encore à ce stade des interrogations et, si les orientations sont bonnes, c'est dans la manière dont elles seront déclinées que nous aurons des réponses.

Tout d'abord, parce que c'est évident, les quatre objectifs qui nous sont proposés peuvent être contradictoires. L'objectif du développement économique ne doit pas avoir pour conséquence de permettre de nouveaux grands projets inutiles comme le serait -et là, nous avons une divergence avec le groupe UDI- le périphérique ouest, l'Anneau des sciences qui siphonnerait nos moyens d'action en aggravant la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Par ailleurs, nous sommes inquiets de voir de belles orientations passer à la moulinette de la rationalisation budgétaire, et c'est notamment le cas du logement. Nous devons absolument poursuivre notre effort, faute de quoi l'évolution urbaine due à la dynamique naturelle du marché irait au contraire des objectifs de solidarité et de mixité sociale qui nous sont chers. Et c'est valable tant pour la production de logements neufs que pour la politique de réhabilitation thermique du logement qui doit monter en charge.

Pour conclure, nous avons la conviction que seuls les territoires qui auront effectué une transition à la sobriété des modes de vie seront capables de répondre aux besoins humains de leur population. Vous n'en serez pas surpris, notre clé de lecture du PLU-H sera de savoir s'il représente une réponse locale pertinente face aux désordres globaux que nous subissons déjà et qui vont aller en s'amplifiant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, le plan local d'urbanisme et de l'habitat devrait être l'objet d'un grand débat populaire sur l'avenir de l'agglomération lyonnaise mais, pour la majorité de nos citoyens, cela reste un débat lointain et difficile.

Ce plan d'aménagement et de développement durable (PADD) pourrait être une bonne introduction aux choix sur lesquels se construit une vision de l'agglomération. Encore faudrait-il éviter les effets de style consensuels qui finissent par masquer le contenu réel. Permettez-moi de citer l'encart en page 5 sur la Métropole de Lyon -je pense que vous l'avez lu avec sourire, monsieur le Président- ; je cite : "La Métropole de Lyon apporte de nouvelles formes de gouvernance. Parmi celles-ci, le rôle des Communes [...] est mis en avant...". La Métropole inventant les Communes. Il faut oser ! Mais passons outre ce tellement politiquement correct qu'il en devient vraiment impoli pour le lecteur.

Revenons à l'intérêt du PADD pour les habitants. Une fois mis de côté les discours commerciaux sur les atouts de la Métropole dans la concurrence internationale, il faut redire le lourd poids de la crise autant dans la poursuite de la désindustrialisation -je ne citerai que le nouveau coup porté par Volvo contre l'industrie régionale du poids-lourds et permettez-moi cet ajout, monsieur le Président, comme vous l'avez évoqué à propos de Safran, malgré le bon travail avec Volvo dans le cadre, par exemple, de LUTB ou le désengagement privé dans la recherche avec SANOFI- mais surtout aussi les conséquences sociales de la crise, la pauvreté de masse avec, à chaque "réforme", le démontage de ce que certains appellent des amortisseurs sociaux et que les progressistes persistent à appeler des droits ! Des dizaines de milliers de licenciements dans les grands groupes avec quelques mesures d'accompagnement qui prendront vite fin vont se transformer au fil des mois en fins de droits, RSA, faisant exploser la demande d'aide sociale.

Alors, bien sûr, la vie lyonnaise ne se résume pas à la crise ! A coté de la désindustrialisation, il y a aussi innovation, création. À coté de la grande pauvreté, il y a de la richesse et des habitants qui ont des revenus corrects, même si aucune couche sociale n'est à l'abri. Oui, Lyon s'en sort mieux que d'autres parce que, dans la concurrence, les gros se portent toujours mieux que les petits. Cette métropolisation est cependant le pendant de la désertification rurale, dans l'abandon national de toute volonté d'aménagement du territoire. Cela nous a permis une époque de

développement, avec des financements de l'Etat stables et une dynamique économique mise à disposition de l'agglomération par la taxe professionnelle unique. Cette période de vaches grasses est terminée et celle qui s'ouvre sera sous le signe de l'austérité.

Il faut alors juger ce PADD sur ces deux priorités : comment réindustrialiser notre économie ? Comment répondre aux besoins des habitants tels qu'ils sont ?

Ces deux enjeux sont essentiels pour tous nos grands projets. Ils nous conduisent à commenter les quatre défis de l'orientation proposée ainsi : pour nous, le défi métropolitain n'est pas d'abord l'attractivité de l'agglomération dans la concurrence mais, au contraire, sa coopération dans sa région ! Le SCOT étudiait les interactions entre Lyon et Saint Etienne, Roanne, Bourg en Bresse, que ce PADD ne fait qu'évoquer quand il faudrait les approfondir : la filière bois qui rend dépendantes les forêts régionales et les chaufferies urbaines, le contournement fer et routier de Lyon, une densification métropolitaine favorable au développement des autres villes régionales, avec une ambition renouvelée sur le transport public régional sans lesquels on n'agira pas contre l'étalement urbain. La multiplication des dénominations (SCOT, aire urbaine, pôle métropolitain, région urbaine, aire métropolitaine) en souligne la difficulté mais aussi la nécessité.

Pour nous, le défi économique, c'est que la ville centre a perdu 30 % de ses emplois industriels, tout en gagnant 14 000 emplois. Cette désertification industrielle menace toute l'agglomération. Mais le "campus industriel" de la Vallée de la chimie laisse dans l'ombre la question de la nature des productions, de leur finalité. Faire grandir les exigences de performance énergétique et environnementale, justement parce qu'on veut garder l'industrie en zone urbaine, ne suffit à pas à faire des stratégies industrielles des questions politiques publiques. Oui ou non, le groupe TOTAL a-t-il planifié à terme la fermeture de la raffinerie ? C'est une question centrale pour l'avenir de la vallée.

Pour nous, le défi de la solidarité, c'est l'aggravation continue des inégalités dans l'agglomération ! Les taux de chômage par quartier, le pouvoir d'achat moyen sont révélateurs de ce qu'il faut appeler par son nom : une ségrégation spatiale. C'est l'évolution générale de notre société mais nos politiques affirmées du logement social n'ont pas renversé cette tendance. La situation des bidonvilles sur les bordures du périphérique et, plus généralement, du mal logement, exige une réponse ambitieuse, avec l'Etat, pour sortir -nous l'avons dit- du cycle tacitement accepté des expulsions/réinstallations. Quand les loyers moyens ont augmenté de 57 % depuis 2000 alors que le revenu moyen n'a augmenté que de 20 %, il faut redire que la grande majorité des habitants sont éligibles au logement social, bien au-delà des seuils SRU !

Enfin, le défi environnemental s'inscrit dans un certain consensus sur le changement climatique, la consommation énergétique, la biodiversité et la place de la nature en ville. Mais nous savons d'expérience qu'il se heurte vite à l'enjeu des droits humains et sociaux quand les logiques économiques et techniques conduisent à l'aggravation des inégalités. Et nous n'avons pas de vrai bilan sur la consommation réelle des bâtiments BBC.

En résumé, les objectifs généraux de ce plan sont souvent consensuels et de très nombreuses propositions doivent être soutenues. Mais, pour permettre une réelle appropriation par les citoyens, il faut s'appuyer sur le bilan des dernières années...

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller MILLET : ...et assumer un choix d'orientation...

M. LE PRESIDENT : Le groupe Synergies-Avenir a la parole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, la prescription du PLU-H étendue à Quincieux, dernière Commune à avoir intégré le périmètre de la Métropole, permet de réaffirmer les objectifs que nous avons à prouver.

La notion de bassin de vie, c'est-à-dire la notion de territoire que nous avons souvent appelée de nos vœux comme échelle privilégiée, confirme également le rôle des Conférences territoriales des Maires dont nous parlions, point que nous approuvons puisque nous sommes fervents militants pour asseoir le rôle de ces Conférences.

Il est à souligner la qualité du travail accompli. Reconnaissons-le bien volontiers !

Cependant, nous demeurons perplexes sur les documents que nous avons reçus et sur la forme de la délibération. En effet, quatre grands défis sont avancés : le premier, d'ordre métropolitain autour du développement de l'attractivité ; le deuxième, économique, pour soutenir le dynamisme économique et assurer la création de richesses et d'emplois ; le troisième, autour de la thématique liée à la solidarité et, enfin, le quatrième, environnemental.

A nos yeux, un défi tout aussi important devrait apparaître clairement et il manque : c'est celui de la mobilité, donc les déplacements. Si les liaisons routières ou ferroviaires sont évoquées, elles le sont à travers les infrastructures. Cependant, la mobilité ne se réduit pas aux simples infrastructures routières. Il ne s'agit pas d'un débat sémantique mais bien du reflet d'une politique clairement affichée. La mobilité est une condition majeure du développement de notre Métropole et doit être un élément de transversalité incontournable. Il s'agit bien de la mobilité des personnes mais aussi de favoriser l'accessibilité aux réseaux de très haut débit ; c'est la mobilité au sens large, c'est un enjeu capital. Certes, le PDU est un document qui illustre la politique des déplacements. Nous savons que les services compétents travaillant sur PDU et ceux intervenant sur le PLU-H travaillent en étroite relation. Pourquoi alors ne pas intégrer ces données et envoyer un signal fort en affichant la mobilité comme défi en tant que tel dans le PLU-H ?

Enfin, le quatrième défi -ce sera notre dernier commentaire- avance la dimension environnementale. Un point nous interpelle, celui de "développer l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville". Nous ne pouvons que souscrire à cet objectif et nos Communes y contribuent largement. Cependant, nos Communes ne peuvent être pénalisées par la suite en matière de représentativité au sein des instances délibératives de la Métropole si une partie de leur surface est réservée à des zones naturelles et agricoles et constituer le poumon de l'agglomération au détriment du renforcement de leur population.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller BARRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette intervention porte sur les rapports numéros 2015-0360 et 2015-0361.

Nous accueillons bien sûr avec plaisir la Commune de Quincieux, ses habitants et ses élus dans notre PLU-H et nous leur souhaitons la bienvenue et bon courage sur les chemins du projet

d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU-H qui, pour être bornés de bonnes intentions, n'en sont pas moins pavés ici où là de formulations et d'imprécisions qui suscitent interrogations ou inquiétudes de la part des élus municipaux.

La déclinaison des orientations générales du PADD sous forme de quatre défis à assumer pour assurer la transition vers un autre mode de développement ne peut qu'entraîner l'adhésion. Qui pourrait être contre le développement d'une Métropole attractive, la création d'emplois, la réponse aux besoins en logement de tous les habitants dont on améliorerait le cadre de vie et le bien-être ? Tout cela est formulé en quatre courtes propositions lapidaires, généreuses et généralistes dans le document dont il est bien précisé qu'il a -je cite "pour but de permettre aux membres du Conseil de la Métropole de débattre des orientations politiques à l'échelle de l'agglomération sans entrer dans les déclinaisons territoriales ni les détails techniques du futur arrêt de projet du PLU-H".

Certes ! Mais les élus sont bien placés pour savoir que la réalité du quotidien, la vraie vie, se déroule sur le terrain, sur des territoires fort divers dont les contraintes, les besoins ne sont pas les mêmes et qui appellent des réponses adaptées, parfois sélectives, qui obligent, qu'on le veuille ou non, à descendre rapidement un peu plus bas dans l'échelle du zonage sans se contenter de bons principes généraux.

Pour ne pas être trop long, je ne prendrai qu'un exemple mais qui est emblématique de cette problématique, celui de la densification : si l'accueil de 150 000 nouveaux habitants d'ici 2030 sur la métropole ne peut se faire dans le cadre d'un étalement urbain bien maîtrisé, il faudra donc tenir compte des réalités existantes, reconnaître que certains secteurs sont déjà très denses voire surdensifiés. Les Maires ne veulent pas devenir des bétonneurs à outrance -ou paraître comme tels- et souhaitent que les 50 % d'espaces verts à conserver prévus dans le SCOT se répartissent de façon harmonieuse à l'échelle des Communes mais aussi des quartiers.

Cette densification a des effets collatéraux multiples, dont certains se manifestent de façon immédiate : ainsi, celui du stationnement des véhicules nouvellement arrivés qui ont la fâcheuse tendance à encombrer de plus en plus des voiries devenues insuffisantes. Cela montre bien que la construction de parkings dans les nouvelles constructions ne peut se faire à partir d'une réglementation unique valable partout.

Construire nécessite aussi et d'abord de posséder du foncier, donc, à un certain moment, d'en maîtriser les possibilités d'acquisition. Or, il est dit bien peu de choses sur la politique foncière de la Métropole et des moyens qu'elle entend y consacrer.

Mais peut-on développer l'attractivité et le dynamisme économique de l'agglomération sans les entreprises ? Peut-on attirer des entreprises si elles n'ont pas un accès facile pour leurs salariés, leurs clients, leurs fournisseurs ? Peut-on faire venir des habitants s'ils ne trouvent pas des logements de qualité, dans un cadre de vie agréable et aéré, avec des services de proximité et des lieux possibles d'emploi ? Tous ces défis s'entrecroisent et ne peuvent être étudiés indépendamment les uns des autres.

Alors se pose la question des conséquences des mutations du PLU-H. En particulier, le défi des déplacements qui restent au cœur des problèmes. Pour les transports individuels, nous venons de voir que la densification modifie les rapports aux voiries. Il est dommage -mais c'est la structure de notre Métropole qui est ainsi et qui fait du SYTRAL une entité autonome- que le PDU ne soit pas inclus systématiquement et simultanément

dans le PLU-H. Ces deux plans n'ont pas les mêmes objectifs au même moment ni les mêmes acteurs.

Pour les Communes, la densification aboutit à une augmentation significative des besoins, un développement des CCAS, plus de services, plus de crèches et d'écoles qui sont à la charge des Communes, ceci à une époque où les dotations s'amenuisent. Certains travaux d'investissement restent particulièrement lourds, la construction d'écoles en particulier. On voit déjà des Communes à la peine utiliser largement les préfabriqués de type Algeco pour faire face aux besoins ; ce ne sont pas vraiment les locaux rêvés pour nos enfants quand on vient s'installer dans une Commune !

Est-il prévu une participation de la Métropole, une reprise des contrats pluriannuels d'aide à l'investissement que proposait le Département ? On constate qu'il y aura plus de taxes ménages qui vont rentrer, notamment par décision d'augmenter les impôts mais qu'elles ne profiteront pas nécessairement aux investissements lourds, d'où nos inquiétudes sur les relations entre la Métropole et les Communes pour l'élaboration du nouveau PLU-H.

Et on en revient au rapport numéro 2015-0360 : la collaboration se fait donc avec les Communes, encore représentées par leurs Maires et les Adjointes concernés. Mais qu'en sera-t-il après 2020 pour les modifications du PLU-H à venir et la prochaine révision dans une quinzaine d'années, lorsqu'un certain nombre de Communes n'auront plus d'élus qui siègeront au Conseil métropolitain ? Il ne faudrait pas que l'exercice actuel sur l'anticipation d'une procédure future exclue les élus locaux.

Les Maires souhaitent aujourd'hui être écoutés comme ils le sont mais surtout entendus. Je reconnais que le travail des services métropolitains est considérable dans ce dossier qui concerne 59 Communes mais nous souhaiterions malgré tout, de leur part, plus de souplesse et de lisibilité. Plus de souplesse avec les correspondants identifiés, qu'ils soient plus réactifs et qu'ils puissent avoir rapidement un rôle de conseil face aux questions qui nous reviennent : régulièrement, des pétitionnaires potentiels au courant de la révision nous mettent la pression pour des projets qu'ils pensent plus intéressants pour eux de faire passer avant la révision et nous n'avons pas toujours la réponse. Plus de lisibilité, avec un calendrier fiable de réunions, connu d'avance, non modifié, qui nous permettrait de préparer nos dossiers au bon moment. Plus de lisibilité aussi avec des bassins de vie définis de façon précise pour que nous puissions nous concerter en intercommunalité.

Au total, ces questions illustrent le décalage qui existe entre la vision et le travail administratif nécessaire des services et la réalité du quartier vécue par les habitants et les élus. Il faut vraiment que chaque partie puisse intégrer la logique de l'autre et cela passe par des contacts, peut-être moins formels mais plus fréquents et plus confiants. Il ne faudrait pas, enfin, que ce décalage, parfois flagrant dans le domaine de l'urbain, se retrouve aussi à l'avenir dans celui de l'humain que la Métropole est dorénavant amenée à gérer.

Notre groupe, malgré ces réserves, votera le rapport numéro 2015-0360 et prendra acte du rapport numéro 2015-0361.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vais mettre aux voix le rapport numéro 2015-0360.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

M. LE PRÉSIDENT : Sur le PLU-H, PADD, vous savez qu'il n'y a pas de vote. Si monsieur Richard Llung veut donner quelques éléments de réponses, je lui redonne la parole.

M. le Vice-Président LLUNG : Quelques éléments rapides. J'ai entendu les inquiétudes de quelques Maires dans l'expression qu'ils ont eue pour leur territoire, des souhaits d'évolution pour lesquels il n'y aurait pas de retour ; je voulais simplement les rassurer sur le fait qu'il y a une traçabilité complète de ce qui a été demandé. Encore faut-il qu'on vous le dise ! Peut-être que c'est là que le bât blesse un petit peu.

Je voulais aussi rappeler que les équipes travaillent. C'est une équipe assez restreinte malgré tout : pour 53 000 hectares et 250 000 parcelles, il faut faire les plans, etc. Vous imaginez qu'il y a un effet de quantité de travail qui n'entraîne pas la fluidité qu'on souhaiterait dans les relations d'échange.

Je ne veux pas répondre à toutes les questions, ce n'est pas le lieu d'ailleurs de le faire ici. J'ai entendu presque la devise olympique : "Plus vite, plus haut, plus fort" ; j'allais répondre : "Qui va piano, va sano" parce que nous évoluons dans un océan réglementaire. Oui, Pierre-Alain Millet, c'est compliqué et c'est difficile aussi de débattre. Oui, Marc Grivel, il faut faire avec l'environnement réglementaire qui est le nôtre. Lorsque nous discutons ici des modalités de travail ou des orientations que nous souhaitons prendre, nous avons l'obligation de le faire dans tous les schémas réglementaires et la hiérarchie des normes, cela s'empile horizontalement et verticalement en quelque sorte, pour dessiner notre chemin.

Le PDU (plan de déplacements urbains) décide des orientations de déplacements. Il se trouve que le PDU n'est pas à la même échelle que le PLU-H qui est le territoire de la Métropole seule, ce qui n'est pas le cas du PDU. Il se trouve que le SCOT lui-même a d'autres territoires. Il faut jongler avec tout cela. C'est ce que nous faisons et le chemin que nous essayons de proposer à travers ces délibérations est une forme de simplicité -il faut le prendre avec beaucoup de guillemets- mais qui tient compte de ces difficultés pour permettre un débat plus politique et donc un peu libéré de ces contraintes réglementaires, pour faire en sorte que les outils, on s'en serve plutôt qu'on en parle !

Monsieur Guy Barret, je vous ai entendu ; beaucoup de choses que vous avez énoncées sont faites. Alors peut-être que, là encore, elles ne sont pas suffisamment vues ; les réunions de septembre à l'échelle des bassins de vie peuvent d'ailleurs peut-être être préparées pour qu'il y ait une forme d'explicitation entre vos demandes et le retour qui peut en être fait. Ce sera, je pense, plus clair car le travail -en tout cas pour ce que j'en ai vu- est fait.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le débat est clos.

(Acte est donné).

**Désignation de représentants du Conseil au sein du
Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat
(OPH de la Métropole de Lyon)**

(Dossier n° 2015-0358)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote de tout à l'heure :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 164
- bulletins blancs..... 2
- bulletins nuls..... 11
- reste pour le nombre de suffrage exprimés..... 151

- liste présentée par monsieur le Président..... 137 voix
- liste présentée par le groupe UDI et apparentés..... 14 voix

La liste présentée par monsieur le Président est élue.

(VOIR annexe 5 page 120).

N° 2015-0362 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Aménagement des espaces publics et des infrastructures en lien avec le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu - Convention relative à la répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0363 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Aménagement des espaces publics et des infrastructures en lien avec le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0364 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Mission de maîtrise d'oeuvre des infrastructures du secteur gare ouverte du quartier de la Part-Dieu - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0362 à 2015-0364. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons trois délibérations concernant la gare de la Part-Dieu. La délibération numéro 2015-0362 concerne une convention relative à la répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements entre la Métropole de Lyon et le SYTRAL. La délibération numéro 2015-0363 concerne une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon. Enfin, la délibération numéro 2015-0364 concerne l'attribution et l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours. Avis favorable de la commission sur ces trois dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. La Conférence des Présidents a retenu un temps de parole de trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche, quatre minutes.

Mme la Conseillère PIANTONI : Intervention retirée également.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, huit minutes.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention maintenue, monsieur le Président, je suis désolé, quand on aime, on ne compte pas !

Notre groupe votera ces rapports qui permettent, pour les deux premiers, une plus grande efficacité et une meilleure cohérence des investissements publics. Nous approuvons également le dernier rapport qui permet de lancer effectivement le projet de gare ouverte. Les notions de sol facile, de parking vélos de grande capacité, l'amélioration de la traversée de la gare, un hall plus accessible, la construction de la voie L sont autant de bonnes choses.

Au-delà, depuis quelques mois, votre slogan politique, monsieur Collomb, est : "La Métropole qui allie l'urbain et l'humain". Finalement, ce n'est que la juxtaposition des compétences obligatoires de l'ex-Grand Lyon et de l'ex-Conseil général. Nous, élus UDI, avons une autre vision : celle d'une "Métropole équilibrée, une Métropole à vivre". C'est là un vrai projet politique pour notre territoire. Oui, monsieur le Président, le projet Part-Dieu est bien une illustration de cette différence politique.

Juste deux petites remarques : une Métropole à vivre, ce sont des Communes et des quartiers, avec un équilibre entre activités économiques, culturelles, sportives et habitat. En ce qui concerne la Part-Dieu, si le projet va au bout tel que vous l'avez présenté, l'équilibre sera rompu ou risque d'être rompu. En effet, presque doubler le nombre de mètres carrés de bureaux, faire pousser les tours va amplifier le déséquilibre entre habitat et activité économique. Autre remarque : une Métropole équilibrée, c'est une Métropole où les déplacements sont aisés. Pour le moment, vous n'avez pas prévu d'évolution majeure des dessertes en transports en commun du quartier de la Part-Dieu. Où est la vision mobilité de la Part-Dieu ?

Une question également : avez vous associé durablement la Métropole à la gestion et à la gouvernance de la gare de la Part-Dieu aux côtés de Gares et connexions qui est une filiale de la SNCF ? Comme vous le savez, en 2019, le transport ferroviaire sera ouvert à la concurrence. La Métropole aura-t-elle, à cette époque, la capacité d'obtenir des accès à la gare de la Part-Dieu pour d'autres transporteurs ou subirons-nous, comme au niveau de notre aéroport, un blocage protectionniste de l'opérateur historique ?

Au-delà, je souhaite revenir sur le projet Part-Dieu dans ses développements possibles à long terme, c'est-à-dire la tranche 2 du projet visant à désaturer le nœud ferroviaire lyonnais. Dans ce cadre, vous souhaitez pratiquement doubler la capacité de la gare de la Part-Dieu en aménageant une gare souterraine. Nous partageons votre volonté de voire loin, surtout pour des équipements aussi structurants.

Mais, plutôt que cette surenchère permanente, nous estimons, à l'UDI, qu'il convient de penser équilibre de la Métropole. Pour nous, l'avenir de la Part-Dieu doit se construire en lien étroit avec le pôle multimodal de Saint-Exupéry. Avec une liaison rapide et fiable, en train puis métro, entre Part-Dieu et Saint-Exupéry, elle présenterait comme avantages de désaturer la gare de la Part-Dieu sans risque de thrombose pour le quartier de la Part-Dieu, de développer le quartier d'affaires, de desservir le Grand Stade qui vous est cher ou Eurexpo par une liaison forte. C'est une idée que je défends depuis 2012.

Une liaison expresse similaire a été relancée en juin 2014 au niveau de l'aéroport de Roissy en région parisienne, afin de le relier en vingt minutes à la gare de l'Est. Le financement de ce projet parisien devrait provenir en grande partie d'une redevance aéroportuaire dédiée. Aussi, au niveau lyonnais, convient-il d'avancer rapidement sur cette hypothèse afin de pouvoir inclure cet aspect financier dans l'éventuel cahier des charges de privatisation de l'aéroport de Saint-Exupéry.

Faire de Saint-Exupéry une gare multimodale serait un atout majeur pour le développement naturel et équilibré de la Métropole vers l'Est, la plaine du Rhône et au-delà vers l'Isère. Cela s'inscrirait dans la logique du modèle de métropole multipolaire de l'inter-SCOT.

Enfin, développer Saint-Exupéry, c'est développer l'aéroport comme acteur majeur du transport aérien français et européen. Renforcer cette gare permettra le développement d'offres TGV/air combinées. Vous le savez, l'aéroport de Genève est saturé ; avoir une gare performante à Saint-Exupéry, c'est permettre donc le développement de la zone de chalandise de l'aéroport et donc renforcer son potentiel international.

Cette hypothèse n'est pas celle privilégiée par la SNCF mais pour nous, élus UDI, des équipements de cet ampleur ne sont pas uniquement des choix ferroviaires, ce sont d'abord des choix d'aménagement du territoire, des choix politiques. Se priver de cette réflexion, ce serait prendre le risque d'étouffer, à terme, la Part-Dieu. Ce serait obliger deux millions d'habitants à venir au cœur de Lyon pour prendre un train. Pour faire court, si vous faisiez cela, vous répéteriez l'erreur de votre prédécesseur, monsieur Louis Pradel, il y a quarante-cinq ans avec l'autoroute qui traverse Lyon, sature le tunnel sous Fourvière et pollue notre agglomération. Cela fait vingt ans que nous essayons de trouver une solution pour transformer l'autoroute en boulevard urbain ! Oui, monsieur le Président, je vous le demande une nouvelle fois : étudiez de manière objective l'hypothèse de Saint-Exupéry ! Monsieur le Président, faites preuve d'indépendance, même si -nous le savons tous-, sans la SNCF, la tour Oxygène n'existerait pas, sans la SNCF, la tour Incity n'existerait pas non plus !

Pour conclure, je vais laisser la parole à madame Laurence Croizier pour parler du C3.

Mme la Conseillère CROIZIER : Merci, Christophe. Monsieur le Président, revenons vers les infrastructures de la Part-Dieu. A bien y réfléchir, après la réunion publique organisée en mairie du sixième arrondissement pour présenter aux habitants le projet du SYTRAL pour le C3, je pense que des dossiers de ce type ne devraient plus exister. Pour nos amis non Lyonnais et non Villeurbannais, la ligne C3, c'est 12 kilomètres de Saint Paul à Vaulx en Velin, dont 5,5 kilomètres sont concernés par le projet du SYTRAL pour la création d'un double site propre. Beaucoup trop longue, cette ligne présente les caractéristiques de l'effet papillon où un petit dysfonctionnement ou une voiture garée en double file se termine quelques centaines de mètres plus loin par trois bus, dont un bondé après de nombreuses minutes d'attente. Donc tout le monde est d'accord : avec 55 000 utilisateurs par jour, cette ligne structurante est-ouest empruntant le cours Lafayette dysfonctionne. Mais comment proposer un investissement de plus de 70 M€ TTC pour seulement 7 000 utilisateurs supplémentaires -chiffre sous-estimé car en décalage avec le projet Part-Dieu-, de médiocre qualité urbaine, sans aucune concertation, pour gagner dix petites minutes sur 5,5 kilomètres, dix minutes gagnées en fait par la suppression de six arrêts de bus et la fermeture de certaines rues.

Comment et pourquoi ne pas prendre de la hauteur, à tout point de vue et intégrer ce projet dans le projet Part-Dieu, en utilisant pour une part la rue de Bonnel, totalement sous-utilisée, pour y mettre les vélos, les bus et pour avoir une réflexion globale et cohérente sur les flux ? Et c'est cela le problème, monsieur le Président, c'est ce sentiment de savoir que les techniciens sont tous conscients des problèmes du dossier et qu'on ne répond pas à nos courriers. Vous êtes venus vous-même sur site, enfin uniquement du côté du troisième arrondissement, avec des élus du troisième arrondissement. Remarquez, côté du sixième arrondissement, le projet est simple : plus de stationnement,

suppression des arbres, pas de zone de livraison sur le cours ; même pour les cyclistes, ce projet est dangereux !

Alors, oui, monsieur le Président, tout bien considéré, c'est cela le problème : la ligne C3 dysfonctionne mais notre fonctionnement actuel dysfonctionne bien plus. On ne peut plus présenter ce type de projet aux habitants ni sur le fond ni sur la forme.

Monsieur le Président de la Métropole, monsieur le Président du SYTRAL, vous avez aujourd'hui les pleins pouvoirs. Alors, il est de votre responsabilité de mener une politique des transports efficace, cohérente, efficiente et utile pour tous les métropolitains. Nous espérons donc que vous allez faire preuve de courage politique, de responsabilité et de sagesse sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président et chers collègues, sur ces trois dossiers, nous sommes favorables à un projet urbain d'envergure pour ce quartier de la Part-Dieu, c'est même un enjeu majeur certainement pour la Métropole. Nous voterons donc favorablement ces trois dossiers.

En effet, nous partageons l'objectif que ce quartier d'affaires soit aussi un quartier à vivre et c'est pour cela qu'il nécessite, à notre avis, plus de logements et une qualité d'espaces publics encore améliorée. Plus de logements à la Part-Dieu impose donc de diminuer le développement des surfaces de bureaux au profit d'un développement multipolaire.

Il faut aussi maintenant limiter le nombre de tours aux projets qui sont déjà engagés. D'ailleurs, dans le tout récent rapport de la commission d'enquête sur la modification n° 11 du PLU, c'est un avis défavorable qui a été émis sur la construction d'un bâtiment d'une hauteur maximum de 200 mètres à côté de la tour Swisslife ; avis défavorable parce qu'il n'y a pas eu d'évaluation environnementale d'une telle modification et aussi parce qu'un débat public sur les immeubles de grande hauteur doit avoir lieu. Nous partageons ces deux réserves.

Les écologistes pensent encore qu'il est indispensable que soient produits et publiés des éléments plus précis sur les projets d'augmentation de déplacements dans ce quartier et sur leurs impacts. Lors d'une récente réunion inter-conseils de quartier du troisième arrondissement, les participants ont été surpris d'apprendre qu'une augmentation de 18 % de la circulation automobile dans le quartier de la Part-Dieu était prévue à l'horizon 2030 ; donnée plus que surprenante au vu de la tendance actuelle qui est bien à la baisse des déplacements automobiles à Lyon. L'enquête déplacements en cours permettra sans doute d'en mesurer précisément l'ampleur.

Enfin, les objectifs de lutte contre le changement climatique et contre la pollution nécessitent de réduire ces déplacements en voiture particulière et il nous paraît absolument indispensable de connaître toutes les hypothèses de ces projections afin de permettre un vrai débat sur cette question. Ainsi, la question des parkings et, en particulier, du projet de parking de 600 places sous la place Béraudier, auquel nous sommes opposés, doit être revisitée à cette aune.

Il est aussi indispensable, dans ce cadre, de préciser les projets indispensables de développement des transports en commun à court et à moyen termes car seuls aujourd'hui sont indiqués le projet de site propre pour la ligne C3 et des augmentations de fréquence et capacité -mais sans estimations avancées- sur

les lignes existantes. Concernant la ligne C3, je tiens à rappeler que notre groupe souhaite qu'un tramway soit installé. Ce serait sans doute la solution la plus pertinente. En tout état de cause et malgré toute la description qui vient d'être faite du C3 et de la catastrophe que ce serait, nous ne la partageons pas du tout parce que nous pensons que, déjà, mettre en site propre le trolley tel qu'il est serait une grande avancée.

Enfin, reste le problème de la concertation autour des orientations de ce projet qui reste insuffisante. Là aussi le rapport de la commission d'enquête sur la modification n° 11 le souligne et recommande plus d'informations et de débats. Nous ne pouvons que souscrire à cette recommandation. La concertation en cours sur la ZAC ouest de la Part-Dieu peut en être l'occasion. Saisissons-la en mettant à disposition du public études d'impact et environnementales et organisons encore plus d'ateliers, de débats publics.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, les trois délibérations qui nous sont soumises dans le cadre de la rénovation de la Part-Dieu s'inscrivent dans la volonté de faire de ce quartier le centre métropolitain, centre à plusieurs étages, urbanistique, multimodal et centre d'affaires. Il s'agit ici de poursuivre l'ascension non plus en première division mais en Ligue des champions, afin de concurrencer Barcelone, Milan, Francfort et tant d'autres métropoles européennes.

Le but affiché est de projeter Lyon et sa Métropole dans la compétition européenne et internationale, faire son rayonnement et de démontrer son dynamisme économique. Cela passe par conforter la gare comme principal hub tertiaire du quartier de la Part-Dieu, par densifier en gagnant les cieux par la construction de tours multiples essentiellement destinées aux entreprises, leurs bureaux et services. Ce ne sont pas moins de 600 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires au million déjà existant, qui devraient accueillir les cadres et les salariés de grands groupes dans un centre multimodal, croisement des grandes lignes TGV, des transports en commun et de l'aéroport Saint-Exupéry relié par le Rhône-Express.

Le dynamisme de Lyon et de sa Métropole ne sera plus à faire. La ville sera transformée d'ici 2030, promue par l'image du savoir-faire architectural. La Part-Dieu affirmera son deuxième rang de centre d'affaires après Paris-La Défense. La Part-Dieu sera "La Défense" lyonnaise, certes, mais avec, en plus, Châtelet-Les Halles et la gare du Nord en son sein, dans un même quartier.

Le nœud de transports -ou encore hub multimodal- est, certes, plus rentable pour les exploitants mais bien moins utile aux habitants en périphérie qui sont contraints de transiter par l'hypercentre pour se rendre à leur destination, créant ainsi des flux et des reflux horaires importants.

L'idée d'un anneau périphérique de transport métropolitain, à l'image de ce qui se fait dans d'autres grandes villes comme Berlin ou Boston, idée aussi défendue par un élu UDI de Villeurbanne, permet non seulement de désengorger le centre en évacuant les flux venant de l'extérieur pour les orienter plus rapidement vers les lignes qui intéressent les utilisateurs. Cela libère aussi

des espaces en surface, utiles au partage d'autres modes doux et au verdissement, dans une zone où la densité des habitations ne rend pas simple le transport véhiculé. Villeurbanne souffre, à ce titre, d'une absence d'une ligne de grand flux type métro dans un axe nord-sud, qui pourrait suivre le trajet de la ligne A7 et relier la Doua aux Gratte-Ciel, puis Grange Blanche et rejoindre Gerland par le Bachut.

D'autre part, la création de l'hypercentre d'affaires nous questionne : la Part-Dieu capte 25 à 30 % chaque année de la demande placée en matière immobilière, générant une dynamique de hausse des prix du foncier productrice d'exclusion urbaine et asséchant les offres de bureaux dans les Communes avoisinantes les plus proches, les privant ainsi de leur propre attractivité entrepreneuriale.

Le faible nombre de logements prévus à construire et particulièrement de logements sociaux, d'infrastructures et de services de proximité pour les habitants laisse ce centre exempt de la mixité sociale nécessaire à un quartier à vivre.

Si l'on ne peut que se féliciter de l'élargissement des voies de passage de la gare et de l'augmentation de la capacité d'accueil alors qu'elle est saturée, il est cependant probable qu'elle le sera à nouveau au vu des projets prévus pour la Part-Dieu.

La densification du quartier ne risque-t-elle pas aussi d'aggraver les questions de sécurité ?

La concertation avec les différents acteurs (habitants, usagers, salariés) présents dans ce quartier doit être largement améliorée car tout se passe comme si les promoteurs décident et la Métropole avalise. Ne faudrait-il pas une vue d'ensemble pour ce projet qui se positionne au niveau de l'agglomération, en concertation non seulement avec les habitants mais aussi avec les Communes de l'agglomération ?

Nous nous interrogeons sur le concept de ville durable dans ce projet d'hypercentre, peu en phase avec les enjeux écologiques et de changements climatiques ainsi que le manque d'espaces verts qui doit être corrigé.

La Part-Dieu, quartier d'affaires à rayonnement international, la Part-Dieu, quartier à vivre, l'humain au centre de la ville, ne doivent pas être que des slogans mais un réel projet partagé à la hauteur des ambitions affichées.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, je parle en fait au nom du groupe Socialiste et apparentés mais aussi de Lyon Métropole gauche solidaires et du PRG pour approuver les trois rapports centraux du projet de réaménagement du quartier de Lyon Part-Dieu.

La Part-Dieu est aujourd'hui le cœur stratégique de la Métropole lyonnaise, un des moteurs de notre rayonnement et de notre activité, que ce soit à l'échelle nationale ou européenne. Le réaménagement de la gare et, dans le même projet, de son quartier, constitue un véritable défi pour Lyon et pour notre Métropole.

Rappelons juste quelques chiffres : la gare de la Part-Dieu aujourd'hui c'est 150 TGV par jour, 400 TER, trois lignes de tramway, une ligne de métro et une multitude de lignes de bus. Il faut que ce cœur, qui doit irriguer l'agglomération, ait des artères et des veines qui permettent et organisent la circulation des flux.

Dans ce cadre, il convient donc de réaménager l'espace public, de le réorganiser pour faire en sorte que la Part-Dieu puisse fonctionner à la fois à l'échelle du quartier en tant que tel mais aussi à l'échelle de l'agglomération.

Or, nous le savons, il existe aujourd'hui une urgence sur la Part-Dieu, nous en sommes tous conscients parce que nous en sommes nous-mêmes des usagers. Cette urgence réclame de garantir la sécurité des usagers de la gare, de permettre l'augmentation du nombre d'usagers car nous savons que, dans les années à venir, celui-ci ne fera que progresser. En tant qu'élus responsables, nous devons donc garantir les conditions de bon usage, de bon fonctionnement de cette gare à l'horizon 2030 et cela se prépare dès maintenant.

Un projet de cette ampleur nous mène aussi à repenser les mobilités urbaines dans leur intégralité. A ce titre, l'un des grands paris de ce projet c'est de pouvoir initier un report modal en direction des modes doux, d'où la logique notamment des sols faciles qui sera développée dans le cadre de ce projet. Le pôle d'échanges multimodal est au cœur des enjeux de mobilité durable et concrétise une transition vers les modes de déplacements propres. Le souci écologique est d'ailleurs un fil rouge de ce projet depuis sa conception. Ainsi, les impacts environnementaux des chantiers ont été pris en compte. Travaillée de façon à réduire les gaz à effet de serre, la transformation du pôle d'échanges s'inscrit dans un quartier qui est totalement repensé à l'aune de l'anticipation énergétique, avec la mise en œuvre du projet européen Transform.

Dans le cadre de ce projet, il sera aussi nécessaire de réorienter les flux automobiles qui alimentent la gare, d'où la création de 500 places dédiées au stationnement souterrain sous la place Béraudier qui permettra ce rééquilibrage ; mais pas seulement : on y associera 1 500 places dédiées au stationnement des vélos. C'est chercher donc à relocaliser en sous-sol ces parkings pour libérer l'espace public pour le rendre plus lisible à l'échelle du piéton. L'innovation numérique, avec l'application Optimod'lyon, viendra aussi faciliter la complémentarité des modes de transports et la nouvelle distribution des flux de la Part-Dieu pour demain.

Pour nous, métropolitains et élus locaux, habitants et usagers du troisième arrondissement comme pour ceux de Lyon et de son agglomération, il s'agit surtout de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre au cœur de l'agglomération pour l'ensemble de ses habitants et de ses usagers.

Le quartier de la Part-Dieu présente aujourd'hui un certain niveau d'accessibilité, d'équipements et de services qui sont uniques à Lyon, ce qui en fait une localisation résidentielle importante et intéressante pour les familles, pour les jeunes, pour les seniors et pour les actifs. Le cœur de la Part-Dieu compte 3 500 logements avec l'objectif de 2 000 logements supplémentaires à réaliser sur ce secteur, logements diversifiés.

Nous ferons en sorte que le quartier soit animé soirs et week-ends. Pour rendre ce quartier animé, le projet prévoit de développer une offre de commerces, de renforcer les équipements et les services existants. Ce point est absolument central. La réhabilitation prévue du centre commercial vise tant à renforcer son attractivité qu'à dynamiser la structure commerciale qui existe sur le secteur. Il s'agira également de relocaliser les commerces de la gare à l'extérieur, afin de rendre l'usage de celle-ci plus aisé pour ses usagers, qu'ils prennent le train ou qu'ils traversent la gare.

Un quartier à vivre, c'est aussi un quartier agréable où il fait bon se promener, qu'il fait bon traverser, quel que soit le mode de

transport choisi. Nous le voyons donc sur toutes les présentations faites de ce projet, le végétal sera omniprésent ; regardons déjà tous les résultats obtenus à ce niveau avec l'aménagement de la rue Garibaldi.

Enfin, ce projet répond aussi à une nécessité qui est la lutte contre l'étalement urbain et le renouvellement du territoire sur lui-même -et je finirai, mes chers collègues, sur ce point-. Le réaménagement de la Part-Dieu ne se pense pas en opposition aux autres projets de la Métropole. De la Confluence à Gerland, du quartier des Gratte-Ciel au Carré de Soie, aujourd'hui l'agglomération se développe de façon multipolaire. Elargissons l'échelle encore, même au niveau du pôle métropolitain où se réfléchit l'aménagement de la plaine de Saint-Exupéry et la prise en compte de sa gare, qui sont aussi réfléchis.

Nos trois groupes seront donc évidemment attentifs au fait que le quartier de la Part-Dieu exprime un équilibre des fonctions entre le social, l'économique, le culturel et la mise sur pied d'équipements publics et, monsieur le Président, vous citant, je reprendrai vos mots : "C'est en adéquation avec l'agglomération de demain que nous construisons la Part-Dieu et cette agglomération, nous la dessinons aujourd'hui".

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller BÉRAT : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe va s'abstenir sur la délibération numéro 2015-0363 et votera les deux autres.

Sur le dossier numéro 2015-0363, c'est une abstention entre les éléments sur lesquels nous sommes favorables et ceux pour lesquels nous sommes défavorables.

Du côté des éléments favorables, nous sommes effectivement pour le développement de la gare pour désaturer le pôle d'échanges multimodal, améliorer les capacités de desserte ferroviaire, améliorer la fiabilité des trains et le confort des usagers. Nous y sommes favorables tant que cela s'inscrit dans une démarche d'équilibre qui recherche la répartition intelligente des trafics entre les gares de l'agglomération et non une concentration, par postulat, à la Part-Dieu. Deuxième point pour lequel nous sommes favorables, c'est la rénovation des abords de la gare pour la qualité de vie des habitants et l'image de notre Métropole. Vous savez qu'aujourd'hui, certains de ces abords sont de véritables cours des miracles. Et nous sommes favorables aux créations des conditions du développement/renouvellement de la Part-Dieu en tant que centre d'affaires.

Nous sommes, par contre, opposés aux aspects ou conséquences suivants du projet :

1° - La réorganisation irresponsable de la voirie -

Nous l'avons déjà dit et nous le redisons, la réduction à deux fois une voie de l'avenue Pompidou sous les voies ferrées. Ce nouveau verrou pour la circulation va encore dégrader l'accessibilité de la gare -les études l'ont démontré- et va isoler un peu plus le quartier Vilette-Paul Bert.

Deuxième élément, le détournement de la circulation qui passait sous la Part-Dieu. Monsieur Thierry Philip parle des veines qui vont irriguer le quartier. Je pense que les résidents des rues Mazenod et André Philip se seraient passés de ce flux sanguin qui va passer devant la résidence de personnes âgées et devant l'école André Philip.

2° - Nous ne partageons pas la vision de la gare que vous avez, ainsi que votre adjoint à l'urbanisme, qui est de faire le centre du quartier Part-Dieu. Comme je l'ai expliqué en Conseil municipal, le doublement des surfaces commerciales de la gare -parce qu'il s'agit bien de cela- couplé avec la loi Macron 2 qui va autoriser le travail le dimanche et en soirée risquent de créer un centre commercial portant préjudice aux centres de quartier commerçants autour de la gare. Répondre aux besoins des passagers du train, oui, créer un nouveau centre commercial tuant le petit commerce des quartiers, non !

3° - Troisième élément : la densification urbaine qui est incompatible avec un quartier à vivre. Je vous rappelle qu'il y a 30 000 Lyonnais et non pas 2 500 qui habitent à la Part-Dieu et nous devons pouvoir continuer à vivre dans ce quartier, à y vivre bien, à y vivre mieux. Selon nous, il n'y a ni maîtrise ni cohérence quand on débute le projet urbain en démolissant des centaines de logements et en mettant des centaines de propriétaires dans l'incertitude. Il n'y a ni maîtrise ni cohérence quand on sème des tours un peu partout dans le quartier, en dehors des réflexions d'ensemble d'une révision du PLUH.

Cela a d'ailleurs été pointé par le récent rapport d'enquête publique relative à la modification n° 11 du PLU. Ce rapport est sévère pour votre gestion du dossier ; je le cite : "L'examen exhaustif des délibérations du Grand Lyon ne permet pas de trouver d'approbation formelle et globale de ce projet. Il n'a donc pas d'existence administrative et réglementaire." ; ce que nous disons déjà depuis de nombreuses années. Je cite aussi les réserves exprimées sur trois projets d'augmentation de hauteurs pour la création de tours : "La commission remarque l'absence totale de justifications à ces importantes modifications". Fermez le ban !

Apparemment, ces conclusions ne semblent pas trop vous perturber. La presse relate ainsi que votre entourage parle de "mauvais tirage" à propos du commissaire-enquêteur, le suspectant d'aigreur à l'égard du Grand Lyon dont il serait un ancien salarié. Pour ma part, la bonne connaissance des rouages du Grand Lyon serait plutôt un atout pour jouer le rôle de commissaire-enquêteur. Et franchement, je voudrais poser la question ici, ce soir -même si le piètre spectacle du scrutin auquel nous avons assisté donne déjà une réponse- : franchement, est-ce qu'une Métropole telle que la nôtre, avec 1,2 million d'habitants et 3 milliards d'euros de budget, ne mériterait pas un peu plus de dignité de la part de l'entourage de son Président quand on parle d'un commissaire-enquêteur ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je vais mettre aux voix ces trois rapports :

Dossier n° 2015-0362 -

Adopté à l'unanimité.

Dossier n° 2015-0363 -

Adopté, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés s'étant abstenus.

Dossier n° 2015-0364 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0368 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - French Tech - Hôtel d'entreprises numériques - Concession Lyon Confluence 2 - Côté Rhône - Avenant n° 4 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0368. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission sur ce rapport qui est un avenant à la concession Confluence qui a été présenté en parallèle à la commission développement économique, qui concerne effectivement l'implantation d'un hôtel d'entreprises numériques French Tech.

Vous avez également une note au rapporteur puisqu'il y a un petit décalage dans le tableau ; donc j'attire l'attention sur cette note au rapporteur. Avis favorable de la commission.

Suite à une erreur matérielle, il convient de substituer le nouveau bilan financier prévisionnel de la concession "Lyon Confluence 2 Côté Rhône" et l'établir comme suit :

(VOIR tableau ci-dessous).

Le tableau annexé au rapport doit se lire ainsi :

Sur les 5 401 K€ prévus au titre de la ligne "remises d'ouvrages équipements structurants Grand Lyon" au titre du bilan French Tech doivent être déduits les 1 800 K€ de dépenses en moins au bilan ajusté de la ZAC 2 au titre des "remises d'ouvrages d'équipements structurants Grand Lyon".

Le nouveau bilan global de la concession comprend donc, au titre des dépenses de rachat d'ouvrages d'équipements structurants, une dépense complémentaire de 3 601 K€ comme le précise le tableau ci-dessus.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Socialiste et apparentés, cinq minutes.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller BÉRAT : Monsieur le Président, désolé d'intervenir deux fois de suite.

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe des élus UMP, divers droite et apparentés salue et soutient le dynamisme des entreprises de la filière numérique de notre agglomération. Les 7 000 entreprises du numérique (grands acteurs, TPE, startups) et leurs 42 000 emplois, sont effectivement un véritable atout pour notre agglomération et, comme pour d'autres filières économiques, il y a sans doute besoin de renforcer la visibilité de ce potentiel économique. Nous soutenons donc la démarche French Tech, même s'il faut reconnaître que l'engagement financier de l'Etat est somme toute limité et c'est bien l'action des entrepreneurs qui mérite d'être soulignée. Nous approuvons donc la création, l'adhésion et le soutien financier à l'association Lyon French Tech en tant que structure d'animation de la filière.

Cela nous amène néanmoins à une interrogation sur votre approche du développement économique. Dans le contexte financier contraint qui est le nôtre, une fois que la structuration d'une filière est réalisée -comme c'est le cas pour le numérique- et que le Grand Lyon externalise finalement l'animation de cette filière avec un soutien financier, ne faudrait-il pas, dans le même temps, réduire les moyens consacrés en interne à l'animation économique ? Simple question générale de réflexion.

Concernant la création du lieu Totem, vous nous demandez aujourd'hui de valider un choix. Je sais que plusieurs bâtiments ont été analysés et que les professionnels ont été associés au choix parmi cette short list. Concernant le choix de la halle Girard, peut-être que cela sera un lieu fort, à terme, effectivement dans le quartier Confluence.

Tableau de la note au rapporteur (projet de délibération n° 2015-0368)

Dépenses prévisionnelles	Évolutions French Tech	Bilan avenant 4 (en K€ HT)	Recettes prévisionnelles	Évolutions French Tech	Bilan avenant 4 (en K€ HT)
études	+ 50	16 714	cessions de charges foncières		158 582
foncier	+ 1 920	42 977	recettes patrimoniales	+ 2 975	18 305
travaux	+ 7 245	217 963	rachat d'ouvrages équipements publics	inchangée	76 967
rémunération de l'aménageur	+ 511	35 851	rachat d'ouvrages équipements structurants	+ 3 601	3 601
communication-concertation		7 550	participation d'équilibre Métropole de Lyon	inchangée	65 276
frais financiers	+ 1 400	16 725	participation d'équilibre Ville de Lyon	inchangée	6 995
			subventions	+ 3 200	8 240
divers	+ 450	450	produits financiers		250
			produits divers		14
Total		338 230	Total		338 230

Maintenant, il est aussi possible d'avancer quelques réserves. Sans doute pour quelques années, même après 2017, le lieu risque d'être encore très marginal. Votre rapport nous dit que ce sera demain le lieu des activités créatives, le lieu de la haute technologie. Aujourd'hui, c'est tout de même le pôle du plus vieux métier du monde ! Le numérique a besoin d'une vitrine fédératrice tout de suite, pas dans trois ou cinq ans. N'inversons pas la logique des choses : il faut appuyer le développement de la filière numérique et non pas se servir d'elle pour aménager une zone d'activité.

Nous pouvons aussi nous poser la question si la Part-Dieu n'aurait pas été un lieu plus adapté. Je vous disais juste avant que, moi, je n'étais pas favorable à tout concentrer à la Part-Dieu. Mais, pour le coup, quand on parle de startups numériques, la Part-Dieu a tout de même une grande signification. Ce secteur a vraiment du sens parce que c'est un lieu d'expérimentation numérique -votre rapport le dit d'ailleurs-, c'est un lieu de densité économique et parce qu'enfin, il y a surtout l'accessibilité par le pôle d'échanges multimodal qui devrait permettre de connecter nos entreprises numériques au monde entier. Ce pourrait notamment être un formidable levier pour fédérer les pôles numériques de toute la région : vous savez que Grenoble est également labellisée et que Saint Etienne et Annecy sont candidates. Et demain, les capacités de l'Auvergne vont venir encore renforcer notre potentiel. Il s'agit donc là d'un enjeu fondamental pour peser au plan mondial.

Pour être dans la proposition et que vous ne disiez pas que l'on est toujours dans la critique, pourquoi, par exemple, ne pas avoir envisagé de localiser le lieu Totem dans l'ancienne blanchisserie des HCL, cours Lafayette ? Simple réflexion, simple proposition puisque nous n'avons pas été associés au choix. Mais voilà un lieu qui présente deux avantages : une disponibilité immédiate et une proximité de la gare de la Part-Dieu.

De manière plus large, nous regrettons que notre assemblée n'ait pas été associée à la sélection du lieu Totem. Quand on cherche à mettre en valeur les compétences économiques de notre agglomération, tous les territoires de cette dernière peuvent faire valoir leur potentiel. Même si des éléments justifient le choix de Lyon sur la French tech, à l'avenir, sur ce type de création de lieu économique phare, il faut prévoir la réflexion de toutes les Communes de la Métropole. Il n'y a pas, effectivement, de fatalité que ces lieux soient implantés dans Lyon intra-muros. Une discussion ouverte et partagée sur un dossier qui engage les finances et l'orientation des politiques de développement des nouvelles technologies aurait permis que chaque territoire se sente concerné par le choix final.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Madame Karine Dognin-Sauze, peut-être voulez-vous ajouter un mot ?

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Simplement préciser qu'en effet, le choix de ce lieu ainsi que l'ensemble de la gouvernance qui se met aujourd'hui en place se fait en parfaite adéquation avec l'écosystème. Effectivement, ce n'est peut-être pas une concertation ou une discussion qui a été conduite avec les Communes comme vous le précisez mais, en tous cas, les milieux économiques, en particulier sur l'entrepreneuriat numérique, nous suivent sur ces choix et adhèrent totalement au futur de la halle Girard qui est aujourd'hui la proposition qui leur est faite.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je veux simplement dire que, cet après-midi, il y avait à peu près 500 personnes de la French tech lyonnaise, que depuis quelques années, depuis quatre ans,

il y a eu la création de 2 000 entreprises sur l'agglomération, une hausse de l'emploi -je crois- d'à peu près 25 %. C'est cela, effectivement, l'action que mène le Grand Lyon et d'ailleurs, je sais que cela permet tellement de développer les territoires que le Maire de Saint Etienne était présent ici ; il est de tendance UMP mais, lui, il a compris l'intérêt de la French tech à la lyonnaise.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0371 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Ecully - Réalisation d'une station de désenfumage du tunnel de La Duchère - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Demande d'autorisation de défrichement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0371. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Ce dossier concerne le boulevard périphérique nord, plus particulièrement le tunnel de la Duchère. Quelques faits rapides : la mise en sécurité -c'est le thème essentiel de ce rapport- avec une création de galeries de communication pour les usagers, une galerie de désenfumage et surtout une station de désenfumage qui ne fonctionnera qu'en cas d'incendie. Nous avons surtout l'obligation de faire ; il n'y a ni de permis de construire pour la Commune ni pour la Métropole puisque cette mise en sécurité s'impose. Les personnes associées ont toutes été consultées dans les formes réglementaires et ont toutes donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller UHLRICH : Mes chers collègues, non, monsieur Llung, non, monsieur le Président, cette délibération n'est pas du tout un problème de sécurité, je vais vous le démontrer, c'est un problème purement d'environnement. Et je vous demande, mes chers collègues -mon intervention sera courte-d'être très attentifs.

Bien entendu que la réalisation d'une station de désenfumage était un problème de sécurité. Simplement, relisez bien cette délibération, cela s'appelle "demande d'autorisation de défrichement". Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord apporter une correction au titre de notre délibération qu'il aurait été plus exact de dire aux collègues qui vont voter tout à l'heure et qui, dans la très grande majorité, ne connaissent pas le fond du dossier ; je vais les éclairer : monsieur le Président, il fallait appeler ce projet de délibération "demande d'autorisation de déboisement" de 3 000 mètres carrés d'espaces boisés classés pour la réalisation d'une usine de désenfumage".

Mes chers collègues, je m'adresse à vous en particulier sur ce qui ne figure pas sur ce projet de délibération. On ne vous dit pas que quatre sites avaient été repérés, à l'origine, comme compatibles pour recevoir cette station, bien entendu éminemment indispensable pour assurer une meilleure sécurité de ce tunnel. On ne vous dit pas que, sur ces quatre sites proposés, deux étaient sur Ecully et deux sur Lyon 9°. On ne vous dit pas que, sur ces quatre sites, celui qui est soumis au vote d'aujourd'hui est le seul situé en espace boisé classé, ce qui veut dire

que les trois autres respectaient parfaitement l'environnement. On ne vous dit pas que les techniciens et les élus qui ont préparé ce dossier depuis des mois sont partis de considérations purement techniques en ignorant totalement que cette station déboucherait, dans ce cas de figure, au milieu d'une colline boisée de plusieurs hectares à l'entrée d'Ecully et à quelques centaines de mètres du parc du Vallon qui fait votre fierté, monsieur le Président.

Mes chers collègues, lisez bien la dernière phrase à l'alinéa 3 de ce projet de délibération -je cite- : "autorise monsieur le Président à solliciter une autorisation de défrichement" ; défrichement, c'est faux, monsieur le Président, c'est faux et je vous demande de corriger ce terme avant le vote. Cela doit être "autorise monsieur le Président à solliciter une autorisation de déboisement", oui, déboisement ! J'ai fait répertorier la nature des arbres par mes services : il y a des érables, des chênes, des merisiers et des prunelliers et, bien entendu, de la faune sera forcément impactée.

Aujourd'hui, mes chers collègues, vous ne pouvez pas autoriser ce que vous interdisez quotidiennement dans vos Communes. Lorsqu'un de vos concitoyens abat un seul arbre situé dans un espace boisé classé de son jardin, vous le faites à juste titre constater par un agent assermenté et vous envoyez le procès-verbal au Procureur pour que ce citoyen indélicat soit condamné. Vous ne pouvez pas, aujourd'hui, autoriser le massacre irresponsable de centaines d'arbres dans une zone protégée alors qu'il y avait trois autres solutions, dont une autre sur Écully d'ailleurs, toutes trois réalisables mais écartées pour des raisons économiques ou nébuleuses.

Cette délibération est essentiellement destinée à vous donner l'autorisation de détruire 3 000 mètres carrés d'espace boisé classé au sein d'une colline boisée de plusieurs hectares sur le territoire de notre Métropole. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera contre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Messieurs Richard Llung et Jean-Luc Da Passano et on termine sur ce dossier.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Monsieur le Président, je vous demande une explication de vote pour le groupe UMP, divers droite et apparentés, si vous me l'autorisez.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous permettez que l'on réponde, vous la ferez après, parce que là, on donne un certain nombre de précisions.

M. le Vice-Président LLUNG : Une réponse sans doute d'étonnement parce que j'ai plutôt l'impression que c'est l'arbre qui cache la forêt, monsieur Uhlich.

Il s'agit, je le maintiens, d'une mise en conformité, même si la Métropole doit se prononcer, en effet, parce qu'il s'agit d'un EBC. Les 3 000 mètres carrés -c'est-à-dire 0,3 hectare sur les nombreux hectares que compte votre Commune- n'ont pas de valeur patrimoniale. Les personnes publiques associées ont toutes donné un avis favorable, cela veut dire l'autorité environnementale elle aussi, y compris pour le "déboisement", comme vous le dites. On n'est pas à un mot près, on peut changer un mot mais la réalité sera strictement la même.

L'étonnement est aussi dû au fait que votre prise de position de Maire est très tardive et très récente au fond. Les réunions techniques ont commencé il y a à peu près un an. Votre magazine

municipal, en septembre dernier, s'est fait l'écho du projet. Il y a eu une enquête publique ; quatre personnes seulement se sont prononcées, même si ce sont des personnes éminentes ou remarquables pour deux d'entre elles ; notamment, d'ailleurs, l'une des préoccupations, c'est celle d'une personne qui habite au-dessus de ce site qui s'inquiétait des fumées émises ; je rappelle que cette usine ne fonctionnera qu'en cas d'incendie, ce que l'on souhaite évidemment le moins fréquent possible.

Il n'y a pas d'opposition à voter ce texte et, je vous le rappelle, il n'y a pas de permis de construire ni pour le Maire ni pour la Métropole puisque c'est une mise en conformité obligatoire.

Vous avez demandé, par ailleurs, certains aménagements -à titre personnel et récemment-, d'enterrer un peu plus l'usine, etc. Le prestataire qui a été sélectionné a déjà fait des modifications de projet assez importantes pour vous satisfaire puisque d'ailleurs vos remarques étaient fondées Sur l'intégration environnementale. C'est fait, cela ne vous convient toujours pas.

Et enfin, sur le mot que vous avez dit au départ, même s'il y avait quatre sites potentiels possibles, les prestataires qui ont été consultés ont tous choisi le même. Retarder le vote puisqu'on a une échéance au 1^{er} juin, cela veut dire qu'il y a un projet qui coûte déjà 120 M€, dont nous nous passerions, y compris pour les investissements que nous avons à faire dans notre Métropole, qui serait d'un coût encore supérieur pour un bénéfice qui serait malgré tout assez limité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je vais mettre aux voix ce projet. Pardon, l'explication de vote du groupe UMP, divers droite et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci, monsieur le Président. Le groupe auquel j'appartiens votera contre. Nous ne sommes pas opposés au principe de l'usine mais c'est la manière dont la non-collaboration et la non-concertation avec la ville concernée se sont passées. En période de mise en place de la Métropole, nous trouvons que cela n'augure pas très bien de la subsidiarité. Donc nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Luc Da Passano, peut-être encore un mot.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Je crois que vous manquez d'informations, ma chère collègue. D'abord, moi, j'ai assisté à toutes les auditions des quatre groupements et je confirme que les quatre groupements avaient choisi le même site, site d'ailleurs qui a reçu l'approbation de l'autorité environnementale.

Ensuite, je précise tout de même qu'avant notification -la notification au groupement Leonor est intervenue le 24 novembre 2014-, le 5 mars 2014, nos services -on ne va pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation- se sont rendus en mairie d'Ecully ; ils ont été reçus par votre Adjoint à l'urbanisme, monsieur Lardy, ils ont présenté le dossier qui, à l'époque, n'a recueilli aucun avis défavorable.

Donc nous avons poursuivi la procédure et, ensuite, l'enquête publique s'est déroulée ; un registre à la Communauté urbaine : zéro observation, un registre en mairie d'Ecully : quatre observations. Nous sommes retournés vous présenter ce projet le 31 mars 2015 avec, c'est vrai, aucun succès. J'ai repris moi-même le dossier en main et je suis revenu vous voir quelques jours plus tard en compagnie de nos services, en compagnie du groupement Leonor et en compagnie de l'architecte qui est monsieur Ferrand Sigal.

On a revu complètement le projet. Aujourd'hui, on a essayé de faire en sorte que le projet soit le plus acceptable possible pour la Commune d'Ecully. On a décidé d'encastrier complètement le bâtiment dans la pente, dans le talus...

M. le Conseiller UHLRICH : C'est faux, monsieur Jean-Luc Da Passano !

M. le Vice-Président DA PASSANO : Mais bien sûr, j'ai le plan ici, j'ai le plan devant moi ! On a décidé de planter des arbres à haute tige devant le bâtiment, de mettre des claustras en bois par côté sur lesquels vont pouvoir pousser des plantes grimpantes assez rapidement et de végétaliser le toit, ce qui veut dire que, dans quelques années, dès que la végétation aura poussé, cette station de désenfumage -qui, je le rappelle, ne servira qu'en cas d'incendie dans le tunnel ; on espère tous que cela ne servira donc jamais- sera complètement masquée. Voilà le projet qu'on est venu vous présenter, que je suis venu moi-même vous présenter. On a travaillé un moment pour essayer de rendre ce projet le moins désagréable possible et, aujourd'hui, franchement, je crois qu'on ne peut pas aller plus loin, que cette station ne sera pas visible dans quelques années, dès que la végétation aura poussé.

J'ajoute qu'on a tout de même des contraintes puisque les travaux doivent impérativement débuter en janvier, c'est-à-dire au moment où les travaux sous le tunnel de Fourvière vont se terminer. Et je connais votre sensibilité aux questions environnementales et nous devons donc impérativement procéder au déboisement de cette parcelle au moment propice puisque vous savez qu'il y a une espèce protégée, qui s'appelle le lézard des murailles, qui vit donc sur cette parcelle et donc il y a un moment privilégié pour procéder à ce déboisement.

Je vous demande donc de voter ce dossier et, mes chers collègues, surtout de ne pas donner acte qu'il n'y aurait pas eu de concertation. Toutes les procédures ont été faites absolument régulièrement. Il y a eu de multiples réunions à ce sujet.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président ! Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT : Vous avez eu l'occasion de vous exprimer, monsieur le Maire.

M. le Conseiller UHLRICH : Vous savez, mon Adjoint est mis en cause, je vous demande de me donner la parole, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Non mais il n'a pas été mis en cause, on l'a expliqué.

M. le Conseiller UHLRICH : Il y a de la désinformation, je vous demande, s'il vous plaît !

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Maire, vous avez trente secondes.

M. le Conseiller UHLRICH : Je vous remercie, monsieur le Président. Et d'un, vous avez mis en cause mon adjoint, monsieur Jean-Luc Da Passano ! C'est inadmissible et il partage mon point de vue -je regarde les trente secondes !-. Deuxièmement, ce que vous dites c'est de la désinformation : la station n'est pas du tout enterrée, la station sera visible. Il y aura un déboisement et, dans quelques années, on verra. Il y a une destruction de 3 000 mètres carrés. Je peux admettre, monsieur le Président, un point de vue différent, c'est le débat démocratique. Je ne peux pas admettre, monsieur Jean-Luc Da Passano, cette désinformation vis-à-vis de nos collègues. J'ai terminé. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Chers collègues, comme vous le savez, ce n'est pas pour notre plaisir que nous faisons cette opération. Si nous ne faisons pas cette opération, on risquerait d'avoir la fermeture du tronçon nord du périphérique. Je ne sais pas si vous imaginez aujourd'hui le fonctionnement de l'agglomération avec un périphérique fermé. Mes chers collègues, cette agglomération serait totalement embolisée. Alors je veux bien tout ce qu'on veut mais il faut un peu de responsabilité tout de même !

Donc je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2015-0375 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement - Subventions 2015 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0375. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER , rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit là de voter les actions et dispositifs qui permettent l'accès et le maintien dans le logement, avec l'appui d'un certain nombre d'associations (19), telles que la Maison de la veille sociale, le fichier commun de la demande, l'AILOJ, Habitat et humanisme, les CLLAJ, les associations de locataires, ABC ; donc une politique importante de notre Métropole, solidaire puisque ses actions sont issues soit de ce qu'on menait conjointement entre le Conseil général et la Communauté urbaine, soit de la Communauté urbaine seule, soit du Conseil général seul, dans le cadre du plan départemental du logement des plus démunies ou du programme local de l'habitat.

Le montant aux associations est maintenu ou réduit par rapport à 2014 selon les actions envisagées. Certaines actions bénéficient des recettes de l'Etat au titre des aides à la pierre. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : C'est un temps de parole pour notre groupe et pour le groupe Socialiste et apparentés.

Le rapport qui nous est présenté concerne effectivement le financement de 21 actions développées par 19 associations. Le montant des aides est globalement inférieur à celui de 2014. En effet, si les montants 2014 attribués par le Conseil général ont été maintenus en 2015, ceux de la Communauté urbaine ont été diminués de 11 %. Ce principe de maintien des montants de subventions du Conseil général et de baisse de ceux de la

Communauté urbaine est un principe généralisé dans notre budget 2015. On peut noter toutefois que l'effort est ici particulièrement important puisque la baisse n'est pas de 6 % mais de 11 % et nous pourrions nous en offusquer, tant l'action de ces associations est importante.

Cependant, une étude plus fine de ce qui nous est proposé révèle un travail d'expertise des actions fin et partagé avec les porteurs de ces actions. Ainsi, des baisses sensibles de participations peuvent tout à fait s'expliquer au regard des résultats et des capacités réelles des associations à conduire ces actions. Je pense, par exemple, aux possibilités d'accompagnement d'Habicoop pour accompagner des projets d'habitat coopératif ou à celles de l'AFEV pour développer des colocations solidaires. Par ailleurs, certaines aides sont mobilisées pour achever des actions à l'exemple de l'étude sur le parcours des jeunes dans l'accès au foyer des jeunes travailleurs de l'UNHAJ. Ainsi, le montant global est celui-ci cette année, différent de l'an dernier, probablement différent de l'an prochain.

Nous voulions souligner cette manière de travailler entre la collectivité et les associations. Les subventions ne sont pas reconduites systématiquement d'année en année mais elles le sont après un examen précis des bilans et des besoins et elles le sont en partenariat avec les porteurs d'actions. Ceci nous semble exemplaire et, de notre point de vue, il sera d'autant plus important de développer ce partenariat pour trois raisons.

La première, parce qu'avec la création de la Métropole, des axes politiques devront s'affirmer en revisitant les approches du Conseil général et de la Communauté urbaine pour construire une approche métropolitaine plus lisible et encore mieux adaptée aux réalités. Et, dans le cadre de la définition des nouveaux axes stratégiques d'intervention, nous proposons que la collectivité et les associations mettent l'accent sur trois points :

- le travail partenarial et transversal pour créer des synergies et être plus ordonnés et efficaces sur des objectifs partagés entre les associations, les bailleurs et la collectivité ;

- l'indispensable prévention : en effet, nous voulons souligner le besoin d'anticiper et d'agir le plus en amont possible pour éviter de lourdes réponses, fort préjudiciables tant sur le plan humain que sur le plan financier ;

- enfin, la mobilisation des acteurs privés : je pense, par exemple, aux captations de logements privés auprès de propriétaires ou de régies pour accroître le nombre de logements conventionnés et ainsi reconstituer la part sociale du parc privé.

Dans cet esprit aussi, nous proposons, par exemple, que soient étudiés et expérimentés des dispositifs d'acquisition en viager.

La deuxième raison de l'intérêt du dialogue avec les associations concerne la représentation des locataires, notamment dans le parc social. Je pense notamment à la CNL, à CSF, CLCV. Leur mission est compliquée et devient de plus en plus complexe. Elle ne se résume pas aujourd'hui à faire remonter des revendications d'entretien ou de maintenance mais vraiment d'intervenir et de considérer les manières du vivre ensemble, particulièrement chahutées dans la période troublée que nous connaissons.

Enfin, la troisième raison de l'importance de ce travail partenarial avec les associations est de savoir exactement ce qu'on veut faire car leur intervention peut parfois s'assimiler à une délégation de service public. Je pense, par exemple, au fichier commun de la demande qu'il faut absolument continuer à développer sur notre territoire comme nous l'avions envisagé. Mais je pense aussi aux indispensables lieux d'accueil, d'information et d'orientation des

personnes les plus en difficulté dans l'accès à l'hébergement, au logement.

Vous l'aurez compris, nous voterons avec enthousiasme ce rapport qui annonce une collaboration entre les collectivités et les associations engagées dans le domaine du logement, que nous souhaitons la plus constructive possible.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

Mme la Conseillère LAVAL : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons pour la délibération numéro 2015-0375 et les actions favorisant l'action et le maintien au logement.

Ce rapport concerne les subventions aux différentes associations d'accès et de maintien dans le logement qui interviennent à nos côtés, notamment pour la mise en œuvre de nos programmes habitat et logement. Ce sont donc 21 subventions présentées en six actions pour un montant total de 1 451 518 €.

On a pris soin, en commission, de nous dire que la Communauté urbaine émergeait déjà pour 20 subventions et le Département pour 7, que, pour les 446 018 € de subventions départementales, elles étaient issues de l'accord CLERCT et donc reconduites sans modification et que, pour le périmètre de l'ex-Communauté urbaine de Lyon, un effort de 11 % avait été fait ; donc que tout était très bien organisé et qu'il ne restait plus qu'à voter. Effectivement, la proposition répond parfaitement à une volonté conservatrice -on ne change rien- et fondée sur le seul aspect du chiffre -on diminue les charges de fonctionnement-. C'est un peu court comme politique pour la Métropole de Lyon.

La création de notre collectivité est un temps opportun pour se réinterroger sur le sens à donner à notre action. On nous a déjà répondu que ce sera le cas mais, comme nous ne sommes pas prêts cette année, on le fera l'année prochaine. Dont acte.

Alors, pour amorcer ce travail de refonte auquel nous souhaitons participer, nous émettons plusieurs propositions.

Les chiffres présentés concernent souvent des interventions sur le territoire de la Métropole. Une étude statistique territoriale serait pertinente. Cela permettrait de faire émerger des bassins de vie spécifiques à cette thématique. Ce serait aussi un moyen de vérifier si les associations subventionnées ne présentent pas des situations comparables qui permettraient leur rapprochement.

L'approche territoriale doit aussi définir l'organisation territoriale la plus adaptée à créer les conditions de la complémentarité de l'action entre les acteurs. En lisant la convention ADMIL, une phrase nous interpelle particulièrement : elle indique que l'action ADMIL est complémentaire de celle de la Métropole qui ne dispose pas de dispositif d'information pour le grand public dans le domaine de l'habitat privé.

Notre vision de la Métropole se construit sur la complémentarité territoriale et non pas sur une approche globale et standardisée qui ne prendrait plus en compte les besoins spécifiques locaux. On parle alors de subsidiarité, où le rôle de la Métropole n'est pas de faire systématiquement "à la place de" mais de permettre une cohérence d'ensemble. C'est le moyen d'adapter l'intervention des associations aux dispositifs communaux existants ou souhaités par les élus locaux au regard des problématiques propres à chaque territoire afin de ne pas créer des concurrences entre les Communes et les actions subventionnées par la Métropole.

Nous avons nous aussi entendu votre message, délivré en réunion de l'exécutif le 9 avril 2015, indiquant qu'il doit exister un socle intangible qui limite à la prise en compte des particularités des territoires le respect des enjeux métropolitains stratégiques. Ces enjeux doivent toutefois se fonder sur cette capacité de complémentarité des structures institutionnelles.

Sur le plan financier, la base de calcul des subventions pour l'année 2015 est le chiffre voté pour l'année précédente mais il ne se fonde sur aucune étude mettant en relation les résultats attendus et les moyens mis en œuvre. Il serait là aussi opportun de reprendre l'ensemble des conventions pour fixer un étalon pour le calcul de la subvention qui servirait alors à suivre l'évolution des moyens octroyés en fonction des missions sollicitées.

Le moins que l'on puisse dire au regard des chiffres de cette année c'est que l'on ne comprend pas toujours sur quels critères les baisses sont décidées. Un exemple qui ne doit rien au hasard : une association que je connais bien, le CLLAJ de l'est lyonnais, et que j'ai l'honneur de présider, a vu sa subvention baisser de 6 % alors que cette association est en pleine expansion pour couvrir de nouveaux territoires de l'est ; en comparaison, le CLLAJ de Lyon, qui est bien installé, n'a subi aucune baisse. Comme nous ne pouvons imaginer que ce soit pour des raisons politiques, il doit y avoir une justification technique et objective que vous ne manquerez pas, monsieur le Président, de nous indiquer.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que ces éléments financiers...

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, vous en avez terminé, madame.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2015-0376 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Délégation de compétence de l'Etat à la Métropole de Lyon pour la gestion des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2009-2014 - Convention de délégation 2015-2020 et objectifs 2015 pour le parc public et le parc privé - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0376. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la délibération concernant nos traditionnelles aides à la pierre qui viennent en soutien à la production de logements sociaux. Nous sommes, cette année, pour la Métropole de Lyon, sur un volume d'aides de 20 836 273 € et, pour l'Etat, dont il nous délègue les aides, à hauteur de 13 363 727 €. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons d'abord le groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, il est écrit, dans le document cité tout à l'heure concernant le PLU-H, que la politique de l'habitat constitue un enjeu crucial pour l'agglomération. Engagée depuis de nombreuses années dans la production d'une offre de logements qualitative, quantitative et diversifiée, la Métropole doit poursuivre une action forte pour permettre l'accès au logement pour tous, dans un contexte de manque chronique de logement et notamment de logement social.

Globalement, notre programmation sur les dernières années demeure constante. L'offre nouvelle a pour objectif de répondre à la demande. Il nous faut donc avoir conscience de la manière dont la demande s'exprime et ce qu'elle nous révèle de la situation présente dans le domaine du mal-logement que nous avons pour objectif de voir disparaître.

La demande ne décélère pas. En 2014, la Métropole compte 46 900 demandeurs de logements et, sur cette même période, 11 890 logements ont été attribués. De plus, comme nous l'avons évoqué lors de la discussion sur le fichier unique, pour la première fois depuis la mise en place de la commission de médiation il y a huit ans, nous avons, pour quelques demandes, dépassé le délai de réponse.

La priorité accordée ou non au développement de logements accessibles au plus grand nombre est évidemment en cause. Elle est la condition de réussite. Les objectifs du PLU sont de 4 000 logements par an, dont 25 % en PLAI, 50 % en PLUS et 25 % en PLS.

La demande, portée par les 46 900 demandeurs évoqués précédemment, se caractérise de la manière suivante : 55 % des demandeurs de logement disposent de ressources qui relèvent du PLAI, 6 % des demandeurs de logement disposent de ressources qui relèvent du PLS. Que ferons-nous de ces données ?

La demande sociale de logements dans la Métropole est connue grâce aux outils mis en place. Elle doit nous éclairer sur les segments sur lesquels notre attention doit être portée. La cohésion sociale repose au moins autant sur les équilibres sociologiques que sur l'adéquation de l'offre et de la demande. La mixité sociale recherchée ne peut exister si l'exclusion face au logement persiste faute de réponse adaptée.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la délégation des aides à la pierre est une action importante de notre politique du logement pour produire du logement locatif social, beaucoup dans le parc public et un peu dans le parc privé, et aider les propriétaires occupants modestes.

Cette année, la délégation a nettement un goût d'injonction paradoxale de la part de l'Etat : "Je vous donne moins mais faites plus !", dans le parc social comme dans le parc privé. Ainsi, le bilan 2009-2014 fait ressortir que nous avons financé en moyenne 2 660 logements par an (+ 1 230 PLS), avec une enveloppe à parité entre la Communauté urbaine et l'Etat pour 22 M€ chacun.

En 2015, la situation est bien différente puisque l'Etat nous demande d'augmenter la production, pour passer de 2 600 à plus de 3 000 logements mais baisse sa dotation de 40 % alors que la hausse, elle, est de 18 % dans les objectifs ; équation cornélienne pour les bailleurs et la Métropole, d'autant que notre financement propre passe à 21 M€, ce qui est proche de la moyenne présente mais qui est tout de même toutefois en baisse par rapport à l'année dernière et nous le regrettons aussi.

Autre difficulté liée à cette baisse globale des financements, la répartition PLAI-PLUS. L'objectif est d'atteindre 40 % de PLAI, c'est-à-dire de logement très social. Nous saluons cet objectif volontariste car les bailleurs notent bien que les ménages

demandeurs relèvent plus de cette catégorie de logement très social mais nous soulignons aussi que ce type de logement coûte plus cher à produire car les loyers étant moins élevés et les aides publiques à la production en baisse, le bailleur doit mettre plus de fonds propres. Donc, là encore, c'est "faites plus avec moins !".

Les objectifs de production concernent aussi le rééquilibrage dans l'agglomération, avec notamment la nécessité de construire du logement social dans les Communes où le taux est inférieur à 25 %, les fameuses communes SRU. C'est, en effet, un enjeu important de la Métropole solidaire que de construire des logements sociaux et très sociaux dans ces territoires.

Sur le parc privé, c'est aussi un enjeu de produire des logements locatifs de qualité à loyer maîtrisé, en complémentarité de notre politique sur le parc public et d'aider les propriétaires occupants à revenus modestes à améliorer le logement, à l'adapter au vieillissement, à les rénover sur le plan thermique. Or, l'ANAH, elle aussi, voit ses subventions baisser, par rapport à notre demande, de plus de 30 %, alors que nous savons que les demandes de financement, en cours et à venir cette année, seront bien supérieures.

Côté Métropole, nous engagerons 2,3 M€, ce qui est un peu supérieur à la moyenne des années antérieures -tant mieux !- mais ce montant n'inclut pas encore le montant total que notre collectivité affectera à l'éco-rénovation du parc privé, dans le cadre de la plate-forme que nous sommes en train de mettre en place avec l'aide de l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. Ce dispositif incitera les propriétaires bailleurs et les propriétaires de maisons individuelles ou copropriétaires à engager des rénovations ambitieuses sur le plan énergétique. Là aussi, si la Métropole veut être volontaire sur ce point, elle devra y mettre les moyens humains et financiers et je ne doute pas, monsieur le Président, que vous y êtes attaché.

Notre groupe pense aussi que l'année de la Conférence climat à Paris, le Gouvernement ne peut pas dire en décembre aux Etats du monde entier que la lutte contre le changement climatique est une urgence et baisser en même temps les enveloppes aux collectivités. Sur le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART), notre enveloppe passe de 2 M€ à 1,1 M€ et cela ne suffira pas. Nous comptons sur vous, monsieur le Président, et sur tous les Parlementaires pour demander un complément d'aide à l'ANAH sur le FART au moins, dans le cadre des budgets modificatifs de la loi de finances. Faut-il rappeler que la rénovation thermique, outre les aspects de réduction des consommations d'énergie et de baisse de factures de chauffage et d'électricité qu'elle génère, c'est aussi un enjeu de dizaines de millions de travaux et donc d'activité économique et d'emplois locaux ?

Nous vous remercions de votre attention.

Nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Mercibien. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas revenir sur tous les éléments qui ont été donnés par les deux intervenants précédents et je partage ce que vient de dire madame Béatrice Vessiller, que nous essayons de faire au mieux avec moins de moyens.

Je voudrais souligner que ceux qui veulent le marché libre du logement avancent. Permettez-moi de citer le MEDEF, son dernier communiqué est très clair -je cite- : "Pour libérer les énergies et

le marché, à l'instar de nos demandes constantes concernant l'allègement du code du travail, il faut avoir le courage politique de simplifier de façon drastique le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code de la construction, la gouvernance habitat/urbanisme des collectivités territoriales, les rapports entre propriétaires bailleurs et locataires. Il est également nécessaire de remettre à plat le modèle du logement social pour y réintroduire notamment de la mixité sociale." C'est clair : A bas la règle ! Vive le renard dans le poulailler !

Au contraire, pour nous, le point de départ, ce devrait être les 47 000 demandes de logements en attente, avec une question...

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que vous votez ensemble maintenant ; donc attention, ne soyez pas trop dur vis-à-vis de vos amis !

M. le Conseiller MILLET : Soyez plus attentif, monsieur le Président, et un peu plus sensible à votre gauche ! (*Rires dans la salle*).

...avec donc une question : combien de demandes de logements en attente en fin de mandat ? -Je décompte la coupure de mon temps de parole !-

Nous avons donc construit 4 000 logements par an, en baisse : d'un peu plus de 5 000 en 2010 à 3 900 en 2014. Le point de départ donc c'est que nous sommes loin des besoins ! Et nous passons, comme cela a été dit, 44,3 M€ de financement, moitié-moitié avec l'Etat qui représentait -il faut le dire- 16 700 € par logement financé (PLAI ou PLUS). Et on nous annonce 34 M€, l'Etat chutant à 13 M€, avec un objectif qui est censé être maintenu ; ce qui veut dire, en fait, que chaque logement ne serait plus financé qu'à hauteur de 11 100 €, autrement dit une baisse de 33 % du niveau d'aide, qui ne fait que conforter ce qu'a dit madame Béatrice Vessiller sur la difficulté pour les bailleurs dans les objectifs du PLAI. Sans compter que nous n'avons pas de visibilité sur 2015 puisque que nous avons 34 M€ étalés sur cinq ans mais, dans cette délibération en tout cas -et je n'ai pas eu la réponse au mail que j'ai pu faire-, nous ne connaissons pas les crédits de paiement cumulés de 2015 ni évidemment ce qui va se passer ensuite.

Dans ce contexte très tendu, vous nous proposez de porter l'effort principalement sur les 29 Communes en-dessous du seuil SRU, Communes qui ont, par ailleurs, mutualisé leur objectif. Ce qui fait qu'il faut comprendre qu'en fait, l'effort se portera principalement sur la Ville de Lyon ! Ce rattrapage de 7 000 logements en trois ans conduirait, en appliquant les seuils actuels à 1 750 financements sur ces Communes, donc 1 250 sur la seule Ville de Lyon. Il n'en resterait que 1 250 finançables sur les 28 autres Communes ! D'ailleurs, si l'on fait le calcul avec le niveau de financement du mandat précédent, les 16 700 € par logement, il ne reste, pour les 28 autres Communes, que 250 logements finançables par an !

Alors, ce plan va-t-il résorber la crise de la demande ? Parmi les 47 000 demandeurs, combien demandent en priorité des 29 Communes en-dessous du seuil de SRU ? Vous le savez bien, je peux vous donner le chiffre pour Vénissieux : 3 000 demandes en attente, 2 000 de Vénissiens, 1 000 de l'extérieur qui veulent venir dans la ville ! Et nous faisons face à cette réalité, nous construisons plus de 1 000 logements par an à Vénissieux. Je le dis pour ceux qui ne connaissent pas bien l'agglomération.

Par conséquent, si nous voulons répondre à la demande, il faudrait maintenir notre objectif de 50 %. Autrement dit, il faudrait produire 500 logements sociaux par an. Nous en sommes évidemment très loin. Le compte n'y est pas et cela ne concerne

pas que Vénissieux : des milliers de familles qui demandent des logements à Villeurbanne, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Bron, Saint Priest, Saint Fons, Corbas peuvent se dire que, malheureusement, elles peuvent aller voir ailleurs !

Non ! Il faut vraiment une autre politique du logement social au plan national qui se fixe pour but de répondre à un droit et donc qui se donne les moyens réels de l'objectif affiché de 500 000 logements par an.

Et c'est parce que nous ne pouvons pas inventer cette autre politique au plan métropolitain, monsieur le Président, que nous nous abstenons car nous sommes pour le financement mais contre sa baisse.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, notre intervention est retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller LONGUEVAL : Monsieur le Président, juste quelques mots mais très courts. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'effectivement, on constate bien une baisse des aides à la pierre de l'Etat mais que notre Métropole maintient son effort -et c'est déjà important- pour assumer notre politique de logements.

Je voudrais juste insister sur deux objectifs de notre politique de logement :

- premièrement, il faut le rappeler, aujourd'hui, 60 % de la production se fait en VEFA et il est très important, pour la promotion privée, de redire que la production de logement social crée un effet d'entraînement et je crois que c'est une bonne politique et une spécificité lyonnaise ;

- deuxièmement, dans les objectifs, il y a la poursuite du rééquilibrage territorial -cela a été dit par certains- et la mise en œuvre des objectifs de la loi SRU, et j'attire votre attention sur le nouveau contrat de ville qui va arriver en juillet.

Aujourd'hui, les 17 Communes qui ont un quartier en politique de la ville regroupent 88 % du logement social. Donc, quand on parle de rééquilibrage territorial -et j'entendais tout à l'heure certains groupes politiques dire que c'était un dossier qui fait consensus-, il faut poursuivre l'effort. Il faut que cette loi SRU s'applique partout. D'ailleurs, le Préfet aujourd'hui réaffirme la politique du Gouvernement en ce sens.

Voilà, je pense qu'il faut pointer également le principe de la mutualisation délibéré en décembre puisque Lyon va produire 1 000 logements supplémentaires, je crois que c'est un bel effort de solidarité parce que l'on prend en compte les difficultés de certaines Communes à libérer du foncier. La question du coût du foncier est bien celle qu'il faut traiter dans les Communes qui ont du mal à libérer du foncier et à construire du logement social.

Je crois que c'est toute cette politique de l'agglomération qu'il faut valoriser et peut-être aussi dire aux Communes que quand il y a baisse des aides à la pierre, il y a un certain nombre de Communes qui subventionnent la production de logement social qui font de l'aide au foncier. Il y a des arbitrages difficiles, toutes nos Communes ont des baisses de dotations. Mais si c'est une priorité et pour l'attractivité économique et le dynamisme de l'agglomération, cela passe bien par le logement sur tous ces segments, sur tous ces territoires, de telle sorte que la mobilité

domicile-travail s'optimise. Je crois que l'on mène une bonne politique qu'il faut poursuivre et que les efforts de la Métropole sont maintenus en termes d'aides à la pierre et c'est le principal.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voici à l'heure du bilan et de la définition d'une mesure, l'aide à la pierre -qui est beaucoup plus souvent de l'aide au béton, pour être exact-, qui soulève, pour le groupe UMP, divers droits et apparentés une position qui va bien au-delà d'un simple débat métropolitain.

M. LE PRESIDENT : Faites attention dans vos prises de position ! Soyez comme vous le souhaitez dans votre ville, mesuré dans vos propos !

M. le Conseiller VINCENDET : Il s'agit en effet tout à la fois d'un bilan des aides à la pierre pour la période 2009-2014 et de la validation d'une nouvelle perspective 2015-2020.

Le Gouvernement actuel n'aime pas vraiment les propriétaires et la loi ALUR a mis un coup particulièrement violent à la construction de logements. Pardonnez-moi cet aparté et permettez-moi de revenir quelques instants sur la perspective pour constater que celle-ci n'est pas un point fort de ce rapport, loin de là ! D'abord, parce que, pour nombre de dossiers, on nous a indiqué que l'on n'était pas prêt à lancer une politique métropolitaine ; on a créé le contenant avant de penser au contenu. Ensuite, car nous votons encore des dossiers d'engagements financiers sans malheureusement que la PPI ne soit votée. Et, enfin, parce que l'adoption du prochain PLU-H à l'horizon 2017 nous imposera certainement une nouvelle réflexion sur cette perspective.

Sur le principe même de la délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Métropole de Lyon, notre groupe ne peut qu'approuver cette démarche. Sur l'engagement à poursuivre la construction de logements, on ne peut que partager cette préoccupation puisque l'on constatait une demande de logement social de plus de 47 000.

Cependant, nous tenons à attirer votre attention sur trois préoccupations majeures qui ne sont pas prises en compte dans la politique qui nous est présentée.

La première concerne l'articulation de la politique nationale et de la politique locale. Chacun constate ici l'écart entre le discours officiel qui se veut très favorable à la construction et les moyens dont sont dotées ces politiques, en témoignent les importantes baisses de dotations de l'Etat.

La deuxième préoccupation concerne la vision purement quantitative du logement, qui se trouvait déjà dans votre rapport sur la mutualisation et qui a amené notre groupe à s'abstenir. Monsieur le Président, ne cherchons pas à mettre les Maires en opposition les uns contre les autres. Je n'ai aucune envie que, pour alléger Rillieux la Pape, par exemple, on nous explique que la seule solution soit de se délester sur des Communes de l'ouest lyonnais ou des Monts d'Or. Notre groupe souhaite que l'on revienne au bon sens, à la concertation et pas à une logique où les foyers modestes seraient pour vous une variable d'ajustement.

J'ai envie de dire que ce côté monolithique et quantitatif de l'aide à la pierre se ressent beaucoup trop dans ce rapport. Il conviendrait d'adopter une démarche de différenciation en fonction des territoires. Si, comme vous le dites, la Métropole de

Lyon est une collectivité qui se distingue des autres métropoles, nous attendons que vous fassiez de même avec la politique du logement. Il conviendrait d'adopter une démarche de différenciation en fonction des territoires. Si, comme vous le dites, la Métropole de Lyon est une collectivité qui se distingue des autres Métropoles, nous attendons que vous fassiez de même avec la politique du logement en traitant les territoires du Grand Lyon en fonction de leurs spécificités plutôt que d'appliquer une règle de façon trop uniforme.

La troisième préoccupation concerne l'absence de prise en compte d'un parcours du logement pour les habitants.

Monsieur le Président, vous êtes le premier à affirmer que l'aide à la pierre doit être dynamique et non pas statique. Or, ce rapport se présente d'une façon pour le moins rigide avec, d'un côté, les aides aux logements sociaux, de l'autre, les aides aux propriétés privées. Notre groupe vous invite donc à faire évoluer la répartition actuelle des aides. Il existe une forte demande d'amélioration de logements privés, de copropriétés dégradées, particulièrement dans les quartiers populaires. Les financements proposés ne sont pas à la hauteur des besoins. Notamment, dans les Communes où la construction neuve est rendue difficile pour la faiblesse du terrain disponible, son prix d'achat ou encore des coûts induits pour les rendre constructibles et dans les Communes à trop forte densité de logements sociaux, à force de trop peu aider les copropriétaires, comme c'est ici le cas, on se retrouve avec des bâtiments privés gérés par des marchands de sommeil dans un état de dégradation que je vous laisse imaginer.

Plus encore, dans les quartiers en politique de la ville, cette politique des aides à la pierre doit valoriser un parcours du propriétaire et accompagner la mixité sociale. Alors, oui, il existe une demande forte d'accession à la propriété émanant des ménages modestes ; sans donner d'espoir aux plus modestes à accéder à la propriété privée, la politique de l'aide à la pierre ne fera que reconduire un schéma d'urbanisation qui tend à rendre les populations statiques dans leurs logements en location. On assigne ainsi le locataire social à sa condition et on l'imagine absolument incapable d'accéder à la propriété.

Vous allez nous dire que vous avez mis en place le plan 3A permettant d'accéder à la propriété. Je le connais d'ailleurs bien puisque ma Commune s'apprête d'ailleurs notamment à doubler le montant de l'aide pour les familles modestes souhaitant devenir propriétaires à Rillieux la Pape. Mais ce plan est loin d'être suffisant et devrait être complété par une politique d'aide à la pierre beaucoup plus avantageuse pour les copropriétés.

Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés aurait souhaité que la contractualisation avec l'Etat se fasse sur la base d'une vraie politique métropolitaine ambitieuse, sur les fondements que je viens d'évoquer. C'est pour cette raison que les élus de notre groupe s'abstiendront sur ce rapport comme le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Nous attendons donc une volonté et une vision politique plus prononcées que nous ne parvenons pas à trouver ici.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots sur ce dossier parce qu'il est particulièrement important. D'abord, quelques points sur la situation aujourd'hui.

Puisque vous parliez des propriétaires de logements dans l'agglomération, les derniers chiffres que nous avons montrent une hausse des ventes de 41 % de logements neufs dans le Grand Lyon, de plus de 71 % sur la Ville de Lyon. Donc vous voyez que, lorsque vous nous décrivez une situation totalement bloquée, ce n'est pas exactement ce que vous décrivez.

Pourquoi ? Evidemment, parce que nous avons réussi à créer de la confiance entre tous les partenaires, parce que nous savons travailler main dans la main avec le secteur privé, le secteur social et que nous menons une politique qui a de la visibilité. Aussi parce que, grâce aux mesures nationales prises récemment, par exemple le plan qui a été mis au point par madame Pinel, les investisseurs institutionnels sont revenus dans l'agglomération lyonnaise et que nous avons davantage de ventes de logements et donc davantage de mises en chantier. Nous retrouvons une norme de mise en chantier comme nous en avions connue dans les meilleures années ; aujourd'hui, sur la Ville de Lyon par exemple, les mises en chantier progressent de 49 %. Je vous rappelle qu'au niveau national, elles ont baissé de 10 %, donc on voit l'effort de l'agglomération.

Alors, nous avons toute la chaîne. Je n'ai pas pris tous les chiffres mais on s'aperçoit que ce qui fait la qualité du logement dans le Grand Lyon c'est d'avoir des logements à toutes les échelles de prix, depuis le logement social PLAI, ensuite le PLS, l'accession sociale à la propriété et des logements plan 3A qui permettent aux primo-accédants de venir et, enfin, de l'accession à la propriété sur le marché libre.

Alors, lorsque l'on regarde ces dernières années, on s'aperçoit que nous sommes sans doute une des agglomérations qui a produit le plus de logements et, en particulier, de logement social : environ 3 500 à 4 000 par an en moyenne. Quel est le problème d'embolisation ? Mes chers collègues, c'est simplement parce qu'il faut non pas être dans la polémique mais, moi, je regarde la réalité des faits. D'où vient l'accroissement de la demande sociale ? Du fait que nous n'aurions pas éclusé le stock ? Non ! Du fait qu'arrivent dans l'agglomération un certain nombre de gens qui posent effectivement des problématiques ; j'ai pris simplement -je pose les problèmes qui fâchent- le nombre des demandeurs d'asile dans l'agglomération, il était en 2008 de 1 097, en 2009 de 1 636, en 2010 de 2 028, en 2013 de 2 052 et nous arrivons en 2015 à 3 425. Mes chers collègues, il ne faut pas se demander pourquoi l'ensemble des processus sont ensuite embolisés. J'ai donc demandé au nouveau Préfet que nous puissions avoir une étude précise de ce qui est fait dans l'agglomération, de l'évolution, de manière à faire en sorte que nous puissions construire du logement social et que les processus ne soient pas totalement embolisés.

Voilà quelques réflexions sur la construction de logements dans l'agglomération.

M. le Conseiller MILLET : Quelle est la part sur les institutions ?

M. LE PRÉSIDENT : Par exemple sur du DALO, tous ceux qui ont beaucoup de logement social -et vous devriez le savoir parce que vous êtes dans le même cas- voient arriver beaucoup de DALO qui sont dans leur Commune et, quelquefois, les opérations de rénovation urbaine que mènent certaines Communes sont mises en contradiction par le fait que, d'un côté, on rénove pour essayer de faire de la mixité sociale et, de l'autre côté, on concentre parce qu'on a du DALO. Si vous voulez les chiffres, je vous les donnerai Commune par Commune.

Voilà, mes chers collègues je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0277 - déplacements et voirie - Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0277. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur en remplacement de M. CHABRIER absent momentanément : Monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons huit minutes pour le groupe UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Rassurez-vous, ce sera un petit peu plus court ! Monsieur le Président, vous nous proposez, par cette délibération, de désigner les suppléants des représentants titulaires de la Métropole de Lyon au sein du SYTRAL. Je souhaite donc saisir l'opportunité de ce rapport pour parler mobilité et déplacements. Ces sujets sont prioritaires pour les Grand Lyonnais et représentent un enjeu financier très fort pour notre collectivité.

Pour amorcer ce nécessaire débat, j'ai plusieurs interrogations à vous adresser.

Premièrement, en novembre dernier, il y a donc déjà plus de six mois de cela, je vous avais demandé que le SYTRAL présente au Conseil métropolitain un rapport annuel d'activités. Ce rapport, soumis au vote des Conseillers métropolitains, devait aussi être l'occasion de dresser les perspectives pour l'année à venir. Vous m'aviez indiqué par courrier votre accord pour mettre en place une telle démarche démocratique mais depuis, rien, silence radio ! Quand allez-vous mettre en place ce rapport annuel ? Le SYTRAL a décidé, en accord avec lui-même, de son élargissement à l'ensemble du département du Rhône. La PPI du SYTRAL est déjà votée, le plan de mandat également, la révision du PDU est lancée. Il y a donc urgence car j'ai le sentiment que, pour le moment, vous vous moquez des élus métropolitains que nous sommes.

Deuxièmement, vous avez décidé d'élargir le périmètre du SYTRAL à l'ensemble du département du Rhône. A titre personnel, je ne suis pas convaincu mais soit ! Organiser les transports publics en milieu urbain dense ou en milieu plus rural, ce n'est pas le même métier. Cela risque de mettre en difficulté le SYTRAL sur le plan financier. En effet, les transports en commun en milieu urbain nécessitent de très gros investissements mais ont un déficit structurel de fonctionnement relativement limité ; à l'inverse, en milieu rural, les investissements sont faibles mais le déficit de fonctionnement très important. Le SYTRAL aura-t-il la capacité financière nécessaire pour surmonter ces enjeux ?

Troisièmement, le SYTRAL a lancé la révision du PDU (plan de déplacements urbains). A ma connaissance, à aucun moment nous n'avons débattu des grandes orientations de ce PDU en Conseil de Métropole. Or, au-delà des enjeux financiers, ce plan a un impact direct sur l'urbanisme, sur l'attractivité économique de notre Métropole, sur la qualité de vie de ses habitants, autant de sujets qui sont au cœur des compétences et projets de

la Métropole de Lyon. Il y a là un problème de gouvernance et de méthode ! D'ailleurs, on peut noter -comme l'évoquait monsieur Richard Llung tout à l'heure- que le PLU-H traite très peu des déplacements. Et si j'ai bien compris la réponse de monsieur Richard Llung, il renvoyait justement cette partie déplacements au PDU. Donc j'ai l'impression que c'est un peu "le serpent qui se mord la queue".

Quatrièmement, le projet de loi NOTRe, en débat actuellement au Parlement, transfère la compétence transport des actuels Conseils départementaux aux Régions. Comment cela va-t-il se traduire au niveau du SYTRAL qui, depuis le 1^{er} janvier, a en charge les transports dans le département du Rhône ?

Cinquièmement, souhaitez-vous, à terme, faire évoluer le SYTRAL vers un STIF à la Lyonnaise ? C'est, à mes yeux, la seule justification de l'existence du SYTRAL. Mais, dans ce cas, comment développer des RER sans que la Région, autorité compétente dans le transport ferroviaire, ne soit membre du SYTRAL ?

Sixièmement, enfin, la loi MAPTAM remplace les anciennes autorités organisatrices de transports urbains (AOTU) par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ayant des compétences élargies au-delà des transports collectifs urbains de personnes. Ces nouvelles compétences sont notamment l'auto-partage, le covoiturage, les modes actifs (vélo, marche), la livraison de marchandises en ville et la logistique urbaine, afin de limiter la congestion et la pollution. Par ailleurs, dans la loi MAPTAM, le versement transport pourra financer toutes les actions des AOM dans ces domaines.

La prise en compte de la mobilité d'une manière globale était une demande très forte du GART (groupement des autorités responsables de transport) dont le SYTRAL est un membre actif. Nous partageons tous, je pense, cette position. Et pourtant, pour des considérations locales, vous avez détricoté l'esprit de la loi en faisant intégrer dans la loi, a posteriori, un article spécifique permettant à la Métropole de Lyon de ne transférer au SYTRAL "que" la gestion et l'exploitation des réseaux de transports collectifs et donc de conserver toutes les autres compétences liées à la qualité d'autorité organisatrice de la mobilité. Dans ces conditions, comment allez-vous mettre en œuvre une politique globale des mobilités ? De plus, comment pourrez-vous utiliser une partie du versement transport pour financer les actions mobilité de la Métropole ?

Il aurait été plus simple de reprendre au niveau de la Métropole la compétence transport. C'est une idée que je défends depuis plusieurs années. C'est ce qu'a fait votre amie, madame Martine Aubry, à Lille il y a quelques années. C'est la solution la plus légitime sur un plan démocratique et la plus efficace sur un plan fonctionnel car c'est la seule qui permette une politique globale des mobilités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Christophe Geourjon, vous êtes un grand donneur de leçons. Je crains, par contre, que chez vos amis, on ne soit pas exactement à la hauteur de vos grands discours ! Monsieur Christophe Geourjon, je vais vous parler des comptes administratifs du SYTRAL, puis je vous parlerai des comptes administratifs du Département du Rhône, non pas tels qu'ils sont faits par moi mais tels qu'ils sont faits par le nouveau Président du Conseil départemental du Rhône.

Alors, le compte administratif du SYTRAL 2013, c'était un résultat net disponible de 40,8 M€ en 2013 ; cette année, il sera de 74,6 M€. C'était un endettement en 2013 de 1 187 M€ -nous

présenterons ceci au compte du SYTRAL- ; cette année, c'est un endettement de 1 092 M€. C'était un ratio d'endettement de 5,9 années en 2013 ; cette année, c'est un ratio de désendettement de 5,1 années. Alors, en comparaison, parce que ce n'est pas moi qui ai pris les décisions, ce sont vos amis -et quand je dis "vos amis", ils sont sur ces bancs et sur ces bancs-là- ; ils ont pris un certain nombre de décisions pour les transports, ce qui correspond à la zone rurale, le Département du Rhône actuel. Et, le Président vient de m'envoyer un courrier en me disant : "Nous avons passé, pour organiser les transports, quatre délégations de service public de 58 M€ et l'on s'aperçoit, premièrement, qu'on s'est fait rouler dans la farine, deuxièmement, que nos cars sont vides et, troisièmement, on mandate le SYTRAL pour essayer de récupérer les erreurs de gestion".

Alors, voilà, c'est cela la réalité, monsieur Christophe Geourjon ! Donc vous voyez, il y a ceux qui discoursent et ceux à qui, après, on va demander de réparer les erreurs passées. Et si vous voulez que je donne le nom de celui qui effectivement négociait les contrats de DSP pour lesquels aujourd'hui on nous demande de revenir en arrière -alors que personne ne reviendra en arrière parce que ces contrats sont signés- et quand, demain, on demandera aux attributaires des DSP : "Nous, nous voulons revenir", ils diront "oui" -vous le savez bien- et "on vous demande tant de dédommagement". Et déjà le SYTRAL a fait ses calculs.

Voilà la réalité des transports, à la fois dans l'agglomération et sur l'ensemble du territoire. Alors, il est bien beau de donner des leçons sur tout ! Il faudrait commencer par avoir effectivement une façon de gérer, quand on est au pouvoir, qui ne soit pas totalement impossible. Le budget aujourd'hui du Département, c'est à peu près 580 M€. Les 58 M€ sur les transports comparés aux 580 M€, c'est exorbitant et, aujourd'hui, ils sont dans une grande difficulté.

Voilà ce que je voulais vous dire mais là n'était pas le sujet de la délibération. Je n'ai simplement fait que répondre très courtoisement à votre intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et 21 représentants suppléants au sein du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Je vous propose les candidatures suivantes :

(*VOIR tableau ci-dessous*).

Y a-t-il d'autres candidats ?

(*Absence d'autres candidatures déclarées*).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(*Accord unanime*).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

M. LE PRÉSIDENT : Et je tiens à votre disposition, monsieur Christophe Georgeon, la copie du courrier de monsieur le Président du Département du Rhône. Et, si vous voulez plus de détails, je vous renvoie aux procès-verbaux des décisions qui ont été prises par le passé et vous verrez qu'il n'y en avait qu'un qui mettait en garde, c'était monsieur Jean-Louis Ubaud qui était Conseiller général socialiste.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ en remplacement de M. le Conseiller CHABRIER absent momentanément.

Tableau du projet de délibération n° 2015-0277 - Candidatures -

TITULAIRES DESIGNES PAR DELIBERATION DU 26/01/2015 <i>Pour mémoire</i>	TITULAIRE A DESIGNER	SUPPLEANTS A DESIGNER AFFECTES AUX TITULAIRES
1 - M. Gérard COLLOMB		1 - M. Ronald SANNINO
2 - VACANT	2 - Mme Annie Guillemot	2 - Mme Martine DAVID
3 - Mme Michèle VULLIEN		3 - M. Marc GRIVEL
4 - M. Martial PASSI		4 - Mme Marie-Christine BURRICAND
5 - M. Jean-Paul BRET		5 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ
6 - Mme Sarah PEILLON		6 - M. Stéphane GOMEZ
7 - M. Gilles VESCO		7 - Mme Brigitte JANNOT
8 - M. Arthur ROCHE		8 - M. Pascal DAVID
9 - M. Max VINCENT		9 - M. Yves JEANDIN
10 - M. Thomas RUDIGOZ		10 - Mme Catherine PANASSIER
11 - M. Christian COULON		11 - M. Michel Le FAOU
12 - M. Thierry PHILIP		12 - Mme Anne BRUGNERA
13 - M. François-Noël BUFFET		13 - Mme Laurence FAUTRA
14 - M. Philippe COCHET		14 - M. Gaël PETIT
15 - M. Michel HAVARD		15 - M. Jérôme MOROGE
16 - M. Christophe QUINIOU		16 - M. Gilles GASCON
17 - M. Michel RANTONNET		17 - M. Pascal CHARMOT
18 - M. Roland CRIMIER		18 - Mme Marylène MILLET
19 - M. Jean-Luc DA PASSANO		19 - Mme Fouziya BOUZERDA
20 - M. Pierre HÉMON		20 - M. Gilles ROUSTAN
21 - M. Yves-Marie UHLRICH		21 - M. Denis BROLIQUIER

N° 2015-0278 - déplacements et voirie - Tarification horaire des parcs publics de stationnement - Mise en oeuvre de la tarification par tranche de 15 minutes - Approbation de la nouvelle grille tarifaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0278. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Un rapport sur le stationnement et les tarifs de stationnement. Comme vous le savez, le stationnement est un outil essentiel au service de la politique de mobilité du Grand Lyon. La loi sur la consommation dite loi Hamon du 14 mars 2014 impose à la Métropole de Lyon la mise en place de la tarification par tranche de 15 minutes dans les parcs publics de stationnement avant le 1^{er} juillet 2015. Je rappelle que le Grand Lyon dispose de 26 parcs publics ouverts à la clientèle horaire, ce qui représente 20 000 places sous DSP, opérées par 7 stationneurs délégataires, pour un chiffre d'affaires de 50 M€ ouvrant à une redevance de 11,3 M€ annuelle.

Le Grand Lyon avait anticipé ce fractionnement horaire en imposant la tarification par tranche de 20 minutes en 2005 dans la majorité de ces parkings, sauf exception comme les parkings de gares. En synthèse, la proposition est la suivante :

- pour les parcs de centre, c'est-à-dire Presqu'île, Hôtel de ville, Terreaux, Bellecour, République, la proposition serait de passer de 0,75 € toutes les 20 minutes à 0,60 € toutes les 15 minutes ;

- pour les parkings hors centre, type Gros Cailloux, Croix-Rousse, Part-Dieu, la proposition serait de passer de 0,60 € toutes les 20 minutes à 0,50 € toutes les 15 minutes ;

- pour les parcs de gares, Perrache, Part-Dieu, la proposition serait de passer des tarifs horaires actuels à un tarif équivalent de 0,60 € toutes les 15 minutes jusqu'à 4 heures de stationnement, puis demi-tarif au-delà des 4 heures, avec par ailleurs une harmonisation de ces tarifs gare aux parkings de Perrache et Perrache archive.

Voilà, cela représente des baisses automatiques, en dessous d'une heure, des paiements pour les usagers, en passant de 2,25 € à 1,80 € ; par contre, pour un stationnement de 2 heures, le surcoût serait de 30 centimes, en passant de 4,50 € à 4,80 €. Voilà ce que je voulais dire.

Je précise que les tarifs d'abonnement, notamment les abonnements résidents, ne sont pas concernés par cette mesure. Des forfaits de week-end de 40 à 50 € en fonction des parkings centre et hors centre sont mis en place pour les touristes, ce qui représente jusqu'à 45 % de réduction par rapport aux conditions actuelles.

Je rappelle qu'il est proposé de ne pas appliquer l'indexation des tarifs horaires des 2 % prévus au 1^{er} août 2015, ce qui serait un mois après pour des raisons de visibilité.

Et je rappelle aussi que Lyon reste la ville la moins chère des grandes villes comparables : pour 15 minutes, 60 centimes à Lyon, le tarif de Nantes et Lille est de 70 centimes, le tarif de Marseille est de 80 centimes et le tarif de Paris est à 1 €.

Enfin, il est proposé l'ouverture du parking Bourse à la clientèle horaire, ce qui constitue un service supplémentaire en cœur de Presqu'île lyonnaise.

Voilà de justes tarifs destinés à valoriser un service stratégique en cœur de ville tout en ne décourageant pas le stationnement en ouvrage qui permet de rééquilibrer l'espace public en surface pour une mobilité et une ville plus douces.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. La grille de tarification des parcs publics de stationnement sur le Grand Lyon, telle qu'elle fut mise en place dès 2005, fut un signe positif. Les élus, précurseurs en la matière, l'avaient anticipée à bon escient en établissant les tranches horaires de 20 minutes. Une mesure à laquelle on ne peut qu'adhérer, dès lors qu'elle pratique des tarifs plus progressifs, plus justes et équitables en matière d'utilisation des parcs.

La tarification, en effet, a été pensée dans sa globalité, avec une incitation pour les stationnements de longue durée vers les parcs de gares et les stationnements de courte durée vers les parcs de centre.

Sans aborder les raisons diverses qui font que les voitures continuent de représenter une part très importante dans les déplacements, notamment urbains ou en direction de la ville, on ne peut pas dire que les automobilistes étaient fortement pénalisés. Et cette facilitation tarifaire permettait déjà à tous de se rendre plus aisément dans les centres urbains de la Métropole de Lyon.

C'est à présent une tranche horaire de 15 minutes qui est imposée par l'article 6 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, mesure mise en pratique -comme il a été dit précédemment- dès l'été 2015. Nous nous préparons donc à nous conformer à cette loi et à l'appliquer. Le passage à une tranche de 15 minutes permettra, de ce fait, aux automobilistes de nouvelles économies grâce à une tarification plus progressive.

Nous regrettons juste une petite ambiguïté concernant lesdites économies, avec une hausse des tarifs qui n'est pas stipulée dans le projet de délibération avec laquelle nous ne sommes pas en désaccord mais qui aurait eu le mérite d'être davantage explicite. Soyons justes ! La hausse n'est pas conséquente et l'automobiliste ne s'en trouvera pas outrancièrement lésé. Evidemment, il ne nous a pas échappé que les chiffres d'affaires seront plutôt stables, ce qui est un bon point. Le forfait week-end aura, à convenance, un double avantage : d'une part, un impact économique salutaire pour nos sites ; d'autre part, il permettra aux visiteurs et touristes d'avoir recours ensuite à des déplacements doux ou à des transports en commun.

Vous nous avez démontré depuis des années, monsieur le Président, par vos décisions, que toute politique méritait d'être étudiée de manière globale et cohérente. Nous nous permettons, de ce fait, d'encourager toute politique allant dans ce sens concernant une offre de déplacements pérenne. Nous ne pouvons donc, concernant cette délibération, faire fi des autres moyens de transports, notamment des transports en commun et des passerelles à travers les points de centralité multimodaux que vous développez et auxquels nous souscrivons absolument.

Nous regrettons néanmoins qu'une hausse constante des tarifs du SYTRAL ait lieu ces dernières années, qui permet effectivement des investissements toujours tournés en faveur des utilisateurs mais qui, par manque de dégressivité, peuvent pénaliser les personnes les plus précaires et ne bénéficiant pas

des tarifs sociaux, résidant pour beaucoup en périphérie des centres urbains et qui sont donc doublement pénalisés. C'est pourquoi nous espérons qu'une tarification plus solidaire soit mise en œuvre et intervienne, en appui de toutes les politiques en faveur des modes de déplacements doux et de transports en commun que vous développez. J'ai conscience, monsieur le Président, d'avoir dépassé le cadre de la délibération qui nous occupe. Je trouve néanmoins indispensable pour notre Métropole d'opérer une tarification plus progressive qui s'inscrirait dans le cadre d'une politique globale des transports permettant à tous de se mouvoir plus facilement. Il en va d'un esprit de cohérence et d'équité.

Pour ce qui concerne cette délibération, notre groupe votera en sa faveur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Si, comme ça, brusquement, je vous demandais le tarif justement un peu réduit, vous sauriez le donner ?

Mme la Conseillère HOBERT : Là, comme ça, non !

M. LE PRÉSIDENT : Ah bon ! Donc vous parlez sans savoir exactement quels sont les tarifs. C'est bien gentil de dire que le SYTRAL n'a pas de tarif social ! Madame Michèle Vullien travaille là-dessus depuis une dizaine d'années, donc évidemment qu'il y a une tarification sociale !

Ensuite, le groupe UDI et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, par cette délibération, vous nous proposez l'homogénéisation des tarifs de nos parkings publics pour être en conformité avec la nouvelle loi. Cet acte reste néanmoins incomplet par l'absence d'une vision affichée de politique ambitieuse et incitative des modes de transports alternatifs.

Il est de notre devoir ou plus exactement du devoir de notre collectivité d'inciter les Métropolitains à utiliser encore plus les modes de déplacements alternatifs et le stationnement peut être, pour cela, un puissant outil incitatif. L'an dernier, le Président de notre groupe avait présenté un plan d'actions pour développer le covoiturage. Un des axes de ce projet concernait justement le stationnement en proposant aux covoitureurs un tarif spécifique pour accéder aux parkings lyonnais. Le covoiturage, avec ce projet, deviendrait plus qu'un outil marketing pour se donner une bonne conscience écologique mais deviendrait alors un véritable outil de transport en commun individuel.

Alors, vous allez dire encore une fois que nous sommes des donneurs de leçons mais je tenais à affirmer publiquement qu'il était nécessaire que vous engagiez, monsieur le Président, une vraie réflexion incitative sur ce sujet. La prochaine révision du PDU sera, de ce point de vue, une opportunité à ne pas manquer. Nous reparlerons alors du développement des parcs relais ou plus généralement de la place de la voiture en ville, des sujets qui tiennent à cœur aux élus du groupe UDI.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller HAVARD : Monsieur le Président, une intervention rapide à l'occasion de cette délibération sur la révision des tarifs de stationnement, une tarification qui est revue à la baisse pour la durée de facturation mais à la hausse pour la recette

attendue. Une hausse, certes modeste, mais une hausse de plus et qui justifiera notre abstention.

Alors, dans cette délibération, il y a un certain nombre de sujets positifs ; je pense, notamment, à l'ouverture du parking de la Bourse, qui était effectivement une forme d'aberration puisque ce parking n'est pas plein et, quand on sait la difficulté qu'il y a à certaines périodes de la journée ou du week-end, cette mutualisation d'un équipement existant est incontestablement un plus dans cette nouvelle tarification.

Mais il y a là encore une réflexion d'ensemble à avoir sur cette question de la tarification des parkings, en lien avec deux sujets.

Un sujet qui se posera à nous très bientôt, celui de la dépenalisation du stationnement et qui devra nous conduire à avoir à nouveau une réflexion d'ensemble sur la tarification dans les parkings et la tarification en surface, qui sera sans doute une redevance d'occupation du domaine public et non plus le paiement d'un droit.

Un deuxième sujet -que nous avons un peu évoqué pendant la campagne mais qui, de mon point de vue, reste pertinent, notamment dans les zones tendues en matière de stationnement-, qui reste un modèle à inventer même si d'autres villes ou d'autres pays le pratiquent, c'est celui de la mutualisation des équipements, y compris privés. Il y a effectivement un certain nombre de parkings d'entreprises qui servent peu les week-ends et pourraient servir à d'autres. Reste à trouver le modèle et les gestionnaires. C'est compliqué mais ce sont des pistes qui permettraient aussi de pouvoir avoir une réflexion d'ensemble et de mutualiser surtout des équipements différents, existants, pour différents publics. Il y a les parkings actuels, il y a les parkings en cours de construction. Or, je ne vous demanderai pas de faire le point ce soir sur le parking Saint Antoine, on le verra très prochainement au Conseil d'administration de Lyon Parc Auto.

Mais c'est vrai que cet ensemble de réflexions entre les parkings existants, les parkings privés qui peuvent faire l'objet d'une utilisation meilleure et mutualisée, y compris pour un service public, la question de la dépenalisation du stationnement payant doit nous conduire à envisager la construction de nouveaux parkings dans un cadre qui va profondément changer et, dans cette période de disette d'argent public que votre Gouvernement génère auprès des collectivités locales, c'est toute une réflexion qu'il faudra que nous ayons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ces dossiers aux voix.

Adopté, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

N° 2015-0279 - déplacements et voirie - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0279. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier qui vous est présenté ce soir concerne le lancement d'une procédure en vue de

l'attribution de 20 marchés de travaux d'entretien et de petits marchés d'investissements sur l'ensemble de notre territoire. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, une petite remarque avant de débiter mon intervention : vous avez dit tout à l'heure que vous trouviez que le périphérique nord était un équipement indispensable au fonctionnement de la circulation dans l'agglomération. Je suis très content de vous l'entendre dire. J'aimerais bien qu'on retrouve d'ailleurs le tableau des votes des élus socialistes en 1990 sur la création du périphérique nord et la création du péage, à l'époque, en 1993 ou 1994. On le saura pour la prochaine fois. Vous parliez de cohérence de votes tout à l'heure ; je pense qu'en matière de cohérence, vous n'avez pas de leçon à donner à notre groupe.

La deuxième chose concerne ce rapport qui parle de la voirie et je regrette, comme un bon nombre de nos collègues,...

M. le Vice-Président BRET : Vous n'avez pas regardé !

M. le Conseiller PETIT : Ecoutez, monsieur Bret, laissez-moi finir ! Nous souhaiterions que les rapports qui concernent la voirie soient placés en début de Conseil et pas systématiquement en fin, ce qui prouve à quel point vous vous intéressez ; ce serait tout de même un peu mieux qu'on évite de les reléguer de façon permanente en fin de Conseil.

Ce rapport est l'occasion de nous interroger sur le pilotage des budgets dans notre nouvelle Métropole. Vous avez souvent argumenté la création de la Métropole en mettant en avant les économies d'échelles, en prenant régulièrement comme exemple la voirie. Aujourd'hui, vos déclarations sont beaucoup plus mesurées sur les économies en général et, sur la voirie en particulier, c'est carrément le flou complet. Le pire est que plus nous multiplions les réunions de travail entre élus en commissions ou avec les services concernés de la Métropole, plus on nous donne des informations totalement contradictoires.

Pour que chacun comprenne bien l'enjeu, je replace la question dans son contexte : comme chaque année, les Maires ont échangé avec les services de la voirie de la Métropole pour fixer les travaux annuels qui relèvent des enveloppes "proximité". A leur grande surprise, certains Maires se sont vu répondre que leur Commune n'avait plus aucun crédit de proximité pour l'année 2015, leur enveloppe étant réduite à zéro ; d'autres ont été informés que leur enveloppe était réduite tout court ; d'autres encore ont appris que l'enveloppe toute entière était consacrée aux suites à permis de construire qui sont intégrées dans ce budget.

Suite à l'émoi provoqué par cette nouvelle, nous nous sommes naturellement tournés vers les élus responsables de cette compétence pour avoir quelques éléments d'explication. Pas de chance, monsieur Pierre Abadie, sixième Vice-Président chargé de la voirie, n'était pas informé ! Il nous a demandé de voir avec le Cabinet du Président. Nous voilà donc en route mais, coup du sort, le Cabinet non plus ne savait pas de quoi il en retournait !

En commission, la semaine dernière, nous avons donc demandé des explications. On nous a rappelé que le budget de voirie de proximité avait été voté avec une baisse de 13 % si on le compare avec le budget 2014, périmètre Communauté urbaine, et qu'il faut donc trouver des économies. Seule difficulté, dans les documents budgétaires, cette ligne n'apparaît pas distinctement, donc impossible à vérifier en ce qui nous concerne.

On apprend aussi que, finalement, les services de voirie de l'ex-Conseil général vont rester indépendants encore deux ans au niveau fonctionnel mais avec un financement Métropole.

En matière de clarté, d'efficacité et d'économie d'échelle, on a fait mieux !

Plusieurs questions se posent donc :

- quel est réellement le budget voirie sur le périmètre Métropole décomposé entre Communauté urbaine et Département ?

- sur quels critères sont affectés les budgets de voirie par Commune ? Certaines Communes ont beaucoup plus de routes ex-départementales que d'autres, comment cela est-il pris en compte ?

Pour répondre de manière transparente à ces questions, nous avons demandé la communication de documents assez simples. Un bilan des crédits proximité par Commune sur les deux à trois dernières années. En commission, les services nous ont bien confirmé qu'ils possédaient ces chiffres qui sont utilisés pour les maquettes budgétaires. C'est d'ailleurs évident ! On n'imagine pas la deuxième Métropole de France ne pas faire un suivi de ses dépenses dans le cadre d'une comptabilité analytique. Ces chiffres existent mais ils sont secrets !

Et voilà encore le même Vice-Président s'embarlificoter dans une explication pour nous dire que donner les chiffres serait ouvrir les choix de répartition à la critique car toutes les Communes ne sont pas traitées de la même manière. Nous pensons bien que ces différences de traitement se basent sur des critères techniques car personne ici n'oserait imaginer que des enjeux financiers puissent être guidés par de simples considérations politiques. Nous comprenons parfaitement que les coûts ne soient pas linéaires d'une année sur l'autre. Mais cela doit s'équilibrer sur le long terme puisqu'il s'agit de critères techniques. C'est bien la raison pour laquelle nous avons demandé ces chiffres sur plusieurs années.

Les contribuables de nos Communes ont le droit de savoir si leur impôt est utilisé près de chez eux et dans quelles proportions ! Aussi, nous vous réitérons, monsieur le Président, de façon très officielle, notre demande pour obtenir ces chiffres.

Pour l'année 2015, on nous indique que les services travaillent à une nouvelle répartition des enveloppes par Communes. Lorsque celle-ci aura fait l'objet d'une validation politique de l'exécutif, nous vous demandons une présentation en commission des crédits pour chaque Commune, justifiés par les critères de répartition et les opérations retenues.

Monsieur le Président, nous ne lâcherons rien sur ce sujet qui touche à la proximité. Rarement, on aura senti votre exécutif aussi mal à l'aise dans une commission de travail, tellement celui-ci semblait ne pas maîtriser son destin. Votre devoir est de répondre à ces interrogations et de ne plus naviguer à vue, comme c'est le cas manifestement sur ce sujet.

N'ayant pas obtenu les réponses élémentaires concernant la répartition des budgets de voirie de proximité, notre groupe votera contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. On va faire toute la clarté puisque, moi, je n'étais jamais allé dans l'examen des voiries de proximité, donc des deux fonds, ceux qui sont décidés par les Maires et ceux qui sont décidés en commun avec les services et les Maires. Et lorsque je regarde aujourd'hui quels sont les chiffres, je m'aperçois que, sur la Ville de Lyon et sur

la ville de Villeurbanne, on est en dessous de la moyenne de l'agglomération. Alors, vous faites bien de me poser cette question parce qu'on va remettre à jour tout cela, on va remettre à niveau les crédits de la Ville de Lyon et de Villeurbanne dans la moyenne de l'agglomération. Merci de m'avoir posé cette question, monsieur Gaël Petit. Croyez-moi, je vais y travailler de très près !

Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2015-0281 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Réalisation du Boulevard urbain est (BUE) - Section la Soie - Participation financière aux travaux de dépollution de la parcelle cadastrée BL 152 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0281. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de la réalisation du boulevard urbain est (BUE) sur la section la Soie. Il s'agit d'une participation financière aux travaux de dépollution d'une parcelle et donc l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme doit être complétée de cette recette de 370 k€. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc deux minutes pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, je vais parler de ce que je connais, ce n'est pas les parkings, je vais parler des pistes cyclables. Le boulevard urbain est est ouvert. Nous avons évoqué, il y a quelques années, les craintes concernant le sectionnement des itinéraires cyclables. Aujourd'hui, pour les tronçons réalisés, nos craintes sont levées. Le 23 mai 2011, dans cette enceinte, je disais : "Ce projet de boulevard urbain est donne ainsi, par sa structuration, l'opportunité à chacun de construire sa mobilité au gré de ses contraintes".

Cependant, monsieur le Président, si la route et la voie bus sont cohérentes avec les usages, c'est avec stupeur que j'ai découvert les aménagements cyclables de cette nouvelle voirie censés répondre aux déplacements quotidiens des usagers de l'est lyonnais. Je ne sais même pas comment vous exprimer ma consternation face au choix du revêtement choisi pour cette piste cyclable et à quel point elle est inadaptée à un usage quotidien, un usage efficace. Le choix pour une piste cyclable d'un revêtement sablé est discutable mais peut se comprendre sur un équipement de loisirs comme l'Anneau bleu. Il permet de limiter les conflits entre les usagers en limitant la vitesse par une structure moins roulante et complètement inadaptée à des vélos efficaces. A l'inverse, les axes vélos structurants comme la piste du T3 -qui mériterait une dénomination, soit dit en passant- serait de répondre aux besoins d'efficacité maximale pour répondre à l'objectif de permettre aux vélos d'être une alternative crédible à l'usage de la voiture.

Toutes les études montrent que les vitesses de déplacement des vélo-taieurs -comme on appelle parfois ceux qui vont travailler en vélo-...

M. LE PRESIDENT : Il vous reste trente secondes !

M. le Conseiller QUINIOU : C'est parfait ! ...sont largement supérieures à 20 kilomètres/heure et ont donc besoin de pistes structurantes et roulantes, propres et praticables même par temps de pluie, des véloroutes en somme. C'est donc raté pour cette nouvelle piste et c'est vraiment dommage ! Malheureusement, ce type de choix illustre ce qui peut arriver quand les décisions sont prises d'un peu trop loin et où les attentes des urbains du centre ne sont pas forcément celles des périurbains.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Roland Crimier, est-ce que les services de la Métropole de Lyon sont vraiment ignares ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur Christophe Quiniou, j'avais été très attentif à votre question en commission déplacements et voirie puisque vous avez fait quelques remarques, que je partage, sur les abaissements de trottoirs.

Simplement, il y a deux raisons pour lesquelles cette piste est aujourd'hui en stabilisé -et qui va se stabiliser un peu plus- : c'est que cela coûte moins cher effectivement et, du côté développement durable, c'est un peu moins de béton, d'enrobé et de pétrole, donc c'est aussi un gain significatif.

Il y a une autre raison qui est beaucoup plus technique : le côté ouest du boulevard Urbain Est va recevoir des aménagements et des réseaux, il va falloir passer quelques canalisations et faire des entrées charretières ; et vous auriez eu raison, monsieur Christophe Quiniou, à juste titre, si cela avait été de l'enrobé ou du béton désactivé, de vous insurger à ce moment-là qu'on casse des revêtements neufs. Donc, effectivement, il faut attendre un peu que les canalisations se réalisent, avec une mesure d'économie qui a été prise pour la réalisation de cette piste cyclable en stabilisé. On la découvre aujourd'hui, on n'avait jamais eu de remontées.

Par ailleurs, ce n'est pas la première piste en stabilisé qui existe au niveau des routes et des déplacements, vous en avez cité quelques-unes. Un peu de patience ! Attendons aussi que l'urbanisation se termine pour éviter des surcoûts. Le surcoût pour un revêtement très efficace que vous souhaitiez c'est en gros 500 000 €, qu'il aurait fallu abîmer ou dégrader dans beaucoup d'endroits. Donc, voilà, on a une solution transitoire en stabilisé. Ce n'est pas une première.

Vous aviez également signalé qu'il y avait 150 ou 200 mètres de gravillons auprès d'un carrefour. Les travaux sont en train de se terminer. Là, c'est un béton désactivé qui sera fait au niveau de l'approche du carrefour, pour répondre aussi à la remarque que vous aviez faite à l'époque.

Donc, voilà, solution transitoire, un peu moins de confort mais un peu d'économies aussi à terme. On regarde aussi l'ensemble de ces éléments-là. Donc, à terme, vous aurez satisfaction, monsieur Christophe Quiniou.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

M. LE PRESIDENT : Nous en avons terminé pour ce soir avec les dossiers avec débat. Nous allons passer aux dossiers sans débat.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2015-0280 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0282 - Entretien du réseau routier sur les voies sécantes en limite de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône - Convention avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0283 - Transfert de gestion du réseau routier sur les voies limitrophes de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône - Convention avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0280, 2015-0282 et 2015-0283. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2015-0291 - Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et le District de Bamako (Mali) pour la période 2015-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2015-0292 - Convention de coopération tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville d'Erevan (Arménie) pour la période 2015-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2015-0293 - Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba (Ethiopie) pour la période 2015-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller

délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0291 à 2015-0293. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dossiers. Le dossier numéro 2015-0292 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Sur la ligne "Total" du tableau figurant dans l'exposé des motifs, il convient de lire :

."63 000" au lieu de "66 000",
."18 000" au lieu de "15 000".

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2015-0294 - Attribution d'une subvention au syndicat professionnel SYROBO à l'occasion du salon de la robotique personnelle INNOROBO à Lyon du 1er au 3 juillet 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère Jannot comme rapporteur du dossier numéro 2015-0294. Madame Jannot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère JANNOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère JANNOT.

N° 2015-0297 - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative pour son programme d'actions 2015 au titre de Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE) et au titre de l'économie sociale et solidaire et du développement des actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0298 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon bande dessinée organisation pour l'organisation du volet professionnel du festival de la bande dessinée de Lyon en 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0300 - Attribution de subventions au profit de la fondation Entrepreneurs de la Cité (EDC), du Réseau Entreprendre Rhône (RER) et de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour leurs programmes 2015 de financement et d'assurances des créateurs d'entreprises - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0301 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise en 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0304 - Filières sécurité - Attribution de subventions aux associations Cluster EDEN et Forum international des technologies de la sécurité (FITS) pour leur programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0297, 2015-0298, 2015-0300, 2015-0301 et 2015-0304. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

- dossiers n° 2015-0297, 2015-0298, 2015-0300 et 2015-0301 : adoptés à l'unanimité.

- dossier n° 2015-0304 : adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0302 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions à Rhône insertion environnement (RIE), Médialys et Fédération des entreprises d'insertion Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Bouzerda comme rapporteur du dossier numéro 2015-0302. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Martial Passi et Yves Jeandin, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'association MEDIALYS, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0305 - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2015-0305. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

M. le Président COLLOMB, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE absente momentanément : Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE absente momentanément.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2015-0307 - Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (ADEMAS-69) - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Gailliot comme rapporteur du dossier numéro 2015-0307. Madame Gailliot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLIOT.

N° 2015-0310 - Etablissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées - Conventions de paiement par avances mensuelles - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Le Franc comme rapporteur du dossier numéro 2015-0310. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2015-0311 - Saint Genis Laval - Sainte Foy lès Lyon - Oullins - Irigny - Grigny - Givors - Pierre Bénite - Charly - Vernaison - Financement du dispositif d'intégration Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) Lyon sud - Convention pluriannuelle 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro 2015-0311. Madame Runel, vous avez la parole.

M. le Président COLLOMB, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément : Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0315 - Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Avenant n° 1 à la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de la librairie-boutique du Musée des Confluences - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2015-0315. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Avis favorable de la commission. Le dossier numéro 2015-0315 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par : "Par courrier en date du 17 mars 2015", il convient de lire : "son intention" au lieu de "son choix".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

M. LE PRÉSIDENT : On fera les pointages sur la suppression des indemnités au départ, au milieu, à la fin, parce que moi, je suis là au départ, au milieu et à la fin...

Je le rappelle, 0 € d'indemnités sur la Métropole de Lyon. C'est du bénévolat à l'état pur.

(Rires dans la salle).

N° 2015-0316 - Lyon - Attribution de subvention à l'association RESEAU - Le Périscope et à l'établissement public Jazz à Vienne dans le cadre des actions en résonance du Pôle métropolitain dans le domaine culturel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0321 - Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et divers sites - Autorisation de signer les avenants n°2 aux marchés n° 11 106 à 11 118 et n° 11 120 à 11 128 après avenants de transfert partiel des marchés à la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0316 et 2015-0321. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0319 - Fonctionnement des collèges publics et des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Participations financières aux transports pédagogiques - Principes et cadre d'attribution - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0320 - Fonctionnement des collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Participations financières en faveur des voyages internationaux - Principes et cadre d'attribution - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Berthilier comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0319 et 2015-0320. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0327 - Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) - Programme d'actions 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2015-0330 - Financement des investissements - Agence France locale - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France locale - Année 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0327 et 2015-0330. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Richard Brumm et Max Vincent, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale (AFL) - Société territoriale, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2015-0330.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2015-0328 - Décroisement des services du Conseil général du Rhône et de la Métropole de Lyon - Convention de coopération - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0329 - Coopération entre le Service départemental - métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône et la Métropole de Lyon - Convention de mutualisation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0328 et 2015-0329. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0331 - Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (ADEMAS-69) - Mise à disposition de personnels - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Conseillère déléguée Brugnera comme rapporteur du dossier numéro 2015-0331. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0342 - Bron - Rillieux la Pape - Avenant à la convention de délégation de service public des cimetières de Bron, Rillieux la Pape, et crématorium - complexe funéraire de Bron du 22 décembre 1994 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2015-0342. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0346 - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Attribution de subventions aux agriculteurs dans le cadre de la lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme

rapporteur du dossier numéro 2015-0346. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0350 - Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Alakamisy Itenina pour la réhabilitation du réseau et la mise en place d'un gestionnaire professionnel pour le centre d'Alakamisy Itenina - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0351 - Communes du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais (SAGE) - Mise en oeuvre des actions du SAGE - Attribution et demande de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0354 - Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration de Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 3 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0350, 2015-0351 et 2015-0354. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0353 - Poleymieux au Mont d'Or - Assainissement du quartier du Nerbey - Attribution d'une aide financière à l'Association des riverains du chemin de Nerbey pour le raccordement au réseau public d'assainissement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0355 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau Vive pour le projet intercommunal eau et assainissement de Illéla (PICEA-I) 1^{ère} année - Niger - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0353 et 2015-0355. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2015-0359 - Quincieux - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Extension de la prescription, des objectifs poursuivis et des modalités de concertation sur le territoire de la Commune de Quincieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0366 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Convention-type de participation des constructeurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0369 - Quincieux - Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée : pôle ADS - Convention avec la Commune de Quincieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0374 - Villeurbanne - Programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles - Dispositif d'animation - Convention de participation financière avec la Ville - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0359, 2015-0366, 2015-0369 et 2015-0374. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Quatre rapports, quatre avis favorables de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2015-0365 - Lyon 6° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Thiers - Achèvement du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) et du programme des équipements publics (PEP) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2015-0365. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0367 - Lyon 7° - Opération 75, rue de Gerland - Projet urbain partenarial (PUP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Panassier

comme rapporteur du dossier numéro 2015-0367. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PANASSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PANASSIER.

N° 2015-0370 - Givors - Ilots Salengro et Zola - Aménagement - Indemnités de consultation des candidats - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2015-0370. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2015-0372 - Vénissieux - Relogement des familles sédentarisées de gens du voyage - Attribution d'une subvention à la Commune de Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2015-0373 - Rillieux la Pape - Vénissieux - Saint Priest - Craponne - Lyon 2° - Francheville - Dardilly - Caluire et Cuire - Vaulx en Velin - Meyzieu - Chassieu - Saint Genis Laval - Grigny - Bron - Neuville sur Saône - Lyon 9° - Ecully - Corbas - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2015 d'aide à la gestion des aires d'accueil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0372 et 2015-0373. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

Vœu présenté au nom du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines et du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain relatif à l'avenir de l'Internat Favre

M. LE PRÉSIDENT : Nous en arrivons, pour reprendre nos débats, à un vœu présenté par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Madame Perrin-Gilbert, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Deux remarques et la présentation du vœu.

Première remarque, je présente ce projet devant notre assemblée délibérante au nom du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Ce projet de vœu dispose aussi du soutien du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés puisqu'il est dans la continuité du courrier qu'ensemble, nous vous avons adressé le 19 janvier dernier ainsi qu'à madame la Ministre de l'Education nationale et pour lequel nous n'avons eu, à ce jour, aucune réponse.

Deuxième remarque, un règlement intérieur amendé a été adopté tout à l'heure. Ce règlement intérieur, tel qu'il a été amendé par le groupe Synergies-Avenir et adopté par la majorité de ce Conseil, prévoit que l'auteur d'un projet de vœu peut demander à le soumettre au vote du Conseil.

Je demande donc que le projet de vœu que je vais vous présenter, au titre du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, soit soumis au vote de notre assemblée délibérante.

Je vous présente donc le vœu. Il concerne l'avenir de l'Internat Favre.

Un fait nouveau et inédit s'est produit dans l'histoire de nos institutions : la naissance d'une nouvelle collectivité territoriale, la Métropole de Lyon, qui a repris sur son territoire l'ensemble des compétences anciennement dévolues au Département. L'action sociale, les collèges et la protection de l'enfance font partie de ces compétences.

Parallèlement, la Ville de Lyon se prépare à se séparer de son internat municipal, l'Internat Favre, au motif qu'elle ne peut assumer à elle seule les dépenses de fonctionnement de cet établissement.

Nous pensons que, malgré son âge, l'Internat Favre répond à une mission toujours très actuelle : assurer l'égalité de l'accès au savoir à des enfants qui, en raison de circonstances particulières dans leur existence, éprouvent des difficultés. Il y répond d'autant mieux que l'Internat travaille sur un projet pédagogique écrit en 2011 et validé par la Ville de Lyon pour la période 2011-2017.

Nous pensons que cette mission peut se penser à l'échelle de la Métropole et que nous avons l'occasion non seulement de conserver l'Internat Favre mais surtout de le transformer en un internat métropolitain dès l'année prochaine.

Il s'agira ainsi d'élargir la base géographique des enfants accueillis (59 Communes au lieu d'une seule) mais aussi sans doute reconsidérer le projet dans le cadre du projet d'établissement de l'Internat. Nous proposons de faire évoluer l'outil plutôt que de le casser.

Le budget de fonctionnement pourrait être revu également : si plus d'enfants sont accueillis -et le site le permet-, la base de la participation des familles sera élargie. De même, les Villes dont sont originaires les enfants pourront également participer au financement de l'Internat aux côtés de la Métropole, selon des proratas qui pourront être élaborés en concertation. L'Etat pourrait également être sollicité sur ces nouvelles bases.

Nous demandons donc au Président de la Métropole d'engager un travail avec les Maires de la Métropole, les services métropolitains et communaux concernés, les représentants de l'Etat, les

personnels de l'Internat, afin de redéfinir le projet et les bases de financement de ce qui pourrait être le premier internat métropolitain de France et nous demandons donc de voter ce vœu.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vais essayer d'y répondre. Dans le cadre de la politique de protection de l'enfance, la Métropole de Lyon finance aujourd'hui deux internats qui accueillent des enfants en difficulté et pour lesquels le placement en internat permet un éloignement de leur famille et leur quartier d'origine et une reprise d'une activité scolaire dans un établissement scolaire (école primaire, collège) du secteur d'implantation des internats.

Aujourd'hui, nous travaillons avec l'Association des pupilles de l'enseignement public qui gère ces deux internats situés dans le département du Rhône mais 90 % des enfants de ces deux internats viennent, en fait, du territoire de la Métropole. Nous sommes en train de travailler avec cette association pour que l'on garde un internat dans le département du Rhône parce que c'est mieux de pouvoir éloigner de la Métropole un certain nombre d'enfants et, par contre, nous sommes en train de travailler sur le fait de rapatrier un de ces internats sur le territoire de l'agglomération.

Mais, évidemment, ce sont deux internats, pas trois internats, et nous avons du personnel qui y travaille. Donc on ne peut pas dire aujourd'hui -on ne sait pas combien vont vouloir venir travailler dans l'agglomération- que, mathématiquement, on transfère simplement les 45 postes de l'Internat Favre sur ce nouvel internat. Evidemment, cet internat, quand on aura travaillé sur le rapatriement, on le mettra dans les locaux qui, aujourd'hui, sont ceux de l'Internat Favre.

Je signale que si nous votions ce vœu-là, cela voudrait dire que, d'un coup d'un seul, nous prenons 45 postes, donc 45 salaires pour la Métropole de Lyon. Donc cela voudrait dire, mes chers collègues, que nous faisons un sacré bon en avant ; ou alors on dirait que c'est la Ville de Lyon qui continue à financer et, mes chers collègues, s'il y avait des vœux ici qui, demain, réuniraient des majorités au niveau de la Métropole pour imposer aux Communes à financer un certain nombre d'opérations, là, nous irions très très loin dans la façon dont nous concevons les rapports entre le Conseil de la Métropole et chaque Commune. Moi, je veux bien, je vous crée des majorités puis je vous dis : "Vous allez financer cela !" Evidemment, cela ne peut pas exister.

Or, je rappelle que, pour celles et ceux qui veulent effectivement être au service de l'enfance en difficulté, nous avons repris aujourd'hui l'IDEF et qu'aujourd'hui, à l'IDEF, il nous manque un certain nombre de postes d'éducateurs. Et donc, pour les gens qui travaillent aujourd'hui à l'Internat Favre, soit, pour une part, dans quelques temps, ils seront reconvertis -peut-être mais on ne sait pas dans quelle proportion-, soit ils peuvent aller travailler à l'IDEF tout de suite ; et là, si l'on veut être au service de l'enfance en difficulté, c'est 300 enfants à l'IDEF, là, il y a de quoi effectivement se donner. Voilà comment se pose la problématique.

Donc, comme si nous votions ce vœu et en fonction de ce que nous voterions, ce serait prendre 45 postes supplémentaires et donc accroître le budget de la Métropole de Lyon, vous comprendrez bien que, suivant la jurisprudence que nous venons d'adopter, je ne puisse pas le mettre aux voix.

Merci beaucoup, madame Nathalie Perrin-Gilbert.

Deux minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Vice-Président GEURJON : Monsieur le Président, je regrette effectivement votre décision de ne pas mettre ce vœu au vote et malgré vos explications car, au contraire, vos explications renforcent l'intérêt de ce vœu puisqu'on voit bien, dans vos explications, qu'il y a des possibilités d'évolution, d'où l'intérêt de lancer ces études d'évolution de l'Internat Favre dans les hypothèses que vous avez évoquées. Donc je considère que le choix de fermer l'Internat Favre est précipité dans le contexte actuel. Donc, s'il y a vote, notre groupe votera ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc c'est 2 M€ qu'il faudrait voter en même temps.

Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, cela a été dit, notre groupe soutient ce vœu puisqu'il reprend notre lettre que nous avons rédigée avec d'autres groupes le 19 janvier. Je n'ai pas la même lecture que vous. Je vois bien que ce vœu dit qu'on demande au Président de la Métropole d'engager un travail, travail que vous semblez...

M. LE PRÉSIDENT : On est prêt à engager un travail ! C'est ce qu'on va faire !

M. le Conseiller HÉMON : C'est bien ce que j'entends, monsieur le Président, mais expliquez que le travail est engagé. Vous nous avez donné des éléments de la complexité de ce travail. Ce que nous avons lu dans ce vœu, c'est qu'il est demandé au Président d'engager un travail avec les Maires de la Métropole, etc., afin de redéfinir le projet et les bases de financement du premier internat métropolitain de France. Donc je pense que ce n'est pas aussi engagé dans ces exigences que la manière dont vous l'avez compris, vous.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Oui, je pense que si, effectivement, il y a la possibilité d'engager un travail, nous y sommes favorables, dans le cadre de ce vœu. Je pense que l'on peut faire un travail concernant les conditions et les critères d'accueil des enfants, l'élargissement même des tranches d'âges des enfants, la révision du projet de réussite éducative, donc l'élargissement de ce qu'il fait aujourd'hui, tout en sachant que ce qui est important ce n'est pas forcément les structures en tant que telles mais c'est de répondre aux enfants qui sont aujourd'hui en difficulté et de se mettre en position de trouver les moyens -peut-être par fusion ou par rassemblement des équipes- pour qu'on puisse donner des réponses tout à fait positives aux enfants en difficultés scolaires, éducatives et sociales. Donc, si le travail s'engage aujourd'hui, nous y sommes favorables.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller HAMELIN : Nous soutenons bien sûr ce vœu parce qu'il va dans le sens de ce que nous ne cessons de vous demander, soit ici, soit au Conseil municipal de Lyon, depuis maintenant de nombreux mois concernant cet Internat Favre.

Nous avons entendu vos propos, il y a quelques temps déjà, d'abord sur les nouvelles compétences de la Métropole concernant l'enfance en difficulté. Mais, nous avons entendu aussi vos propos quand vous disiez -et c'est assez récent- : "Ce n'est pas 60 enfants mais 1 000 enfants qu'il faudrait accompagner".

Nous sommes en accord avec ce constat. C'est la raison pour laquelle il faut maintenant passer de l'intention à l'action. C'est le sens de ce vœu, d'ailleurs, de mettre tout le monde autour de la table pour envisager des solutions concrètes mais, pendant ce temps, il est indispensable de maintenir la structure existante de l'Internat Favre, dont les compétences et dont les résultats sont reconnus par tous.

Ce vœu propose de faire évoluer l'outil plutôt que de le casser. C'est bien sûr notre position et c'est la raison pour laquelle nous aurions aimé le voter.

Deux choses par rapport aux propos que vous venez de tenir : vous dites que si on votait ce vœu, ce serait 45 emplois qui s'ajouteraient au budget de la Métropole. Mais non, monsieur le Président, parce que ces 45 emplois, ils existent, vous n'allez pas les licencier.

M. LE PRÉSIDENT : Aujourd'hui, ils sont payés par la Ville de Lyon.

M. le Conseiller HAMELIN : Oui, ils existent, c'est bien ce que je dis.

M. LE PRÉSIDENT : Ils vont être redéployés, comme vous le savez. On voit que vous n'avez pas trop l'habitude.

M. le Conseiller HAMELIN : Et laissez-moi finir, monsieur le Président ! Après vous pourrez me donner des leçons.

Donc les 45 emplois qui sont aujourd'hui pris en compte dans le cadre de l'Internat Favre, même après la fermeture de cet internat, ces 45 emplois vont exister. J'ai bien entendu votre souhait de les transférer à l'IDEF, où il y a 300 enfants. Mais, si on votait ce vœu, les 45 emplois ne se rajouteraient pas au budget parce qu'ils existent déjà dans le cadre de ce budget.

Et, pour tout vous dire, moi, je ne comprends pas : est-ce que vous êtes en faiblesse à ce point-là pour ne pas proposer ce vœu au vote de notre assemblée ? Si vous pensez que vos arguments sont bons, laissons au moins les élus de cette assemblée en décider. Si vous êtes, comme je pense, un petit peu en difficulté sur ce dossier-là, à ce moment-là, je comprends mieux que vous ne souhaitiez pas mettre ce vœu au vote de notre assemblée. Moi, je ne comprends pas que ce vœu ne soit pas proposé au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gérard Claisse, vous expliquez un peu les problèmes de la Ville de Lyon et les thématiques de redéploiement. Mais c'est tout de même extraordinaire qu'on s'occupe des histoires communales ! Attention pour chacun ! J'attire l'attention de chacun !

M. le Vice-Président CLAISSE : Compte tenu de l'heure avancée, je vais être très rapide et dire à monsieur Emmanuel Hamelin que les 40 postes -37,5 équivalents temps plein pour être encore plus précis- représentant l'ensemble des salariés de l'Internat Favre vont être redéployés dans les effectifs de la Ville de Lyon.

En termes de gestion des emplois de la Ville de Lyon, cela va se traduire par la suppression de 40 postes. Ces agents vont être redéployés ensuite sur des postes existants à la Ville de Lyon, soit des postes qui ont été mis en mobilité parce que celui ou celle qui l'occupe actuellement est parti ailleurs ou en retraite. Nous avons aussi un certain nombre de postes vacants inscrits au tableau des effectifs sur lesquels des agents de l'Internat Favre pourront être redéployés. Dans le montant de la masse salariale de la

Ville de Lyon, la suppression de l'Internat Favre va se traduire par la suppression budgétaire pure et simple de ces 40 postes.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, donc vous comprenez que la Ville de Lyon ne veut pas effectivement se retrouver avec 40 postes nouveaux à devoir financer. Donc ces explications étant données et en vertu de l'article 27 que nous avons adopté tout à l'heure, je ne mettrai pas ce vœu aux voix.

Merci beaucoup.

**Question orale du groupe Union des démocrates
et indépendants (UDI) et apparentés
relative la contribution de la Métropole de Lyon
pour le Sommet mondial Climat et territoires**

M. LE PRÉSIDENT : Il y a encore une question de monsieur Christophe Geourjon, ça ne finit jamais !

Mme la Conseillère CROIZIER : Ça ne finit jamais, monsieur le Président, et je suis vraiment désolée parce que c'est un sujet qui nous tient à cœur et on se retrouve à minuit en fin de séance... Ecoutez, ce n'est pas moi qui préside l'assemblée !

2015 est une année décisive dans la lutte contre le réchauffement climatique. Paris reçoit et préside, en effet, en décembre, la 21^{ème} Conférence de l'ONU sur le changement climatique, alias COP 21.

Dans ce cadre, la Région Rhône-Alpes accueille le sommet mondial Climat et territoires porté par les réseaux de collectivités territoriales et d'acteurs non étatiques, sommet qui s'inscrit dans les événements officiels de la COP 21. Près de 800 représentants des territoires locaux venus du monde entier sont ainsi attendus les 1^{er} et 2 juillet à l'Hôtel de Région.

Les propositions des acteurs des territoires sont fondamentales dans le processus de définition d'objectifs concrets.

Dans ce cadre, quelle va être la contribution de la Métropole de Lyon pour cet événement majeur ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Elle va prendre toute sa place. D'ailleurs, j'ai commencé à représenter la Métropole de Lyon à la très belle réunion qu'avait organisée madame Anne Hidalgo à Paris avec les plus grands Maires européens et donc, vous verrez, nous serons très proactifs et nous montrerons surtout quelles sont les réalisations sur le territoire de la Métropole qui, d'ores et déjà, contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 00 heures 00).

Annexe 1

Amendement au règlement intérieur présenté par le groupe Synergies-Avenir



Conseil métropolitain du 11 mai 2015

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Délibération N° 2015-0377

*Albigny-sur-Saône**Cailloux-sur-Fontaines**Charbonnières-les-Bains**Charly**Couzou-au-Mont-d'Or**Craponne**Curis-au-Mont-d'or**Dardilly**Fleurieu-sur-Saône**Fontaines-Saint-Martin**Fontaines-sur-Saône**Genay**La-Tour-de-Salvagny**Limonest**Lissieu**Marcy-L'étoile**Montanay**Neuville-sur-Saône**Poleymieux-au-Mont-d'Or**Quincieux**Rochetaillée-sur-Saône**Saint-Cyr-au-Mont-d'Or**Saint-Didier-au-Mont-d'Or**Saint-Fons**Saint-Genis-lès-Ollières**Saint-Germain-au-Mont-d'Or**Saint-Romain-au-Mont-d'Or**Sathonay-Camp***Article 27 : Vœux ou motions**

Le Conseil de la Métropole peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt métropolitain. Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Métropole de Lyon.

Les vœux ou motions sont des expressions d'opinions qui :

- ne présentent ni caractère décisive, ni engagement juridique ou financier pour la Métropole ;

- ne sauraient former mise en demeure ou injonction vis-à-vis de l'exécutif de la Métropole.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution cinq jours francs au moins avant la séance du Conseil en vue de laquelle il est transmis, sauf cas d'urgence appréciée par le Conseil.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le président ou son représentant en conférence des présidents.

La conférence des présidents enregistre les temps de parole demandés en vue de la mise en discussion du projet de vœu ou de motion.

Il est proposé d'ajouter un dernier alinéa comme suit :

« L'auteur du projet de vœu ou de motion peut demander à le soumettre au vote du Conseil. L'opportunité de la mise aux voix est laissée à l'appréciation du Président du Conseil de la Métropole qui peut, notamment, renvoyer le dossier pour examen par une ou plusieurs des commissions thématiques visées à l'article 29. »

Marc GRIVEL
Président du groupe

Annexe 2 (1/5)

Amendements au règlement intérieur présentés

* conjointement par le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés et le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés

* par le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés

GRAND LYON - La Métropole**GROUPE UMP - DIVERS DROITE et APPARENTES
GROUPE UDI ET APPARENTES**

Conseil métropolitain du 11 mai 2015

AMENDEMENT AU RAPPORT 2015 – 0377

L'article 27 des statuts s'intitule « vœux et motions ». La notion de motion est intégrée pour donner un sens particulier aux souhaits des élus d'échanger en Conseil métropolitain sur des orientations politiques relevant des compétences de la Métropole de Lyon.

Cet article doit aussi permettre d'encadrer ces motions et d'assurer, au nom du respect de la démocratie locale, que le débat ne soit pas empêché ni le vote escamoté. Cette évolution a été demandée suite à la décision du Président de la Communauté urbaine d'interdire le débat et le vote sur la motion déposée par le groupe Synergie-Avenir lors du Conseil du 15 décembre 2014 et concernant le découpage des circonscriptions électorales pour les élections à la Métropole en 2020.

Il est constaté que la rédaction proposée n'apporte pas ces garanties de débat et de vote.

Par ailleurs, les conditions de dépôts deviennent plus restrictives. Or, les précisions apportées n'ont pas d'intérêt juridique puisque ni un vœu ni une motion ne peut contraindre l'exécutif à une décision, mais elles viennent en diminuer la portée politique.

Il est donc proposé d'adopter la rédaction suivante :

« Le Conseil de la Métropole peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt métropolitain. Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Métropole de Lyon.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution cinq jours francs au moins avant la séance du Conseil en vue de laquelle il est transmis.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le président ou son représentant en conférence des présidents.

La conférence des présidents enregistre les temps de parole demandés en vue de la mise en discussion du projet de vœu ou de motion.

Le vœu ou la motion est présenté en séance par un signataire du texte. A l'issue des temps de parole, le vœu ou la motion est soumis au vote du Conseil métropolitain. »

Pour dépôt à la Direction des assemblées et de la vie de l'institution
Le 06 mai 2015

Philippe COCHET

Président du groupe UMP - DIVERS DROITE et APPARENTES

Christophe GEURJON

Président du groupe UDI et Apparentés

Annexe 2 (2/5)

GRAND LYON**La Métropole****GROUPE UMP – DIVERS DROITE et APPARENTES**

Conseil métropolitain du 11 mai 2015

AMENDEMENT AU RAPPORT 2015 – 0377

La modification juridique de l'institution Grand Lyon de Communauté urbaine à Métropole a aussi impliqué, la création d'une collectivité territoriale à statut particulier.

Cette collectivité doit donc se doter des outils permettant une gestion administrative et financière de son institution basée sur les décisions des représentants des groupes politiques qui font vivre cette Assemblée.

L'instance chargée de ces attributions est la questure.

La questure a en charge essentiellement la répartition des moyens financiers des groupes, le contrôle de l'exécution du budget. Elle prend en charge aussi certaines tâches liées directement au fonctionnement de l'Assemblée (répartition des bureaux, accès aux salles de réunions, moyens matériels mis à disposition des groupes...).

Il est précisé que ce service de la questure existe au sein du Conseil régional Rhône-Alpes.

Il est donc proposé de créer une section supplémentaire ainsi rédigée :

Section XX - " DES QUESTEURS "**Article XX**

Les questeurs ainsi que leur suppléant, sont désignés par chaque groupe déclaré.

La questure est présidée par un questeur désigné par un vote à la majorité. Ce vote se tient annuellement lors de la première réunion de l'année civile.

Article XX

Les questeurs ont la charge, sous l'autorité du président du conseil métropolitain qui est présent ou représenté aux réunions, de suivre les questions relatives aux moyens immobiliers, mobiliers et en personnel des assemblées métropolitaines ainsi qu'aux conditions de fonctionnement des groupes d'élus.

Le président du conseil métropolitain, à son initiative ou sur demande du conseil métropolitain, peut les saisir de toute question particulière relevant de leurs compétences.

Les questeurs sont informés régulièrement des activités organisées à l'intention du personnel ainsi que des projets importants le concernant.

Ces questions sont étudiées en réunion de questure comprenant le président du conseil métropolitain ou son représentant, les questeurs assistés du directeur

Annexe 2 (3/5)

général des services ou de son représentant et des membres des services intéressés, avant d'être soumises par le président du conseil métropolitain, pour décision , aux instances compétentes (président du conseil métropolitain, commission permanente ou conseil métropolitain).

Pour le calcul de la majorité requise pour les avis de questure, les questeurs ou leurs mandataires représentent un nombre de voix égal au nombre de personnes inscrites dans leur groupe.

Entre les réunions, le questeur qui assure la présidence est habilité à agir en leur nom pour les problèmes qu'il serait nécessaire de résoudre d'urgence. »

Pour dépôt à la Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Le 05 mai 2015

Philippe COCHET
Président du groupe

Annexe 2 (4/5)

GRAND LYON**La Métropole****GROUPE UMP – DIVERS DROITE et APPARENTES****GROUPE UDI ET APPARENTES**

Conseil métropolitain du 11 mai 2015

AMENDEMENT AU RAPPORT 2015 – 0377

La modification juridique de l'institution Grand Lyon de Communauté urbaine à Métropole a aussi impliqué, la création d'une collectivité territoriale à statut particulier.

Cette collectivité doit donc s'organiser afin d'assurer la lisibilité de ses choix politiques et assurer une réelle transparence dans les expressions et les votes des représentants élus.

Pour cela, il est proposé de modifier **l'article 73** du règlement intérieur selon les modalités suivantes :

- **La suppression de l'alinéa suivant :**

« Plusieurs groupes peuvent s'associer, l'espace qui leur est alors réservé correspond à l'espace dont aurait droit un groupe dont l'effectif est égal à la somme des effectifs concernés. »

- **De compléter l'article par l'alinéa suivant :**

« Les tribunes sont réparties entre deux sections formalisées dans la mise en page. Une section « majorité » et une section « opposition ». Chaque groupe politique détermine sa section d'appartenance. »

- **De compléter le dernier alinéa ainsi :**

« Ce même droit à l'expression est organisé sur le site Internet de la Métropole de Lyon et sur toute publication papier ou électronique de la métropole dans laquelle les membres de l'exécutif s'expriment »

Pour dépôt à la Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Le 05 mai 2015

Philippe COCHET

Président du groupe UMP - DIVERS DROITE et APPARENTES

Christophe GEOURJON

Président du groupe UDI et Apparentés

Annexe 2 (5/5)

GRAND LYON**La Métropole****GROUPE UMP – DIVERS DROITE et APPARENTES**

Conseil métropolitain du 11 mai 2015

AMENDEMENT AU RAPPORT 2015 – 0377

La modification juridique de l'institution Grand Lyon de Communauté urbaine à Métropole a aussi impliqué, la création d'une collectivité territoriale à statut particulier.

Cette collectivité doit donc s'organiser afin d'assurer la lisibilité de ses choix politiques et assurer une réelle possibilité de débat et d'échange au sein du Conseil métropolitain.

Ce besoin est d'autant plus prégnant aujourd'hui qu'une partie des compétences du Conseil métropolitain ont été confiées à la Commission permanente qui est une instance où ne siègent que des élus de la majorité.

Par ailleurs, on constate lors de la discussion de nombreux rapports soumis au vote, que les interpellations des groupes politiques, toute sensibilité confondue, n'obtiennent ni prise en compte ni même des éléments de réponse de la part de l'exécutif.

Pour cela, il est proposé de modifier **l'article 67** du règlement intérieur selon les modalités suivantes :

« Les conseillers métropolitains peuvent poser au Président du Conseil des questions orales dites 'questions d'actualité' ayant trait aux affaires de la métropole, sauf à l'occasion de la séance consacrée à l'examen du budget primitif.

Le nombre des questions orales est limité pour chaque groupe à une question par tranche de 10 élus, chaque tranche entamée donnant droit à une question par séance, et une pour l'ensemble des élus non-inscrits.

Les questions orales sont déposées le jour de la séance, au plus tard une heure avant l'heure de la convocation officielle au Cabinet du Président, pour être examinées au moment de l'ouverture de la séance.

Le sujet de la question déposée auprès du Cabinet sous format papier devra être explicite et détaillé afin de permettre à l'exécutif de préparer une réponse appropriée.

Au moment où la question est appelée à discussion, l'auteur en rappelle l'objet en deux minutes maximum. Après la réponse d'une durée maximale de trois minutes, l'auteur de la question dispose d'un droit de réplique dont la durée ne peut excéder une minute. »

Pour dépôt à la Direction des assemblées et de la vie de l'institution
Le 05 mai 2015

Philippe COCHET
Président du groupe

Annexe 3 (1/4)

Amendements au règlement intérieur présentés par
le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)



Conseil de la Métropole de Lyon – Séance publique du 11 mai 2015

Projet de délibération 2015-0377 : Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon

Amendements déposés par le groupe GRAM

Amendement n°1 : article 1

Le Groupe GRAM de la Métropole de Lyon croit en la **nécessaire séparation des fonctions exécutive et délibérative au sein du conseil métropolitain, ceci afin d'en assurer un fonctionnement démocratique.**

Ce principe démocratique fort doit selon nous se retrouver au sein du règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon.

L'article 2 prévoit bien que **le Conseil de la Métropole est l'organe délibérant de la Métropole de Lyon.**

Concernant *l'article 1*, nous souscrivons au fait que **le Président de la Métropole représente la collectivité et qu'il lui appartient de déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.**

En revanche, à partir du moment où il y a délégation de fait à des vice-présidents en exercice, nous avons une observation sur l'entame de l'article 1 qui réduit l'organe exécutif de la Métropole au seul Président du Conseil de la Métropole. Cette entame engendre de plus, une confusion entre pouvoirs délibératif et exécutif. (« Le Président du Conseil de la Métropole est l'organe exécutif de la Métropole de Lyon. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de la Métropole »).

Aussi nous proposons les modifications suivantes :

Article 1 : Cadre légal

« Le président du Conseil de la Métropole et ses vice-présidents constituent l'organe exécutif de la Métropole de Lyon. Ils exécutent les délibérations du Conseil de la Métropole ainsi que les décisions de la Commission permanente.

Le président du Conseil de la Métropole ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il représente la Métropole de Lyon dans les délégations [suite de l'article inchangée] »

Annexe 3 (2/4)

Amendement n°2 : article 27

L'article 27 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon pour le mandat 2015-2020 porte sur les vœux ou motions.

Nous partageons la nécessité de prévoir et d'encadrer ce type de procédures qui ne doivent pas faire obstruction au bon fonctionnement de la collectivité. Il ne s'agit notamment pas de contraindre l'exécutif qui reste toujours maître des décisions qu'il prend.

En revanche, il s'agit de donner à l'assemblée délibérante qu'est le conseil de la métropole (ainsi que le rappelle l'article 2) la possibilité de faire connaître à l'exécutif son point de vue sur des sujets relevant des compétences de la Métropole. Le vœu Pour ce faire, il est important que ce point de vue soit clairement explicité, y compris par le moyen du vote sur le vœu ou la motion soumis au débat. Le vote est le moyen pour l'assemblée délibérante de faire connaître sa position.

Le groupe GRAM propose donc d'amender l'article 27 de la manière suivante :

Article 27 : vœux ou motions

« Le Conseil de la Métropole peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt métropolitain. Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Métropole de Lyon.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution cinq jours francs au moins avant la séance du Conseil en vue de laquelle il est transmis, sauf cas d'urgence appréciée par le Conseil.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le président ou son représentant en conférence des présidents. La non recevabilité d'un projet de vœu ou de motion devra être motivée en conférence.

La conférence des présidents enregistre les temps de parole demandés en vue de la mise en discussion du projet de vœu ou de motion.

Le projet de vœu ou de motion est présenté en séance par l'un de ses rédacteurs. A l'issue de la discussion autour du projet de vœu ou de motion, ce dernier est soumis au vote du Conseil métropolitain. »

Amendement n°3 : article 34 et amendement n°4 : article 45

La publicité des débats fait partie des conditions d'exercice démocratique de nos fonctions électives. Le caractère public des débats doit donc être la règle, le caractère privé une possibilité qui doit demeurer l'exception.

Aussi, nous proposons d'amender les articles 34 et 45 en ce sens :

Annexe 3 (3/4)

Article 34 : Commission générale

« La commission générale comprend tous les membres du Conseil de la Métropole.

Sa présidence est assurée par le Président du Conseil de la Métropole.

Elle est convoquée par celui-ci cinq jours francs au moins avant la date de sa réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

La commission générale est publique. Elle peut siéger à huis clos

- à la demande du Président après en avoir informé les membres de la conférence des présidents ainsi que chaque élu non inscrit dans un groupe politique constitué au sein du Conseil,
- ou sur demande du tiers au moins des membres du Conseil de la Métropole en exercice.
-

[suite de l'article inchangée]

Article 45 : Publicité des séances

Les séances de la Commission permanente sont publiques.

Exceptionnellement, elles peuvent revêtir un caractère privé

- sur demande motivée du Président après en avoir informé les membres de la Commission permanente, ainsi que les présidents des groupes constitués au sein du Conseil et chaque élu non inscrit,
- ou sur demande motivée du tiers au moins des membres de la Commission permanente.

[suite de l'article inchangée]

Amendement n°5 : Article 56

Le GRAM prend acte que le débat et le travail politiques portant sur les instances territoriales -et notamment les conférences territoriales des maires- ont été repoussés, en commission Règlement Intérieur, à un temps incertain.

Il serait donc très insuffisant d'amender les articles 49, 50, 51, 52, 53 et 54 : **il est indispensable d'avoir un travail sérieux et de fonds avec toutes les composantes politiques et tous les territoires de la Métropole.** Ce travail portera sur la nature même de la Métropole de Lyon, le respect de la diversité des territoires, le pouvoir d'initiative des territoires, l'articulation entre les différents niveaux d'exercice du politique.

Nous déposons en revanche un amendement sur l'article 56 concernant la composition de la conférence métropolitaine, estimant qu'une articulation doit être trouvée entre le règlement intérieur de la Métropole et la loi PML qui prévoit à Paris, Lyon et Marseille des représentants légaux aux arrondissements.

Annexe 3 (4/4)***Article 56 : Composition et Présidence***

« La Conférence métropolitaine est présidée de droit par le président du Conseil de la Métropole. Elle comprend les maires des communes situées sur le territoire de la Métropole et, pour Lyon, le maire de la Ville et les 9 maires d'arrondissements. »

Nathalie Perrin-Gilbert
Présidente du groupe GRAM

11 mai 2015 / Groupe de Réflexion et d'Actions Métropolitaines

Annexe 4 (1/11)
Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon (dossier n° 2015-0377)
Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal

METROPOLE DE LYON
VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de la Métropole du 11 mai 2015

- Dossier n°2015-0377 - Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon - Mandat 2015-2020

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés				Sort des amendements déposés par le GRAM
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
MM.	Abadie Pierre		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Aggoun Morad	Piantoni Ludivine	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Ait-Maten Zorah		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
M.	Artigny Bertrand		X				Ne prend pas part.
Mme	Balas Laurence			X			Pour.
MM.	Barge Lucien		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Barral Guy		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Barret Guy			X			Pour.
Mmes	Basdereff Irène			X			Pour.
	Baume Emeline		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.

Annexe 4 (2/11)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés				Sort des amendements déposés par le GRAM
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
	Beautemps Joëlle	Quiniou Christophe				X	Ne prend pas part.
	Belaziz Samia		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Berat Pierre			X			Pour.
	Bernard Roland		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Berra Nora	Compan Yann		X			Pour.
MM.	Berthilier Damien		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Blache Pascal			X			Pour.
	Blachier Romain		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Boudot Christophe					X	Ne prend pas part.
	Boumertit Idir				X		Pour.
	Bousson Denis		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Bouzerda Fouziya		X				
MM.	Bravo Hector				X		Pour.
	Bret Jean-Paul		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Broliquier Denis				X		Ne prend pas part.
Mme	Brugnera Anne		X				Contre.
MM.	Brumm Richard		X				
	Buffet François-Noël	Pouzergue Clotilde		X			Pour.
Mmes	Burillon Carole	Millet Marylène	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.

Annexe 4 (3/11)

3

		Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés					Sort des amendements déposés par le GRAM
	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
	Burricand Marie-Christine				X		Pour.
MM.	Butin Thierry		X				
	Cachard Marc		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Calvel Jean-Pierre		Absent lors du vote	Absent lors du vote	Absent lors du vote	Absent lors du vote	Absent lors du vote.
Mme	Cardona Corinne	Vergiat Eric	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Casola Michel		Absent lors du vote	Absent lors du vote	Absent lors du vote	Absent lors du vote	Absent lors du vote.
	Chabrier Loïc		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Charles Bruno		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Charmot Pascal	Crespy Chantal		X			Pour.
	Claisse Gérard		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Cochet Pascale		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Cochet Philippe			X			Pour.
	Cohen Claude			X			Pour.
	Colin Jean Paul		X				Contre.
	Collomb Gérard		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Compan Yann					X	Ne prend pas part.
Mme	Corsale Doriane			X			Pour.

Annexe 4 (4/11)

4

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés				Sort des amendements déposés par le GRAM
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
M.	Coulon Christian	Gailliout Béatrice	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Crespy Chantal			X			Pour.
M.	Crimier Roland		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Croizier Laurence				X		Pour.
MM.	Curtelin Pierre		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Da Passano Jean-Luc		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	David Martine		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	David Pascal		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Denis Michel	Frier Nathalie	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Dercamp Christophe		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Desbos Eric		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Devinaz Gilbert-Luc		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Diamantidis Pierre		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Dognin-Sauze Karine		X				Contre.
M.	Eymard Gérald		X				
Mme	Fautra Laurence			X			Pour.
MM.	Fenech Georges	Rantonnet Michel		X			Pour.
	Forissier Michel			X			Pour.

Annexe 4 (5/11)

5

		Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés					Sort des amendements déposés par le GRAM
	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
Mmes	Frier Nathalie		X				Pour.
	Frih Sandrine		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Fromain Eric			X			Pour.
	Gachet André			X			Pour.
Mme	Gailliot Béatrice		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
M.	Galliano Alain		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mmes	Gandolfi Laura		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Gardon-Chemain Agnès			X			Pour.
MM.	Gascon Gilles			X			Pour.
	Genin Bernard				X		Pour.
Mme	Geoffroy Hélène		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	George Renaud		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Geourjon Christophe				X		Ne prend pas part.
Mme	Ghemri Djamila				X		Pour.
MM.	Gillet Bernard				X		Pour.
	Girard Christophe			X			Pour.
Mme	Glatard Valérie		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Gomez Stéphane		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Gouverneyre Pierre		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.

Annexe 4 (6/11)

6

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés				Sort des amendements déposés par le GRAM
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
	Grivel Marc		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Guilland Stéphane			X			Pour.
Mme	Guillemot Annie		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Guimet Hubert		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Hamelin Emmanuel			X			Pour.
	Havard Michel			X			Pour.
	Hemon Pierre		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mmes	Hobert Gilda		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Iehl Corinne				X		Pour certains amendements.
M.	Jacquet Rolland		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Jannot Brigitte		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Jeandin Yves		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Kabalo Prosper	Bret Jean-Paul	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Kepenekian Georges		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Kimelfeld David		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Laurent Murielle		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
M.	Lavache Gilles				X		Ne prend pas part.
Mmes	Laval Catherine			X			Pour.

Annexe 4 (7/11)

7

			Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés				Sort des amendements déposés par le GRAM
	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
	de Lavernée Inès			X			Pour.
M.	Le Faou Michel		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Le Franc Claire		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
M.	Lebuhotel Bruno		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mmes	Lecerf Muriel		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Leclerc Claudette			X			Pour.
MM.	Llung Richard		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Longueval Jean-Michel		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	de Malliard Alice			X			Pour.
M.	Martin Jean-Wilfried			X			Pour.
Mmes	Maurice Martine			X			Pour.
	Michonneau Elsa		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Millet Marylène		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Millet Pierre-Alain				X		Pour.
	Moretton Bernard	Suchet Gilbert	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Moroge Jérôme	Cohen Claude		X			Pour.
Mme	Nachury Dominique			X			Pour.
M.	Odo Xavier	Barret Guy		X			Pour.
Mme	Panassier Catherine		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.

Annexe 4 (8/11)

8

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés				Sort des amendements déposés par le GRAM
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
M.	Passi Martial		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mmes	Peillon Sarah		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Perrin-Gilbert Nathalie			X			Pour.
M.	Petit Gaël			X			Pour.
Mme	Peytavin Yolande				X		Pour.
M.	Philip Thierry		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mmes	Piantoni Ludivine		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Picard Michèle				X		Pour.
	Picot Myriam		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
M.	Piegay Joël	Veron Patrick	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Pietka Françoise	Genin Bernard			X		Pour.
M.	Pillon Gilles		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mmes	Poulain Virginie		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Pouzerque Clotilde			X			Pour.
MM.	Pouzol Thierry		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Quiniou Christophe			X			
Mme	Rabatel Thérèse		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Rabehi Mohamed			X			Pour.

Annexe 4 (9/11)

9

			Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés				Sort des amendements déposés par le GRAM
	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART	
	Rantonnet Michel			X			Pour.
Mmes	Reveyrand Anne		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Reynard Claude			X			Pour.
MM.	Roche Arthur		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Rousseau Michel		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Roustan Gilles		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Rudigoz Thomas		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Runel Sandrine		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
M.	Sannino Ronald		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Sarselli Véronique			X			Pour.
MM.	Sécheresse Jean-Yves	Peillon Sarah	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Sellès Jean-Jacques	Barge Lucien	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Servien Elvire		X				
MM.	Sturla Jérôme	Lebuhotel Bruno	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Suchet Gilbert		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Tifra Chafia	Berthilier Damien	X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Uhlrich Yves-Marie				X		Ne prend pas part.
	Vaganay André		X				

Annexe 4 (10/11)

10

		Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés				Sort des amendements déposés par le GRAM	
	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION		NE PREND PAS PART
Mme	Varenne Virginie		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Vergiat Eric		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Veron Patrick		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Vesco Gilles		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Vessiller Béatrice		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
MM.	Vial Claude		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
	Vincendet Alexandre			X			Pour.
	Vincent Max		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.
Mme	Vullien Michèle		X				Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.

Annexe 4 (11/11)

11

SYNTHESE

a) **Règlement intérieur incluant l'amendement déposé par le groupe Synergies-Avenir et sans les amendements déposés par les groupes UDI et apparentés et UMP, divers droite et apparentés :**

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
TOTAUX	103	41	16	3

Nombre de **votants** = **160**

A déduire (*abstentions*) : 16

Nombre de **suffrages exprimés** = **144**

Majorité :

103

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Rejeté

b) **Sort des amendements déposés par le GRAM :**

	Examen renvoyé à la clause de revoyure prévue au rapport.	En faveur de l'adoption	Contre l'adoption	Abstention ou assimilés	Ne prend pas part
TOTAUX	92	53	3	7	8

Annexe 5

Désignation de représentants au Conseil d'administration de l'OPH de la Métropole de Lyon

(dossier n° 2015-0358)

Résultats du vote à bulletin secret

Séance du 11 mai 2015

Métropole de Lyon

Désignation de représentants au Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de la

Métropole de Lyon

- Vote à bulletin secret sur la liste des 6 Conseillers métropolitains -

(rapport n° 2015-0358)

RESULTATS DU VOTE

Tour unique

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		164
---	--	------------

A déduire :

Bulletins « blancs »	-	2
----------------------	---	---

Bulletins « nuls »	-	11
--------------------	---	----

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	=	151
--	---	------------

A/ont obtenu :

Majorité RELATIVE :

137

- Liste présentée par M. le Président du Conseil de la Métropole (M. Michel LE FAOU, Mme Corinne CARDONA, Mme Sarah PEILLON, M. Martial PASSI, M. Stéphane GUILLAND, M. Michel DENIS) : **137 voix (ELUE)**.

- Liste présentée par M. le Président du groupe UDI et apparentés (Mme Laurence CROIZIER, M. Christophe GEOURJON, M. Gilles LAVACHE, M. Denis BROLIQUIER, M. Bernard GILLET, M. Yves-Marie UHLRICH) : 14 voix.

Scrutateurs : Mme Emeline BAUME, Mme Elsa MICHONNEAU, Mme Sarah PEILLON, M. Alexandre VINCENDET.

Annexe 6

Voeu présenté au nom du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)
et du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain
relatif à l'Internat Favre



GROUPE Communiste
Parti de Gauche et
Républicain

Vœu : Un avenir pour l'Internat Favre

Un fait nouveau et inédit s'est produit dans l'histoire de nos institutions : la naissance le 1^{er} janvier 2015 d'une nouvelle collectivité territoriale, la Métropole de Lyon, qui a repris sur son territoire l'ensemble des compétences anciennement dévolues au Département. L'Action Sociale, les Collèges et la Protection de l'Enfance font partie de ces compétences.

Parallèlement, la Ville de Lyon se prépare à se séparer de son internat municipal, l'Internat Favre, au motif qu'elle ne peut assumer à elle seule les dépenses de fonctionnement de cet établissement.

Nous pensons que malgré son âge, l'Internat Favre répond à une mission toujours très actuelle : assurer l'égalité de l'accès au savoir à des enfants qui, en raison de circonstances particulières dans leur existence, éprouvent des difficultés. Il y répond d'autant mieux qu'il travaille sur un projet pédagogique écrit en 2011 et validé par Lyon pour la période 2011- 2017.

Nous pensons que cette mission peut et doit désormais se penser à l'échelle de la Métropole et que nous avons l'occasion non seulement de conserver l'Internat Favre mais surtout de le transformer en un internat métropolitain dès l'année prochaine.

Il s'agira ainsi d'élargir la base géographique des enfants accueillis (59 communes au lieu d'une seule, Lyon) mais aussi sans doute reconsidérer le projet dans le cadre du projet d'établissement de l'Internat. Nous proposons de faire évoluer l'outil plutôt que de le casser.

Le budget de fonctionnement pourra être revu également : si plus d'enfants sont accueillis (le site le permet), la base de la participation des familles sera élargie. De même, les villes dont sont originaires les enfants pourront également participer au financement de l'Internat aux côtés de la Métropole, selon des prorata à élaborer en concertation. L'État pourra également être re-sollicité sur ces nouvelles bases.

Nous demandons donc au Président de la Métropole d'engager un travail avec les maires de la Métropole, les services métropolitains et communaux concernés, les représentants de l'État, les personnels de l'Internat, afin de redéfinir le projet et les bases de financement du premier internat métropolitain de France.

Lyon, le 5 mai 2015

Nathalie Perrin-Gilbert
Présidente du groupe des élu.e.s du
GRAM à la métropole

Bernard Guenin
Président du groupe des élu.e.s
Communiste Parti de Gauche et
Républicain

Annexe 7

**Question orale du groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés
relative à la contribution de la Métropole de Lyon pour le Sommet mondial Climat et territoire**

Métropole de Lyon*
Elus UDI et apparentés

Question orale

2015 est une année décisive dans la lutte contre le réchauffement climatique. Paris reçoit et préside en effet en décembre, la 21^e Conférence de l'ONU sur le changement climatique, alias COP 21.

Dans ce cadre, la Région Rhône-Alpes accueille le Sommet mondial "Climat et Territoires", porté par les réseaux de collectivités territoriales et d'acteurs non étatiques, sommet qui s'inscrit dans les événements officiels de la COP 21.

Près de 800 représentants des territoires locaux, venus du monde entier, sont ainsi attendus les 1^{er} et 2 juillet à l'Hôtel de Région.

Les propositions des acteurs des territoires sont fondamentales dans le processus de définition d'objectifs concrets.

Dans ce cadre, quelle va être la contribution de la Métropole de Lyon pour cet événement majeur ?

Je vous remercie

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 6 juillet 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb

Elsa Michonneau
